This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

G. 3.

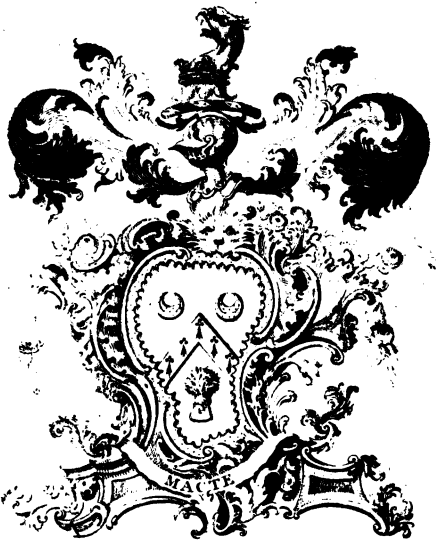

James Smith.

of Jordanhill.

BV
2290
A2
1780

LETTRES

ÉDIFIANTES

ET CURIEUSES.

Jesuits. Letters from missions

LETTRES

ÉDIFIANTES

ET CURIEUSES,

ÉCRITES

DES MISSIONS ÉTRANGERES.

NOUVELLE ÉDITION.

MÉMOIRES DE LA CHINE, &c.

TOME VINGTIEME.

A PARIS,

Chez J. G. MERIGOT le jeune, Libraire, Quai des Auguſtins, au coin de la rue Pavée.

M. DCC. LXXXI.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.

LETTRES
EDIFIANTES ET CURIEUSES,
ÉCRITES
PAR DES MISSIONNAIRES
DE
LA COMPAGNIE DE JESUS.

MÉMOIRES DE LA CHINE, &c.

LETTRE

*Du Pere Parennin, Missionnaire de la Compagnie de Jesus, au Pere ***, de la même Compagnie.*

A Peking, ce 20 Juillet 1725.

MON RÉVÉREND PERE,

La paix de N. S.

Je ne doute point que vous n'ayez été édifié du détail que je vous envoyai

413780

l'année derniere, ſur le progrès que la Religion a fait dans une nombreuſe famille du ſang Impérial, & ſur la généroſité toute chrétienne avec laquelle ces Princes encore nouveaux dans la foi, ſe ſont vus dépouillés de leur dignité, & condamnés à un pénible exil. Mais peut-être êtes-vous en peine de ſçavoir s'ils ſe ſont ſoutenus dans la même ferveur qu'ils ont fait paroître au commencement de leur diſgrace, & ſi la continuité de leurs ſouffrances n'a point à la fin ébranlé leur courage. Non, mon Révérend Pere, la vertu de ces illuſtres Néophytes n'a point chancelé ; leurs maux qui croiſſent chaque jour, ne ſervent qu'à augmenter leur patience, & ils nous donnent de continuels exemples d'une conſtance & d'une fermeté héroïque.

Je ne vous rapporterai que ce que j'ai appris, ſoit des Chrétiens qui ſont venus du lieu de leur exil, ſoit de quelques lettres que ces Seigneurs m'ont écrites ; mais j'ignore pluſieurs traits particuliers de vertu, que leur humilité a pris grand ſoin de nous cacher.

Au reſte, il eſt bon de vous avertir ; 1°. qu'en parlant du lieu de leur exil, que les Chinois nomment *Yeou-ouée*, je

ne me servirai que du nom Tartare qui est *Fourdane*, & qui signifie en général place de guerre, bâtie dans les passages de la grande muraille, ou ailleurs dans des gorges de montagnes, pour fermer aux ennemis l'entrée du Royaume ; 2°. que quand je parlerai du vieux Régulo, pere des Princes Chrétiens, je l'appellerai désormais de son nom honorable *Sourniama*, & non pas *Sou-nou*, dont je me suis servi dans ma premiere lettre. *Sou-nou* est son petit nom qui n'est employé que par l'Empereur, ou par ceux qui parlent de lui à Sa Majesté. Ses enfans ont aussi des noms Tartares ; mais comme je ne parlerai gueres que de ceux qui sont Chrétiens, je continuerai à leur donner le nom du saint qu'ils ont reçu au baptême.

Les Mantcheoux entretiennent dans *Fourdane* quarante mille hommes de garnison avec un Général, & grand nombre d'Officiers subalternes. Ce Général est en même temps Gouverneur de la ville & de toutes les petites places d'alentour, où il y a garnison. On compte dans *Fourdane* cinquante mille habitans. Ce sont tous ou des ouvriers ou des négocians qui commercent avec

les *Montgoux*. La police y eſt adminiſtrée par les Mandarins de lettres.

Il y a encore deux choſes que je vous prie d'obſerver; la premiere, que parmi les domeſtiques qui ſuivirent ces Princes dans leur exil, il y en avoit de deux ſortes; les uns ſont proprement eſclaves de leur maiſon; les autres ſont des Tartares ou Chinois tartariſés, que l'Empereur donne en grand ou petit nombre, à proportion de la dignité dont il honore les Princes de ſon ſang. Ces derniers font l'équipage du Régulo, & on les appelle communément les gens de ſa porte. Il y a parmi eux des Mandarins conſidérables, des Vices-Rois & des *Tſongtou* (1); quoiqu'ils ne ſoient pas eſclaves comme les premiers, ils ſont preſque également ſoumis aux volontés du Régulo, tant qu'il conſerve ſa dignité; ils paſſent après ſa mort au ſervice de ſes enfans, s'ils ſont honorés de la même dignité. Si le pere, pendant ſa vie, vient à décheoir de ſon rang, ou ſi le conſervant juſqu'à la mort, il ne paſſe point à d'autres de ſes enfans,

(1) Nom d'un grand Mandarin, qui a la ſurintendance de deux Provinces, & qui eſt au-deſſus des Vice-Rois.

cette eſpece de domeſtiques eſt miſe en réſerve, & on les donne à quelque autre Prince du ſang lorſqu'on fait ſa maiſon, & qu'on l'éleve à la même dignité.

La ſeconde, que c'eſt une coutume établie parmi les *Mantcheoux*, que lorſqu'un domeſtique prend la fuite, en quelque endroit que ſoit ſon maître, ſoit en ſon palais, ſoit à la guerre, ou même en exil, il eſt obligé d'en informer le tribunal, & de déſigner le nom, l'âge, la figure & les traits du viſage du fugitif, ſans quoi il ſeroit reſponſable des mauvaiſes actions dont il ſe rendroit coupable. Le tribunal chargé de cette ſorte d'affaire, fait les perquiſitions les plus exactes des déſerteurs, & les punit ſévérement. On leur imprime à la joue une marque ineffaçable, & on les rend à leurs maîtres.

Ce petit éclairciſſement m'a paru néceſſaire pour l'intelligence de ce que j'ai à vous dire dans la ſuite de cette lettre. Auſſi-tôt donc que ces illuſtres exilés furent arrivés au *Fourdane*, chacun d'eux ſongea à ſe loger avec ſa famille : les habitans du lieu perſuadés que ces Princes étoient fort riches, & abuſant de la néceſſité preſſante où ils ſe trouvoient, mirent le louage de leurs mai-

ſons à un prix exceſſif, enſorte que le Prince Paul, & un de ſes freres, jugeant bien qu'ils feroient-là un long ſéjour, prirent le parti d'acheter un terrein, & de ſe bâtir des maiſons, plutôt que de ſe mettre en ſi gros frais pour un ſimple louage. Un licentié, habitant de *Fourdane*, qui avoit reçu autrefois des graces de *Sourniama*, lui offrit ſa maiſon. Le Prince accepta ſon offre, & l'acheta dans la ſuite.

Cependant toute communication avec Peking étoit abſolument interdite à *Sourniama*. L'Empereur lui avoit défendu d'y envoyer aucun de ſes domeſtiques; ce n'étoit que de-là néanmoins que lui & les Princes ſes enfans pouvoient tirer les ſecours néceſſaires à leur ſubſiſtance. Le licentié fut touché de voir des perſonnes de ce rang éloignées de leur patrie, dans un délaiſſement général, ſans amis, ſans ſupport: comme il n'étoit pas leur domeſtique, il crut pouvoir ſans aucun riſque faire le voyage de Peking, & procurer quelque aſſiſtance à ces Princes abandonnés.

L'Empereur qui a par-tout des eſpions, fut bientôt informé, & du plaiſir que le licentié avoit fait à *Sourniama*, en lui vendant ſa maiſon, & de ſon arrivée à

Peking. Il y eut ordre de l'arrêter : on le mit en priſon, on l'appliqua à la queſtion, & la violence des tourmens tira de lui les lettres adreſſées aux Princes amis de *Sourniama*, dont il étoit le porteur. On mit auſſi-tôt la main ſur ces Princes, & on les conduiſit en priſon avec l'Intendant de *Sourniama*, domeſtique de ſa porte, qu'il avoit laiſſé à Peking pour veiller au ſoin de ſes affaires, & lui fournir peu à peu l'argent qui lui étoit néceſſaire.

Les réponſes que firent les priſonniers dans les interrogatoires qu'ils ſubirent, impliquerent pluſieurs autres perſonnes dans la même affaire. On les empriſonna ſur le champ, & on donna ordre au Général de *Fourdane* de ſe rendre inceſſamment à la Cour.

Cet ordre auquel il n'étoit pas naturel de s'attendre, & les empriſonnemens qui le précéderent, effrayerent les domeſtiques de *Sourniama*. Pluſieurs d'entre eux renoncerent au ſoin de ſes affaires pour ne penſer qu'à leur propre ſûreté ; d'autres s'enrichirent aux dépens de leurs maîtres qui les avoient comblés de bienfaits, & qui les honoroient encore de leur confiance ; tels furent quelques domeſtiques de la porte, qui chargés de

percevoir les revenus des terres & des maisons de ces Seigneurs, refuserent de s'en désaisir, sous le spécieux prétexte que ces biens seroient infailliblement confisqués ; qu'on leur demanderoit compte des fonds & des rentes échues depuis le départ de *Sourniama*, & qu'après ce compte rendu on les feroit domestiques d'une autre maison.

Cependant le Général de *Fourdane* arriva à Peking. Il étoit créature de *Sourniama*, & c'étoit à sa protection qu'il devoit sa fortune ; aussi eut-il pour son bienfaiteur tous les égards que le devoir de sa charge, & la fidélité à son Prince lui permirent. Dès qu'il parut à la Cour, l'Empereur le fit venir en sa présence, & eut avec lui de longs entretiens, dont on n'auroit rien appris, si le temps n'en eût découvert une partie.

Il fut bientôt renvoyé à son poste. Quand il approcha du *Fourdane*, tous les Officiers de la place vinrent au-devant de lui selon la coutume ; *Sourniama* s'y trouva aussi, mais le Général fit semblant de ne le pas appercevoir, & affecta de détourner la tête. Ce fut pour le vieillard un triste augure des nouveaux malheurs dont il étoit menacé. En effet le lendemain il lui vint de la part du

Général un ordre qui lui preſcrivoit de ſortir de la ville, lui, ſa famille & tous ſes gens, & d'aller demeurer au milieu d'une campagne qu'il lui aſſigna à deux lieues de la place, avec défenſe d'y remettre le pied.

Cette nouvelle que nous n'apprîmes que d'une maniere confuſe, nous affligea ſenſiblement, & nous commençâmes à croire, comme beaucoup d'autres, que le deſſein étoit de laiſſer ces Princes languir & ſe conſumer peu à peu dans ce déſert; tout ce que nous pûmes faire dans de ſi triſtes conjonctures, fut de redoubler auprès de Dieu nos prieres, afin de leur obtenir la force de ſupporter patiemment de ſi rudes épreuves.

Je cherchois inutilement le moyen de faire paſſer quelques mots de conſolation à ces illuſtres affligés; tous les paſſages m'étoient fermés. Si quelque domeſtique fidele ſe haſardoit de venir à Peking, il le faiſoit très-ſecrétement, & nous n'en avions nulle connoiſſance. Enfin vers les Fêtes de Noël ſix mois après le départ de ces Princes, deux hommes inconnus, qui ſe diſoient Chrétiens, vinrent dans notre maiſon, & demanderent à me parler. Je les fis entrer dans ma chambre; le plus ancien me fit

ſigne de faire retirer un domeſtique qui étoit préſent. Il me dit qu'il s'appelloit *Marc Ki*; qu'il étoit le chef de cinq ou ſix familles Chrétiennes établies au *Fourdane*; que les Princes exilés n'oſant envoyer ici aucun domeſtique, il s'étoit chargé de venir de leur part me ſaluer moi & les autres Peres, & nous aſſurer qu'ils jouiſſoient d'une parfaite ſanté, & qu'ils étoient contens de leur ſort.

Vous jugerez aiſément, mon Révérend Pere, quelle fut l'impreſſion de joie que ce diſcours produiſit dans mon cœur. Je regardois ce zélé Chrétien comme un Ange du Ciel que Dieu avoit placé là pour être la conſolation de ſes ſerviteurs; je le priai de me faire le détail de ce qui s'étoit paſſé au *Fourdane* depuis l'arrivée des Princes juſqu'à ſon départ; il acquieſça volontiers à ma priere, & je ne puis mieux faire que de vous rapporter ſimplement ce qu'il me raconta. Il commença d'abord par l'hiſtoire de ſa vie, afin de me donner une connoiſſance plus entiere de ce qui le regardoit, & de ce qui concernoit les Princes.

» J'ai porté, dit-il, les armes toute » ma vie; au retour de la derniere » guerre contre les *Eluths*; les fatigues

que j'avois eſſuyées, & mon grand âge
» me porterent à demander la permiſ-
» ſion de me démettre de mon emploi
» en faveur d'un fils qui eſt auſſi Chré-
» tien. Cette grace me fut accordée.
» Nous demeurons enſemble au *Four-*
» *dane*, & nous y vivons de la paie an-
» nuelle de mon fils, & du riz qu'il re-
» çoit chaque lune : je fais d'ailleurs un
» petit commerce, dont le gain ſupplée
» à ce qui nous manque. Nous avons-là
» pluſieurs Chrétiens dont les uns ſont
» gens de métier, & les autres ſont
» ſoldats. Ceux-ci m'ont dit qu'ils ont
» reçu de vous le ſaint baptême il y a
» plus de vingt ans, au paſſage de la
» grande muraille appellée *Tcham-hia-*
» *keou*, où ils étoient en garniſon. J'aſ-
» ſemble ces Chrétiens dans ma maiſon
» les jours de fêtes, nous faiſons en-
» ſemble la priere, & je les avertis des
» jours d'abſtinence & de jeûne; tous
» aſpirent au bonheur de voir un Miſ-
» ſionnaire, afin de pouvoir entendre
» une Meſſe, & de participer aux Sa-
» cremens : la plûpart n'en ont point vu
» depuis douze ans.

» Quand j'appris qu'une foule de
» Princes exilés arrivoit au *Fourdane*,
» dont pluſieurs avoient embraſſé la foi,

» j'appellai tous les Chrétiens, & je leur
» défendis de rôder autour des maisons
» de ces Seigneurs, & de s'informer s'il
» y avoit parmi eux des Chrétiens. Je
» leur fis entendre que cette curiosité
» qui pourroit être louable en toute
» autre conjoncture, deviendroit fu-
» neste & à ces Princes, & à eux-
» mêmes, sur-tout dans les commence-
» mens d'un nouveau regne si contraire
» au Christianisme. Je les priai de se re-
» poser sur moi du soin de cette sorte
» d'information, en les assurant que je
» ne leur laisserois rien ignorer de ce
» qui viendroit à ma connoissance. Ils
» convinrent que cette précaution étoit
» sage, & ils s'y conformerent.

» Aussi-tôt que les Princes furent ar-
» rivés, ils se logerent séparément, les
» uns dans des maisons, les autres dans
» des hôtelleries que leurs domestiques
» avoient eu soin de retenir. Je m'adres-
» sai à un de nos Chrétiens, homme
» sage, que sa profession de Barbier au-
» torisoit à parcourir les rues sans don-
» ner aucun ombrage. Je lui recomman-
» dai de tournoyer autour des maisons
» de ces nouveaux venus, en faisant du
» bruit de sa sonnette, & supposé,
» comme je n'en doutois pas, que quel-

» qu'un l'appellât, d'uſer de toute ſon
» adreſſe pour découvrir s'il étoit Chré-
» tien.

» En effet il fut bientôt appellé par
» un de ces Princes, qui tout couvert
» encore de la pouſſiere du voyage,
» vouloit ſe faire raſer les cheveux.
» Comme ce Prince eſt populaire, il fit
» diverſes queſtions au Barbier tandis
» qu'il le raſoit; il lui demanda d'abord
» s'il étoit de *Fourdane*, & comment il
» n'alloit pas à Peking, où des gens de
» ſa profeſſion trouvoient bien plus
» à gagner que dans un lieu auſſi miſé-
» rable que *Fourdane*. Il répondit qu'il
» étoit de la province de *Chenſi*, qu'il
» avoit demeuré quelques années à *Pe-*
» *king*, mais qu'il n'y faiſoit pas for-
» tune à cauſe de la quantité de gens
» de ſa profeſſion qu'on y trouve. Et
» en quel quartier demeuriez-vous, dit
» le Prince, qu'y avez-vous trouvé de
» remarquable? Je demeurois, dit le Bar-
» bier, près de la porte de *Chun Tchi*
» *men*, & j'y ai vu avec plaiſir une
» égliſe bâtie à l'Européenne qui eſt
» proche de cette porte. Etes-vous
» entré dans cette Egliſe, reprit le
» Prince, & connoiſſez-vous ceux qui
» y logent? Que font-ils là? J'y ſuis en-

» tré plusieurs fois, répondit le Barbier ;
» ce sont des Européens qui y résident,
» & qui prêchent la loi de Dieu ; mais
» répliqua le Prince, quel étoit votre
» dessein ? Vouliez-vous vous faire Chré-
» tien ? Je le suis dès ma jeunesse, dit le
» Barbier. A cette parole le Prince se
» leva, & l'embrassant tendrement, hé !
» que ne vous expliquiez-vous plutôt,
» lui dit-il, je suis Chrétien comme
» vous, Paul est mon nom de baptême.
» Il s'informa ensuite de tous ceux qui
» étoient Chrétiens dans ce lieu-là, &
» de moi en particulier qu'ils regardent
» comme leur chef ; il me fit donner
» quelques instructions, & ajouta que
» je pouvois m'adresser à François
» *Tchéou*, domestique de la porte du
» Prince Jean. Je le fis, & je rendis se-
» crétement à ces illustres exilés tous
» les services dont j'étois capable.

» Tout fut assez paisible jusqu'au re-
» tour du Général qui apporta l'ordre
» de les chasser de la ville, & de les
» confiner dans un desert : on leur as-
» signa une plaine de sable appellée *Sin*
» *pou tse*, c'est à-dire, nouveau hameau,
» parce que sur un petit tertre qui s'y
» trouve, de pauvres gens venus d'assez
» loin y ont bâti sept ou huit cabanes,

» pour cultiver quelques morceaux de
» terre qui ſont au-delà du ſable.

» Ce fut un ſpectacle bien touchant
» de voir la triſte ſituation de ces
» Princes. Les pluies continuelles
» avoient ruiné leur équipage : les uns
» avoient été forcés de payer d'avance
» pour un an le loyer de leurs maiſons,
» parce qu'on en uſe ainſi avec les exi-
» lés ; les autres avoient preſque achevé
» d'en bâtir à leurs propres dépens, &
» cependant on les obligeoit de tout
» abandonner. Il leur fallut ſortir bruſ-
» quement, les uns à pied, les autres
» à cheval, les femmes & les enfans ſur
» de méchantes charrettes pour ſe tranſ-
» porter dans un deſert, où l'on ne
» trouvoit ni pâturages pour les beſ-
» tiaux, ni bois pour le chauffage : tout
» infertile & ſablonneux qu'étoit ce ter-
» roir, les propriétaires leur vendirent
» très-cher l'emplacement néceſſaire
» pour y conſtruire des cabanes ; car
» on ne peut gueres appeller autrement
» des maiſons faites de bois & de terre,
» & couvertes de chaume : encore fal-
» lut-il faire venir ces matériaux d'ail-
» leurs, & ces nouveaux frais abſor-
» berent le peu d'argent qui leur reſ-
» toit.

» Pendant que ceux qui étoient témoins » d'un traitement si dur, murmuroient » hautement, les Princes étoient les seuls » qui ne laissoient échapper aucune » plainte; ils paroissoient aussi tranquilles » que s'ils eussent été dans l'abondance: je parle des Chrétiens, car je » n'avois aucun commerce avec les » autres.

» Pour moi j'étois vivement touché » de me voir gêné dans les services que » je voulois leur rendre. Le Général du » *Fourdane* avoit fait afficher des placards » à toutes les portes de la ville, qui » portoient défense à tous les *Mantcheoux*, *Mongous* & Chinois tartarisés » d'aller à *Sin-pou-tse*, sous peine » d'être livrés au tribunal des crimes à » Peking, & d'être jugés & punis comme » rebelles.

» Cet ordre arrêta tout court ceux » qui étoient portés d'inclination à assister » ces Princes infortunés. Ils n'étoient » secourus que par quelques domestiques » qui venoient secrétement à la ville, » pour acheter les choses les plus né» cessaires, & qui s'en retournoient très» promptement.

» Enfin, après quelque temps je risquai » d'aller les voir. Depuis que j'ai quitté

» la profeſſion des armes, on me regarde
» aſſez communément comme un homme
» du ſimple peuple; d'ailleurs je ſçais le
» métier de colleur, & François *Tcheou*
» étant encore au *Fourdane*, m'avoit
» donné à coller une image qu'il vouloit
» placer dans un oratoire. Ce fut pour
» moi un prétexte de l'aller trouver
» pour apprendre de lui ce qui ſe paſſoit,
» & ce que je pourrois faire en faveur
» de ces Seigneurs. Je ne trouvai pas un
» ſeul homme dans toute ma route;
» mais quand j'approchai d'une eſpece
» de village qui étoit celui où les Princes
» ſont relégués, un jeune homme à che-
» val qui étoit placé comme en ſenti-
» nelle, vint à moi, m'arrêta, & me
» demanda d'où je venois, où j'allois &
» ſi j'ignorois les défenſes qui avoient
» été faites: je répondis que j'étois col-
» leur, & qu'ayant appris qu'on bâtiſ-
» ſoit dans ce village, j'étois venu y
» chercher de l'occupation. Si tu es ou-
» vrier, dit-il, montre-moi tes inſtru-
» mens: ce n'eſt pas la coutume, répon-
» dis-je, d'en porter avant que d'avoir
» vu ce qu'il y a à faire, & d'être con-
» venu du prix. Comme il m'examinoit
» avec attention, il s'apperçut que j'a-
» vois dans le ſein un rouleau de papier;

» il demanda ce que c'étoit : c'eſt une
» peinture, lui répondis-je. Il la voulut
» voir, & auſſi-tôt il s'écria : ah ! c'eſt la
» ſainte Vierge ; tu es donc chrétien ? à
» qui veux-tu parler ? Quand je lui eus
» répondu que c'étoit à François *Tcheou* :
» ſuis moi, dit-il, je te conduirai chez
» lui : effectivement il me montra ſa
» porte, & alla avertir ſon pere de l'ar-
» rivée d'un chrétien. Je ſçus enſuite que
» c'étoit le Prince Michel, fils du Prince
» Paul, & que ces jeunes Princes fai-
» ſoient tour à tour une eſpece de garde
» hors du village, pour ſe précautionner
» contre la ſurpriſe des eſpions, & d'au-
» tres gens ſans aveu, qui voudroient
» obſerver leurs démarches.

» François *Tcheou* ne ſe poſſéda pas
» de joie quand il me vit. Nous paſ-
» sâmes le reſte du jour & une partie
» de la nuit à délibérer enſemble ; &
» enfin nous convînmes que j'irois à
» Peking avec ce jeune homme que
» vous voyez, qui eſt chrétien, & mon
» parent. Les Princes Paul & François
» me vinrent voir chez ce domeſtique,
» & s'oppoſerent à notre réſolution,
» dans la crainte que cette démarche ne
» leur attirât quelque nouvelle perſé-
» cution.

» Mais *Tcheou* les raſſura : ſoyez tranquilles, leur dit-il, je me charge de » tous les événemens. Le pis qui puiſſe » arriver, c'eſt que mon deſſein ſoit » découvert; en ce cas j'irai hardiment » trouver le Général, & je lui dirai que » n'étant pas exilé nommément, & ne » vous ayant ſuivi qu'en qualité d'homme de la porte, j'ai cru ne rien faire » contre les ordres de l'Empereur, en » envoyant, à votre inſçu, chercher » chez moi de quoi vivre, puiſqu'enfin » je ne ſuis pas condamné à mourir de » faim.

» Ces Seigneurs n'eurent rien à répondre, & le laiſſerent ſuivre ſon » projet. Je partis donc, &, graces à » Dieu, je ſuis arrivé ici, comme vous » voyez, ſans aucun accident ».

Voilà à-peu-près tout ce que je pus apprendre de ce zélé chrétien; il me remit une lettre du Prince François qui contenoit la liſte de différentes choſes qu'il me demandoit pour entretenir ſa piété & celle de ſes freres; & entr'autres des crucifix & pluſieurs eſtampes de dévotion. Je lui donnai ſur le champ tout ce qui m'en reſtoit entre les mains, & il ſe retira pour aller terminer d'autres affaires beaucoup plus difficiles dont il s'étoit chargé.

Pendant qu'on chaſſoit les Princes du Fourdane, *Ha-peylé*, Régulo du troiſiéme ordre, propre neveu de *Sourniama*, augmenta le nombre de ſes perſécuteurs. Pouſſé par une inimitié de famille, il fit ſçavoir à l'Empereur que, contre ſes ordres, le neuviéme fils de Sourniama avoit laiſſé ſa femme à *Péking*, ſous prétexte de quelques incommodités. Sur quoi le Général du *Fourdane* reçut ordre de charger de chaînes ce neuviéme fils, & de l'enfermer dans une étroite priſon. L'Empereur chargea enſuite cet indigne délateur, de faire partir inceſſamment la dame & les Princeſſes, épouſes des Princes Louis & Joſeph qui avoient été envoyés à la guerre, ainſi que je l'ai marqué dans ma premiere lettre.

Le cinquiéme fils de *Sourniama* étoit mort depuis long-temps avec la dignité de Comte; ſa veuve ne s'étoit pas cru obligée de ſuivre ſon beau-pere, & étoit reſtée à Peking; on l'obligea de partir avec les autres: ce neveu dénaturé exécuta ces ordres avec une extrême dureté. Il précipita leur départ, & à peine leur laiſſa-t-il un équipage; il ôta leurs ſuivantes, & ſubſtitua en leurs places d'autres vieilles femmes inconnues, & incapables de leur rendre le moindre ſervice

vice durant le voyage, encore eurent-elles ordre de s'en revenir auſſi-tôt que les Princeſſes ſeroient arrivées à *Sin-pouſe*. Le barbare qui viſita leurs balots, ne leur laiſſa pas même emporter l'argent & les habits néceſſaires pour ſe rendre au lieu de leur exil. La ſeule épouſe du Prince Joſeph étoit chrétienne. Les deux autres ont, dans leur infortune, ouvert les yeux aux lumieres de la foi, comme je le dirai dans la ſuite.

Après cette triſte expédition, le Regulo prit le titre de chef de la famille. Il fit aſſembler tous les domeſtiques qui gardoient les hôtels des Princes, & il leur défendit, ſous les peines les plus ſévères, d'aller aux égliſes, ou de recevoir des viſites des chrétiens. Ces menaces réfroidiſſent la piété de quelques-uns, & les autres ne viennent à l'égliſe qu'avec de grandes précautions.

Le tribunal des Princes eut ordre, de ſon côté, de dreſſer un état des domeſtiques, des terres & des maiſons de *Sourniama* & de ſes enfans; ce qui fit croire que leurs biens alloient être adjugés au fiſc. Ceux de leurs domeſtiques qui avoient fait paroître peu de bonne volonté, en devinrent plus inſolens. Ce fut dans de ſi fâcheuſes circonſtances que

Marc-Ki arriva. Il n'en trouva presque aucun qui fût disposé à fournir aux besoins de leurs maîtres, & le pouvoir manquoit à d'autres qui avoient encore pour eux quelque reste d'affection. Le Prince Jean avoit laissé mille taels (1) en garde à son beau-pere, qui étoit un Mandarin des plus distingués, comptant trouver cette somme toujours prête au premier besoin qu'il en auroit. Le Mandarin qui regardoit ce besoin comme éloigné, l'employa à des usages particuliers.

Cependant *Marc-Ki* arrive, & rend au Mandarin la lettre du Prince. Il mandoit que des dépenses imprévues l'obligeoient d'avoir recours à lui plutôt qu'il n'avoit cru, & qu'il le supplioit de remettre au porteur de son billet, homme sûr & fidele, le dépôt qu'il lui avoit confié. Le Mandarin se trouvant fort embarrassé, lui fit dire d'attendre encore quelques jours, jusqu'à ce qu'il eût emprunté une somme qu'il vouloit lui donner.

Pendant ce temps-là ses domestiques sçurent le tirer d'intrigue par une indigne

(1) Un tael vaut environ cinq livres de notre monnoie.

ſupercherie, dont ils uſerent pour éloigner ce vieillard, qui étoit ſi fort à charge à leur maître. Ils ſuborner ent quelques gens de la lie du peuple : ceux-ci ſelon les inſtructions qu'on leur donna, ſe rendirent un jour de fête à l'égliſe des Peres Portugais, où ils ſçavoient que *Marc* devoit être. Ils dirent qu'ils étoient envoyés par le dix-ſeptieme Regulo, frere de l'Empereur, pour arrêter un certain homme nommé *Ki*, arrivé tout récemment du *Fourdane*. Les chrétiens qui ſe trouverent à la porte, donnerent d'autant plus aiſément dans ce piége, qu'en effet le dix-ſeptieme Regulo, par ordre de l'Empereur, avoit déja fait arrêter beaucoup de monde. Ils répondirent qu'il n'étoit pas à l'égliſe, mais qu'on alloit s'informer de ſa demeure : leur deſſein étoit de donner à *Marc* le temps de s'évader, & c'eſt juſtement ce que prétendoient les domeſtiques du Mandarin, qui ne ſe donnerent plus de mouvemens, dès qu'ils virent que leur ruſe avoit réuſſi.

Aux premieres nouvelles qui vinrent à ce bon vieillard qu'on le recherchoit, il fut ſaiſi d'une telle frayeur, qu'il prit auſſi-tôt la fuite avec ſon compagnon, encore plus pauvre qu'il n'étoit venu,

& laissant à Peking tout ce qu'on lui avoit donné pour les Princes.

Comme je sçavois le besoin que ces Seigneurs avoient d'un prompt secours, le départ précipité de *Marc* m'affligea sensiblement. J'ignorois alors que Dieu, qui n'abandonne jamais ses serviteurs, leur préparoit une autre ressource dont je parlerai en son lieu. Peu de temps après le départ de *Marc*, un eunuque de *Sourniama* ne pouvant soutenir la vie dure qu'on menoit dans ce désert, s'enfuit, & prit la route de Peking, pour y chercher de quoi vivre. *Sourniama* ne manqua pas, comme il y étoit obligé, d'informer le Général du *Fourdane* de sa fuite : celui-ci en donna avis au Tribunal des crimes à Peking. On chercha le fugitif, & on l'arrêta. Il fut mis à la question par ordre de l'Empereur, & il eut à subir un interrogatoire peu ordinaire.

Nous sçavons, lui dit-on, que tu n'es pas fugitif, que c'est ton maître qui a employé cet artifice pour t'envoyer porter de ses nouvelles à Peking, & pour examiner ce qui se passe à la Cour. L'eunuque répondit, que *Sourniama* manquant de pain & de riz, il s'étoit vu réduit à vivre de millet cuit à l'eau ;

il mouroit de faim ; & que comme il y avoit au *Fourdane* plus de domeſtiques qu'on n'en pouvoit nourrir, il s'étoit déterminé à venir, à l'inſçu de ſon maître, chercher quelque ſecours chez ſes parens & ſes amis. On lui demanda enſuite ſi *Sourniama* étoit Chrétien, & le nom de ceux de ſes enfans qui avoient embraſſé cette Loi ; enfin on lui fit pluſieurs autres queſtions qui ne ſont point venues à ma connoiſſance : je ſçai ſeulement que les Mandarins ont coutume d'en faire en grand nombre, même d'inutiles, afin d'être en état de répondre à celles que l'Empereur pourroit leur faire.

L'eunuque fut renvoyé lié & garotté au Général du *Fourdane* ; mais on ne croit pas qu'il ait été rendu à ſon Maître ; car on apprit bientôt que *Sourniama* étoit mort d'ennui & de miſere. Selon l'avis que le Général du *Fourdane* en donna au Tribunal des Princes, ce vieillard mourut le 19 de la onzieme lune, c'eſt-à-dire, le deuxiéme de Janvier de l'année 1725. Le Préſident de ce Tribunal, ſeizieme frere de l'Empereur, différa, je ne ſçais pour quelle raiſon, d'en informer l'Empereur par un mémorial ; c'eſt un uſage auquel on ne manque point ; alors Sa Majeſté marque elle-

même sur le mémorial, & la somme qu'elle destine aux funérailles, & les personnes qui doivent assister de sa part aux cérémonies funebres.

Ce Président ne se pressa pas d'informer l'Empereur de cette mort; il ne lui en parla que quelques jours après qu'il en eut reçut la nouvelle; & il ne lui en parla que par occasion, en traitant d'autres affaires de son Tribunal.

L'Empereur parut indigné de cette négligence. Est-ce donc, dit-il, qu'on veut m'empêcher de faire du bien à ce défunt, qu'on ne m'a pas présenté de mémorial? Je vois bien que vous n'êtes gueres attentif aux devoirs de votre charge: puis rejettant la faute sur les assesseurs qui n'avoient pas instruit le Président, il les abaissa de quelques degrés, & destitua son frere de la charge de Président des Princes, lui laissant néanmoins la dignité de Regulo qu'il lui avoit donnée depuis peu de temps. Cette démarche fit croire que la colere de l'Empereur finiroit avec la vie de cet infortuné vieillard, & que ses enfans étoient sur le point de recouvrer leur liberté; mais on fut bientôt désabusé par deux événemens auxquels on ne s'attendoit pas.

Le premier eſt que l'Empereur donna différens ordres au Général du *Fourdane* entr'autres d'ôter les chaînes au neuvième fils de *Sourniama*, & de les lui remettre auſſi-tôt que les cent jours du deuil de ſon pere ſeroient écoulés; de rappeller le quatrieme fils qui étoit depuis ſept ans à la guerre, de même que le ſixieme & le douzieme; c'eſt-à-dire, les Princes Louis & Joſeph, qui étoient avec le neuvieme frere de l'Empereur, afin que tous trois portaſſent le deuil de leur pere à *Sin-pou-tſe*, après quoi Sa Majeſté lui feroit connoître ſes intentions à l'égard de ces Princes.

Le ſecond eſt que l'Empereur avoit envoyé au *Fourdane* deux Mandarins, pour dégrader tous les fils de *Sourniama* de la qualité de Princes du ſang, en leur ôtant la ceinture jaune qui en eſt la marque, & les mettant au rang du ſimple peuple.

Ces triſtes nouvelles m'accablerent de douleur, & j'étois dans l'impatience de voir quelqu'un qui revînt du *Fourdane*. Enfin au commencement du mois d'avril, un jeune homme qui étoit Chrétien & Médecin de profeſſion, vint me voir. Après m'avoir fait ſigne de renvoyer les domeſtiques, il me dit qu'il venoit de

la part des Princes Jean, Paul, François, Michel, & des autres, s'informer de l'état de ma ſanté, & me prier de ne point prendre d'inquiétude à leur ſujet; qu'ils étoient contens de leur deſtinée, & qu'ils n'avoient beſoin que du ſecours de mes prieres. Il me fit enſuite l'hiſtoire de ſon voyage, & de la ſituation de ces Princes, telle que je vais vous la rapporter.

» Je m'appelle Thomas *Tem*, me dit-» il; & bien que je ſois de la Province » de *Kiamſi*, je me ſuis établi à Pe-» king, où j'exerce avec quelque répu-» tation la Médecine : ma profeſſion me » donna autrefois entrée chez les Prin-» ces Chrétiens; le Prince Paul m'avoit » fait l'amitié de me loger près de ſon » hôtel; &, quand j'avois quelque loiſir, » il me faiſoit l'honneur de m'appeller. » Son entretien rouloit toujours ſur des » matieres de Religion & de piété. C'eſt » lui qui m'introduiſit chez les Princes » ſes freres; & je vous avoue que je » ſortois toujours de leur hôtel infini-» ment édifié, de voir des perſonnes de » ce rang ſi humbles & ſi exacts obſer-» vateurs de la Loi de Dieu. Ils me par-» loient avec une bonté dont j'étois » confus; tout élevés qu'ils étoient par

» ſeur naiſſance & leurs dignités, ils
» ſembloient oublier leur grandeur, &
» me traitoient comme leur égal. Leur
» diſgrace me pénétra de la plus vive
» douleur, & je ne pus voir ſans indi-
» gnation que tout le monde leur tour-
» nât le dos; & que, par une lâche
» timidité, leurs parens, leurs amis,
» leurs ſerviteurs même les abandon-
» naſſent.

» Quoique ma fortune ſoit des plus
» médiocres, je pris la réſolution de
» faire le voyage, & de leur procurer
» quelques ſecours: & parce que le ſe-
» cret étoit abſolument néceſſaire, je
» ne confiai mon deſſein qu'à Jean *Tchao*,
» homme ſage & fidele. C'eſt un de
» ceux que le Prince Paul a laiſſé à
» *Peking* pour l'adminiſtration de ſes
» biens; mais comme il n'a qu'une au-
» torité partagée, il n'eſt pas le maître,
» & ſes adjoints au même miniſtere le
» gênent infiniment. Dès que je lui eus
» fait la confidence de mon voyage, il
» fut tranſporté de joie; &, ſans perdre
» de temps, il ramaſſa, comme il put,
» deux cens taels, & des rafraîchiſſe-
» mens autant qu'un mulet en pouvoit
» porter. La veille de mon départ, j'af-
» fectai de paroître devant les perſonnes

» dont j'avois lieu de me défier ; & le
» lendemain matin je montai à cheval
» ſuivi de mon valet ; j'avois pris la
» précaution de dire dans ma famille,
» que j'allois chez mon beau-pere, chez
» qui effectivement je paſſai, & que
» delà j'irois viſiter pluſieurs malades
» à la campagne, afin qu'on ne s'éton-
» nât pas de ma longue abſence.

» Je joignis le Muletier au lieu que
» je lui avois marqué hors de la ville ;
» il s'étoit engagé de me mener juſqu'à
» *Chaou-keou*, qui eſt au-delà du *Four-*
» *dane*, que je ne voulois pas nommer.

» Mon voyage fut aſſez heureux ; la
» langue Tartare que j'ai appriſe, & ma
» profeſſion de Médecin aidoient à éloi-
» gner les ſoupçons. Après dix jours de
» marche, & à quelques lieues du *Four-*
» *dane*, je fis mettre la charge de la
» mule ſur le cheval de mon valet, &
» je congédiai le muletier. Comme je
» ne voulois point entrer dans le *Four-*
» *dane*, où j'aurois pu être reconnu des
» domeſtiques du Général, chez qui j'ai
» ſouvent traité des malades quand il
» étoit à Peking, je pris une route dé-
» tournée, & j'arrivai enfin à un petit
» chemin qui ſe terminoit à la pleine de
» ſable, au milieu de laquelle je crus

» voir le village tel qu'on me l'avoit
» dépeint.

» Je pouvois y arriver avant le cou-
» cher du ſoleil, ſi j'euſſe doublé le
» pas. Mais c'eſt ce qui n'étoit pas poſ-
» ſible, à moins que d'abandonner mon
» valet qui étoit à pied, conduiſant le
» cheval qui portoit les ſecours, dont
» les Princes avoient un beſoin preſſant.

» Cependant le ciel ſe couvrit tout-
» à-coup, & le village diſparut; la
» neige tomboit à gros flocons, & à
» peine voyois-je la tête de mon che-
» val. Mon valet avoit peine à me ſui-
» vre: la peur me ſaiſit; car je me
» croyois perdu ſi je paſſois la nuit dans
» ce déſert. Je me recommandai à Dieu,
» qui ſçavoit à quelle intention j'avois
» entrepris ce voyage; & puis je con-
» tinuai de marcher au haſard, ſans ſça-
» voir la route que je tenois.

» Enfin, après quelque temps, j'ar-
» rivai à une eſpece de tertre, où je
» fis attendre mon valet accablé de laſſi-
» tude, tandis que j'irois chercher l'en-
» trée du village. Je ne faiſois pas re-
» flexion que je pouvois m'égarer de
» plus en plus, car la neige tomboit
» toujours en abondance, & la nuit étoit
» des plus obſcures; je marchois néan-

» moins, ſans trop ſçavoir ſi j'avançois
» ou ſi je reculois, juſqu'à ce qu'enfin
» mon cheval donna aſſez rudement
» contre une eſpece de mur, & il s'en
» fallut peu que cette ſecouſſe imprévue
» ne me fît tomber. A ce bruit, on me
» demanda qui j'étois, & où j'allois.
» Dans l'étonnement où je me trouvai,
» je répondis que c'étoit moi, comme
» ſi l'on eût dû connoître ma voix. On
» me fit une ſeconde fois la même de-
» mande, & je fis la même réponſe.
» Mais enfin ayant repris mes eſprits,
» je dis aſſez bas que j'étois le Médecin
» appellé *Tem*. Alors je vis paroître un
» homme qui m'aida à deſcendre de
» cheval, car j'étois tranſi de froid & à
» demi-mort, & qui me fit entrer dans
» ſa maiſon. Je reconnus le Prince Jean-
» Baptiſte, lequel en m'embraſſant, ah!
» mon ami, me dit-il, d'où venez-
» vous? Avant toute choſe, je le priai
» d'envoyer chercher mon valet, que
» j'avois laiſſé ſur un tertre peu éloigné.
» Il envoya de ſes gens qui l'eurent
» bientôt trouvé; & en même temps
» il fit avertir ſes freres Chrétiens de
» mon arrivée. Ils ſe hâterent de venir;
» ils m'embraſſerent, en me diſant que
» j'étois un Ange venu du Ciel pour les

» consoler. Enfin je ne puis vous expri-
» mer quelle fut la joie réciproque de
» cette entrevue : ils ne pouvoient assez
» remercier Dieu de cette neige épaisse
» qui m'avoit si fort incommodé, &
» dont je me plaignois ; c'est une faveur
» de la Providence, me disoient-ils, qui
» a voulu vous rendre invisible à ceux
» qu'il eût été dangereux, & pour vous,
» & pour nous de rencontrer. Ils s'em-
» pressèrent de me faire souper, & tout
» ce que des gens qui souhaitoient de
» me bien régaler purent faire, me fit
» connoître le malheureux état où ils
» étoient réduits. Cependant il n'en pa-
» roissoit rien ni dans leurs discours,
» ni sur leur visage : au milieu d'une ex-
» trême disette, ils avoient l'air gai &
» content. Deux jours entiers suffirent à
» peine à répondre à toutes les questions
» qu'ils me firent ».

« Quand je les vis dans leurs habits
» de grand deuil ; je ne doutai point que
» *Sourniama* leur pere ne fût mort : je
» leur demandai s'il avoit enfin ouvert
» les yeux à la vérité. Helas ! me répon-
» dirent-ils en soupirant, le Regulo notre
» pere, & sa seconde femme mere du
» Prince François sont morts l'un & l'au-
» tre, mais d'une maniere bien diffé-
» rente.

» A la onzieme lune derniere la Princesse se sentit fort mal, & jugea elle-» même que sa derniere heure approchoit. Elle étoit Chrétienne dans le » cœur, & elle en auroit fait, il y a » long-temps, une profession ouverte, » si le Regulo son mari ne s'étoit point » opposé constamment à son dessein. » Elle lui demanda la permission de se » faire transporter chez son fils, sous » prétexte qu'elle y seroit mieux soi-» gnée par sa belle-fille qu'elle aimoit » tendrement. Le Regulo y consentit.

» Dès qu'elle y fut arrivée elle de-» manda le baptême, tous ses entretiens » étoient de Dieu, & de la vive dou-» leur qu'elle ressentoit de l'avoir of-» fensé. Comme elle étoit parfaitement » instruite de nos saintes vérités, après » lui avoir fait faire des actes de con-» trition & d'amour de Dieu, le Prince » Paul la baptisa. Dès ce moment, elle » parut si tranquille, qu'on eût dit qu'elle » n'attendoit que cette grace pour sor-» tir de cette vie. Le Regulo qui sçut le » danger où elle étoit, vint la voir, » quoiqu'il fût malade lui-même; mais » elle ferma les yeux, & ne voulut ni » le regarder ni lui répondre, ce qui » l'obligea de se retirer.

» Elle parla enſuite avec un grand » ſens, & enjoignit à ſon fils le Prince » François d'écrire aux Peres de Péking, » & de les prier de ſa part d'offrir le » ſaint Sacrifice de la Meſſe pour le repos » de ſon ame : elle lui donna même à » cette intention trente taels, qu'on » n'eut garde de recevoir, & qui furent » employés aux frais de ſes obſeques. » Nous ne la quittâmes point, afin de » l'aider à finir ſaintement ſes jours. » Enfin le quinzieme de la même lune, » c'eſt-à-dire, le vingt-neuvieme de » décembre 1724, que nous environ- » nions ſon lit tous à genoux, & reci- » tant les prieres des agoniſans, elle » expira doucement, & rendit ſon ame » au Seigneur.

» Le Regulo notre Pere avoit plu- » ſieurs maladies compliquées, & en- » tr'autres depuis long-temps il étoit » tourmenté d'une toux ſeche, qui » jointe à l'âge, au chagrin & à la vie dure » qu'il menoit dans ce deſert, diminua » inſenſiblement ſes forces, & ruina » entiérement le reſte de ſanté dont il » jouiſſoit. Nous allions chez lui à tout » moment, mais nous n'étions pas admis » juſques dans ſa chambre, & nous n'y » pouvions pénétrer qu'il ne nous y » appellât. Enfin le 19 de la onzieme

» lune, c'eſt-à-dire, le 2 janvier 1725,
» il nous fit entrer, & il commença
» une longue apologie de ſa conduite,
» pour nous perſuader que ſon exil
» étoit injuſte.

» L'Empereur, dit-il, m'a fait quatre
» reproches également faux, & qui
» n'ont aucun fondement. Le premier
» que mes ancêtres étoient les ennemis
» de ſa famille : quelle inique ſuppoſi-
» tion ! *Ergatou Peylé* mon grand pere
» endoſſa la cuiraſſe à l'âge de dix-ſept
» ans, & mourut à vingt-trois les ar-
» mes à la main pour la famille de l'Em-
» pereur. *Toumen Peylé* mon pere a
» combattu toute ſa vie pour ſes in-
» térêts ; & moi qui n'avois pas héri-
» té de leur dignité, j'y ſuis parve-
» nu par de longs & de dangereux
» ſervices : eſt-ce ainſi qu'en agiſſent
» les ennemis de la famille Impériale ?

» Le ſecond, c'eſt qu'à la mort du
» beau-pere de ſon neuvieme frere, je
» ſoupirai, & témoignai de la triſteſſe :
» il eſt vrai, c'étoit mon parent & mon
» ami ; nous avions été enſemble chefs
» de bannière & camarades de caſaque ;
» mais nous n'avions ni liaiſons ni deſ-
» ſeins contraires au ſervice de l'Em-
» pereur.

» Le troiſieme, c'eſt que quand il » ſe fâcha contre ceux de mes en- » fans qu'il envoya à la guerre, je ne » me donnai aucun mouvement, je n'al- » lai point m'humilier au Palais, & de- » mander grace : hé ! quelle eſt donc la » deſtinée des *Mantcheoux* ? n'eſt-ce » pas de porter les armes ? Si j'euſſe » alors fait la moindre démarche, quel » reproche n'auroit-il pas eu droit de » me faire, & qu'aurois-je pu lui ré- » pondre ?

» Le quatrieme, c'eſt que mes enfans » ſe ſont faits Chrétiens, & que je ne » les ai point punis. Je les ai maltraités » pluſieurs fois pour ce ſujet ; mais » ne voyant rien dans la loi Chrétien- » ne qui fut contraire à la droite rai- » ſon, devois-je ſévir contre des enfans » que je chériſſois, & que je ne croyois » pas coupables ?

» Après ce diſcours il nous fit reti- » rer, & peu d'heures après, étouffé » par un cathare, il expira entre les » bras d'un domeſtique infidele : les cris » de ce domeſtique nous annoncerent ſa » mort. Que de larmes nous répandîmes ! » que nous pouſſâmes de cris & de » gémiſſemens inutiles ! Comme je vis » qu'ils s'attendriſſoient je changeai de

» discours. Le lendemain matin le se-
» cond fils du défunt vint me voir. Il me
» fit ses plaintes de ce que je n'avois
» pas donné avis à ses parens de mon
» départ. Je m'en suis bien donné de gar-
» de lui répondis-je; leur mésintel-
» ligence auroit trahi mon dessein, &
» rompu mon voyage. En voulant ser-
» vir tout le monde, je n'aurois servi
» personne. Il parut content de ma
» réponse.

» Ce Prince en partant de *Peking*
» avoit permis à son fils de recevoir
» le baptême, & promettoit de le re-
» cevoir aussi lui-même au *Fourda-*
» *ne*, dès qu'il se verroit débarrassé
» des affaires qui agitoient son esprit
» Je l'ai trouvé tel qu'il étoit parti
» de fausses craintes & de vaines espéran-
» ces le retiennent encore dans l'infi-
» délité. Il me conseilla de ne point
» partir en plein jour, & de m'en re-
» tourner le plutôt que je pourrois.
» Cependant sur le soir j'allai chez le
» Prince Jean pour lui dire adieu, &
» recevoir ses ordres. Il me reçut avec
» sa bonté ordinaire; & pour me faire
» honneur il rassembla toute sa famille,
» voulant, disoit-il, leur faire voir un
» ami Chrétien venu tout récemment
» de *Peking*.

» Comme je devois partir le lendemain » matin, il m'offrit de l'argent pour » les frais de mon voyage, & me preſ- » ſa de l'accepter : mais je le refuſai » conſtamment. Il me fit en le quittant » une petite exhortation que j'aurai » toujours préſente à l'eſprit; les paro- » les des ſaints ſont des traits de feu, » qui pénétrent juſques dans le fond » de l'ame.

» Ne perdez pas, me dit-il, d'un air » aimable, le fruit de la charité que vous » avez pour nous, en négligant certains » défauts qui, quoique legers, peu- » vent être d'une conſéquence dange- » reuſe pour le ſalut. Je m'apperçois » que vous ne vous êtes pas encore » corrigé de votre humeur impatiente, » & de vos vivacités naturelles. Je » crains qu'un orgueil ſecret ne vous » domine encore, & n'infecte de ſon » venin vos actions les plus vertueuſes : » faites-y attention ; mais ſur-tout pro- » fitez de la facilité, que vous avez d'ap- » procher des ſacremens ; la privation » de ce ſecours eſt la ſeule choſe qui » nous chagrine dans notre exil. Ne né- » gligez donc point un moyen ſi utile » de vous ſanctifier, & faites moi l'a- » mitié d'aſſiſter ſouvent au ſaint ſacri-

» fice de l'autel, & d'entendre quelques
» meſſes à mon intention.

» Je fus tellement attendri à ces der-
» nieres paroles, que je le quittai ſans
» preſque pouvoir parler, je ne les ou-
» blierai jamais; elles ont fait de trop
» fortes impreſſions dans mon cœur ».
Voilà mon Révérend Pere un précis de ce que me raconta ce charitable Médecin.

Sept ou huit jours après ſa viſite, le Pere Suarès m'envoya une lettre que le Prince François m'écrivoit de ſa propre main en langue *Mantcheou*: en voici la traduction.

» Je vous regarde comme mon pere
» ſpirituel. Il y a près d'un an que je
» ſuis privé du plaiſir de vous voir,
» & de recevoir vos ſalutaires inſtruc-
» tions. Toutes ſortes de malheurs ſont
» venus nous aſſaillir depuis ce temps-
» là; mais celui que j'ai le plus de
» peine à ſupporter, c'eſt de me voir
» fruſtré de mes eſpérances, & de la
» choſe que je deſirois le plus. Graces
» à Dieu nous ſommes en aſſez bonne
» ſanté. Je ne ſçais ſi je m'abuſe, mais
» je me flatte toujours que nous ver-
» rons finir notre exil. Je ne le ſouhai-
» te que pour revoir nos Peres en Je-

» ſus-Chriſt & tâcher de profiter de
» leurs inſtructions & de leurs exemples.
» Vous avez eu la bonté de m'envoyer
» des médailles, des réliquaires, des
» bagues : nous les avons reçues avec
» joie & avec reconnoiſſance ; ſi vous
» en avez encore, ne nous en laiſſez
» pas manquer, je vous prie, ſur-tout
» de celles où il y a des indulgences
» attachées, joignez-y des eſtampes de
» ſaint Michel, de l'Ange Gardien, de
» ſaint Jean, &c.

Pour l'intelligence de cette lettre, il eſt bon d'obſerver ; 1° que quand ce Prince partit pour ſon exil, loin d'être affligé de ſa diſgrace, il en témoigna au contraire de la joie dans l'eſpérance d'enſeigner les vérités de la foi aux peuples du *Fourdane*, & d'en gagner un grand nombre à Jeſus-Chriſt, mais depuis qu'il ſe vit relégué dans un déſert, il ſoupiroit ſans ceſſe, & ſe ſentoit comme étouffé des différens mouvemens & de zele pour la converſion de tant de peuples qui vivent dans l'infidélité, & de douleur de s'en voir ſi près ſans pouvoir les entretenir de nos ſaintes vérités. J'en ai une peine, diſoit-il quelques-fois, qui me preſſe, & m'agite nuit & jour. Je vous le demande, mon Révérend Pere,

trouveroit-on en Europe beaucoup de grands Seigneurs animez du même zele, & également portés à concourir au salut des ames?

2°. Les bagues, dont ce Prince parle, n'étoient que de cuivre. Dans le chaton de chaque bague, on avoit enchâssé sur un fond rouge un crucifix doré, qui étoit couvert d'un cryſtal convexe. J'en avois envoyé deux douzaine qui m'étoient venues d'Europe au Prince Jean, pour les partager entre les dames chrétiennes. Comme ce nombre n'étoit pas suffisant, il chargea la Princesse Théreſe sa belle-sœur, de les distribuer selon qu'elle jugeroit à propos. Le Prince Paul ayant appris qu'une des Princesses avoit reçu une de ces bagues, & que sa suivante ancienne Chrétienne en avoit été privée lui en fit des reproches : « Vous ne faites pas ré-
» flexion, lui dit-il, que vous êtes sa
» cadette au service de Dieu : quoique
» par la naissance elle vous soit beau-
» coup inférieure, & qu'elle vous doive
» l'obéissance & la soumission, cepen-
» dant son ancienneté dans le Christia-
» nisme lui donne sur vous une sorte de
» supériorité dans les choses qui concer-
» nent le culte de Dieu, & c'est ici une oc-

» caſion où vous devez lui ceder ». La dame, ſans rien dire, tira ſa bague à l'inſtant, & la donna à ſa ſuivante. Tous les Princes applaudirent à ſa modeſtie & à ſon humilité. Ce trait, quelque peu conſiderable qu'il paroiſſe, ne laiſſe pas de faire connoître la grande idée que ces Princes ſe ſont formés de notre ſainte Religion.

Le 13 du mois de Mai je fus agréablement ſurpris de voir reparoître le Médecin qui étoit déja de retour. Il me dit que les trois Princes étoient arrivés à *Sin-pou-tſe* pluſieurs jours avant lui ; que le Général du *Fourdane* en avoit donné avis à la Cour, & qu'on attendoit les ordres de l'Empereur. Il me donna enſuite des lettres de quelques-uns de ces Princes, & une entr'autres du Prince Paul. Il me propoſoit des difficultés qui marquoient la délicateſſe de ſa conſcience, & ſur leſquelles il me demandoit une prompte déciſion.

Je ſouhaitois fort de ſçavoir comment s'étoit faite la dégradation de ces Princes, de quelle maniere ils avoient reçu ce coup accablant, & quelles étoient leurs occupations ordinaires dans le lieu de leur exil. Le Médecin me ſatisfit pleinement ſur ces trois articles,

Il me dit d'abord que des Mandarins venus exprès de la Cour, avoient rassemblés tous les Princes au *Fourdane*, & que les ayant fait mettre à genoux, ils leur signifierent l'ordre de l'Empereur qui les dépouilloit du rang & des prérogatives de Princes du sang : qu'aussi-tôt après on leur ôta la ceinture jaune, & qu'on les renvoya à leur village confondus avec le simple peuple.

En second lieu, que les Princes qui sont chrétiens, témoignerent beaucoup de joie, de se voir débarrassés d'une dignité qui leur devenoit onéreuse, & qui les gênoit dans la pratique des devoirs du christianisme. En effet, depuis leur dégradation, ils jouissent d'une plus grande liberté. Comme ils sont au rang du peuple, le Général se croit déchargé de toute inspection sur leurs démarches ; & les Mandarins du peuple n'ayant point reçu d'ordre exprès de veiller à leur conduite, prennent volontiers ce prétexte de les laisser tranquilles, jugeant bien que ces Princes, comme il arrive quelquefois, pourroient être un jour rétablis dans leurs premiers honneurs, & se souviendroient de la maniere dont ils auroient été traités : ainsi personne ne les inquiéte maintenant. Il leur est seulement

ment défendu de ſortir du déſert où ils ſont relegués.

Il me dit, en troiſième lieu, que ces Princes s'aſſemblent pluſieurs fois, tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre; qu'ils liſent enſemble des livres de piété; qu'ils récitent en commun leurs prieres, & qu'ils s'exhortent mutuellement à la pratique des vertus chrétiennes, & ſur-tout à la conſtance dans les différentes afflictions dont leur foi eſt éprouvée. Les Dames de leur côté ſe comportent de la même maniere. On les entend de la rue chanter à pleine voix les prieres qu'on a coutume de réciter dans l'égliſe. Il m'ajouta que quand le Prince Louis arriva, la Princeſſe ſa femme fut ſi ſurpriſe de ſon changement, & ſi touchée des diſcours qu'il lui tint ſur la Religion, qu'elle prit le deſſein d'être chrétienne, & qu'actuellement elle ſe fait inſtruire, & ſe diſpoſe au baptême; que la veuve du cinquième Prince, qui avoit fait paroître à Peking tant d'éloignement pour le chriſtianiſme, demandoit auſſi avec inſtance le baptême; enfin qu'il avoit été infiniment édifié de leur douceur & de leur patience, & qu'il n'avoit pu voir ſans admiration, qu'au milieu de tant de ſouffrances, il ne leur échappât

ni plaintes ni murmures. Après avoir ainſi ſatisfait ma curioſité, il me quitta pour retourner à *Sin-pou-tſe*, où il étoit preſſé de ſe rendre.

Peu de jours après ſon départ j'appris qu'on avoit fait la recherche des biens de *Sourniama ;* que la liſte des gens de ſa porte étoit dreſſée, & que la Sentence du tribunal des Princes, qui ne pouvoit pas manquer d'être confirmée par l'Empereur, portoit qu'on les mettroit en réſerve ; qu'on avoit pareillement dreſſé un état de leurs maiſons & de leurs terres ; qu'elles couroient riſque d'être confiſquées : mais que comme ces biens ſont éloignés, & que pour obſerver les formalités, on avoit à entendre le témoignage d'un grand nombre d'Officiers, cette affaire devoit traîner en longueur.

Preſque en même temps un bruit ſourd ſe répandit, qu'un ordre étoit parti de la Cour pour faire conduire à Péking les Princes Louis & Joſeph chargés chacun de neuf chaînes. Ce fut pour moi un nouveau ſujet d'inquiétude. Tout ce que je pus faire, fut de m'adreſſer au Dieu de toute conſolation, & de le prier de fortifier & de ſoutenir de ſa main puiſſante ces illuſtres affligés.

Le ſecond de juin je fus un peu conſolé, lorſque ſur le ſoir je vis entrer dans ma chambre le Médecin. Il étoit ſi fatigué d'avoir couru nuit & jour, qu'à peine pouvoit-il ſe ſoutenir. Après m'avoir remis deux lettres de ces Seigneurs, il m'inſtruiſit en peu de mots de leur ſituation préſente.

« Je ſuis arrivé, me dit-il, à *Sin-pou-*
» *tſe* un jour plutôt que je ne l'avois
» promis : vos lettres ont comblé de
» joie ces généreux Chrétiens ; elles ont
» été lues avec avidité. Mais à peine
» avoient-ils achevé de les lire, qu'on
» vit arriver un Officier de la part du
» Général, qui enjoignoit aux trois
» Princes venus récemment de la guerre ;
» ſçavoir, le quatrieme, le ſixieme &
» le douzieme, de ſe rendre au *Fourdane*,
» pour y recevoir les ordres de l'Empe-
» reur. Ces trois Seigneurs monterent à
» cheval ſans faire paroître la moindre
» émotion, & ſuivirent l'Officier.

» Les Princes leurs freres envoyerent
» à leur ſuite pluſieurs domeſtiques à
» cheval, pour être promptement infor-
» més de ce que portoient ces nouveaux
» ordres. L'un d'eux revint à bride abat-
» tue, pour nous dire que ſes maîtres
» étant entrés dans le tribunal, le Géné-

» ral les avoit fait mettre à genoux ;
» & portant d'abord la parole au qua-
» trieme Prince : vous avez eu permiſ-
» ſion, lui a-t-il dit, de revenir de la
» guerre pour porter le deuil de votre
» pere, pourquoi n'y êtes-vous pas re-
» tourné auſſi-tôt que le deuil a été fini ?
» Partez inceſſamment, & ne revenez
» pas que la guerre ne ſoit terminée :
» pour-lors vous vous rendrez à *Sin-*
» *pou-tſe.*

» Puis s'adreſſant aux Princes Louis &
» Joſeph : j'ai ordre, leur a-t-il dit, de
» vous mettre à chacun neuf chaînes, &
» de vous envoyer à Péking pour y être
» enfermés, & confiés à la garde du
» troiſieme Regulo, frere de l'Empe-
» reur. Les autres domeſtiques vinrent
» les uns après les autres apporter la
» même nouvelle, & préparer des char-
» rettes pour tranſporter leurs maîtres,
» leſquels accablés de la peſanteur de
» leurs chaînes, ne pouvoient pas mon-
» ter à cheval. Le dernier que je vis
» arriver étoit domeſtique du Prince Jo-
» ſeph ; il l'envoyoit au Prince Jean ſon
» frere, avec ordre de lui dire qu'il ne
» plaignît pas ſon ſort ; que ſes ſouf-
» frances étoient légeres, & que la plus
» grande marque d'amitié qu'il pût lui

» donner, étoit de prier Dieu d'au-
» gmenter ſes peines.

» Le Prince Jean parut d'abord inter-
» dit de l'étonnement que lui cauſa ce
» diſcours. Puis revenant de ſa ſurpriſe :
» je n'ai garde, dit-il, de demander à
» Dieu qu'il augmente les peines de
» mon frere ; mais je le prierai, avec
» toute l'ardeur dont je ſuis capable,
» de lui donner la force de les ſuppor-
» ter. Il ſemble, continua le Médecin,
» que cet enchaînement de diſgraces de-
» voit conſterner ces Seigneurs ; mais
» j'étois plus affligé qu'eux tous, & ils
» me conſoloient par la fermeté de leur
» courage, & par leur parfaite réſigna-
» tion aux ordres du Seigneur. Je dois
» retourner demain à *Sin-pou-tſe*, me
» dit-il, en prenant congé de moi, les
» momens ſont chers, & je n'ai pas le
» loiſir de vous en dire davantage ; mais
» on rappelle à Péking tous les domeſ-
» tiques de leur porte, & ils pourront
» aiſément vous informer de tout ce
» que ces Princes ont à ſouffrir, & des
» vertus qu'ils font éclater au milieu de
» tant de ſouffrances ». Dès qu'il m'eut quitté, je lus la lettre que m'écrivoit le Prince Jean : elle étoit conçue en ces termes :

JEAN TROISIEME DE LA FAMILLE, *au Pere Parennin, pour m'informer de l'état de ſa ſanté, & de celle des autres Peres.*

« J'ai reçu votre lettre, & je l'ai lue » avec autant d'attention que ſi je vous » avois écouté, & que vous m'euſſiez » parlé en perſonne vous-même. Les » inſtructions qu'elle contient me con- » ſolent & me tranquilliſent; je les porte » gravées dans le cœur. Nous ſommes » pleins de reconnoiſſance de ce que » vous & les autres Peres, vouliez bien » vous reſſouvenir de nous au ſaint Sa- » crifice de la Meſſe. Ce que nous ſou- » haitons maintenant, & ce que vous » devez demander à Dieu pour nous, » c'eſt que par le ſecours de ſa grace, il » nous aide à nous corriger de nos dé- » fauts, à pratiquer la vertu, à nous » conformer à ſa ſainte volonté, & à » perſévérer juſqu'à la fin dans ſon ſaint » ſervice. Voilà le ſeul objet de nos de- » firs, nous comptons le reſte pour rien. » Mes deux freres Louis & Joſeph vous » rendent mille graces. Comme ils ne » peuvent s'acquitter par eux-mêmes de » ce devoir de reconnoiſſance, ils m'ont

» chargé de le faire, & de vous deman-
» der pour eux le ſecours de vos prieres.
» Nous ſommes tous preſſés du deſir de
» vous voir comme d'une ſoif violente :
» quand viendra ce bienheureux jour ?
» Hélas ! il eſt encore bien éloigné ; en
» attendant, ne laiſſez paſſer aucune oc-
» caſion de nous conſoler par vos let-
» tres, & de nous fortifier par vos inſ-
» tructions ».

Si ces Princes ſouhaitent ſi fort d'avoir un des Miſſionnaires, nous le ſouhaitons encore plus qu'eux, & j'oſe dire que ce qui nous afflige le plus dans le triſte état où cette Miſſion eſt réduite, c'eſt de n'avoir pas la liberté d'aller ſecourir hors de Péking, où nous ſommes très-gênés, non-ſeulement ces Seigneurs, mais encore tant d'autres qui implorent notre ſecours, & qui ne ſont qu'à quelques journées de cette capitale ; ces Princes ne l'ignorent pas ; auſſi ſoupirent-ils après un temps qu'ils regardent encore avec raiſon comme bien éloigné.

Le ſeptieme de juin les deux priſonniers arriverent au tribunal des Princes : on ne leur fit point ſubir d'interrogatoire ; mais on les livra ſur le champ au troiſieme Regulo pour les enfermer, & les garder ſéparément. J'appris les cir-

conſtances de leur empriſonnement par un ſerviteur du Prince Joſeph nommé Jean *Ou*.

« Dès que j'eus connoiſſance, me » dit-il, que mon maître étoit amené » priſonnier, j'allai au-devant de lui à » une journée de la ville, & l'ayant » apperçu chargé de neuf chaînes ſur » une charrette couverte d'une mauvaiſe » natte, je ne pus retenir mes larmes. » Mon maître m'en fit une ſévere répri- » mande : vous ne connoiſſez pas le prix » des ſouffrances, me dit-il, & cepen- » dant vous êtes Chrétien ! apprenez » qu'elles ſont le gage d'une éternité » bienheureuſe : ne vous découragez » donc point, & quoiqu'il en coûte, » ſoyez toujours ferme dans la foi, » & n'abandonnez jamais le ſervice de » Dieu.

» Je ſuivis, continua le domeſtique, » la charrette juſqu'au tribunal, & de-là » à la priſon. On m'y laiſſa entrer avec » quelques autres, pour tranſporter le » peu de meubles qu'on lui avoit permis » de garder : ils conſiſtoient en trois » couſſins & trois manteaux : on ne » voulut point laiſſer entrer autre choſe. » Je vis là trois petites chambres de » plein-pied, toutes dégarnies, ſans

» chaiſes, ſans tables, ſans armoires, » ſans livres ni papier à écrire ; ces » chambres ſont entre deux petites cours, » & le tout eſt enfermé de quatre mu- » railles iſolées, dont on peut faire le » tour par dehors. On nous fit tous ſortir » au plus vîte, à la réſerve d'un jeune » garçon, qu'on y laiſſa pour aider à » ſoulever les chaînes : je crois même » qu'on le changera de temps en temps ; » on ferma auſſi-tôt la porte, où l'on » plaça des gardes. Il ne reſte plus de » communication qu'un tour à hauteur » d'appui dans le mur, par où on lui » fait paſſer à manger : nous avons loué » près de là une chambre pour faire la » cuiſine ; des ſoldats viennent prendre » les plats, & nous les rapportent, ſans » qu'il ſoit permis à qui que ce ſoit d'ap- » procher du tour.

» Le Prince Louis eſt logé de la même » maniere dans une autre maiſon ſé- » parée. Entre les priſons des deux » Princes, il y en a une troiſieme où » depuis deux mois on a reſſerré un autre » Prince, qui étoit chef de banniere.

» Le troiſieme Régulo avoit fait conſ- » truire autrefois ces petits bâtimens » pour différents ouvriers qu'il em- » ployoit, il en a changé la deſtination

» par ordre de l'Empereur, & il y a
» enfermé les Princes dont on lui a
» confié la garde ».

Voilà tout ce que j'ai pu apprendre de ce fidèle domeſtique; mais ſur la fin de Juin François *Tcheou*, ce fervent Chrétien, & ſi affectionné au ſervice de ſon maître, vint me voir, & me confirma tout ce qu'on m'avoit déjà rapporté. Je lui fis pluſieurs queſtions, auxquelles il me fit des réponſes que je vous raconterai ſimplement & ſans garder aucun ordre. Ce fut donc ainſi qu'il me parla.

« 1°. Les domeſtiques de nos Princes,
» me dit-il, hommes & femmes, fidè-
» les & infidèles, ſont tous rappellés à
» Péking. Ces Seigneurs avoient à leur
» ſuite les plus honnêtes gens de leur
» maiſon. C'eſt parmi eux qu'on choiſiſ-
» ſoit les ſecrétaires, les intendans, les
» maîtres d'hôtel, & les autres perſon-
» nes de confiance. Il ne leur reſte plus
» maintenant que des eſclaves qu'ils ont
» achetés, ou quelques domeſtiques
» qui leur furent donnés par les parens
» des Princeſſes qu'ils épouſerent.

» 2°. Depuis que je ſuis arrivé de
» *Sin pou tſe*, j'ai évité d'aller à l'hôtel
» de mon maître, je m'en tiens bien

» éloigné pour le mieux ſervir ; je ſçais
» que le trouble & la confuſion regnent
» dans ſa maiſon ; en attendant que le
» calme y renaiſſe, je fais des efforts
» pour avoir des habits & un peu d'ar-
» gent que je puiſſe lui envoyer. Des
» voleurs ayant fait une ouverture ſous
» le ſeuil de ſa porte, ont emporté, du-
» rant ſon ſommeil, ſes habits, & tout
» l'argent qu'il avoit.

» 3°. Les haras que *Sourniama* avoit
» en Tartarie, qui montoient à pluſieurs
» milliers de chevaux, ont été diſſipés
» par des Tartares *Mongous* ſes domeſ-
» tiques, auxquels il les avoit confiés,
» comme font les autres Princes ; un
» ſeul plus fidele que les autres, en
» amena deux cens à *Sin pou tſe*. Mais
» il apprit en arrivant que ſon maître
» venoit de mourir. Ses enfans parta-
» gerent les chevaux ; & comme un ſi
» grand nombre ne leur étoit pas néceſ-
» ſaire, & que d'ailleurs ils avoient des
» beſoins plus preſſans, ils les vendirent ;
» mais ils ne purent retirer que trois ou
» quatre taels pour chaque cheval.

» 4°. Les raiſons pour leſquelles l'Em-
» pereur maltraite ainſi les Princes Louis
» & Joſeph, ſont les mêmes qu'il pré-
» texta il y a deux ans, quand il les

» envoya à la guerre avec ſon neu-
» vieme frere. On ne reprochoit autre
» choſe au Prince Joſeph, que d'avoir
» accompagné le Prince Louis au Palais,
» lorſqu'il alla demander des inſtructions
» avant ſon départ; il a fallu trouver
» quelque nouvelle raiſon de l'empri-
» ſonner. Voici celle que l'Empereur a
» alléguée; quand j'envoyai, dit-il,
» *Leſſihin* à la guerre, ſon frere *Ouet*
» *chen* me regarda de travers, & avec
» des yeux menaçans; il ne faudroit
» pas le laiſſer vivre, cependant qu'on
» l'enferme de même que ſon frere.

» 5°. Lorſqu'on interrogea l'Eunuque
» au Tribunal ſur la religion de ſon
» maître, un des Mandarins trouva cette
» queſtion ridicule. Vous n'êtes pas au
» fait, répondirent les autres, c'eſt-là
» un point eſſentiel. Cette réponſe fait
» croire que la principale raiſon pour
» laquelle on a chaſſé les Princes du
» *Fourdane*, c'eſt que la garniſon de
» cette place étant compoſée de *Mant-*
» *cheoux* & de Chinois tartariſés, dont
» les uns ſont de leurs amis, & les au-
» tres ont été leurs créatures, on crai-
» gnoit que pluſieurs touchés de leur
» exemple & de leurs diſcours, ne ſe
» fiſſent auſſi chrétiens.

» 6°. La premiere femme titrée de
» *Sourniama* a reçu le baptême, & s'ap-
» pelle Anne ; la veuve du cinquieme
» qui eſt Comte, & la femme du Prince
» Louis ont auſſi été baptiſées. La même
» grace a été accordée à la belle-fille
» du Prince Paul. Le dernier fils de
» *Sourniama*, âgé de dix-huit ans, a
» des ſentimens pleins de foi & de re-
» ligion, quoiqu'il ne ſoit pas encore
» chrétien ; mais il ſe met en état de
» le devenir par le ſoin qu'il prend de
» ſe faire inſtruire, & de ſe diſpoſer au
» baptême. La Princeſſe Thereſe eſt tou-
» jours la même, pleine de vertu &
» de zèle. Lorſque j'allai prendre congé
» d'elle, & que je lui offris mes ſervices ;
» tout ce que je vous demande, me dit-
» elle, c'eſt d'aller voir ſouvent ma
» fille qui eſt mariée à Péking, & de
» lui dire de ma part qu'elle ne me
» plaigne point, que je ſuis contente
» de ma deſtinée, & que je lui recom-
» mande, ſur toutes choſes, de con-
» ſerver toujours la crainte de Dieu,
» & d'approcher tous les mois des ſa-
» cremens. Je vous recommande la
» même choſe à vous-même, m'ajouta-
» t-elle ; n'oubliez jamais ce que vous
» avez promis à Dieu.

» La Princeſſe Agnès s'occupe des » plus vils miniſteres de ſa maiſon, elle » la tient propre, elle prépare à manger, » elle prend ſoin des malades & des » enfans: ah! qu'elle eſt différente de » ce que je l'ai vue autrefois, lorſqu'elle » étoit à la Cour?

» 7°. Comme il n'y a point d'endroit » commode pour s'aſſembler, & que » chaque maiſon particuliere eſt trop » petite, ils ſe ſont tous cottiſés à pro- » portion du bien qui leur reſte, pour » bâtir une chapelle. Les bois étoient » déja achetés quand je ſuis parti ». Ici finit l'entretien de ce fidele ſerviteur.

Il me fit comprendre que ſi leurs biens leur étoient conſervés, ils pourroient ſuffire, nonobſtant la mauvaiſe adminiſtration, à entretenir pendant quelques années cette nombreuſe famille; mais que s'ils venoient à être confiſqués comme on le publioit, elle ſe trouveroit ſans nulle reſſource. Parens, amis, alliés, tous abandonnent ces Seigneurs, parce que l'Empereur attaque encore la mémoire du vieux Régulo, & ceux qui ont épouſé ſes filles.

L'Empereur dit il y a peu de jours, & la gazette a pris ſoin de le publier dans tout l'Empire, que *Sou nou* pen-

dant huit ans qu'il avoit été général dans la province de *Leáotong*, en avoit perverti les plus ſages coutumes; qu'il donnoit toute liberté au peuple afin de ſe concilier les cœurs, & de ſe mettre en réputation d'homme affable & populaire; & qu'il avoit porté la connivence à un tel excès, que quand même on pileroit maintenant ſes os, le mal ne pourroit ſe réparer.

Tchabina, qui eſt *Tſongtou* des provinces de *Kiang nan*, & *Kiang ſi* dont le fils a épouſé la fille de *Sourniama*, avoit eu ordre; il y a quelques mois, de faire le choix de gens capables d'être Mandarins de guerre, & de les envoyer à la Cour. Il en fit partir ſix à l'inſtant, dont il fit à peu près le même portrait. L'Empereur blâma hautement ſa conduite. Comment ſe peut-il faire, dit-il, que ſix perſonnes ſoient ſi ſemblables, qu'il ne ſe trouve preſque point entre entre elles de différence? ce n'eſt pas, ajouta-t-il, que *Tchabina* manque d'eſprit ni de talent, c'eſt qu'étant fâché de ce que j'ai puni *Sou nou* ſon allié, il fait peu d'attention à mes ordres, qu'on l'en avertiſſe & qu'il réponde. Le *Tſongtou* s'eſt parfaitement bien juſtifié, mais il eſt à craindre que ſes raiſons ne

ſoient pas écoutées ; & c'eſt ce qui intimide tous les Mandarins & les Seigneurs de la Cour.

Telle eſt, mon Révérend Pere, la ſituation préſente de cette illuſtre famille : je ne doute point que pluſieurs perſonnes de piété qui s'intéreſſent en Europe aux progrès de la religion parmi les Nations infidelles, ne ſoient touchées des ſouffrances de tant d'illuſtres perſécutés, & édifiés de leur attachement à la foi. Je les conjure de redoubler leurs prieres auprès du Seigneur, afin de leur obtenir la grace de perſévérer dans cet eſprit de ferveur qui les a ſoutenus juſqu'ici dans les fers, & au milieu des plus affligeantes diſgraces. Je les recommande auſſi à vos ſaints ſacrifices, en vous priant de n'y pas oublier votre très-humble, &c.

AUTRE LETTRE

*Du Pere Parennin, Miſſionnaire de la Compagnie de Jeſus, au Pere * * *, de la même Compagnie.*

A Peking, ce 24 août 1726.

MON RÉVÉREND PERE,

La paix de Notre Seigneur.

Après les lettres que j'eus l'honneur de vous écrire le 20 d'août de l'année 1724, & le 20 de juillet de l'année ſuivante, ſur la piété & la ferveur des princes Chrétiens exilés au *Fourdane*, il me ſembloit que vous n'aviez plus rien à deſirer, & qu'il ſeroit inutile de vous en parler davantage. Mais le changement de leur deſtinée, & les exemples tout récens qu'ils viennent de donner de leur courage & de leur fermeté dans la foi, ne me permettent pas de vous laiſſer ignorer des faits ſi intéreſſans, & ſi capables d'inſtruire & d'édifier ceux à qui vous en ferez part.

Depuis la fin du mois de juillet de

l'année passée, jusqu'au mois de novembre, les domestiques de ces Seigneurs qui venoient de *Sin-pou-tsé* à Peking, ne cessoient de nous dire, que le triste état où ils étoient réduits, ne leur faisoit nulle peine, qu'ils étoient contens de leur sort, & qu'ils passoient presque toute la journée, ou à prier Dieu dans la chapelle commune, ou bien à instruire ceux qui avoient nouvellement reçu le baptême, ou qui se disposoient à le recevoir.

Ce fut vers ce temps-là qu'ils nous écrivirent plusieurs lettres, où ils nous pressoient en des termes que la seule piété inspire, de leur envoyer du moins le Pere Louis *Fan*, Jésuite Chinois, puisque dans les affligeantes conjonctures où l'on se trouvoit, la Religion courroit trop de risque, si un Missionnaire Européen entreprenoit ce voyage; quoiqu'il y eut du danger à leur envoyer même un Chinois, on ne put cependant leur refuser cette consolation, & après avoir pris toutes les précautions que demandoit la prudence, on leur accorda ce qu'ils desiroient avec tant d'ardeur.

Aussi-tôt qu'ils en eurent connoissance, ils dépêcherent à Péking un

homme de confiance pour accompagner le Pere, qui partit en équipage de petit marchand, & arriva heureuſement à *Sin-pou-tſe.* Il n'y demeura que ſept ou huit jours, c'eſt-à-dire, autant de temps qu'il étoit néceſſaire pour leur adminiſtrer les ſacremens; car ils n'avoient beſoin ni d'inſtructions, ni d'exhortations, pour s'affermir dans les vérités de la foi, ou pour ſupporter conſtamment leurs diſgraces. En retournant à Peking, le Pere Louis viſita nos Chrétientés du nord, comme on l'en avoit prié; ſçavoir, celle du *Suen-hoa-fou*, de *Ta-ton-keou*, & *Sa-tching*, & il nous en rapporta des choſes très-édifiantes, dont je pourrai vous faire part dans la ſuite.

Je le priai quelques jours après ſon arrivée de me raconter en détail ce qui s'étoit paſſé pendant ſon ſéjour à *Sin-pou-tſe.* » Que puis-je vous dire, » répondit ce Pere? Ne connoiſſez-» vous pas ces Seigneurs auſſi bien que » moi? leur zele, leur ferveur, leur » fermeté, leur humilité, & leur mor-» tification m'ont fait cent fois rougir. » Leur ſoin eſt de cacher ce qu'ils ſouf-» frent, & d'en dérober la connoiſ-» ſance par des dehors agréables & rem-

» plis d'une ſainte gayeté. A les entendre, rien ne leur manque, & ils » auroient tort de s'échapper en la » moindre plainte.

» Certainement il faut bien aimer les » ſouffrances, pour être content de » l'état d'indigence où ils ſe trouvent. » Ils aſſurent néanmoins que s'ils pouvoient avoir de temps en temps » parmi eux un Miſſionnaire, ils n'auroient rien à deſirer. Je trouvai leur » chapelle fort propre, & je fus ſurpris qu'ils euſſent pu ſi bien l'orner » dans un lieu ſi déſert & ſi ſolitaire : » je commençai d'abord par entendre » leurs confeſſions, & par les fortifier » de la ſainte Euchariſtie, que je leur » diſtribuai à chaque meſſe, à meſure » qu'ils s'y étoient diſpoſés : après quoi » je baptiſai les Catéchumenes que ces » Seigneurs avoient très-bien inſtruits : » Je ſuppléai enſuite les cérémonies à » ceux qui avoient été baptiſés avant » mon arrivée : il y avoit en tout plus » de quarante perſonnes, en comptant » les maîtres, les maîtreſſes, & les » domeſtiques. De plus le treizieme » & dernier fils de *Sourniama* me demanda inſtamment le baptême, & » quoiqu'il ne dépende point de ſes

» freres, je jugeai pourtant qu'il feroit » ſagement d'en dire un mot à ſon ſe- » cond frere, qui depuis la mort de » *Sourniama* leur pere, & du prince » Xavier, étoit devenu le chef de la » famille.

» Cette démarche lui fit de la peine, » parce que, diſoit-il, ſon frere, » qu'une fauſſe politique avoit empêché » de recevoir le baptême, pourroit » difficilement ſe réſoudre à lui accor- » der une pareille permiſſion : ayez » pour lui cette déférence, lui répli- » quai-je, nous ferons de notre côté » ce que nous croirons être devant » Dieu le plus à propos pour ſa gloire, » & pour le ſalut de votre ame.

» Son frere le reçut avec amitié, mais » en même-temps il ſe plaignit amere- » ment, de ce qu'il venoit le conſulter » ſur une affaire dans laquelle il ne » vouloit point entrer. N'êtes-vous pas » le maître de vos actions, lui dit-il ? » ſi je conſens à ce que vous deman- » dez, je me rends reſponſable des » ſuites ; ſi je le refuſe, je me charge » d'un grand péché ; faites donc ce » qu'il vous plaira, & ne m'en parlez » point.

» Ce prince vint auſſi-tôt me trouver

» pour me demander le baptême ; il choi-
» sit le Prince Jean pour son parrein ;
» celui-ci lui donna son nom, & y ajouta
» celui de Stanislas, comme vous le
» lui aviez recommandé, en lui en-
» voyant le portrait de ce saint, &
» sa vie écrite par le P. Dorléans que
» vous aviez traduite en langue Chi-
» noise. Son épouse reçut aussi le bap-
» tême, & dans les transports de sa
» joie, elle envoya à Peking un domes-
» tique, pour presser son pere de se
» faire instruire dans la Religion Chré-
» tienne par un Catéchiste qu'elle nom-
» moit. Elle pria en même-temps les
» Peres de lui envoyer ce Catéchiste.
» Une des veuves de *Sourniama* a reçu
» la même grace. Je suppléai les céré-
» monies de l'église aux autres dames
» qui avoient été baptisées par le Prince
» Paul. Tous ces seigneurs m'assiégeoient
» de tous côtés pour avoir des crucifix,
» des chapelets, des médailles, &c. Je
» n'avois pas dequoi leur en fournir à
» tous ; mais j'apporte une liste de ce
» qu'ils demandent avec le plus d'ins-
» tance.

Voilà une partie de ce que me raconta le Pere Louis, qui finit son entretien en me disant que le Prince Jean,

le Prince Paul, & le Prince François ſont des modeles de la plus haute vertu, & qu'ils ont un zèle & un talent admirable pour prêcher Jeſus-Chriſt, & toucher le cœur des Infideles.

Un mois ou environ après le retour du Pere Louis *Fan*, Thomas *Tem*, ce zélé Médecin dont je vous ai parlé dans ma derniere lettre, fit encore deux voyages à *Sin-pou-tſe*, pour porter au Prince Paul des ſecours qui ne pouvoient gueres ſe confier à d'autres. A ſon retour il ne manqua pas de venir me ſaluer de la part de ces Seigneurs & d'appuyer leur demande des plus vives ſollicitations. » Si vous ne faites » pas un effort pour contenter leur piété, » me diſoit-il, avec ſa franchiſe natu- » relle, ils ſe plaindront de moi, ils » diront ou que je n'ai pas eu le talent » de perſuader, ou que mes ſollicita- » tions ont été trop foibles ».

Voici quelques lettres de ces Princes que j'ai traduites, & dont je vous envoye les originaux, que vous pourrez conſerver comme des monumens de leur piété; je commence par celle que m'écrivit le Prince Paul.

» Vous êtes mon pere ſpirituel, & » je vous ſalue avec reſpect. C'eſt par

» un effet de la bonté divine ; & de
» la charité que vous avez pour nous,
» que le Pere Louis *Fan* a daigné venir
» ici nous délivrer du fardeau énorme
» de nos péchés : je n'en ai caché aucun
» selon que la loi de Dieu me l'ordonne,
» & j'ai reçu deux fois le corps adora-
» ble de J. C. Si cependant, ou par
» oubli, ou faute d'avoir assez bien
» examiné ma conscience, j'avois omis
» quelque péché que je n'eusse pas
» connu, je vous prie de demander à
» Dieu au saint-sacrifice de la messe,
» qu'il les pardonne à Paul, malheu-
» reux pécheur ; qu'il me fasse la grace
» d'étouffer les mauvais desirs qui s'é-
» levent dans mon cœur ; qu'il en dé-
» racine l'orgueil ; qu'il augmente en
» moi la foi, l'espérance & la charité ;
» qu'il me donne l'esprit de compone-
» tion, & un vif sentiment de douleur
» de mes fautes passées ; enfin qu'il me
» procure une sainte vie, qui soit cou-
» ronnée d'une mort également sainte,
» & qu'un jour il me fasse jouir de ses
» libérales récompenses.

» J'ai une autre grace à vous deman-
» der, ne me la refusez pas, je vous
» en conjure ; envoyez-moi un mor-
» ceau du bois précieux de la vraie

» croix,

» croix, quelques images de Jeſus-Chriſt » crucifié, de la très-ſainte Trinité, de » la très-ſainte Vierge portant Jeſus entre ſes bras, de ſaint Joſeph, de » ſaint Antoine, &c ».

N'êtes-vous pas édifié, mon Révérend Pere, de voir que ces Princes, dans un pays où ils manquent de toutes choſes, ne font nulle attention à ce qu'ils ſouffrent, pour ne penſer qu'à ce qui peut entretenir leur piété ? Le Prince Jean & le Prince François nous écrivirent auſſi des lettres de remercimens, & nous envoyerent une liſte des eſtampes de dévotion qu'ils demandoient, pour les diſtribuer aux nouveaux chrétiens. Je ramaſſai tout ce que j'avois pu tirer de nos Miſſionnaires exilés à Canton ; entr'autres, j'envoyai au Prince Paul un reliquaire du feu Pere Cazier ; un morceau de la vraie croix s'y trouvoit au milieu de pluſieurs autres reliques ; mais ce préſent engagea le Prince François à me faire de nouvelles demandes qui m'embarraſſerent. » Vous m'avez répondu » pluſieurs fois, m'écrivit-il, que le » ſeul morceau de la vraie croix que » vous aviez, étoit deſtiné à mon frere » Paul ; je ne me rebute point pour » cela, & je continuerai toujours de

» vous renouveller mes instantes prieres;
» l'écriture m'apprend qu'il faut frapper
» jusqu'à ce qu'on ouvre ; je vous im-
» portunerai si souvent, que vous serez
» obligé d'en faire venir de près ou
» de loin pour contenter mes desirs ».

Le Révérend Pere d'Entrecolles, Supérieur de cette Maison, fut si touché des sentimens de ce Prince, qu'il se priva de son propre reliquaire pour le lui envoyer. François *Tcham*, domestique du Prince Jean, en fut le porteur, & à son retour à Peking, il me remit la réponse suivante.

« Quand François *Tcham* arriva ici
» avec le bois précieux de la sainte
» croix, & qu'il me rendit votre lettre
» remplie d'instructions si touchantes, je
» fus transporté de joie & de vénéra-
» tion ; je reçus à genoux ce sacré bois,
» & je l'arrosai de mes larmes, faisant
» réflexion qu'un aussi grand pécheur
» que moi ne méritoit pas de posséder un
» si grand trésor. Cependant, c'est pour
» les pécheurs que Jesus-Christ est mort
» sur cette croix, & c'est ce qui me
» console & ce qui ranime mon espé-
» rance. Je conserverai toute ma vie
» un souvenir respectueux de la charité
» que Dieu vous inspire pour nous ».

« La Princeſſe, ma belle-ſœur (1), & » la Princeſſe mon épouſe, envient mon » bonheur, & ſouhaitent ardemment que » vous leur procuriez la même conſola- » tion. Elles me preſſent de vous deman- » der cette grace ; j'oſe vous dire que » ces deux dames méritent votre atten- » tion.

« Lorſque Jean *Tchao* s'en retourna à » Peking, je lui recommandai de vous » demander le livre qui contient une » inſtruction ſur le ſacrement de la pé- » nitence. Ne l'oubliez pas, je vous en » ſupplie.

» Vous vous recommandez à nos » prieres ; c'eſt un devoir des enfans à » l'égard de leurs peres ſpirituels. Mais, » qu'eſt-ce qu'une goutte d'eau peut » ajouter à la mer ? Nous le ferons ce- » pendant pour vous donner une légere » preuve de nos ſentimens, pleins de la » plus vive reconnoiſſance. Ne laiſſez » paſſer, je vous prie, aucune occaſion » ſans nous faire ſçavoir de vos nou- » velles, & de celles de tous les autres » Peres. Pour ce qui eſt de nous, la » grace de Dieu & la protection de ſa » ſainte Mere, nous maintiennent dans

(1) C'eſt l'épouſe du Prince Louis.

» une paix & dans une tranquillité d'eſ-
» prit que nous n'avons jamais goûtée ».

Je reçus par la même voie la lettre du Prince Paul; c'eſt ainſi qu'il s'explique :

« J'ai reçu à genoux, & les larmes
» aux yeux, le ſacré bois de la croix que
» vous avez eu la bonté de m'envoyer :
» depuis que j'ai embraſſé la loi du vrai
» Dieu, j'ai honte de me voir ſi dépour-
» vu de mérites. Bien plus, que de fautes
» n'ai-je pas fait, ſoit par orgueil, ſoit
» par légéreté, & par négligence ! A
» peine fus-je baptiſé, que j'allai à la
» guerre, où j'offenſai ſouvent le Sei-
» gneur, qui néanmoins a eu pitié de
» moi, & m'a délivré de pluſieurs dan-
» gers. Je retournai à la Cour, où j'eus
» la liberté de me confeſſer, d'entendre
» la ſainte Meſſe, & d'être favoriſé d'une
» infinité de graces par la fréquentation
» des ſacremens. J'y reçus trente-deux
» fois le corps adorable de Jeſus-Chriſt.
» Cependant, mes vieilles habitudes ſe
» réveillerent, je fis encore des fautes :
» depuis que nous ſommes ici, j'en ai
» fait de nouvelles qui me couvrent de
» confuſion. L'arrivée du Pere Louis m'a
» comblé de joie : elle m'a procuré le
» bonheur de me confeſſer & de com-
» munier deux fois ».

« Dans le moment que je pleurois » mes péchés, qui s'accumulent chaque » jour, le bois ſacré eſt deſcendu juſqu'à » moi. En vérité, Paul pécheur ne peut » ſupporter la grandeur d'un tel bien- » fait ; c'eſt le cœur qui vous parle ; » oſerois-je uſer avec vous d'artifice & » de déguiſement ? Comptez qu'il m'eſt » impoſſible de vous exprimer ce que » je ſens de joie & de reconnoiſſance » au fond du cœur.

» Vous nous faites entendre que le » Pere Louis *Fam* retournera encore ici : » faites en ſorte, je vous prie, que ce » ſoit au plutôt ».

Les autres Princes, & entr'autres le Prince Staniſlas, nouvellement baptiſé, m'écrivoient de ſemblables lettres ; mais comme elles contiennent à peu-près les mêmes choſes, je ne veux pas vous fatiguer par des redites ennuyeuſes.

Au commencement du mois d'avril de cette année, l'Empereur donna un ordre qui faiſoit eſpérer qu'on alloit fixer l'état de ces illuſtres exilés ; il dit au Préſident du tribunal des Princes, que puiſque *Sounou* leur pere étoit mort, il falloit délibérer ſur le traitement qu'on devoit faire à ſes enfans, & il ne s'expliqua pas davantage. C'eſt la coutume des Tribu-

naux de prononcer des ſentences ſéveres, afin de donner lieu à l'Empereur d'uſer de clémence. Le Préſident & ſes Aſſeſſeurs déciderent qu'il falloit envoyer ces Princes diſgraciés auprès de la quatrieme ſœur de Sa Majeſté, qui eſt mariée à un Prince *Kalka*, au Pays des Mongoux. L'Empereur, qui ne fut pas de cet avis, prononça qu'il falloit les diſtribuer parmi les huit Bannieres. Mais parce qu'il y a auſſi au *Fourdane* des ſoldats des huit Bannieres de Peking, le Tribunal propoſa de les y incorporer, & de leur donner des places de cavaliers à meſure qu'elles vaqueroient. Cette propoſition fut goûtée de l'Empereur, & l'ordre en fut envoyé au Général du *Fourdane*, qui eſt Prince lui-même ; car ſon prédéceſſeur a été rappellé à Peking pour un autre emploi. Ce Général fit auſſi-tôt ſignifier l'ordre aux Princes exilés à *Sin-pou-tſe*, & leur aſſigna dans les caſernes, qui ſont hors du *Fourdane*, autant de bâtiment qu'il étoit néceſſaire, pour loger commodément chaque chef de famille avec toute ſa maiſon.

Ce changement de fortune ne déplut point à ces infortunés Princes: ils crurent que la colere de l'Empereur commençoit à ſe radoucir, & d'ailleurs ils ſe voyoient

enfin dans un état fixe, & en quelque ſorte à l'abri de nouvelles diſgraces. Les Chrétiens en remercierent Dieu ; les Infideles ne parurent pas même être mécontens ; car bien que ce poſte ſoit beaucoup au-deſſous de leur naiſſance, ils ſe conſoloient en ſe diſant les uns aux autres, que tout *Mant-cheou* naît ſoldat ; & d'ailleurs ils avoient devant les yeux l'exemple aſſez récent des petits fils de l'Empereur *Canghi*, qui ayant eu le malheur de déplaire à Sa Majeſté, avoient été dégradés, & réduits à la condition de ſimples cavaliers.

Néanmoins leur état, qu'ils regardoient comme fixe & arrêté, ne fut que de peu de durée ; voici comment la choſe arriva. Au même-temps qu'on diſtribuoit les Princes exilés dans les différentes Bannieres, l'Empereur faiſoit faire le procès à quatre de ſes freres, au huitieme, au neuvieme, au dixieme & au quatorzieme. Cette affaire n'eſt pas encore finie, & je ne vous en dirai ici que ce qui a rapport à mon ſujet.

Comme la diſgrace des grands entraîne d'ordinaire celle de beaucoup d'autres perſonnes, *Tſiché*, beau-pere du neuvieme frere de l'Empereur, s'y trouva mêlé, ſans qu'on ſçache qu'il fût cou-

pable d'autre faute que de celle d'être allié à un Prince disgracié. Il fut exilé il y a deux ans avec sa fille, au même lieu où étoit le Prince son gendre; mais il mourut en chemin de maladie & de vieillesse.

Il y a environ deux mois qu'on donna ordre de déterrer ses os, de les brûler, & de les jetter au vent; on confisqua ses biens, on empriſonna ses enfans; & parce qu'il y en avoit deux qui avoient épousé les filles de *Sounou*, dont le nom honorable, comme je l'ai dit, est *Sourniama*, on prétendit que ce dernier avoit été lié d'une amitié étroite avec *Tsiché*, sur quoi il y eut ordre de lui faire aussi son procès, quoiqu'il fût déja mort.

Cela se passa au mois de juin, & la décision du Tribunal des Princes, fut que les os de *Sounou* seroient pareillement déterrés, brûlés & jettés au vent; que ses fils & ses petits fils, au-dessus de l'âge de quinze ans, seroient mis à mort, & que les autres qui n'avoient pas encore atteint l'âge de quinze ans, seroient dispersés dans les provinces, de même que les gens du peuple condamnés au banniſsement.

L'Empereur confirma le premier article de la sentence. Pour ce qui est du

ſecond article, il prononça qu'il falloit en choiſir quelques-uns pour les mettre à mort, & diſperſer les autres dans les provinces.

Il fallut donc encore délibérer ſur le choix de ceux qu'on feroit mourir. Cependant on dépêcha un courier pour porter cet ordre de l'Empereur au Général du *Fourdane*, qui le reçut à l'entrée de la nuit, le cinquieme de la ſixieme lune, c'eſt-à-dire le 4 de juillet. A l'inſtant, il envoya un Officier appeller ces Seigneurs qui étoient fort tranquilles dans les caſernes, & qui ne s'attendoient à rien de ſemblable. Néanmoins, ils ne s'inquiéteterent point, dans la perſuaſion où ils étoient, que quelque courier étoit venu de l'armée, & que le deſſein étoit de les y envoyer. Un moment après arriva un autre Officier de la part du Général, avec ordre de conduire au *Fourdane*, non-ſeulement les Princes, mais encore tous leurs enfans mâles, quand même ils ſeroient à la mammelle; ce fut pour lors qu'ils ne douterent point qu'on ne voulût éteindre leur famille.

Je vous laiſſe à penſer, mon Révérend Pere, quelle fut dans ce moment la déſolation des Princeſſes. Elle s'augmentoit à meſure qu'elles entendoient les cris de

leurs enfans, qu'on arrachoit de leur ſein. L'image que vous vous en formerez ſera ſans doute plus vive que tout ce que j'entreprendrois de vous dire.

L'ordre preſſoit, & il fallut partir bruſquement. Il n'y eut dans cette confuſion que quelques domeſtiques qui ſuivirent leurs maîtres juſqu'au Tribunal du Général. Ils n'y furent pas plutôt arrivés, au nombre de trente-ſix, qu'on leur fit mettre des chaînes, & parce qu'il n'y en avoit pas un nombre ſuffiſant pour en mettre neuf à chacun, deux ou trois furent attachés à la même chaîne; après quoi on les enferma tous dans un cabaret gardé par des ſoldats.

C'eſt à cette nouvelle épreuve que Dieu attendoit le ſecond fils de *Sourniama*: l'eſpérance chimérique de ſe voir rétabli dans ſa premiere ſplendeur, l'avoit empêché juſques-là d'embraſſer la foi. Quand il ſe vit chargé de fers, il alla ſe jetter aux pieds de ſon frere le Prince Paul, & lui demanda avec inſtance le baptême: le temps preſſe, mon cher frere, lui dit-il; ſi vous attendez à demain, il ſera trop tard. Il venoit d'apprendre le traitement qu'on devoit faire à leur pere, & il n'eſpéroit pas un meilleur ſort. Le Prince Paul, qui ſça-

voit que ſon frere étoit parfaitement inſtruit, lui fit faire des actes de contrition & le baptiſa. Le ſeptieme Prince & ſes deux fils ſuivirent cet exemple & reçurent la même grace. Ils paſſerent le reſte de la nuit en prieres, & comme ils récitoient leur chapelet à haute voix, les gardes les en reprirent, parce que, diſoient-ils, les voiſins pouvoient les entendre. « Y a-t-il quelqu'un, répon-» dirent ces Seigneurs, qui ignore que » nous ſommes Chrétiens, & doit-on » être ſurpris que nous invoquions le » Dieu que nous adorons. Plût à Dieu, » ajouterent-ils, que ce fût-là la ſeule » raiſon pour laquelle on nous traite ſi » rudement, & que ce ne fût pas pour » les fautes prétendues de notre pere »!

Les chaînes que le Général avoit commandé étant achevées, on en mit neuf à chacun de ces Princes, & même aux plus petits enfans, pour qui on en avoit de conformes à leur âge; comme on repréſentoit au Général qu'il pouvoit uſer de modération à leur égard, il répondit que la loi étoit préciſe, & qu'il falloit s'y ſoumettre.

Les domeſtiques des priſonniers, & les nourrices des enfans qu'on laiſſoit entrer dans la priſon deux fois le jour,

apporterent du linge & de la ſoie pour entourer les chaînes dans l'endroit du col & des bras qu'elles écorchoient. Un Chrétien, domeſtique du Prince François, ayant voulu lui rendre ce ſervice, le Prince le repouſſa, puis il ſe leva, & marchant aſſez vîte en traînant ſes fers, qui peſoient, dit-on, environ ſoixante-dix livres : « Quoi » donc, lui dit-il d'un ton ſévere, avez-» vous appris que la nuit de la paſſion » de Notre Seigneur on ſe fut mis en » devoir de deſſerrer les cordes dont il » étoit lié, & de mettre entr'elles & la » chair du linge ou des étoffes pour le » ſoulager ? C'étoit un homme Dieu, » ajouta-t-il : quelle grandeur ! quelle » majeſté ! quelle innocence ! Il ſouf-» froit pour nous qui ſommes pécheurs, » nous ne ſouffrons pas pour les autres, » mais pour nous-mêmes ».

Pendant que ces triſtes ſcènes ſe paſſoient au *Fourdane*, on délibéroit au tribunal des Princes ſur le choix de ceux qui devoient être punis de mort. On déſigna le ſecond Prince, le quatrieme, le neuvieme, le dixieme, le treizieme, le fils aîné du Prince Xavier, & à la tête de tous, les deux Princes qui ſont détenus dans la priſon de Pe-

king depuis plus d'un an, ſçavoir le Prince Joſeph & le Prince Louis. On ne fit aucune mention du troiſieme appellé le Prince Jean qui avoit été Comte : la raiſon eſt qu'avant la délibération, l'Empereur ayant demandé au Régulo qui préſide à ce tribunal, ce qu'il penſoit de ce Seigneur, & comment il ſe comportoit, le Préſident répondit, que c'étoit un homme d'une candeur & d'une ſimplicité admirable, d'un eſprit doux & paiſible, tout-à-fait incapable de remuer dans l'Etat, & que pendant ſa jeuneſſe il avoit ſervi avec zèle. Cette réponſe tranquilliſa l'Empereur. Lorſqu'on lui préſenta la liſte des huit Princes que le tribunal condamnoit à la mort, il répondit que le ſixieme & le douzieme, c'eſt-à-dire, les Princes Louis & Joſeph, attendroient dans leur priſon la ſentence, qu'on devoit porter contre le huitieme & le neuvieme Régulo, freres de Sa Majeſté, & qu'elle leur ſeroit commune ; que le ſecond Prince, le quatrieme, le neuvieme, le dixieme, le treizieme, & le fils aîné du Prince Xavier, ſeroient exilés dans les Provinces, & ſéparés les uns des autres & de leur famille ; que les Mandarins les feroient garder étroitement dans un coin de leurs

tribunaux; que pour ce qui eſt des autres, ils reſteroient au *Fourdane* en qualité de ſimples cavaliers.

Le Général du *Fourdane* qui n'avoit pas encore reçu cet ordre, croyoit que la choſe tourneroit encore plus mal, & ſongeant bien plus à maintenir ſa fortune, & à ſe conſerver dans ſon poſte, qu'à ſecourir des parens malheureux; il s'imagina qu'il ſe rendroit coupable, s'il ne les accuſoit pas à ſon tour. La difficulté étoit de trouver une accuſation; car ces Princes vivoient de maniere à ne pas donner la moindre priſe. Enfin après avoir bien rêvé, il crut que la Religion Chrétienne qu'ils profeſſoient, étoit la principale cauſe de leur diſgrace; il les accuſa donc d'avoir conſtruit une égliſe à *Sin pou tſe*, & de s'y aſſembler pluſieurs fois le jour pour y faire leurs prieres. L'Empereur lut ſon mémorial, ſans le communiquer au tribunal ſelon la coutume, ſoit parce qu'il avoit déja terminé cette affaire, ſoit qu'il ne voulût pas que le motif de la Religion parût y entrer.

Ainſi, pendant que le Général attendoit la réponſe de ſon accuſation, il reçut, le 16 juillet, le dernier ordre dont je viens de parler; il fit ôter les

chaînes aux priſonniers qui étoient abſous, & les renvoya libres aux caſernes; à l'égard des autres, on leur laiſſa les chaînes, & on leur donna vingt-quatre heures de temps pour ſe diſpoſer à partir, & à ſe rendre aux priſons de Peking; d'où ils devoient être conduits au lieu de leur exil; cette peine parut à quelques-uns d'eux plus difficile à ſupporter qu'un arrêt de mort, lequel en terminant leur vie, eût mis fin à leurs diſgraces. Rien en effet n'étoit plus triſte pour ces Princes, que de ſe voir à jamais ſéparés de leurs femmes, de leurs enfans, & même de leurs domeſtiques; car on ne leur permit pas d'en prendre un ſeul avec eux. On les mit ſur de méchantes charrettes louées à leurs dépens, & deux Mandarins à la tête d'une troupe de ſoldats les accompagnerent.

Pour ſurcroît d'affliction, dès la ſeconde journée ils rencontrerent deux litieres qui venoient à eux; ils reconnurent que c'étoit leur ſeizieme ſœur, mariée à Peking au fils unique de *Tchabina*, *Tſongtou* de *Nanking*, dont j'ai parlé dans ma lettre précédente. Un ordre ſecret avoit fait répudier cette dame, & on la renvoyoit à ſes parens au *Fourdane*, bien qu'on n'eût à lui reprocher

d'autres fautes que celle d'être née d'un tel pere.

La triſteſſe fut grande de part & d'autre : elle ne s'expliqua que par les gémiſſemens & les larmes ; mais comme il n'étoit pas libre aux priſonniers de s'arrêter long-temps, le Prince Paul qui ſçavoit qu'un de ſes gens le ſuivoit de loin, le fit approcher & lui ordonna d'accompagner ſa ſœur juſqu'au *Fourdane ;* puis il continua ſa route avec ſes freres vers Peking.

Quand l'on apprit à Peking que ces Princes étoient ſur le point d'arriver, quelques-uns de leurs gens allerent au-devant d'eux : les Gardes firent difficulté de les laiſſer approcher ; mais après s'être aſſurés qu'il n'y avoit parmi eux que des domeſtiques, ils leur permirent de monter ſur les charrettes pour parler à leurs maîtres.

Les Princes Chrétiens me dépêcherent d'abord un de ces domeſtiques, avec une lettre qu'ils écrivoient au Pere Suarès & à moi, pour nous prier d'envoyer un Miſſionnaire au-devant d'eux dans un logis qu'ils indiquoient, afin que pendant la nuit ils puſſent ſe confeſſer : « Nous aurons, diſoient-ils, cette faci-» lité avec nos Gardes ; ils ferment les

» yeux ſur beaucoup de choſes, & ne » cherchent point à nous chagriner; il » n'en ſera pas de même à Peking, où » l'on nous traitera avec la derniere » rigueur ».

Quand nous reçûmes cette lettre, nous eûmes une vraie douleur que le Pere Louis *Fan* ne fût pas encore de retour de la Miſſion du *Leao-Tong*, où il eſt allé depuis quatre mois; il étoit le ſeul qui pût aller trouver ces Seigneurs ſans aucun riſque; nous leur envoyâmes deux Chrétiens, dont l'un avoit été de leur porte: c'étoit François *Tcheou*, que j'ai fait aſſez connoître dans ma ſeconde lettre. Ils étoient chargés de témoigner à ces Seigneurs que le danger étoit trop grand, non pas par rapport à nos perſonnes, puiſque nous n'aurions pas abandonné notre patrie, ſi de ſemblables périls euſſent pu nous effrayer; mais par rapport à toute la Chrétienté de la Chine, & ſur-tout à celle de Peking; qu'au reſte lorſqu'ils ſortiroient de Peking, pour aller au lieu de leur exil, il leur falloit néceſſairement paſſer par un village, & devant la porte d'une égliſe de notre Compagnie; qu'ils pouvoient y deſcendre ſous prétexte de prendre du thé ou de s'y délaſſer quelques mo-

mens, comme cela se pratique d'ordinaire, & qu'un Missionnaire les y attendroit.

Cette réponse ne les tranquillisa pas, le Prince Jean demandoit qu'un de nous allât lui suppléer les cérémonies du baptême, ou le rebaptiser sous condition, ainsi qu'il est prescrit par les Evêques, à l'égard de ceux qui ont été baptisés par des Chinois non Prêtres. Nous ne le jugeâmes pas nécessaire, parce que nous étions bien surs que le Prince Paul est parfaitement instruit de ce qu'il faut observer pour administrer le baptême.

Ils arriverent le 30 de juillet, veille de saint Ignace, aux prisons du tribunal des crimes, où l'on ne permit l'entrée qu'à Jean *Tchao*, domestique du Prince Paul, qui leur portoit à manger. Le lendemain matin François *Tcheou* s'alla présenter à la porte pour entrer : « A quoi » pensez-vous, lui dit le Mandarin de » garde ? Vous n'êtes plus dans la dépen» dance de ces Seigneurs ; êtes-vous » sage de venir de gayeté de cœur vous » jetter dans le précipice ? Que ne de» meurez-vous tranquille dans votre » nouveau poste » ? *Tcheou* lui répondit, que son pere & lui avoient reçu tant de graces de ces Princes, qu'ils étoient prêts à tout souffrir pour leur service,

Le Mandarin touché de cette réponſe, lui permit d'entrer: François en profita pendant deux jours de ſuite, après quoi il vint me faire le récit de tout ce qui s'étoit paſſé au *Fourdane*, & de-là à Peking, comme il l'avoit appris du prince Paul & de ſes autres freres. Thomas *Tem*, ce bon Médecin dont j'ai parlé, étoit allé à pied, & avec un habit tout en lambeaux au-devant du Prince Paul. On le prit pour un domeſtique, & en cette qualité il monta ſur la charrette : à ſon retour il me confirma tout ce que François m'avoit rapporté.

Il y a tant de naïveté dans ce que François *Tcheou* continua de me dire, que vous ſerez bien aiſe de l'entendre parler lui même. « Comme j'étois dans » la priſon avec ces Seigneurs, m'ajouta-» t-il, le neuvieme Prince & le fils aîné » du Prince Xavier, qui étoient encore » infideles, me demanderent comment » j'avois eu le courage de courir tant de » riſques pour venir les voir, tandis que » ceux qui étoient encore à leur ſervice » n'oſoient le faire. Ils n'oſent, lui ré-» pondis-je, parce qu'étant infideles à » Dieu, ils ne peuvent pas être fideles » aux hommes. Croyez-moi, ſi je n'étois » pas Chrétien, je ferois comme eux,

» & c'eſt ce qui doit vous convaincre » de l'excellence de la Religion chré- » tienne, qui inſpire de ſi généreux ſen- » timens.

» Tu nous prêches toujours, me » dirent-ils; mais c'eſt encore trop tôt, » nous nous reverrons bientôt dans un » état plus tranquille; je n'en ſçais rien, » leur répliquai-je, je m'apperçois de- » puis long-temps que vous prenez plai- » ſir à vous abuſer vous-mêmes par » trop de confiance.

» Le Prince Paul, qui étoit ravi que je » leur tins ce langage, appuya ma ré- » ponſe, & y applaudit: mais comme » d'un diſcours à l'autre, ce Seigneur » vint de ſon côté à me dire qu'il auroit » ſouhaité qu'on l'eût fait mourir au » *Fourdane*; & vous-même, lui dis-je, » il me ſemble que vous voudriez tou- » jours gagner avec Dieu, & en être » quitte au meilleur marché qu'il ſe pour- » roit. Tu ne comprends point ma pen- » ſée, répondit le Prince Paul; ce que » je veux dire, c'eſt que je fais conti- » nuellement des fautes, & que je n'au- » rai plus d'occaſion de me confeſſer.

» Voulez-vous, lui répliquai-je, que » je vous parle franchement? C'eſt ce » que juſqu'ici je n'ai jamais oſé faire;

» peut-être que nous ne nous reverrons » plus en cette vie. Mon ami François, » répondit le Prince, dis-moi hardiment » tout ce qu'il te plaira, je t'écouterai » avec plaiſir.

» Hé bien, continuai-je, quand vous » étiez libre dans votre hôtel, vous » aſſiſtiez à la Meſſe, vous vous confeſ- » ſiez, vous communiez ; mais auſſi il » ne vous manquoit aucune des commo- » dités de la vie, que celles que vous » ne vouliez pas prendre ; vous étiez » bien logé, bien nourri, bien vêtu, » bien monté ; vous ne fréquentiez que » de grands Seigneurs ; une infinité de » perſonnes venoient un genou en terre » s'informer de l'état de votre ſanté, & » recevoir vos ordres, vous traitant de » *Ouang-Ye* (1) comme votre pere. » Pour-lors je diſois en moi-même : voilà » le chameau de l'Evangile qui aura de » la peine à paſſer par le trou de l'ai- » guille. A ce mot les Princes ſe mirent » à ſourire, parce qu'en effet le Prince » Paul eſt fort replet. Je les laiſſai rire, » & je pourſuivis ainſi, Maintenant que » vous êtes habillé de toile, chargé de » chaînes, que vous n'avez d'autre ali-

(1) Régulo.

» ment que celui des pauvres, que per-
» ſonne ne fait de cas de vous, vous
» voilà dans le droit chemin du Ciel,
» où vous arriverez bientôt pour peu
» que cela dure.

» A ces mots le Prince Paul ſe frappant
» les bras de ſes chaînes: François, me
» dit-il, je hais ce corps depuis long-
» temps, & je ne m'embarraſſe pas de
» ce qui peut lui arriver; mais c'eſt
» l'état de mon ame qui m'inquiete. Si
» vous avez raiſon de craindre, repris-
» je, hélas! que deviendrai-je, moi,
» qui commets plus de péchés que vous,
» & dont les ſouffrances comparées aux
» vôtres ſont très-légeres ».

Charmé de la franchiſe de ce bon Néophyte, je ne pouvois me laſſer de l'entendre. Comme il ſongeoit à me quitter, je lui demandai ſi ces Seigneurs étoient ſi fort dépourvus de tout ſecours, & ſi on ne leur avoit pas permis de porter ce qui leur étoit néceſſaire pour ſe ſoulager dans la route? Preſque rien; me répondit-il, ils ont chacun un *Talien* (1), où ſont leurs habits & le petit

(1) C'eſt une longue & large beſace de groſſe toile forte, où le petit peuple, lorſqu'il eſt en voyage, met ſon lit & ſes habits.

lit qu'ils étendent ſur leur charrette, & qui leur ſert de matelas pour prendre leur repos. Le Prince Paul conſerve dans ſon ſein un petit paquet où eſt ſon crucifix, ſon reliquaire, le chapelet, un livre de prieres, & quelques images. Le Prince Jean & le Prince Staniſlas ont la même choſe : ils portent outre cela ſous leurs habits une ceinture, où ils ont ſerré de l'argent pour acheter en chemin ce qui leur eſt abſolument néceſſaire, & pour adoucir la ſévérité de leurs gardes.

Il me demanda enſuite différentes choſes qui feroient plaiſir à ces Seigneurs, & que je lui donnai, entr'autres une petite boîte de baume apoplectique. « Ce ſera, lui dis-je, une marque qui » les aſſurera que vous êtes venu me » voir de leur part ; dites-leur que nous » ne ceſſons point de prier le Seigneur » qu'il les ſoutienne dans leurs afflic- » tions ».

Deux jours après François revint me voir ; il me dit qu'on avoit eu beaucoup de peine à lui permettre de parler à ces Seigneurs ; mais qu'enfin on s'étoit rendu à ſes importunités ; qu'ils m'étoient infiniment obligés de mon ſouvenir ; ſurtout que les deux Princes, qui ſont en-

core infideles, admiroient que j'euſſe daigné penſer à eux comme aux autres. « Je ſuis preſſé, m'ajouta-t-il, il faut » me rendre auprès de mon Mandarin ; » comme je ne parois pas depuis quelques » jours, on lui a dit malignement que » ſans doute j'avois pris la fuite : il ſeroit » homme à envoyer mon nom au tribu- » nal, & l'on ne manqueroit pas de » m'arrêter comme déſerteur : cepen- » dant je ne puis m'empêcher de vous » rapporter encore deux traits aſſez ſin- » guliers.

» Le premier regarde le Prince Fran- » çois ; vous ſçavez quel eſt ſon zele » pour gagner les infideles à Jeſus-Chriſt. » Il a trouvé un bon moyen de le ſatis- » faire ; il s'eſt fait Médecin, & il paſſe » pour très-habile dans cette profeſſion. » Comme ſa ſurdité l'a ſéparé depuis » pluſieurs années de tout commerce » avec les hommes, il s'eſt amuſé à la » lecture des livres de Médecine. Il » eſſaya d'abord ſes remedes ſur ſes do- » meſtiques. Le ſuccès qu'ils eurent le fit » bientôt connoître au dehors : on venoit » le conſulter, & ſa réputation augmen- » tant chaque jour, on l'invitoit de tous » côtés à venir viſiter les malades. Les » ſoins qu'il en prenoit gratuitement

» l'ont

» l'ont encore plus accrédité. Il a ſçu » profiter de l'accès que cette profeſſion » lui donnoit dans toutes les maiſons au » *Fourdane*, pour exhorter les grands à » ſe convertir, & pour baptiſer les en- » fans qu'il trouvoit en danger de mort. » Ses occupations, auxquelles il ne pou- » voit ſuffire, n'ont été interrompues » que pendant le peu de jours qu'il a » été enchaîné avec les autres au *Four-* » *dane*.

» Le ſecond trait regarde le Prince » Jean : pendant qu'il étoit chargé de » chaînes dans ce cabaret, dont je vous » ai parlé, il eut la conſolation de voir » ſon fils unique le Prince Ignace guéri » tout à coup d'une maladie bien ex- » traordinaire.

» Il y a trois ans qu'il en fut attaqué, » & les plus habiles Médecins n'y pou- » voient rien connoître : elle fut ſuivie » d'une eſpece de ſtupidité qui lui faiſoit » garder un ſilence opiniâtre ; peu à peu » elle dégénéra en folie ; enſorte qu'on » eut beaucoup de peine à le conduire » juſqu'au lieu de l'exil : il devint dans la » ſuite tout-à-fait intraitable.

» Sa principale folie étoit de ne vou- » loir ni reſpecter, ni même voir aucun » de ceux qui étoient au-deſſus de lui, ſoit

» par la naissance, soit par l'âge & l'autorité, tandis qu'en santé il étoit doux, » honnête & affable à l'égard de tous les » autres, & même de ses domestiques.

» Enfin au mois de juin, un peu avant » que l'ordre vînt d'arrêter les Princes, » le Général du *Fourdané* envoya un » Mandarin de guerre pour examiner » ceux qui étoient en état de porter les » armes; le Prince Jean s'excusa de faire » paroître son fils, à cause de sa maladie, » qui le portoit à faire & à dire beaucoup de folies. Le Mandarin rejetta » cette excuse, & voulut absolument » qu'il parût en sa présence, afin de » pouvoir rendre un compte plus exact » de sa commission.

» Ignace parut, & accabla ce Mandarin d'injures, le traitant de vil esclave, » & se donnant à lui-même le titre de » Seigneur: le Mandarin n'en demanda » pas davantage, & se retira au plus » vîte, en disant qu'il falloit avoir compassion d'un malade: cependant dans » le compte qu'il rendit au Général, il » n'oublia pas les injures qu'Ignace lui » avoit dites. Aussi-tôt il y eut ordre de » se saisir de sa personne, de le garotter, » de le frapper d'une maniere cruelle, » & de le lier à la porte du Tribunal,

» Ce mauvais traitement ne fit point » plier Ignace, comme on le prétendoit : » cependant ſa maladie devint ſérieuſe, » & le troiſieme jour il fut réduit à l'ex- » trémité. Les Princes ſon pere & ſes » oncles prièrent qu'on le remît entre » leurs mains pour le ſoigner, ce qui » leur fut accordé : mais peu après arriva » l'ordre du 4 juillet : Ignace fut chargé » de chaînes comme les autres, & ſans » qu'on eût égard à ſa maladie, on le » traita avec la même rigueur ».

Un jour qu'il étoit étendu par terre, & qu'on croyoit qu'il alloit expirer de foibleſſe, il ſe mit tout à coup ſur ſon ſéant, & ayant regardé tous ceux qui l'environnoient : « Par la miſéricorde » de Dieu, dit-il, je ſuis guéri, graces » infinies lui en ſoient rendues : me voilà » dans un état où je puis déſormais ſouf- » frir avec mérite. Enſuite il exhorta ſes » freres à perſévérer dans la foi, & à » ſupporter conſtamment des peines de » peu de durée, & qui devoient être » ſuivies d'une éternité de bonheur. Que » n'ai-je une meilleure mémoire, pour- » ſuivit *Tcheou* ! je vous raconterois une » infinité de choſes édifiantes d'Ignace » que je n'ai pu retenir ».

Je ne vous avois point parlé de ce

Seigneur dans les deux lettres que j'ai eu l'honneur de vous écrire, j'attendois ſa guériſon, & je ne doutois pas que Dieu ne l'accordât enfin aux ferventes prieres d'un pere, d'une mere, & d'une épouſe qui ſollicitoient ſans ceſſe le rétabliſſement de ſa ſanté, avec une entiere confiance en la miſéricorde du Seigneur. Ils avoient raiſon de s'intéreſſer ſi fort pour ce jeune Prince, c'étoit celui de tous les petits fils de *Sourniama* qui ſe diſtinguoit le plus par toutes les perfections de l'eſprit & du corps. Son air doux & honnête, ſes manieres aiſées & prévenantes le rendoient aimable à tout le monde, & ſur-tout au vieux Regulo ſon grand-pere, qui ne le prit en averſion que quand il ſçut qu'il vouloit abſolument embraſſer la religion chrétienne; il eut le bonheur de recevoir le baptême environ le même temps que le Prince Jean ſon pere. On remarqua auſſi-tôt en lui une exactitude ſcrupuleuſe à remplir toutes les obligations du chriſtianiſme, une ferveur, une mortification & un recueillement extraordinaires, ne s'appliquant qu'à étudier la loi divine, & évitant avec ſoin tout frivole amuſement, juſqu'aux converſations inutiles, qui ne le portoient point à Dieu. Digne

fils d'un pere qui étoit lui-même un modele de vertu, je ne doute point que Dieu ne l'ait conſervé, pour être au *Fourdane* la conſolation de tant de Princeſſes abandonnées par l'exil de leurs maris & de leurs freres.

Le ſeizieme de la ſeptieme lune, c'eſt-à-dire le 13 du mois d'août, le département de nos priſonniers fut réglé, & on le leur ſignifia de la maniere ſuivante. Le Prince Jean fut exilé à *Tſi-nan-fou*; dans la province de *Chantong*; le neuvieme Prince à *Tai-yuen-fou*, dans la province de *Chanſi*; le Prince Paul à *Nan-king*, le Prince Staniſlas à *Soutcheou*, dans la province de *Kiangnan*; le fils aîné du Prince Xavier à *Hangtcheou*, dans la province de *Tche-kiang*; & quand le quatrieme arrivera de la guerre, il doit aller à *Cai-fong-fou*, dans la province de *Honan*.

L'ordre donné aux Mandarins de ces provinces, porte qu'on les renferme avec leurs chaînes, ſans leur permettre la moindre communication au-dehors. Le même jour on les mit en des charrettes dans le même équipage qu'ils étoient venus à Peking: il y eut ordre d'arrêter tous ceux de leurs anciens domeſtiques qui oſeroient les approcher:

quatre cavaliers commandés par autant d'officiers, marchoient autour de chaque charrette.

Quelque soin qu'on eût d'observer les Princes chrétiens, ils trouverent le moyen de faire avertir le Pere Suarés qu'ils devoient passer immédiatement devant la porte de son église; ils l'assuroient qu'ils s'étoient disposés à recevoir l'absolution, & que ne sçachant pas ce qui devoit leur arriver dans la route, ils le prioient de la leur donner au passage.

Il étoit près de cinq heures du soir; ceux qui devoient accompagner ces Seigneurs jusqu'à la premiere poste, les pressoient fort, & vouloient qu'ils marchassent toute la nuit, afin d'être plutôt de retour; quelque argent qu'on leur donna les rendit plus indulgens & plus traitables.

Il est à croire qu'à mesure qu'ils s'éloigneront de Peking ils seront traités avec moins de rigueur; mais dès qu'ils seront arrivés au terme, si on observe la coutume, on ne manquera pas de leur donner la bastonnade avant que de les emprisonner; on exécutera aussi au pied de la lettre les ordres donnés à leur sujet, sur-tout dans ces premiers commence-

mêmes ; mais dans la suite, à moins qu'il ne vienne de nouveaux ordres de la Cour, on se relâchera peu à peu de cette sévérité ; on en use d'ordinaire ainsi dans les provinces.

Il n'en est pas de même à Peking où les Princes Louis & Joseph qui furent mis en prison l'année dernière, y sont encore dans le même état que le premier jour qu'on les y enferma ; il n'a jamais été permis aux domestiques qui leur préparent à manger au-dehors, d'avoir avec eux le moindre entretien. Ainsi nous n'avons pu rien apprendre de l'état où ils se trouvent. Tout ce que j'ai pu sçavoir, c'est que le Prince Joseph dit une fois à ses gardes, qu'il falloit avertir le troisieme Regulo, frere de l'Empereur, qui est préposé à leur garde, qu'un anneau d'une des trois chaînes qu'il avoit au col étoit rompu. Le Regulo se mit à sourire, & sans faire d'autre réponse, il entra seul chez chacun de ses prisonniers. On n'a rien appris de ce qui s'étoit passé dans cette entrevue : on sçait seulement qu'il a permis aux domestiques de leur apporter des habits propres de la saison.

On a remarqué aussi qu'ils s'étoient trompés en supputant les jours de la

lune, & qu'ils n'avoient pu bien distinguer les jours de jeûne ou d'abstinence, d'avec ceux où il est permis de manger de la viande. Dès le commencement de leur prison, leurs domestiques ont eu soin de les servir tous les jours en gras & en maigre. Au bout de deux ou trois lunes, ils reconnurent par la desserte, que leurs maîtres faisoient maigre le dimanche, & gras le vendredi, & qu'ils avoient commencé le carême chacun dans des temps différens.

Vous ferez, peut-être, surpris de ne point voir reparoître sur la scene *Marc Ki*, ce zélé Néophyte, qui par pure charité, fit l'an passé trois voyages à Peking pour le service de ces illustres exilés; je l'ai été moi-même, & m'étant informé de ce qui le regarde, on m'a appris les choses suivantes. Quoiqu'il ait remis à son fils son emploi de soldat, il n'est pas pour cela rentré dans le rang du simple peuple, il demeure toujours sous la banniere où il est né, & est soumis à ceux qui la commandent.

Le Mandarin de qui il dépend immédiatement, & qui est Maure de religion, fut informé des fréquens voyages que *Marc* faisoit à Peking pour le soulagement des Princes exilés; il en craignit

les ſuites pour lui-même, car les Mandarins répondent de leurs gens; ſur quoi il fit appeller *Marc*, & après lui avoir fait donner quarante coups de bâton: » Ecoute, lui dit-il froidement, ce » n'eſt pas pour t'obliger à changer de » religion, ni à adorer les Idoles, que » je t'ai fait donner cet enſeignement, » mais c'eſt pour t'apprendre à ne te » pas ingérer dans les affaires qui ne te » regardent pas, comprends-le bien. » Hélas! répondit *Marc*, je l'aurois com» pris à merveille dès le premier coup » que vous m'avez fait donner, ſi vous » vous fuſſiez expliqué plutôt ».

Dès que Marc ne fut plus ſous les yeux du Mandarin, il dit aux Chrétiens qu'il trouva, que puiſqu'il y avoit aſſez de gens libres, & même de domeſtiques qui pouvoient aller & venir ſans aucun riſque, il ſe tiendroit déſormais en repos; mais que cependant, comme il étoit ſur l'âge, il ne vouloit pas laiſſer paſſer l'année ſans venir à Peking, pour s'y confeſſer & communier; qu'il retourneroit enſuite à ſon poſte, pour attendre tranquillement la mort dans ſa maiſon.

Un fervent Chrétien nommé Paul *Su*, eſt reſté à *Sin pou tſe* pour garder la cha-

pelle, & avoir soin de quelques domestiques qu'on y a laissés.

L'Empereur n'a pas fait confisquer les maisons ni les terres de ces Princes, mais, ce qui revient presque au même, tous leurs biens sont entre les mains de mauvais domestiques, qui les dissipent sous différens prétextes, sans que les maîtres, dans le triste état où ils sont, osent s'en plaindre : leurs parens qui pourroient y mettre ordre, se tiennent à l'écart, & évitent jusqu'au soupçon d'avoir la moindre liaison avec ces infortunés Princes; mais s'ils sont abandonnés des hommes, Dieu sans doute sera leur appui & leur protecteur, & leur donnera la force de soutenir tant d'afflictions & de disgraces. Je les recommande à vos saints sacrifices, en vous suppliant de n'y pas oublier votre très-humble, &c.

LETTRE

Du Pere Parennin, Miſſionnaire de la Compagnie de Jeſus, au Pere Duhalde, de la même Compagnie.

A Peking, ce 26 ſeptembre 1727.

MON RÉVÉREND PERE,

La paix de Notre Seigneur.

Voici la quatrieme lettre que j'ai l'honneur de vous écrire au ſujet des Princes Chrétiens de la Chine; ils continuent à nous donner d'admirables exemples des vertus les plus ſublimes, & ſur-tout d'une conſtance à toute épreuve dans la foi. Les perſonnes de piété à qui vous en ferez part, en ſeront ſans doute édifiées : & peut-être que ſenſibles à la ſeule conſolation qui nous reſte dans ce temps de trouble, elles nous aideront par leurs prieres à remercier le Pere des Miſéricordes, de ce qu'il a bien voulu faire triompher la religion de Jeſus-Chriſt au milieu d'une Cour,

où elle n'eſt connue que pour être proſcrite & perſécutée.

Quoique l'attachement de ces Princes à la religion chrétienne ait été la principale cauſe des mauvais traitemens qu'on leur a fait ſouffrir ; on n'avoit cependant apporté juſqu'ici d'autres motifs que les fautes prétendues du Prince *Sourniama* leur pere : mais aujourd'hui ce vain prétexte a diſparu ; on s'explique clairement, & on ne laiſſe plus ignorer que c'eſt uniquement de leur attachement à leur religion qu'il s'agit.

Dès le commencement de cette année, l'Empereur a mis tout en œuvre pour les faire renoncer publiquement à la foi ; mais ni ſon autorité, ni ſes ordres, auxquels il n'avoit jamais trouvé de réſiſtance, ni ſes raiſons qu'il croyoit invincibles, ni les députés des Grands qu'il leur envoya pour les ébranler, ni les plus cruels traitemens dont on uſa à leur égard, ne purent faire la moindre impreſſion ſur des cœurs véritablement animés de l'eſprit du Chriſtianiſme. C'eſt ce que je vais raconter par ordre, & dans un détail qui ne laiſſera rien à déſirer d'eſſentiel dans un ſujet auſſi intéreſſant que celui-ci.

Dans la lettre que je vous écrivis le

24 d'août de l'année derniere, je vous mandai que cinq des fils du vieux Régulo *Sourniama*, c'eſt-à-dire, le ſecond, le quatrieme, le neuvieme, le dixieme, le treizieme, & un fils du Prince aîné avoient été tranſportés dans différentes provinces, pour y être gardés auſſi étroitement que le ſixieme & le douzieme Princes l'étoient à Peking; que les autres fils & petits fils étoient reſtés libres au *Fourdane*, pour y ſervir en qualité de ſoldats; qu'avant la concluſion de cette affaire, le Général du *Fourdane* avoit accuſé ces illuſtres exilés d'avoir élevé une égliſe à *Sin-pou-tze*, & que l'Empereur conſerva ſon mémorial ſans le donner à examiner aux Tribunaux, ſelon la coutume.

Il paroiſſoit que tout étoit terminé, du moins pour quelque temps; c'eſt ce que le ſilence de l'Empereur ſur ce mémorial nous faiſoit juger : mais nous nous trompions, ainſi que vous l'allez voir.

Pour vous mettre mieux au fait, il faut vous rappeller le ſouvenir de ce que je vous ai déja mandé touchant le zele du onzieme Prince nommé François *Cou*. Ce Seigneur qui a le cœur d'un

Apôtre, est parfaitement instruit des vérités de la religion : il parle également bien le Chinois & le Tartare ; & avec l'autorité que lui donnoit sa naissance, même dans ses malheurs, il étoit très-propre à annoncer Jesus-Christ. Pour avoir occasion d'exercer ce zèle, il avoit imaginé un expédient qui lui réussissoit : il avoit étudié plusieurs livres de médecine, & il s'étoit si fort appliqué à cette science, qu'il l'entendoit mieux que la plupart de ceux qui en font profession.

Tout ce qu'il y avoit de malades dans les huit bannieres, l'invitoient à venir les voir : ils s'accommodoient fort d'un Médecin qui ne leur demandoit rien, ni pour ses peines ni pour ses drogues, & ils étoient comme forcés, du moins par politesse & par reconnoissance, de l'entendre parler des vérités chrétiennes, qu'ils voyoient d'ailleurs être le principal motif de sa charité : plusieurs profiterent de ses instructions ; mais le fruit le plus solide qu'il retira, ce fut de mettre dans le ciel plusieurs enfans moribonds, auxquels il conféra le baptême.

Ces actions de zèle ne purent se faire long-temps, que les Mandarins subalternes de sa banniere ne s'en apperçus-

ſent : le *Thcam-in* (1) l'en reprit pluſieurs fois, & le menaça même d'en porter ſes plaintes au Général. Ces menaces ne produiſirent aucun effet : le Prince François ſe croyoit obligé de faire connoître Jeſus-Chriſt & ſa ſainte loi à tout le monde, & d'aller ſecourir ceux à qui ſes ſervices pourroient être utiles pour les beſoins tant du corps que de l'ame. Il arriva en même temps que cet Officier tomba dans une maladie dangereuſe : l'art des Médecins ordinaires ne put le ſoulager ; il ſe voyoit mourir, lorſque la penſée lui vint d'appeller celui-là même à qui il venoit de défendre d'exercer la médecine.

Le Prince François y alla volontiers, dans l'eſpérance de le guérir, & de ménager ſa converſion. Il vint à bout de lui rendre la ſanté ; mais quelque touchantes que fuſſent ſes exhortations, elles ne purent rien ſur l'eſprit d'un homme que la crainte de perdre ſa charge touchoit preſque autant que l'amour de la vie. Ce Mandarin donna cependant au Prince François des marques de ſa reconnoiſſance, mais qui

(1) Centenier ou Capitaine d'un des corps qui compoſent une banniere.

furent bien différentes de celles qu'il attendoit. Il alla le remercier dans sa maison, & il l'exhorta à modérer son zèle, ou du moins à ne pas sortir de sa banniere, parce que tôt ou tard l'empressement avec lequel il parcouroit les différentes bannieres, lui attireroit quelque nouvelle disgrace: mais ayant vu que ses remontrances étoient inutiles, il prit le dessein de lui en faire parler par un ami commun, qui auroit plus de crédit sur son esprit. C'étoit pour lors son tour de venir rendre compte à Peking de l'état de la garnison, & des troupes qui composent les bannieres. Là il rendit visite à un Médecin chrétien nommé François *Ouei*, qu'il avoit connu avant que d'aller en garnison au *Fourdane*. Il sçavoit les liaisons d'amitié que ce Médecin avoit avec le Prince François, & qu'il avoit fait les fonctions de Médecin & de Catéchiste dans son palais & dans celui de ses freres.

Ce Mandarin commença par lui compter l'histoire de sa guérison, & la dure nécessité où il se trouvoit d'accuser son bienfaiteur, ou de perdre sa charge, & peut-être la liberté. « J'allai, dit-il, chez » lui pour le remercier de ses services: » mais au lieu de me recevoir dans la

» salle ordinaire, comme il se pratique
» avec les hôtes, il m'introduisit, pour
» me faire plus d'honneur, jusques dans
» l'intérieur de sa maison, & au milieu
» de toute sa famille.

» La premiere chose que j'apperçus,
» fut une grande chapelle ornée d'ima-
» ges, de croix, & de tout ce qui est
» à l'usage des Chrétiens. Je fus d'abord
» effrayé de cet appareil extérieur d'une
» Religion qui est proscrite. Je le priai
» de garder plus de mesures, & de va-
» quer plus secrétement & avec moins
» d'éclat aux exercices de sa Religion.
» Je lui ajoutai que je ne désapprouvois
» pas son attachement à la loi chré-
» tienne, pourvu qu'il en fît profession
» en son particulier & dans l'intérieur
» de sa famille. Enfin j'allai jusqu'à lui
» promettre de fermer les yeux sur sa
» conduite, s'il me promettoit à son
» tour de n'aller que chez les soldats
» dont je suis chargé, ou tout au plus
» chez ceux de la même bannière;
» qu'en cas de recherche, j'aurois de
» quoi me disculper; mais que s'il con-
» tinuoit de visiter indifféremment tout
» le monde, je ne pourrois pas me ré-
» soudre à courir un tel risque, & que
» je ne le sauverois pas en me perdant

» moi-même. Toutes mes remontrances
» furent vaines, & je ne pus rien ga-
» gner sur un homme entêté de ses
» idées. D'ailleurs, comme il est à moi-
» tié sourd, il ne pouvoit entendre
» qu'une partie de ce que je lui disois.
» C'est pourquoi je vous prie, vous qui
» êtes son ami, de lui faire connoître
» dans un grand détail toutes les raisons
» qui peuvent l'engager à suivre mes
» conseils : sa triste situation me tou-
» che ; quoique maintenant il dépende
» de moi, & que j'aie droit de lui
» commander, je me souviens toujours
» du respect que je lui devois autrefois ;
» & je n'oublie point qu'il ne m'étoit
» permis de paroître devant lui qu'en
» fléchissant le genou. Je ferois au dé-
» sespoir qu'il lui arrivât quelque nou-
» veau malheur. Ecrivez-lui donc d'une
» maniere qui le persuade, & vous nous
» sauverez tous deux.

» C'est envain que je lui écrirois,
» répondit François *Ouei*, il faut, pour
» le retenir, une autorité qu'il respecte,
» comme celle de Dieu même ; & il n'y
» a que ses Peres spirituels qui puissent
» régler ses démarches : je vais leur en
» parler ».

Il vint effectivement nous proposer,

au Pere Suarez & à moi, la peine de l'Officier, & nous crûmes devoir avertir le Prince François, que, dans l'exercice de ſon zele au-dehors, il devoit ſuivre aveuglement les conſeils & la direction du Prince Jean, ſon frere aîné, dont la prudence nous étoit parfaitement connue : mais avant que nos lettres puſſent arriver au *Fourdane*, & même avant que l'Officier partît de Peking, un événement changea la face des choſes, & contribua beaucoup à la perſécution préſente : le voici.

Lorſque les ſix Princes partirent de Peking pour leur exil dans les différentes provinces, il y eut des défenſes expreſſes de permettre à leurs domeſtiques de les y accompagner : quelques-uns cependant les ſuivirent de loin, afin de ne manquer à rien de ce qu'ils regardoient comme leur devoir. Un d'entr'eux, encore infidele, nommé *Tong-leou*, eut le courage de ſe loger à *Tſi-nan-fou*, capitale de la province de *Chantong*, qui étoit le lieu de la priſon de ſon maître : il étoit veuf, & il épouſa une veuve. Il arriva qu'il y eut du tumulte à ſes noces, & que la fête en fut troublée.

Les Mandarins en eurent bientôt connoiſſance ; & craignant que l'Empereur,

qui a par-tout des espions, n'apprît par quelque autre voie que le Prince prisonnier avoit été suivi de ses domestiques, ils les firent tous arrêter. On interrogea le nouveau marié, qui répondit qu'il étoit esclave du Prince.

Les autres assurerent qu'ils étoient domestiques à gages, & non sur le pied d'esclave, sur quoi ils furent mis en liberté. L'un d'eux, appellé Pierre *Yang*, fils d'un lettré qui avoit été précepteur chez ce second Prince, me vint voir à son retour, & me raconta cet évenement. L'esclave n'en fut pas quitte à si bon compte: les Mandarins le renvoyerent enchaîné à Peking, & le livrerent au Tribunal des crimes: ils en donnerent en même temps avis à l'Empereur, & telle fut la source de tout le mal.

Sa Majesté ayant ordonné qu'on fît des informations, le Tribunal des crimes répondit que ces Princes coupables avoient été remis sans aucun domestique au Tribunal des troupes, pour être conduits aux termes de leur exil: ceux-ci rejetterent la faute sur l'ancien Général du *Fourdane*, qui étoit en place quand on y envoya le Prince *Sourniama* & sa famille. Il apportoit pour raison qu'on avoit déterminé que toute cette famille

n'auroit que cent trente domeſtiques, & que le Général nommé *Ou-ly-pou*, n'avoit point répondu par écrit au Tribunal des troupes touchant ce nombre de domeſtiques. Cet ancien Général étoit pour lors à Peking, où il exerçoit une autre charge: on le cita pour répondre à l'accuſation, & comme il ne pouvoit pas ſe rappeller le ſouvenir de ce qui s'étoit paſſé dans ce temps-là, il lui fallut interroger ſes officiers ſubalternes; il dépêcha courier ſur courier à la Forteresſe, comme s'il ſe fût agi d'une affaire de la derniere importance. Ces couriers qui alloient & venoient ſans ceſſe, mirent l'allarme parmi les officiers, & leur firent prendre la réſolution d'accuſer ces Princes ſur leur religion, qu'ils regardoient comme l'unique cauſe de tous ces mouvemens, puiſque toutes les autres affaires étoient finies. Ils compoſerent un mémorial à ce ſujet, qu'ils préſenterent au Général qui commandoit actuellement dans la forteresſe.

Ce nouveau Général, appellé *Chémoute*, eſt Prince du ſang, & par conſéquent de la famille des Princes accuſés: il ſçavoit que ces Princes étoient chrétiens, & il faiſoit ſemblant de l'ignorer; mais quand ils lui eurent été déférés

comme tels, il craignit de se rendre lui-même coupable, s'il ne se donnoit pas quelque mouvement sur une accusation si publique.

Il s'imagina que le moyen le plus court pour prévenir tout sujet de reproche, étoit de les faire renoncer à leur religion, chose à laquelle il ne voyoit nulle difficulté: il se flattoit même qu'il n'auroit qu'à parler pour être obéi, & que des gens qui depuis trois ans accablés de toutes sortes de maux, voyoient à peine tomber leurs chaînes, que leurs freres portoient encore, seroient ravis de trouver en lui un protecteur qui pût mettre fin à leur misere.

Mais, graces en soient rendues au Seigneur, il se trompa: n'ayant pu vaincre la résistance de ces fervens chrétiens, il assembla son conseil de guerre, en condamna deux à être décapités, & les autres à être empriſonnés. Il envoya ensuite un mémorial à l'Empereur, par lequel il le supplioit de ratifier la sentence. Ce mémorial arriva à Peking le 8 de janvier de cette année.

Pour vous instruire en détail des demandes & des réponses qui furent faites dans l'interrogatoire, je ne puis mieux faire que de traduire la relation qu'en

& le Prince Jean-*Sou*, & qu'il nous envoya. La simplicité qui y regne porte un caractere de vérité qui ne laisse pas le moindre doute. Ce Prince, par esprit d'humilité, parle de lui-même en troisieme personne. Voici ses paroles.

« Il faut vous informer d'une affaire » qui vient d'arriver : il n'y a personne » ici qui ignore que les Mandarins d'aujourd'hui couvrent la recherche qu'ils » font des chrétiens, du spécieux prétexte de connoître le nombre de nos » domestiques, comme si leurs prédécesseurs, par égard pour nous, avoient » gardé le silence sur cet article.

» Le 15, jour de la onzieme lune de » la quatrieme année de *Yong-Tching*, » (c'est le 18 décembre 1726) des députés en grand nombre, envoyés de tous » les *Niurou*, (1) vinrent nous déclarer, » de la part du Général, qu'il falloit » changer de loi. Nous répondîmes que » la loi chrétienne que nous professions » étoit la seule véritable, qu'elle ne pouvoit être ni changée, ni réformée, & » qu'absolument nous ne pouvions pas y » renoncer.

(1) Compagnie ou régiment qui composent les bannieres. Il y en a de 100 jusqu'à de 300 hommes.

» Comme ils s'apperçurent qu'ils ne » gagneroient rien, soit par leurs pro- » messes, soit par leurs menaces, l'un » d'eux nous tira à part : pourquoi, nous » dit-il, êtes-vous si opiniâtres & si in- » flexibles ? qui vous empêche de penser » dans l'ame tout ce que vous voudrez ? » dites seulement de bouche que vous » renoncez, cela nous suffit.

» Cela même, répondîmes-nous, nous » ne le pouvons pas : le moindre men- » songe est opposé à la loi de Dieu ; » comment permettroit-il une si hon- » teuse dissimulation ?

» Le septieme fils du Prince *Sourniama*, » appellé Pierre *Lo*, étoit présent, de » même que son fils aîné Paul. Ils n'a- » voient reçu le baptême que depuis peu » de temps, & n'étoient pas encore assez » bien instruits des obligations du chris- » tianisme. Le premier faisant attention » à ce que disoit l'officier, crut pouvoir » suivre l'avis qu'il proposoit, & il dit, » je renonce. Et vous, dit l'Officier, » s'adressant à Paul : n'imitez-vous pas » votre pere ? Paul sortit sans répondre ; » & l'on écrivit sur un registre les noms » de ceux qui avoient confessé Jesus- » Christ.

» Ce premier interrogatoire fini, on » nous

» nous ordonna de nous rendre chez le » *Couſaïta* (1), afin qu'il nous examinât » lui-même. Pour lors Jean *Sou* prit la » parole, & dit : nous autres Chrétiens, » nous ſuivons une loi qui défend tout » ce qui eſt mal, & qui n'ordonne rien » que de bien. Elle enſeigne la fidélité au » Roi, l'obéiſſance aux parens, l'amour » du prochain, en un mot tous les de- » voirs, & elle défend tout ce qui n'eſt » pas conforme à la raiſon. Vous voulez » que nous renoncions à cette loi, dites- » nous lequel de tous ces points vous » voulez que nous abandonnions ?

» Point tant de diſcours, reprit le » Tribun. Voulez-vous renoncer à la » loi du Seigneur du Ciel, ou ne le » voulez-vous pas ? Nous répondîmes » tous, qu'il ne nous étoit pas poſſible » d'y renoncer. Cette réponſe fut auſſi- » tôt portée au Général & aux grands » officiers.

» Le même jour, ſur le ſoir, nos do- » meſtiques eurent ordre de ſe rendre » au corps-de-garde : on les interrogea » chacun en particulier, & on leur » demanda s'ils étoient Chrétiens. Tous » répondirent qu'ils faiſoient gloire de

(1) Tribun ou Colonel.

» l'être : deux d'entr'eux, qui n'étoient
» encore que Catéchumenes, confeſſe-
» rent Jeſus-Chriſt comme les autres,
» & la nuit ſuivante ils furent baptiſés :
» l'un fut nommé Staniſlas, & l'autre
» François. Neuf autres de leurs com-
» pagnons reçurent auſſi le ſaint bap-
» têmé.

» Le même jour, qui étoit le quin-
» zieme, & pendant une nuit très-
» obſcure, nous fûmes appellés au même
» corps-de-garde, par ordre du général
» & des grands officiers. On nous de-
» manda comment nous avions connu
» la loi du Seigneur du Ciel, à quelle
» intention nous l'avions embraſſée,
» & s'il y avoit parmi nous des étran-
» gers.

» Les princes Jean & François répon-
» dirent qu'ils entendoient les caracteres
» Chinois ; qu'ils avoient lu pluſieurs
» livres qui traitoient de la Religion
» Chrétienne, & qu'après avoir mûre-
» ment examiné cette Religion, ils
» avoient reconnu qu'elle étoit la ſeule
» véritable, & qu'ils l'avoient embraſſée.
» Nous adorons, ajouterent-ils, un pre-
» mier Etre, qui a créé le ciel, la
» terre, les anges, les hommes & tou-
» tes choſes, & qui en eſt le Seigneur

» univerſel. La loi que nous ſuivons,
» nous oblige d'être fideles au Roi,
» d'obéir à nos parens, d'obſerver les
» cinq devoirs, de nous réformer nous-
» mêmes, d'éviter toute ſorte de mal,
» & de pratiquer toute ſorte de bien
» pendant cette vie, afin de mériter
» dans l'autre une éternelle félicité.
» Telles ſont nos vues & nos inten-
» tions. Nous prions pour l'Empereur
» & pour l'Empire, & nous demandons
» à Dieu qu'il nous donne la force d'é-
» viter le péché, & de pratiquer la
» vertu; du reſte il n'y a parmi-nous
» aucun étranger.

» Les Mandarins nous ordonnerent
» de mettre notre dépoſition par écrit
» cette nuit-là même, & ils nous ren-
» voyerent. Les Princes étant de retour
» chez eux, firent ſentir à Pierre & à
» Paul toute l'énormité de la faute qu'ils
» avoient commiſe. Vous avez renoncé
» à Jeſus-Chriſt, leur dirent-ils, vous
» avez apoſtaſié ſa ſainte loi. Ces deux
» Néophytes rentrerent en eux-mêmes,
» & ſortant comme d'un profond ſom-
» meil, ils comprirent qu'ils étoient
» beaucoup plus coupables qu'ils ne ſe
» l'étoient figuré. Leur douleur fut ſi
» vive, que dès le lendemain ils alle-

» rent ſe préſenter à l'officier, dont la
» feinte douceur les avoit ſéduits. Quand
» vous nous avez interrogés, s'écrierent-
» ils, nous étions Chrétiens, & nous
» le ſommes encore : pourquoi chan-
» gerions-nous ? Nous ne changeons
» point, nous profeſſons la loi chré-
» tienne.

» L'officier ne voulut point les écou-
» ter, & les renvoya au Tribun. Ils y
» allerent, & ils lui parlerent avec le
» même courage & avec la même fer-
» meté. Le Tribun ajouta leurs noms
» dans la liſte de ceux qui s'étoient dit
» Chrétiens, & c'eſt ce qu'ils ſouhai-
» toient. Quelque-temps après nous
» allâmes chez le Tribun, pour lui lire
» notre dépoſition que nous avions écrite
» la nuit précédente : il la rejetta, parce
» que, diſoit-il, elle étoit trop longue.
» Ainſi nous ne ſçavons pas en quels
» termes il l'aura rapportée au Général
» & aux autres officiers.

» On nous laiſſa en repos juſqu'au
» ſecond de la douzieme lune, c'eſt-à-
» dire, juſqu'à la veille de Noël : ce
» jour-là le Général aſſembla chez lui
» les Mandarins des Bannieres, & leur
» dit : j'ai réſolu d'accuſer à l'Empereur
» les Chrétiens de la famille de *Sour-*

» *niama. Sourghien* (c'eſt le nom Tar-
» tare du Prince Jean) eſt le chef de
» cette famille : qu'on l'arrête, & qu'on
» le garde dans un lieu public. L'ordre
» fut exécuté à l'inſtant. Auſſi-tôt le
» Prince François accourut ; & s'adreſ-
» ſant aux Mandarins qui étoient char-
» gés d'exécuter l'ordre du Général :
» l'Empereur eſt averti, lui dit-il, que
» mon dixieme frere & moi, ſommes
» Chrétiens, de même que *Sourghien :*
» mon dixieme frere eſt abſent : mais
» pourquoi ne m'arrêtez-vous pas avec
» *Sourghien.* François nomma le Prince
» Paul, ſon dixieme frere, parce qu'ils
» étoient convenus entr'eux, qu'en
» cas de perſécution, le premier qu'on
» attaqueroit ſur le Chriſtianiſme, dé-
» clareroit que l'autre étoit auſſi Chré-
» tien. Votre dixieme frere eſt abſent,
» répondirent les Mandarins, ce n'eſt
» plus notre affaire : pour vous, atten-
» dez ; nous allons informer le Général
» de ce que vous venez de dire. Le
» Général ayant appris ce nouvel inci-
» dent, fit pareillement arrêter François.
» Les dames & les filles Chrétiennes
» voyant qu'il s'agiſſoit de priſons, de
» chaînes, & peut-être de la mort pour
» Jeſus-Chriſt, voulurent avoir part au

» bonheur de souffrir pour la Religion.
» Cécile, épouse du Prince Jean, &
» cinq autres dames; sçavoir, Marie *Ly*,
» Catherine *Nan*, Marie *Cou*, Agnès *Pé*,
» Michelle *Pé*, étoient déja prêtes à
» partir pour aller se présenter aux Man-
» darins, lorsque Théreſe, veuve du
» Prince Xavier, suivie de sa belle-fille,
» courut pour se joindre à cette troupe.
» Un des fils de Théreſe, nommé Pierre
» *Y*, pria sa mere de rester, lui faisant
» entendre qu'elle n'étoit pas décem-
» ment vêtue pour sortir; qu'il étoit
» tard; & que si l'on attendoit davan-
» tage, toutes les autres dames vou-
» droient les accompagner; & qu'avant
» qu'elles fussent prêtes, il seroit nuit;
» que d'ailleurs un trop grand nombre
» causeroit du tumulte, & mettroit de
» la confusion; que même on refuseroit
» de les écouter. Théreſe se rendit; &
» se mettant à genoux devant Cecile,
» elle la pria de donner son nom aux
» Mandarins pour être inscrit dans la
» même liste. Plusieurs autres dames en-
» voyerent prier Cecile de la même
» grace. Catherine *Sou* vouloit suivre
» sa mere; Cecile l'en détourna. Cathe-
» rine *Hou* envoya un domestique à
» Cecile, pour la prier de se souvenir
» d'elle.

» Luce *Hoang*, Marie *Lou*, Agnès
» *Tchao*, Suzanne *Leou*, & une de leurs
» ſuivantes, nommée *Ly*, firent la même
» priere à Cecile.

» Françoiſe *Vang*, femme ſuivante,
» vouloit accompagner ſa maîtreſſe :
» mais comme l'on n'avoit point encore
» parlé des domeſtiques, elle eut ordre
» de ſe tenir tranquille. Il n'y eut donc
» que les ſix Dames que j'ai nommées,
» & qui avoient Cecile à leur tête, qui
» allerent trouver les Mandarins. Le
» Prince Pierre les conduiſit. Ils furent
» étrangement ſurpris à la vue de toutes
» ces Dames ; mais ils le furent bien
» davantage, quand ils apprirent la rai-
» ſon qui les amenoit. Cecile leur dé-
» clara que ſes cinq compagnes, & preſ-
» que toutes les autres Dames, femmes
» & filles, qui n'avoient pu venir,
» étoient Chrétiennes ; qu'elle prioit
» qu'on en informât le Général, &
» qu'on écrivît leurs noms dans l'accu-
» ſation qu'il devoit envoyer à l'Em-
» pereur. Marie *Ly*, épouſe du Prince
» Paul, l'une des compagnes de Cecile,
» dit que dès-le temps de *Cang-hi*, ſon
» époux auſſi-bien qu'elle, avoient em-
» braſſé la Religion chrétienne, &

» qu'elle prioit que leurs noms fuſſent
» écrits ſur le regiſtre ».

» Ces demandes embarraſſoient les
» Mandarins, & ils gardoient un pro-
» fond ſilence. Les Dames les preſſerent
» avec autant de force que de modeſtie.
» Si c'eſt un crime à nos époux, dirent-
» elles, d'être Chrétiens, nous ſommes
» auſſi criminelles qu'eux. Nous ſom-
» mes prêtes, comme eux, à don-
» ner notre vie plutôt que d'abandon-
» ner notre Religion. Les Mandarins
» ayant enfin répondu qu'ils n'avoient
» point d'ordre d'interroger les Dames,
» & qu'ils ne pouvoient recevoir leur
» dépoſition; Cecile ſe mit à genoux;
» & les conjura, les larmes aux yeux,
» de ne pas lui refuſer la grace qu'elle
» demandoit. Alors ils promirent d'en
» informer le Général. En même-temps
» ils donnerent ordre à Pierre *Y* de faire
» une liſte de toutes les Dames & De-
» moiſelles qui étoient Chrétiennes, &
» de n'écrire les noms que de celles qui
» le voudroient. Cette nuit-là même
» Pierre s'acquitta de ſa commiſſion: &
» le lendemain matin ſur les ſept heures,
» il entra dans la ville, & porta la liſte
» aux Mandarins.

» Le Général à qui elle fut préſentée,

» répondit que les femmes ſuivroient le » ſort de leurs maris, & qu'il ne falloit » pas écrire leurs noms ſéparément.

» Dans le même temps, le bruit ſe » répandit que les Mandarins trouvant » le nombre des Chrétiens trop grand, » avoient déclaré qu'ils ne compteroient » pas parmi eux les enfans au-deſſous de » quinze ans.

» A cette nouvelle, cinq jeunes gens, » ſçavoir, Ignace *Cou*, âgé de dix-ans; » Philippe *Té*, âgé de quatorze ans; » Philippe *Mou*, âgé de onze ans; Mat- » thieu *Sou*, âgé de neuf ans; Thomas » *Sou*, âgé de huit ans, tous deux petits- » fils de Jean *Sou*, coururent au Tribu- » nal, & prierent les Mandarins de » recevoir leurs noms, & de les inſ- » crire dans la liſte des Chrétiens. Faut- » il donc avoir quinze ans, diſoient-ils, » afin de pouvoir mourir pour Jeſus- » Chriſt. Les Mandarins renvoyerent ces » jeunes gens, & ne parurent pas faire » attention à leur demande. Mais que » durent-ils penſer d'une Religion qui » inſpire tant d'ardeur & de courage?

» Ignace *Sou*, qu'une violente ma- » ladie a fait tomber en démence, ré- » pondit bruſquement à l'interroga- » toire, qu'il n'avoit pas embraſſé la

» Loi chrétienne. Jean *Lo*, pour qui ſa
» mere avoit répondu qu'il étoit Chré-
» tien, ſaiſi tout-à-coup de frayeur, dit
» qu'il ne vouloit plus l'être : la mere
» en avoit fait informer le Mandarin, qui
» prononça qu'il falloit s'en tenir à la
» premiere réponſe. Mais ce jeune en-
» fant étant inſtruit, revint de ſa pre-
» miere frayeur ; & proteſta que quand
» il s'agiroit de répandre juſqu'à la der-
» niere goutte de ſon ſang, il étoit ré-
» ſolu de perſévérer dans la Loi chré-
» tienne.

» Il nous eſt venu pluſieurs doutes
» ſur leſquels nous vous demandons des
» éclairciſſemens. 1°. Nous avons plu-
» ſieurs enfans qui ont été baptiſés : il y
» en a d'autres qui, après avoir reçu le
» baptême, tombent en démence : pou-
» vons-nous répondre à leur place, &
» dire qu'ils ſont Chrétiens ? 2°. Le
» quatrieme jour de la troiſieme lune
» de l'année derniere, l'ordre de l'Em-
» pereur nous ayant été ſignifié pendant
» la nuit, on nous appella chez le Tri-
» bun, où nous apprîmes que cet ordre
» étoit terrible. Comme nous étions en-
» core hors de la porte de la ville, &
» qu'on ne nous avoit pas enchaînés,
» Paul *Chou* baptiſa Paul *Tou*, François

» *Cou* baptiſa Gabriel *Lo*, fils de notre
» quatrieme frere. Quand nous fûmes
» entrés dans la ville, & qu'on nous
» eut chargé de chaînes, Jean *Sou* bap-
» tiſa trois perſonnes ; ſçavoir, Jean
» *Lou*, Gabriel *Lou* ſon fils, & Pierre
» *Lo*.

» Paul *Chou* en baptiſa cinq autres, à
» qui il donna le nom de Paul. Le vingt-
» troiſieme jour de la ſeptieme lune de
» la même année, notre quatrieme frere
» qu'on ramenoit de l'armée, pour le
» conduire en exil, paſſa la nuit dans
» une hôtellerie hors de la ville ; Jean
» *Sou* l'alla viſiter ; & après l'avoir inſ-
» truit des vérités de la Religion les
» plus capitales, & l'avoir exhorté à la
» contrition de ſes péchés, il lui con-
» féra le baptême qu'il demandoit avec
» un extrême empreſſement. Quand le
» temps nous le permet, nous ne bap-
» tiſons perſonne qu'après l'avoir bien
» inſtruit en détail de ce qu'il doit croire
» & pratiquer. Mais dans ce temps de
» troubles & de perſécution, ou à l'ar-
» ticle de la mort, nous croyons pou-
» voir en uſer autrement.

» Le quatrieme jour de la ſixieme
» lune, qui fut un jour de confuſion &
» de tumulte, trois femmes ; ſçavoir,

» *Tchao*, *Leou* & *Ly*, arrêterent Joſeph
» *Cai* par ſes habits, lui demandant inſ-
» tamment le baptême, & diſant que
» bientôt il ne ſeroit plus temps. Joſeph
» les baptiſa, & donna à l'une le nom
» d'Agnès, à l'autre celui de Suzanne,
» & à la troiſieme celui de Marie. Le
» même jour Cecile *Tou*, Marie *Ly* &
» Catherine *Nan* en baptiſerent ſix au-
» tres, tant femmes que filles.

» Quelques-temps après Agnès *Tchao*
» qui avoit été baptiſée au milieu du
» tulmulte cauſé par l'empriſonnement
» de tous les Chrétiens, tomba malade,
» & pria Jean *Sou* de ſuppléer à ce qui
» pourroit avoir été omis dans ſon bap-
» tême. Jean *Sou* après l'avoir inſtruite
» plus à loiſir, & lui avoir fait faire un
» acte de contrition, la rebaptiſa ſous
» condition. Il en a ſouvent uſé de mê-
» me: il demande s'il n'a rien fait en
» cela de contraire aux maximes de la
» ſainte loi, & il vous prie de l'en inſtrui-
» re. Michel *Chou* ſouhaite fort d'avoir
» le livre qui contient les explications
» des ſaints Evangiles. Donnez-lui, je
» vous prie, cette ſatisfaction.

Voilà, mon Révérend Pere, ce que nous écrit le Prince Jean: ces faits nous ont été confirmés par des domeſtiques

& des Néophytes venus du *Fourdane*. Ils nous ont rapporté quelques autres circonſtances, entr'autres, que le Prince Jean s'étoit fait admirer par ſon égalité d'eſprit, par ſa modeſtie, & par la force de ſes raiſonnemens; qu'un des Mandarins avoit dit au Tribun, qu'il eût fait plus ſagement de ſe taire, que d'accuſer des gens qu'on ne pouvoit convaincre d'aucune action mauvaiſe, & dont les réponſes étoient ſans replique; que ces Mandarins avoient été très-embaraſſés, lorſque les ſix dames vinrent ſe préſenter pour faire inſcrire leurs noms dans le regiſtre; mais qu'ils avoient été interdits & ſaiſis d'étonnement lorſqu'ils virent ces cinq jeunes enfans les prier de leur accorder la même grace; & que l'un d'eux leur demanda s'il étoit néceſſaire d'avoir quinze ans accomplis, pour pouvoir confeſſer Jéſus-Chriſt & répandre ſon ſang en témoignage de ſa Foi.

Je pourrois vous traduire les autres lettres que je reçus en même temps de quelques-autres de ces Princes; mais comme elles n'ajoutent rien à celle du Prince Jean, je me contente de vous rapporter le mémorial préſenté à l'Empereur de la part du Général du *Four-*

dane. Il est bon de vous faire observer que quand on présente des Mémoriaux à l'Empereur, on expose à la tête du mémorial le sujet dont il s'agit.

Mémorial présenté à l'Empereur par le Général du Fourdane, *pour faire mourir ceux qui ont embrassé une fausse loi.*

» Nous, vos sujets *Ché-moute*, &c. » après avoir mûrement examiné toutes » choses, nous avons trouvé que *Sourghien*, troisieme fils de (1) *Sou-nou* & » *Courtchen* son onzieme fils avoient embrassé la loi du Seigneur du ciel, de » même que leurs fils & leurs freres, » auxquels ils ont appris à mépriser » les loix, à vivre à leur gré, sans frein » & sans nulle retenue. Nous vos sujets » ayant ordonné séverement aux fils & » petits-fils de *Sou-nou* d'abandonner » cette fausse loi; *Sourghien* & *Courtchen* » ont répondu qu'ils l'avoient embrassée depuis long-temps, & qu'ils mourroient plutôt que de l'abandonner.

(*a*) Il est bon de se souvenir de ce qu'on a déja dit, que le grand nom du chef de la famille de ces Princes est *Sourniama*, & que le petit nom est *Sou-nou*.

» Nous vos ſujets, nous avons con-
» ſideré que les fils & petits-fils de
» *Sou-nou* étant déja coupables, ils euſ-
» ſent dû reſpecter les bienfaits de votre
» Majeſté, & montrer leur reconoiſſan-
» ce par une attention ſcrupuleuſe à
» obſerver les loix : Mais, au contraire,
» ils ſont entrés dans une loi fauſſe : ils
» vivent ſelon leur caprice ſans diſcré-
» tion & ſans regle. Ils ont péché grié-
» vement contre les loix. Ainſi *Sourghien*
» & *Courtchen*, qui ont proteſté qu'ils
» mourroient plutôt que d'abandonner
» la loi du Seigneur du ciel, ſont très-
» dignes de haine, & ont donné des
» preuves manifeſtes de leur opiniâtreté;
» ils ne méritent pas de vivre.

» C'eſt pourquoi nous jugeons que
» *Sourghien* & *Courtchen*, comme étant
» à la tête de ceux qui font profeſſion de
» la loi Chrétienne, doivent être déca-
» pités, pour donner un exemple qui
» retienne tous les autres.

« Que l'autre fils de *Sou-nou* & ſes
» petits-fils *Letay*, *Legen*, *J. Jamga*,
» *Loubequet*, *Oubequet*, *Tourtay*, *Chourtaz*,
» *&c.* qui ont embraſſé la loi chrétien-
» ne, ſoient chargés de chaînes, en-
» fermés dans une priſon, & étroitement
» gardés,

» Pour ceux qui ne ſont pas Chré-
» tiens, qu'ils ſervent en qualité de
» ſoldats dans les bannieres, & qu'on
» les obſerve attentivement. S'il arrive
» que quelques-uns d'eux faſſe quelque
» choſe au mépris des loix, nous en
» informerons Votre Majeſté.

Il eſt à remarquer que les Princes Pierre & Paul, qui avoient cru pouvoir diſſimuler, & qui ſe rétracterent enſuite, ſont compris comme les autres dans cette accuſation du Général ſous leurs noms Tartares.

Cette accuſation arriva à Peking le 15 de la douzieme lune, c'eſt-à-dire le 8 de janvier 1717, & fut préſentée à l'Empereur. Le Général n'attribuoit à ces Princes aucun autre crime que celui de leur religion. Il condamnoit cependant les uns à avoir la tête tranchée, & les autres à être chargés de chaînes & empriſonnés, ce qui eſt contraire aux loix de la Chine, qui ne condamnent qu'à l'exil ceux qui profeſſent une fauſſe loi; mais cela même fait voir que le Général étoit bien inſtruit des intentions de la Cour.

L'Empereur renvoya cette accuſation à l'aſſemblée des Princes du ſang & à tous les Grands des neuf tribunaux,

comme une affaire d'une très-grande importance, afin de l'examiner, & de lui en faire leur rapport. Il eſt certain que, dès ce temps-là, l'Empereur prit la réſolution d'obliger ces Princes à renoncer à leur religion. Les divers expédiens, & les différens biais qu'il employa pour y réuſſir, font aſſez voir que les raiſons qu'il allégua dans la ſuite pour les condamner, étoient de purs prétextes, qui n'ont trompé que ceux qui ont bien voulu être trompés.

La délibération fut différée, & la réponſe ne vint qu'un peu tard; car les affaires s'expédient ici dans l'ordre qu'elles arrivent, & pluſieurs autres plus anciennes devoient précéder celle-ci. Pendant ce temps-là, il arriva à Peking un courier avec un mémorial du Général d'armes de *Mougden*, ou autrement *Chin-yang*, capitale de la province du *Leao-tong*, autrefois la cour des Tartares Mantcheoux. Ce Général repréſentoit à l'Empereur, que les ſoldats de ſa garniſon n'avoient ni maiſon dans la ville, ni caſernes au dehors, & qu'étant obligés de demeurer dans des villages aux environs, ils étoient trop éloignés, & que le ſervice en ſouffroit.

L'Empereur n'ignoroit pas que ce nouveau Général ſe plaignoit d'une coutume auſſi ancienne que l'établiſſement des Mantcheoux, & qui étoit même fondée en raiſon. Cependant il éclata contre les anciens commandans qui n'avoient pas donné cet avis. Les deux qui avoient précédé immédiatement celui-ci, ſont encore à Peking pleins de vie. L'un s'appelle *Sunjou* (1), & l'autre *Tang-pao-chou*; en remontant plus haut, on trouvoit *Sourniama* qui étoit mort, & qui avoit en effet gouverné cette province pendant dix ans avec un applaudiſſement général. Aucun d'eux n'avoit averti que les ſoldats manquaſſent de logement; on ne s'en prit néanmoins qu'à *Sourniama*. L'ordre de l'Empereur portoit qu'on confiſquât tous les biens de *Sounou*, & qu'ils fuſſent employés à bâtir des logemens pour les ſoldats de *Mougden*; que les deux commandans qui l'avoient ſuivi, ſçavoir *Sunjou* & *Tampao-tchou* fuſſent chargés de l'exécution, & que s'ils ne trouvoient pas dans la confiſcation l'argent qui étoit néceſſaire, ils le fourniſſent du leur.

(1) *Sunjou* eſt aujourd'hui un des quatre Miniſtres d'Etat.

Ces deux Mandarins étoient trop intéreſſés dans cette affaire, pour ne pas agir avec la derniere rigueur. Ils ſe firent accompagner des Mandarins de la Banniere rouge, qui eſt celle de *Sourniama*, & ils allerent la nuit du 18 de la ſeconde lune, c'eſt-à-dire le 8 février, appoſer les ſceaux non-ſeulement dans l'hôtel de *Sourniama*, mais encore dans tous les hôtels des Princes ſes enfans. Ces Princes avoient encore dans Peking des intendans & des domeſtiques, qui prenoient ſoin de leurs palais & de leurs biens. Pluſieurs furent arrêtés, & n'eurent pas le loiſir de rien mettre à couvert; un ſeul trouva le moyen de s'échapper, & d'emporter dans un pannier les vaſes d'or dont le Regulo ſe ſervoit aux cérémonies pour les ancêtres défunts. Comme il fuyoit, il fut arrêté par ceux qui battent les veilles; & pour ſe retirer de leurs mains, il leur abandonna le pannier, dont ils profiterent.

Cette nuit fut une nuit de confuſion, de déſordre & de pillage. Les Mandarins ne pouvant ſceller tant de maiſons à la fois dans différens quartiers de la ville, ſoupçonnerent les domeſtiques d'avoir mis beaucoup d'effets à l'écart.

Les terres & les maiſons ne pouvoient pas diſparoître. Il étoit plus aiſé de cacher l'argent, les meubles, les bijoux, les obligations, les billets d'argent prêté ou mis à profit, & c'eſt de quoi les Mandarins vouloient s'aſſurer. C'eſt auſſi ce qui donna lieu à la cruelle perſécution qu'on ſuſcita au Prince Joſeph *Ourt-chen*, douzieme fils de *Sourniama*, qui eſt priſonnier à Peking depuis trois ans, & dont le courage & la fermeté dans la foi ne le cédent gueres au courage & à la fermeté des premiers martyrs, comme vous le verrez dans la ſuite de cette lettre.

Ces viſites & ces perquiſitions tumultueuſes avoient déja duré dix jours, lorſque les Regulos & les Grands préſenterent à l'Empereur leur réponſe ſur l'accuſation du Général *Che-moute*. Ils confirmoient la ſentence qu'avoit porté ce Général contre *Sourghien* & *Courtchen*, ajoutant qu'il falloit les décapiter au *Fourdane*. Pour ce qui eſt des fils, des petits-fils de *Sounou*, & des autres qui ont, diſoient-ils, embraſſé une fauſſe loi; il eſt difficile de leur pardonner, il faut les punir & les livrer au Général, pour les faire étrangler en automne.

Le premier de la troiſieme lune, c'eſt-

à-dire le 23 mars, l'Empereur fit ſur cette délibération la réponſe ſuivante.

Cette délibération des Régulos & des Grands s'eſt faite avec peu de ſoin & d'attention. » On s'en eſt tenu à l'ac-
» cuſation du Général *Che-moute*, qui
» rapporte que *Sourghien* & *Courtchen*
» ont répondu qu'ils avoient embraſſé
» cette loi depuis long-temps, & que
» quand il s'agiroit de perdre la vie, ils
» ne l'abandonneront jamais. On devoit
» me repréſenter qu'il étoit à propos
» d'envoyer au *Fourdane* un Regulo &
» des Grands, pour les interroger, &
» que ſi *Sourghien* & *Courtchen*, après
» avoir entendu mes ordres, continuent
» à dire qu'ils mourront plutôt que de
» changer, il faut les faire mourir.

» Il eſt vrai que dans un temps & dans
» des circonſtances ordinaires, ils ont
» pu dire qu'ils ne changeront pas; mais
» maintenant, lorſque mes ordres leur
» ſeront ſignifiés, s'ils venoient à chan-
» ger, ce ſeroit autre choſe, & il fau-
» droit conclure d'une autre maniere.
» Ils ont tous fait des fautes qui méri-
» toient la mort, je leur ai pardonné;
» il ne faut pas les faire mourir pour un
» mot dit au hazard, & qui n'eſt peut-
» être l'effet que d'un vain entêtement.

» Qu'on renvoie ce mémorial pour » délibérer une seconde fois, & qu'on » me faſſe le rapport de cette nouvelle » délibération ».

Tel fut le premier ordre de l'Empereur : il fait aſſez voir que le deſſein étoit d'obliger ces illuſtres Chrétiens d'abandonner leur religion, & que c'étoit-là le ſeul crime qu'on pût leur reprocher.

Les Regulos & les Grands ayant reçu l'ordre de l'Empereur, ſe raſſemblerent de nouveau, non pas pour délibérer, mais pour ſe conformer entiérement à ſa volonté, qui eſt l'unique regle qu'on oſe ſuivre. Ils prierent donc Sa Majeſté de nommer elle-même le Regulo & les Grands qu'elle reconnoîtroit les plus capables de cette commiſſion.

L'Empereur nomma le Prince *Tomorocongo* ſon cinquieme frere, & un chef de banniere. Ils ne partirent de Péking que le 22 de la troiſieme lune, c'eſt-à-dire, le 13 d'avril, qui étoit le ſaint jour de Pâques. On ne fut pas peu ſurpris de voir que l'Empereur envoyât ſon propre frere à des Princes dégradés, qu'il avoit mis au rang du ſimple peuple ; mais il n'y eut perſonne qui ne jugeât que la vue de l'Empereur étoit

d'engager plus efficacement ces Seigneurs à abandonner leur religion.

Auſſi-tôt que nous apprîmes qu'on perſécutoit ouvertement les Princes chrétiens, nous ne nous contentâmes pas d'offrir tous les jours à Dieu nos vœux & nos ſacrifices, pour leur obtenir les graces néceſſaires dans une ſi rude épreuve; nous crûmes devoir encore les conſoler & les fortifier par nos lettres. Il y avoit dû riſque dans un tel commerce de lettres, vu les circonſtances où l'on ſe trouvoit; mais c'eſt dans de pareilles circonſtances qu'il faut riſquer. Nous fîmes donc partir un homme de confiance, à qui nous remîmes des lettres qui avertiſſoient ces Seigneurs de la confiſcation de leurs biens, & de l'ordre donné au cinquieme frere de l'Empereur de ſe tranſporter au *Fourdane* pour les examiner. Nous le chargeâmes en même temps de les prévenir ſur un petit ſecours d'argent que nous leur préparions pour ſubvenir à leurs néceſſités préſentes. Enfin, nous tâchâmes de les ſatisfaire en les éclairciſſant ſur les doutes qu'ils nous avoient propoſés; & nous leur donnâmes les inſtructions les plus conformes aux triſtes conjonctures où ils étoient. Cet exprès que

nous avions fait partir, s'appelle Pierre *Yang:* c'eſt un fervent chrétien & anciennement attaché à ces Princes; il fut très-peu de temps dans ſon voyage; il nous rapporta à ſon retour, que ces illuſtres Néophytes avoient reçu de ſi accablantes nouvelles, ſans faire paroître la moindre émotion; que la ſeule choſe qu'ils ſembloient craindre, c'étoit qu'à leur occaſion on ne nous fît de la peine; qu'ils nous recommandoient inſtamment de nous ſouvenir d'eux tous les jours au ſaint ſacrifice de la meſſe, & de demander à Dieu la rémiſſion de leurs péchés, & la force de ſouffrir conſtamment pour une cauſe ſi juſte. Il ajouta qu'il avoit été rempli de la plus douce conſolation en voyant que tous, grands & petits, les Princeſſes & leurs filles, & même juſqu'aux enfans de ſept à huit ans, ne reſpiroient que les ſouffrances, & ne parloient que du bonheur qu'il a de donner ſa vie pour Jeſus-Chriſt.

« Quand je leur parlai, pourſuit-il, » du petit ſecours que je devois leur » apporter de votre part, ils allerent » en avertir le Prince Jean; car il ne » m'étoit pas permis d'entrer chez lui » de peur de donner de l'ombrage à » ſes gardes. Il me fit répondre en ces » termes:

» termes : Dites aux Peres que s'ils ju-
» gent qu'il n'y ait rien à riſquer pour
» eux du côté de la Cour, nous rece-
» vrons volontiers leurs aumônes ; mais
» que s'ils prévoyent qu'il y ait le moin-
» dre riſque, nous les ſupplions de s'en
» diſpenſer ; c'eſt-à-dire qu'ils euſſent
» mieux aimé ſouffrir la faim, & être
» réduits à la plus extrême miſere, que
» de nous expoſer le moins du monde
» au reſſentiment de l'Empereur ». On avoit ramaſſé, entre les Peres Portugais & les Peres François, la ſomme de deux cens taëls, qui valent environ mille francs de notre monnoie ; c'étoit bien peu de choſe pour tant de perſonnes qui ſe trouvoient dans un extrême beſoin ; mais c'étoit tout ce que notre pauvreté nous permettoit de faire.

Le même Pierre *Yang* fut le porteur de cette modique ſomme. Il ne lui arriva aucun accident durant le voyage ; mais à ſon retour ayant rencontré les fourriers du cinquieme Regulo, il fut obligé de ſe cacher un jour entier pour laiſſer paſſer ce Prince avec toute ſa ſuite, dont il n'auroit pas manqué d'être reconnu.

Il arriva ici le 6 de la troiſieme lune intercalaire, c'eſt-à-dire le 26 d'avril,

avec des lettres qui faiſoient foi de l'exactitude avec laquelle il s'étoit acquitté de ſa commiſſion. Il nous dit que ce ſecours d'argent avoit été reçu avec de grands ſentimens de reconnoiſſance, & que le Prince Jean l'avoit fait remettre à celui qui garde la chapelle commune, afin de le partager entre ceux qui s'adreſſeroient à lui.

Telle étoit la ſituation de ces Princes au *Fourdane*. Pendant ce temps-là *Sunjou*, Miniſtre d'Etat, l'un des deux intéreſſés à la confiſcation des biens de ces Seigneurs, étoit continuellement occupé à queſtionner leurs domeſtiques, & à leur faire rendre compte des ſommes qu'il prétendoit que leurs maîtres leur avoient laiſſées entre les mains.

Dans la viſite qu'il fit de leurs hôtels, ayant vu des chapelles, des oratoires, & des images de piété; il leur demanda ſi leurs maîtres étoient Chrétiens, & ſi eux-mêmes l'étoient auſſi. Quatre répondirent qu'ils étoient Chrétiens. Le cinquieme, qui étoit infidele, & qui appartenoit au Prince Louis, avoit vu partir ſon maître pour l'exil ſans recevoir le baptême. Il répondit qu'il n'étoit pas Chrétien, & qu'il ignoroit que ſon maître le fût. Louis en effet n'avoit reçu

le baptême qu'au lieu de ſon exil, & qu'après l'accuſation que le Général d'armée fit à l'Empereur contre lui & contre ſon frere Joſeph, compagnon de ſa diſgrace, ſur ce qu'ils avoient élevé une chapelle dans une ville de la frontiere. La lettre que je vous écrivis en l'année 1724, vous a appris comment ils furent conduits tous deux à Péking, & empriſonnés ſéparément. *Sunjou* crut intimider ces quatre domeſtiques chrétiens. Il leur fit de grandes menaces ſur ce qu'ils avoient embraſſé une religion proſcrite, & contre laquelle l'Empereur s'étoit ouvertement déclaré. Mais la concluſion étoit toujours qu'il lui falloit remettre ce qu'ils avoient retenu de l'argent, des papiers, & des meubles de leurs maîtres. Les Chrétiens répondirent qu'ils leur avoient remis tout ce qu'ils avoient; qu'au regard de leur religion, ils la croyoient la ſeule véritable. « Quoi ! » vous oſez parler ainſi, reprit *Sunjou*, » je vais vous livrer au Tribunal, & » vous accuſer à l'Empereur, remettez » moi tout ce que vous avez caché. Nous » n'avons rien caché, répondirent les » Chrétiens, vous pouvez nous accuſer » à l'Empereur, nous vous ſuivrons juſ- » qu'à la porte du Palais, pour y atten-

» dre la réponſe de Sa Majeſté ». *Sunjou* les fit enchaîner tous quatre, & préſenta à l'Empereur l'accuſation ſuivante le 25 de la troiſieme lune, c'eſt-à-dire le 16 d'avril.

« Nous, vos ſujets, nous avons viſité » les maiſons de *Sounou*, & nous avons » trouvé que ſes fils *Sourghien*, *Tchourtchen*, *Courtchen*, *Ourtcken*, & ſes petits-» fils *Ijamga*, *Legen*, *&c.* avoient em-» braſſé la loi du Seigneur du Ciel, que » *Sourghien* & *Tchourtchen* avoient orné » dans leurs maiſons des endroits par-» ticuliers, pour y placer l'image du » Seigneur du ciel, & pour l'honorer.

» Ayant interrogé leurs domeſtiques » *Yo-ſe*, *San-pao*, *Oudanga*, *Tong-che-» ting*, ils ont répondu que leurs maîtres » étoient Chrétiens, & qu'ils l'étoient » pareillement. Les domeſtiques ont » ſuivi l'exemple de leurs maîtres; *Sour-» ghien* & les autres en ſuivant cette loi, » ont agi inconſidérement, & ont tenu » une conduite tout-à-fait inſenſée. Mais » puiſqu'un Regulo & un Grand ſont » partis pour le *Fourdane* afin de les ju-» ger, nous n'en dirons pas davantage.

» Pour ce qui eſt d'*Ourtchen*, qui eſt » actuellement à Péking, & de ces qua-» tre domeſtiques, qui ſont Chrétiens,

» nous demandons à Votre Majeſté un
» ordre pour les livrer au Tribunal dès
» crimes, afin qu'ils y ſoient jugés dans
» la derniere rigueur. Il n'y a que les
» châtimens qui puiſſent réduire ces eſ-
» prits brouillons & indiſciplinables :
» nous attendons avec reſpect les ordres
» de votre Majeſté ».

La réponſe de l'Empereur ne fut pas entiérement conforme aux deſirs de *Sunjou*. « Vous me demandez, dit Sa Ma-
» jeſté, de livrer au Tribunal les do-
» meſtiques d'*Ourtchen* & les autres fils
» de *Sounou*, parce qu'ils ſuivent la loi
» du Seigneur du ciel. En cela, les do-
» meſtiques n'ont fait que ſe conformer
» à la conduite de leurs maîtres. Que
» le Regulo *Ouzenguy* (1), accompa-
» gné des Grands de la même banniere,
» aillent interroger *Ourtchen* (2), s'il
» reconnoît ſa faute & s'il s'en repent,
» tout eſt fini; mais s'il ne veut pas chan-
» ger, qu'on en délibere, & qu'on me faſſe
» le rapport de ce qu'on aura déterminé.
» A l'égard des domeſtiques, qu'on les
» mette en liberté, je leur pardonne ».

Je vous avoue, mon Révérend Pere,

(1) Troiſieme frere de l'Empereur.
(2) Le Prince Joſeph.

que lorſque nous apprîmes cet ordre de l'Empereur, nous craignîmes fort que le Prince Joſeph, qu'on n'avoit pas eu le temps d'inſtruire à fond de nos ſaintes vérités, & qui d'ailleurs étoit affoibli par une longue & dure priſon, ne ſe laiſſât ſurprendre ou embarraſſer par les artifices du troiſieme Regulo. Ce Prince avoit ordre de lui faire tout eſpérer de la Cour, pourvu qu'il eût la complaiſance de déférer aux volontés de l'Empereur, en quittant la religion qu'il avoit eu l'imprudence de ſuivre. Tout ce que nous pûmes faire, fut de redoubler nos vœux au Seigneur, & de le prier d'éclairer ce Prince de ſes lumieres, & de le fortifier par ſa ſainte grace.

Nous apprîmes bientôt que Dieu ne l'avoit pas abandonné dans les fers, & qu'il étoit deſcendu avec lui dans ſa priſon. Il eut à ſoutenir les plus fréquentes & les plus vives attaques. Promeſſes, menaces, reproches, tout fut mis en œuvre; mais il y fut inſenſible: & toute la réponſe qu'on put tirer de lui, c'eſt qu'il étoit chrétien, & qu'il continueroit de l'être juſqu'à l'effuſion de tout ſon ſang. C'eſt ce que vous verrez encore mieux par le compte que le Regulo en rendit à l'Empereur, le troiſieme de la

troiſieme lune intercalaire, c'eſt-à-dire, le 23 d'avril.

« Nous, vos ſujets, pour obéir reſpectueuſement aux ordres de Votre Majeſté, nous ſommes allés interroger *Ourtchen*, & nous lui avons fait les queſtions ſuivantes. On aſſure que vous & vos freres aînés *Sourghien*, *Tchourtchen*, *Courtchen*, avez embraſſé la loi chrétienne : dites-nous quelle raiſon vous a porté, vous qui êtes Mantcheoux, à ſuivre cette fauſſe loi.

» *Ourtchen* a répondu : il eſt vrai que j'adore le Seigneur du ciel de même que je ſers l'Empereur, je ne puis changer. Rebelle, m'écriai-je, oſes tu déſobéir à l'Empereur ton Maître ? Ignores-tu que c'eſt par ſon ordre & de ſa part que je t'interroge ? tiens, lis-le cet ordre reſpectable, & fais-y attention : veux-tu changer, ou ne le veux-tu pas ?

» *Ourtchen* ayant lu l'ordre de Votre Majeſté, s'eſt mis à genoux, & a dit : j'offenſe l'Empereur, je dois mourir ; mais je ne puis changer.

» Nous, vos ſujets, nous conſidérons qu'*Ourtchen* étant *Mantcheou*, a ſuivi une fauſſe religion, & qu'il tient la conduite d'un inſenſé & d'un rebelle.

» *Sunjou* l'a déjà accusé à Votre Majesté. » Elle a bien voulu, par un effet de sa » bonté singuliere, nous envoyer vers » lui pour le faire rentrer en lui-même, » & lui dire qu'il n'a qu'à avouer sa » faute, & en témoigner du repentir, » & que tout est fini. Mais *Ourtchen* est » obstiné dans sa désobéissance : son » parti est pris, & il ne changera jamais. » Pendant que nous l'interrogions, il ne » fit paroître nulle crainte, & ne donna » aucun signe de repentir : au contraire » il avouoit d'un air content, qu'il avoit » embrassé cette loi ; & il soutenoit » avec opiniâtreté, qu'il avoit eu raison » de le faire, & qu'il ne devoit pas chan- » ger. Rien n'est plus digne de châtiment. » C'est pourquoi nous jugeons que sur » le champ *Ourtchen* doit être traité en » rebelle, & être coupé en pieces. C'est » le moyen de faire observer exactement » les loix. Nous attendons avec respect » les ordres de Votre Majesté ».

Il sembloit qu'on devoit perdre toute espérance d'ébranler ces illustres Néophytes. Cependant l'Empereur ne désespéra pas d'y réussir ; & il se flatta que ses promesses ou ses menaces auroient enfin leur effet. Voici l'ordre qu'il donna le même jour.

« Que le Regulo & tous les Chefs des » Bannieres *Mantcheoux*, & tous les » Préſidens des tribunaux aillent encore » interroger *Ourtchen*, qu'ils délibérent » ſur ſes réponſes, & qu'ils m'en faſſent » le rapport ».

Auſſi-tôt que cet ordre fut porté, le troiſieme Regulo fixa au 5 de la même lune, c'eſt-à-dire, au 25 d'avril, le jour de l'aſſemblée générale qui devoit ſe tenir à *Yen-ſſe-keou*, lieu de la priſon d'*Ourtchen*. On envoya des billets dans les différens quartiers de la ville, pour avertir tous ceux qui devoient aſſiſter à cette aſſemblée : & par ce moyen-là on fut bientôt informé dans tout Péking, du jour où l'on devoit juger ce Seigneur. Le concours du peuple autour de ſa priſon fut ſi grand, que les gardes eurent beaucoup de peine à écarter la foule. La curioſité y attiroit les uns : d'autres y venoient par de meilleurs motifs : pluſieurs de ſes domeſtiques y accoururent : l'un d'eux, quoiqu'infidele, ne doutant point que ſon maître ne dût avoir la tête tranchée ce jour-là même, avoit préparé une natte & un couſſin, afin de recevoir ſon corps. D'autres qui étoient chrétiens, n'avoient en vue que de recueillir avec reſpect ce qu'ils pourroient s'approprier de ſes reliques.

Un si grand nombre de juges ne pouvant entrer dans la prison du Prince, ils établirent leur tribunal dans un temple d'idoles, qui étoit proche, & y firent venir le prisonnier chargé de ses neuf chaînes. On lui ordonna d'abord de se mettre à genoux. On lui fit coup sur coup une infinité de questions, auxquelles on l'obligeoit de répondre promptement. Le dessein étoit de l'embarrasser, & de le forcer en quelque sorte à se couper lui-même en ses réponses. Mais Dieu ne permit pas que le mensonge & l'iniquité prévalussent sur la vérité & l'innocence. Ses juges furent bientôt convaincus qu'ils perdoient leur temps & leurs peines ; & après environ une heure de combat, où le généreux chrétien se soutint toujours avec une admirable fermeté, ils le renvoyerent dans sa prison.

Les Juges rendirent compte à l'Empereur de ce qui s'étoit passé : mais le peu de succès qu'ils avoient eu, les empêcha sans doute de présenter un mémorial : du moins il n'est pas venu à ma connoissance.

Quand le Prince Joseph fut de retour dans sa prison, il raconta une partie de son interrogatoire à *Ma-siao-ell*, jeune

domeſtique qu'on avoit enfermé avec lui pour le ſervir, & qu'on a depuis mis en liberté. Je differe à vous en parler, pour ne pas interrompre les actes authentiques.

Cette ſeconde tentative faite avec tant d'éclat, ayant ſi peu réuſſi, de même que deux autres particulieres & plus ſecrettes, l'Empereur fut outré d'une réſiſtance à laquelle il ne croyoit pas devoir s'attendre : ſituation dangereuſe dans un Monarque peu accoutumé aux contradictions, & qui a tout pouvoir ſur la vie de ſes ſujets. Il diſſimula néanmoins ſon chagrin ; & faiſant ſemblant qu'on n'avoit pas compris ſa penſée, il prit un autre biais, qui pourtant ne trompa perſonne. Vous en jugerez vous-même par l'expoſition que je vais faire, en traduiſant fidelement ſes paroles.

Le treizieme jour de la troiſieme lune, c'eſt-à-dire, le 10 mai, l'Empereur fit appeller *Ma-tſi*, premier Miniſtre d'Etat, les Préſidens des neuf tribunaux, & les grands *Mantcheoux* des huit bannieres, & leur dit : « *Ourtchen* ſe mocque de » vous, & il a raiſon, parce que vous » l'avez mal interrogé, faute d'avoir » compris ma penſée : écoutez bien ce

» que je vais vous dire, & retournez lui
» porter mes ordres.

» Le Seigneur du Ciel, & le Ciel, c'eſt
» une même choſe : toutes les Nations
» du monde honorent le Ciel, mais
» chacune a ſon rite particulier pour
» lui rendre ſes honneurs. Le rite des
» Tartares *Mantcheoux* eſt le *Tiaochin*.
» (1) Il n'y a perſonne qui le premier
» jour de l'an ne brûle des odeurs & du
» papier, & cela pour honorer le Ciel.

» Nous autres *Mantcheoux*, nous avons
» nos rites particuliers ; les Mongous,
» les Chinois, les Moſcovites, les Eu-
» ropéens, &c. ont auſſi chacun le ſien
» qui lui eſt propre. Quand on fait at-
» tention aux réponſes d'*Ourtchen*, on
» voit qu'il ſe fâche, comme ſi l'on
» vouloit qu'il ceſsât d'honorer le Ciel.
» Ce n'eſt pas-là ce que j'ai prétendu
» lui défendre : mais j'ai dit que chacun
» avoit ſa maniere de l'honorer, & que
» lui étant Mantcheou, il devoit ſuivre
» le rite des Mantchéoux. Or, non-
» ſeulement il refuſe de s'y conformer,
» mais il l'abandonne pour ſuivre la

(1) Le *Tiaochin* eſt une cérémonie qui n'a rien de fixe ni d'arrêté ; chaque famille la fait à ſa maniere.

» fauſſe loi des Européens, c'eſt un ren-
» verſement total de conduite.

» *Ourtchen* ayant donc abandonné le
» rite de ſes ancêtres, & ſoutenant,
» contre toute raiſon, que celui d'Eu-
» rope qu'il a embraſſé, eſt le ſeul vé-
» table, imite la conduite inſenſée de
» ſon pere, qui abandonna ſon véritable
» Maître pour entrer dans la faction
» d'*Akina* & de *Se-ſſe-ke*. Voici ſans
» doute quel eſt le raiſonnement d'*Our-*
» *-tchen*: c'eſt fait de moi, je dois mou-
» rir; ſi, en m'attachant opiniâtrement
» à la loi du Seigneur du Ciel, l'Empe-
» reur me condamne à la mort, je ren-
» drai ſa perſonne odieuſe, & il aura
» la mauvaiſe réputation de m'avoir fait
» mourir, parce que j'honore le Seigneur
» du Ciel. Son pere & lui ont commis
» des fautes énormes, qui méritoient la
» mort: vous autres Grands, vous me
» préſentâtes un mémorial par lequel
» vous me ſuppliez de les traiter en
» rebelles; je n'ai pas encore répondu à
» ce mémorial. Si je voulois le faire
» mourir, ce ſeroit pour les crimes de
» rébellion, dont ſon pere & lui ſont
» coupables, & non pas parce qu'il
» honore le Seigneur du Ciel. Vous
» ſçavez que les Grands m'ayant pré-

» senté une requête contre les quatre » domestiques qui s'étoient fait chré- » tiens, afin qu'on les jugeât sévére- » ment ; je répondis que c'étoit une » canaille ignorante, & qu'il falloit leur » pardonner. Je n'ignore pas que plu- » sieurs autres font aussi profession de » cette loi : mais il n'y a nul inconvé- » nient par rapport à l'Empire ; car s'il » y en avoit réellement, est-ce que » l'Empereur mon pere eût souffert les » Européens à la Cour ? & moi-même » ne l'aurois-je pas défendu dès le com- » mencement de mon regne ? (1) mais » parce qu'*Ourtchen*, qui est Mantcheou, » & qui étoit ci-devant du sang royal, » a préféré la loi chrétienne aux rites de » ses ancêtres ; il a non-seulement violé » les loix de l'Empire, il a encore of- » fensé le Ciel même, & c'est pourquoi » j'avois ordonné qu'il abandonnât cette » loi ».

Au sortir de cette audience, les Grands mirent par écrit les paroles de

(1) Quand l'Empereur parle en particulier ; & non pas par la voie du Tribunal des Rites, il dit toujours qu'il n'a pas proscrit la loi de l'Europe ; mais qu'il a seulement défendu que les Européens demeurassent dans les provinces.

l'Empereur, & avec ces nouvelles armes ils allerent pour la troiſieme fois attaquer le généreux Néophyte. Ils redoublerent leurs efforts; ils lui répéterent tout ce que l'Empereur leur avoit dit, & ils y ajouterent d'eux-mêmes tout ce qu'ils crurent de plus convaincant & de plus capable de le gagner; ils le flatterent, ils lui firent les plus belles promeſſes; ils en vinrent aux reproches, aux menaces, aux invectives. Tous ces efforts furent inutiles; Joſeph fut inébranlable, & finiſſoit toujours par dire, je ne puis changer. Les Juges ſe retirerent interdits & confus: pour ſe diſculper eux-mêmes, & pour faire voir à l'Empereur qu'ils ne s'étoient pas écartés de ſes vues, ils mirent par écrit & leurs interrogations, & quelques-unes des réponſes d'*Ourtchen*, qu'ils préſenterent à Sa Majeſté. Quoiqu'on répete dans cet écrit pluſieurs choſes que j'ai déja dites, je ne laiſſerai pas de le rapporter tout entier, parce que c'eſt un acte authentique qui ne doit pas s'omettre. Le voici fidélement traduit du Tartare.

« Nous, vos ſujets, nous nous ſommes » tranſportés dans la priſon d'*Ourtchen*, » & nous lui avons dit: Le Seigneur du » Ciel & le Ciel, c'eſt la même choſe;

» il n'y a point de Nation sur la terre
» qui n'honore le Ciel ; les Mantcheoux
» ont dans leur maison le *Tiao-chin* pour
» l'honorer. Vous qui êtes Mantcheou,
» vous suivez la loi des Européens ; &
» vous vous êtes senti porté à l'embras-
» ser, dites-vous, à cause des dix com-
» mandemens qu'elle propose, & qui
» sont autant d'articles de cette loi.
» Apprenez-nous ce qu'ils prescrivent.
» *Ourtchen* a répondu : Le premier
» nous ordonne d'honorer & d'aimer
» le Seigneur du Ciel sur toutes choses ;
» le second défend de jurer par le nom
» du Seigneur du Ciel ; le troisieme veut
» qu'on sanctifie les jours de fêtes, en
» récitant des prieres, & en faisant les
» cérémonies pour honorer le Seigneur
» du Ciel ; le quatrieme commande
» d'honorer le Roi, les peres & meres,
» les anciens, les Grands, & tous ceux
» qui ont autorité sur nous ; le cin-
» quieme défend l'homicide, & même
» la pensée de nuire aux autres ; le
» sixieme oblige à être chastes & mo-
» destes, & défend jusqu'aux pensées &
» aux affections contraires à la pureté ;
» le septieme défend de ravir le bien
» d'autrui, & la pensée même de l'usur-
» per injustement ; le huitieme défend

» le menſonge, la médiſance, les injures; le neuvieme & le dixieme défendent de deſirer la femme d'autrui. » Tels ſont les articles de la loi à laquelle j'obéis. Je ne puis changer.

» Nous avons dit: Ces dix commandemens ſe trouvent dans tous nos livres, & il n'eſt perſonne qui ne les obſerve, ou ſi quelqu'un les tranſgreſſe, on le punit de la maniere que la loi le preſcrit. Ce ne ſont pas les ſeuls Européens qui les mettent en pratique. Mais comment pouvez-vous dire que cette loi commande d'honorer le Roi, les peres & meres, &c. tandis que vous abandonnez les rites du *Tiao-chin* de vos ancêtres? Eſt-ce ainſi que vous leur obéiſſez? Et n'eſt-il pas vrai de dire que vous violez cet article de votre loi? Vous êtes *Mantcheou*, vous avez été du ſang royal, & malgré cela vous renoncez aux coutumes de vos peres, pour ſuivre une loi étrangere? N'eſt-ce pas imiter la conduite inſenſée de votre pere, qui abandonnant ſon véritable maître, s'attacha à la faction d'*Akina* & de *Se-ſſe-ke*? Qu'a-t-il gagné? Ses os réduits en cendres ont été jettés au vent. Quoi! vous manquez de

» fidélité à votre légitime maître, vous
» désobéissez à vos parens, vous péchez
» contre le Ciel, & vous dites que vous
» l'honorez ?

« *Ourtchen* a répondu que la loi chré-
» tienne lui apprenoit que le Seigneur
» du Ciel descendit sur la terre il y a
» plus de dix-sept cens ans, & qu'il
» enseigna lui-même le culte dont il
» doit être honoré ; que quand une fois
» on a suivi cette loi, on ne la doit plus
» abandonner, & que quiconque l'aban-
» donne, se révolte contre le Ciel ; que
» cette loi ne permet pas de pratiquer
» le rite du *Tiao-chin*, & qu'ainsi il ne
» peut pas changer.

» De plus, il a dit que la loi d'Europe
» regle parfaitement l'esprit & le cœur,
» qu'elle prescrit des abstinences conve-
» nables, qu'elle reprouve les fautes les
» plus intérieures & jusqu'à la pensée
» du mal, & que toute autre loi n'est
» pas véritable.

» Nous l'avons pressé encore davan-
» tage, & nous lui avons dit : La loi
» d'Europe n'est suivie que des Euro-
» péens, & vous prétendez que qui-
» conque l'abandonne se révolte contre
» le Ciel ? Quoi ! l'Empereur notre maî-
» tre n'est-il pas maître & Seigneur par

» l'ordre du Ciel, & vous refuſez de lui » obéir ? Pouvez-vous diſconvenir » que vous ſoyez un rebelle, & que » vous n'offenſiez le Ciel ? Répondez » nettement.

» *Ourtchen* a paru embarraſſé, & ne » ſçachant que répondre, il a frappé la » terre du front, & a dit : Je ne puis » ſoutenir le reproche qu'on me fait, de » ne pas obéir à l'Empereur ; il eſt vrai » pourtant que je ne puis changer.

» Nous lui avons fait de nouvelles » inſtances : Vous aſſurez, lui avons-» nous dit, que la loi d'Europe regle » l'eſprit & le cœur. Eſt-ce que dans les » livres de nos anciens ſages on n'ap-» prend pas à regler l'un & l'autre ? Ne » trouve-t-on pas à chaque page de ces » livres les maximes ſuivantes ? Ne vous » trompez pas vous-même, ayez l'eſprit » droit, rectifiez votre cœur, & tant » d'autres ſemblables ; qu'avez-vous à » répondre ? Vous dites encore que le » Seigneur du Ciel eſt deſcendu du ciel » en terre. Eſt-ce qu'il a un corps, eſt-» ce que vous l'avez vu ? Vous ajoutez » qu'il y a plus de dix-ſept cens ans qu'il » a pris naiſſance parmi les hommes pour » leur ſalut ; mais bien avant ce temps-» là, ſous le regne de *Yao* & de *Chun*,

» la loi d'Europe n'exiſtoit pas, & cependant le culte du Ciel ſubſiſtoit : le nierez-vous ? vous ſeriez le ſeul. Que prétendez-vous donc, lorſque vous vous attachez avec tant d'opiniâtreté à la loi des Européens ? Voudriez-vous dire que la doctrine de nos anciens ſages eſt fauſſe, & que celle d'Europe eſt la ſeule véritable ?

» A tout cela *Ourtchen* a fait des réponſes peu intelligibles, & qui marquoient l'embarras où il ſe trouvoit. Il nous a parlé d'une loi ancienne & nouvelle, il nous a dit qu'il n'étoit pas néceſſaire de voir pour croire des vérités, telles que la deſcente du Seigneur du Ciel en terre : & après beaucoup de paroles auxquelles on ne comprenoit rien, il a perſiſté à dire qu'il ne pouvoit pas changer.

» Fatigués de tant de diſcours peu ſenſés, nous lui avons dit : Jeune homme, non content du crime de rebellion dont vous vous êtes rendu coupable, vous avez encore ſuivi une fauſſe loi que vous ne voulez pas abandonner. Cela ſeul mériteroit qu'on vous fît mourir à l'heure même ; mais notre incomparable maître, par une bonté ſinguliere, ſuſpend les effets

» de ſa juſtice. Il a envoyé des Grands
» pour vous inſtruire, pour vous faire
» rentrer en vous-même, & vous dire
» que ſi vous voulez vous corriger en
» quittant votre fauſſe loi, & reprenant
» les pratiques des *Mantcheoux* touchant
» le culte du Ciel, tout eſt fini; mais
» que ſi au contraire vous perſiſtez dans
» votre opiniâtreté, c'eſt à l'ordre de
» l'Empereur même que vous réſiſtez:
» prenez votre parti & répondez.

» *Ourtchen* frappant la terre du front,
» a répondu: Les bienfaits de l'Empereur
» mon maître ſont très-grands, ſon
» amour pour moi eſt parvenu à ſon
» comble, je ne puis ſoutenir le repro-
» che que vous me faites de ne lui pas
» obéir. Quoi! lui avons-nous repliqué,
» n'êtes-vous pas entré, vous & votre
» pere, dans la faction d'*Akina* & de *Se-*
» *ſſe-ke?* N'avez-vous pas commis des
» crimes de toutes les ſortes? Combien
» de fois n'avez-vous pas mérité la
» mort? Le mémorial que les Grands
» ont préſenté à l'Empereur, pour faire
» mourir ſelon les loix votre pere & ſes
» enfans, ſubſiſte encore, il eſt devant
» l'Empereur; il n'a qu'à y répondre,
» & votre mort eſt certaine. Pour nous
» qui ſommes témoins de votre opiniâ-

» treté à ne pas quitter cette fauſſe loi, » il nous eſt clair que vous raiſonnez » ainſi : J'ai mérité la mort, ſi mainte- » nant l'on me fait mourir, parce que » j'ai embraſſé la loi chretienne & que » j'honore le Ciel, à la bonne heure, » qu'on le faſſe.

» Nous avons eu beau preſſer *Ourt-* » *chen*, comme il paroît par le compte » que nous en rendons à Votre Majeſté, » il n'a pas été poſſible de vaincre ſon » opiniâtreté, ſes réponſes ont toujours » été les mêmes. La loi que j'ai em- » braſſée, je ne la puis quitter qu'avec » la vie, je ne la changerai jamais ; ſi » l'on me fait mourir pour cette cauſe, » je mourrai avec joie.

» Tout bien conſidéré, *Ourtchen* & » ſon pere s'étant attachés à la faction » d'*Akina* & de *Se-ſſe ke*, ont fait des » crimes de toutes les ſortes, pour leſ- » quels les os de *Sou-nou* ont été diſ- » perſés. Les Grands après avoir déli- » béré, ont ſupplié Votre Majeſté de le » condamner à la mort lui & ſes en- » fans. *Ourtchen* ayant embraſſé une » fauſſe loi, Votre Majeſté lui a donné » pluſieurs ordres conſécutifs, & lui a » fait dire qu'étant *Mantcheou* & ayant » même été du ſang royal, il devoit

» ſuivre les coutumes de ſa Nation dans
» le culte qu'elle rend au Ciel. *Ourtchen*
» n'eut-il pas dû porter dans le cœur,
» élever reſpectueuſement ſur ſa tête
» les bienfaits de Votre Majeſté, &
» changer à l'inſtant? Mais au lieu d'o-
» béir à des ordres ſi reſpectables, il
» s'eſt entêté de folles idées, & a ré-
» pondu conſtamment, que puiſqu'il
» avoit embraſſé la Religion chrétienne,
» il ne la quitteroit pas.

» Les réponſes d'*Ourtchen* prouvent
» évidemment qu'il a pris ſon parti, &
» qu'il raiſonne de cette maniere : je ne
» puis éviter la mort que méritent mes
» crimes & ceux de mon pere; ſelon
» les loix de l'Empire on ne peut les
» pardonner. Si maintenant l'on me fait
» mourir, parce que je fais profeſſion
» de la loi chrétienne, & que j'honore
» le Seigneur du ciel, à la bonne heure,
» je mourrai content. C'eſt ce qui n'a
» pas échappé aux lumieres & à la pé-
» nétration de Votre Majeſté. Si donc
» on le faiſoit mourir, parce qu'il a
» ſuivi une fauſſe loi, on ne feroit que
» ce qu'il ſouhaite. Il eſt plus à propos,
» conformément à la délibération des
» Grands, préſentée à Votre Majeſté,
» de le traiter en rebelle & de l'exécu-

» ter à mort ſans aucun délai. C'eſt » pour cela que nous offrons avec reſ- » pect ce mémorial à Votre Majeſté.

Il eſt aiſé de voir que les Grands en mettant par écrit cette dépoſition, n'ont rien compris à pluſieurs réponſes du Prince Joſeph, ſur-tout à celles qui regardent l'ancienne & la nouvelle loi & l'incarnation du Verbe. Ces vérités ſont expliquées dans pluſieurs livres que ce Seigneur avoit lus, & qu'il avoit même appris par cœur.

Les Juges furent quelque temps ſans faire leur rapport, du moins l'Empereur ne parla de cette affaire que le 21 de mai; c'étoit le jour auquel il faiſoit la cérémonie tartare du *Tiao-chin*. A cette occaſion il dit aux Regulos & aux grands *Mantcheoux*, que les fils de *Sou-nou* étoient des rebelles; que c'étoient des eſprits brouillons & déſobéiſſans, & qu'on ne devoit pas les laiſſer vivre.

Quelque temps après, le Gouverneur général de Peking ſe tranſporta dans la priſon de Joſeph, ſuivi de Maçons, de Charpentiers & d'autres Ouvriers. Il examina attentivement le logement & la cour, & dit au Prince: » *Ago*, (1)

(1) Tous les fils de l'Empereur & des Princes s'appellent *Ago*.

» ce

» ce lieu-ci eſt trop vaſte pour vous, il » vous faut un lieu plus étroit, & plus » propre à vous maintenir dans le re- » cueillement, pour avoir moins de » diſtraction dans vos prieres. Cela eſt » vrai, répondit Joſeph, le plus petit » eſpace me ſuffit. Quel âge avez-vous, » dit le Gouverneur? J'ai trente-trois » ans, dit Joſeph. Que fait ici ce valet, » reprit le Gouverneur? il faut qu'il » ſorte. Joſeph répondit, on le fit en- » trer avec moi, pour m'aider de temps » en temps à ſoulever mes chaînes : je » n'en ai pas beſoin, d'ailleurs il n'a » point fait de faute qui mérite la priſon. » Je le ferai ſortir, dit le Gouverneur, » mais auparavant il faut vous conſ- » truire un petit hermitage ».

Au même inſtant il fit approcher ſes ouvriers; la priſon conſiſtoit en trois petites chambres de plein pied. Il en prit une qu'il partagea en deux, ne laiſſant qu'un eſpace de ſix pieds en large ſur dix de profondeur : on pratiqua une petite porte ſur le devant, & à côté une fenêtre. Devant la porte à la diſtance de cinq pieds, il fit élever un mur auſſi haut que le toît, où l'on plaça un tour pour faire paſſer la nourriture, puis il fit ſortir le domeſtique avant

que la clôture fut entiérement achevée.

Ce domeſtique âgé de dix-huit ans, nommé *Maſia-oell*, avoit été baptiſé le jour de la Commémoration de ſaint Paul dont il porte le nom; & c'eſt pourquoi je l'appellerai dans la ſuite Paul *Ma*. Il vint me voir le 16 de juin, & me raconta ce que je viens de dire. Je lui fis pluſieurs queſtions auxquelles il me répondit avec beaucoup d'ingénuité, ainſi que vous le verrez par le précis que je vais en faire.

» J'ai été enfermé, me dit-il, avec le » Prince Joſeph deux ans & quarante-» un jours. On m'avoit promis de ne » me retenir que deux mois dans la pri-» ſon, & qu'au bout de ce temps-là un » autre prendroit ma place. Ce terme » étant expiré, & voyant qu'on ne pen-» ſoit pas à moi, l'ennui me prit de » telle ſorte, que j'en penſai mourir. » Mon maître en étoit affligé lui-même, » & imaginoit toutes ſortes de moyens » de me conſoler. Il attribuoit mon cha-» grin au malheur que j'avois de n'être » pas chrétien; il m'inſtruiſoit chaque » jour; j'appris les prieres, & je me » trouvai peu après dans une ſituation » tranquille; la priſon ne m'étoit plus » à charge; la penſée même ne me ve-

» noit pas d'en ſortir. Voici l'ordre du » jour que mon maître s'étoit preſcrit, » & qu'il obſervoit exactement. Il ſe » levoit de grand matin, & récitoit le » gros livre de prieres qu'il ſçait par » cœur. Il avoit trois livres qui traitent » de la Religion, il les liſoit chaque » jour pendant quelque temps, il les » ſçait de même par cœur.

» Après le dîner il s'occupoit à des » exercices corporels, & creuſoit la » terre dans la cour. Quand un trou » étoit achevé, il en faiſoit un autre » pour combler le premier. Je l'aidois » à un ouvrage ſi inutile ; nous n'avions » point d'outils de fer ; nous nous ſer- » vions du bois le plus dur, qu'on nous » donnoit pour brûler.

» Le *Cang* ou l'eſtrade de maçonne- » rie ſur laquelle nous couchions, étoit » endommagée ; & au-deſſous l'on ne » pouvoit brûler que du charbon de » pierre, dont la vapeur cauſoit à mon » maître des étourdiſſemens ; ainſi nous » paſſions l'hiver ſans feu. Il s'aviſa de » faire de petits fourneaux de la terre » qu'il avoit tirée de la cour, & de l'eau » qu'on nous fourniſſoit, afin de pou- » voir allumer dans la cour du charbon » de pierre. J'avois beau lui dire que

» je ſçavois par expérience, qu'on ne » pouvoit allumer que du charbon de » bois dans de pareils fourneaux. Fais » toujours, me diſoit-il, & ne te mets » pas en peine du reſte. Il arriva en » effet, que le charbon de pierre s'y » alluma aiſément, c'eſt ce que juſques- » là je n'avois jamais vu.

» Quand l'heure deſtinée au travail, » étoit venue, il jettoit ſur ſes épaules » les chaînes qu'il avoit au bras & au » col, & il traînoit celles qu'il avoit » aux pieds. Il ne m'a jamais dit de l'ai- » der à les ſupporter, ſi ce n'eſt quand » il vouloit changer d'habit. Un jour » qu'un anneau d'une de ſes chaînes » s'étoit rompu, il en fit avertir les » Gardes afin qu'on y remédiât. » Après le ſouper il récitoit toutes les » prieres du ſoir. Pour ce qui eſt des » jours d'abſtinence, il n'étoit pas né- » ceſſaire de l'en avertir; depuis qu'il » a été arrêté au *Fourdane*, il n'a jamais » fait gras, dans la crainte où il étoit » de ne pas garder les jours d'abſti- » nence, faute de les connoître. Il n'y » avoit que moi qui mangeois de la » viande. Pour lui il diſoit qu'il étoit » un grand pécheur, & qu'il devoi » faire pénitence. La rigueur de ſa pri

» ſon, la peſanteur de ſes chaînes, &
» ſa continuelle abſtinence, ne l'empê-
» choient pas de macérer ſon corps par
» pluſieurs autres auſtérités. Le bruit
» des inſtrumens qu'un voiſin faiſoit
» devant ſes idoles à la pointe du jour,
» nous annonçoit le premier jour de la
» lune; & nous apprenions le quin-
» zieme par le bruit d'une poulie, dont
» on ſe ſert pour élever devant le tem-
» ple voiſin la banniere au-deſſus du
» mât dreſſé à cet uſage. Son eſprit in-
» ventif lui faiſoit trouver cent moyens
» de varier ſes exercices : une fois en-
» tr'autres il me fit tirer quelques tuiles
» du toît, & peu à peu nous les fen-
» dîmes avec de petites pierres plattes
» ou avec de petits os; ayant enſuite
» trouvé, en creuſant dans un endroit,
» du marbre blanc, & d'autre marbre
» qui étoit noir, nous nous mîmes à
» le tailler & à le polir avec d'autres
» pierres; & peu à peu nous achevâ-
» mes un jeu de Dames complet : c'eſt
» ainſi qu'il s'occupoit hors des temps
» deſtinés à la lecture & à la priere.
» Vinrent enſuite les interrogatoires.
» Le troiſieme Regulo entra dans notre
» priſon avec le Chef de la banniere
» *Pou-ta-che*, & grand nombre d'autres

» Mandarins. Il n'y a point de repro-
» ches qu'ils n'aient fait à mon maître,
» ſur ce qu'il avoit abandonné le rite
» de ſes ancêtres pour ſuivre la religion
» des Européens. Ces reproches étoient
» ſuivis de belles promeſſes : quittez
» cette loi, lui diſoient-ils, l'Empereur
» oubliera vos fautes, & vous rétablira
» dans vos charges, &c. Mais mon
» maître répondoit toujours que la re-
» ligion qu'il ſuivoit, étoit la ſeule vé-
» ritable, & qu'il aimoit mieux mourir
» que d'y renoncer. Voilà l'ordre de
» l'Empereur, pourſuivoient-ils, liſez-le.
» Mon maître l'ayant lu, frappoit la
» terre du front, & répondoit toujours
» qu'il ne pouvoit pas changer. Ces
» Meſſieurs parloient tantôt Tartare &
» tantôt Chinois; & je ne comprenois
» pas tout ce qu'ils diſoient, mais je vis
» bien qu'ils étoient en groſſe colere,
» & qu'en ſe retirant ils lançoient ſur
» lui des regards menaçans, & le char-
» geoient d'invectives.

» Une autre troupe de Mandarins
» vint encore dans ſa priſon, & l'acca-
» bla d'injures. Quelques-uns lui de-
» manderent en ſe moquant, s'il étoit
» fils des Européens ou des *Manchcoux*.
» Eſt-ce que les jeunes gens, leur ré-

» pondoit mon maître, qui vont aux » écoles de *Cont-ſe* (1), ſont pour cela » les enfans de *Cong-ſe* ? Ils apprennent » ſa doctrine, & c'eſt tout.

» Un de ces Mandarins qui a épouſé » la ſœur de mon maître, & qui pour » cette raiſon a été dépouillé de ſa di- » gnité, ſans cependant perdre ſa char- » ge, lui a fait la même queſtion par » maniere d'inſulte. Mon maître lui de- » manda à ſon tour s'il étoit fils de *Koen-* » *lao-ye* (2) qu'il honoroit à deux ge- » noux avec tant de dévotion ? Taiſez- » vous, lui dirent les autres, c'eſt par » ordre de l'Empereur que votre beau- » frere vous parle ainſi : pour lors il ſe » tût, & s'excuſa ſur ce qu'il ignoroit » cet ordre.

» Enfin on tira mon maître de ſa » priſon, pour lui faire ſubir un troi- » ſieme interrogatoire. Je ne le ſuivis » pas ; mais il me dit à ſon retour que

(1) Confucius.

(2) Ce *Koen-lao-ye* qui s'appelloit *Koen-yun-tcham*, après avoir mené la brouette, & fait le métier de voleur, devint fameux Général. Après ſa mort on lui éleva un temple ; & les *Mantcheoux* qui croyent qu'il les a aidés à faire la conquête de l'Empire, l'honorent d'une façon particuliere.

» quand on doit comparoître devant les
» Tribunaux pour rendre compte de ſa
» foi, il n'eſt pas néceſſaire de préparer
» ſes réponſes, & que Dieu inſpire alors
» ce qu'il faut dire. Ils me reprochent,
» ajouta-t-il, que je ſuis un rebelle,
» que je viole les ordres de l'Empereur;
» & puis-je lui obéir, quand il me com-
» mande de me révolter contre Dieu
» même? Je vois bien qu'on va confiſ-
» quer mes biens, je m'en mets peu en
» peine; qu'enſuite on me fera mourir,
» c'eſt le plus grand avantage que je
» puiſſe deſirer. Pour toi, pourſuivit-il,
» on te laiſſera tranquille, mais ſonge
» ſérieuſement à te faire bien inſtruire,
» & à vivre en parfait chrétien. Si cette
» loi n'étoit pas véritable, je ne porte-
» rois pas ces chaînes que tu vois, ou
» elles ſeroient déja tombées depuis
» long-temps.

» Enfin, ajouta Paul *Ma*, on vint
» reſſerrer mon maître, il fut mis dans
» un cachot, comme je vous l'ai ra-
» conté, & l'on me donna la liberté. Il
» me chargea de recommander à tous
» ſes amis de prier Dieu pour lui, &
» de leur dire qu'il ſe portoit bien, &
» qu'il étoit content. Il me fit mettre
» dans mon paquet une vieille veſte de

» ſoie blanche, ſes bas & ſes anciennes » bottes; c'eſt tout ce qu'il avoit à me » donner (1). Il n'eſt pas poſſible de » trouver un meilleur maître; je ne » l'ai jamais entendu ſe plaindre, ni » donner le moindre ſigne d'impatience; » je n'ai eu avec lui d'autre peine que » celle de le quitter ». Paul *Ma* a rendu le même témoignage à tous ceux qui l'ont interrogé, & en particulier à M. le Docteur Antoine Rua, Proto-Notaire Apoſtolique & Secrétaire de M. l'Ambaſſadeur de Portugal, qui a reçu ſes dépoſitions par le canal de l'Interprete de ſon Excellence.

Pendant que ces choſes ſe paſſoient à Peking, le cinquieme Regulo envoyé au *Fourdane* pour interroger les autres Princes chrétiens qui y étoient arrêtés, dépêcha un de ſes Eunuques à la Cour; l'Empereur le fit attendre à la porte du palais plus de dix jours, ſans lui donner de réponſe, ce qui marquoit que les nouvelles que cet Eunuque avoit apportées, ne plaiſoient pas à Sa Majeſté.

Le 25 de mai, Pierre *Yang* m'amena

(1) Je garde précieuſement ces hardes, que Paul *Ma* m'a apportées : je lui en ai donné de neuves en échange.

un chrétien nommé Louis *Vang*, arrivé tout récemment du *Fourdane*, & envoyé par la famille du Prince Staniſlas. Ce chrétien me dit que le cinquieme Regulo, Prince d'un génie doux & naturellement équitable, avoit interrogé pluſieurs fois les Princes Jean & François, en préſence du Général des armes; que bien qu'il eût ordre de faire mourir les chrétiens qui refuſeroient de renoncer à Jeſus-Chriſt, il avoit été frappé de leurs réponſes, & qu'il n'avoit pu ſe réſoudre à condamner à la mort des gens qu'il ne trouvoit coupables d'aucun crime; qu'il avoit pris le parti de recevoir par écrit leurs dépoſitions, & tous leurs moyens de défenſe, avec les livres de la ſainte Loi, qu'ils lui préſenterent; qu'il avoit envoyé le tout par un courier à l'Empereur; & que Sa Majeſté, après avoir été long-temps ſans faire de réponſe, avoit donné l'ordre ſuivant: « ces gens là veulent diſputer; » eh bien! qu'on les amene chargés de » chaînes pour diſputer à Peking ». Que cet ordre ne fut pas plutôt arrivé au *Fourdane*, qu'on fit monter les Princes Jean & François, chacun ſur une charrette; que le Général du *Fourdane* fit arrêter en même-temps tous les autres

chrétiens, & les fit étroitement garder juſqu'à ce qu'il fût informé des dernieres réſolutions de la Cour. Il m'ajoûta qu'il partit deux jours après eux; qu'ils venoient aſſez lentement; que le cinquieme Regulo les faiſoit conduire par une eſcorte de ſoldats, les Officiers à leur tête, & qu'il les ſuivoit de loin. C'eſt tout ce que je pus apprendre de ce bon Néophyte.

Les deux priſonniers arriverent le 27, & coucherent hors de la ville.

Le 28 au matin, le cinquieme Regulo ſe rendit au Palais pour faire ſon rapport à l'Empereur. Il ne ſçavoit pas que tout s'y diſpoſoit pour l'audience que Sa Majeſté devoit donner ce jour-là à l'Ambaſſadeur de Portugal. Deux Princes, freres de l'Empereur, qui le virent entrer, l'avertirent de ce contre-temps. Sur l'heure il retourna ſur ſes pas, & alla au-devant de ſes priſonniers, qui étoient déjà entrés dans la ville: il les en fit ſortir pour retourner à l'endroit où ils avoient couché.

L'Ambaſſadeur eut donc ce matin-là ſon audience; & au ſujet de cette audience, il donna par écrit, ce jour-là même, à tous les Grands, une eſpece de déclaration, où il marquoit ſes ſentimens

& ſes vues ſur les différentes Religions.

Le 29, le cinquieme Regulo fit ſon rapport à l'Empereur ; & le même jour il conduiſit les deux priſonniers au quartier oriental de la ville, où ils furent enfermés dans deux priſons ſéparées, & gardés chacun par vingt ſoldats.

Le 30, le même Regulo, accompagné des grands Mandarins, fut envoyé vers les Princes pour les interroger. Tel fut le rapport qu'ils firent de leur interrogatoire.

Nous nous ſommes d'abord adreſſés à *Sourghien*, & nous lui avons dit : « vous » êtes infidele à l'Empereur ; vous manquez de reſpect pour vos ancêtres ; » vous avez abandonné la religion de » vos peres, pour vous livrer à une loi » funeſte & proſcrite ».

Sourghien a répondu : « la loi que je » ſuis, ordonne d'honorer en premier » lieu le Seigneur du ciel, en ſecond » lieu le Roi, enſuite les peres & meres ; » mais elle n'honore point *Fo* (1). J'ai de » la reconnoiſſance pour les bienfaits » de l'Empereur ; je lui ſuis fidele ; je » ne ſers point deux maîtres.

(1) C'eſt le nom d'une Idole honorée par un grand nombre de Chinois.

« Vous ne reconnoiſſez pas deux » maîtres, avons-nous dit, comment » l'entendez-vous ? L'Empereur vous » ordonne de renoncer à la loi chré- » tienne ; & vous réſiſtez opiniâtré- » ment à ſes ordres ; n'eſt-ce pas recon- » noître un autre maître que lui ?

« J'ai examiné, a dit *Sourghien*, pen- » dant plus de vingt ans, avec beaucoup » d'application & d'exactitude, la doc- » trine chrétienne, pour m'en inſtruire » & la pratiquer : j'ai reconnu qu'elle eſt » très-ſubtile & très-profonde.

« Vous prétendez, avons-nous repris, » que cette doctrine eſt profonde & » ſubtile ; dites-nous quelque choſe qui » ne ſe trouve pas dans nos livres ?

« *Sourghien* a eu de la peine à ré- » pondre : après avoir rêvé un peu de » temps, il a dit : ſous la dynaſtie des » *Han* (1), le Seigneur du ciel ſe fit » homme, deſcendit ſur la terre, fut » crucifié, & mourut pour porter lui » ſeul les péchés de tous les hommes. » Ce point n'eſt pas dans les livres de la » Chine ; il eſt néanmoins très-certain. » Les Docteurs Européens qui nous le

(1) C'eſt la famille qui régnoit lors de la naiſſance de Jeſus-Chriſt.

» prêchent viendroient-ils de neuf mille
» lieues, pour mentir & nous trom-
» per ?

» Sur quoi nous avons dit à *Sourghien* :
» ce que vous avez avancé d'un homme
» qui a porté les péchés de tous les
» hommes, eſt incompréhenſible. Ce
» ſont là des contes, dont on cherche à
» amuſer le peuple. Notre admirable
» maître a fort bien dit que vous vous
» laiſſiez tromper par quelque imbécille
» d'Européen. Vous devriez bien le
» comprendre & changer ; faites-y ré-
» flexion un moment avant que de nous
» répondre.

» La Religion chrétienne, répondit
» *Sourghien*, enſeigne des choſes véri-
» tablement merveilleuſes. Si l'on veut
» que j'en parle, je prie le Prince &
» les Grands de m'introduire en préſence
» de l'Empereur, afin de lui expliquer la
» loi du Seigneur du ciel ; rien ne ſera
» plus utile à Sa Majeſté.

» Comment oſez-vous parler de la
» ſorte, nous écriâmes-nous ? L'Empe-
» reur n'a-t-il pas lû tous les livres
» d'Europe ? N'en a-t-il pas pénétré le
» ſens le plus caché ? Il veut bien vous
» inſtruite, & vous ne comprenez pas
» encore ? En parlant comme vous venez

» de faire, vous vous rendrez coupable
» d'un crime plus grand que celui de
» rébellion. Ne vous aviſez jamais de
» rien dire de ſemblable; mais répon-
» dez-nous nettement; voulez-vous
» changer, ne le voulez-vous pas?

Sourghien a répondu: « ſi je dis de
» bouche que je change, & que dans
» le cœur je ne change pas, je trompe
» l'Empereur. C'eſt-à-dire, reprîmes-
» nous, que vous ne voulez pas chan-
» ger. Pour lors *Sourghien* a déclaré net-
» tement qu'il perſévérera juſqu'à la
» mort dans la Religion qu'il a em-
» braſſée. Nous interrogeâmes enſuite
» *Court-chen* (1), il nous a fait à peu
» près les mêmes réponſes que ſon frere,
» & avec une égale opiniâtreté.

» Sur quoi nous jugeons qu'il faut
» traiter l'un & l'autre comme on a
» traité *Ourtchen* & leur faire leur procès
» pour d'autres crimes que celui de leur
» Religion. Telles ſont leurs réponſes
» que nous préſentons avec reſpect à
» Votre Majeſté ».

Après des démarches ſi éclatantes & ſi inutiles, on diſoit publiquement que les Princes, les Grands & les Tribunaux

(1) Le Prince François.

avoient honteusement échoué en attaquant le christianisme dans la personne de ces Princes, qui n'étoient chrétiens que depuis quelques années. L'Empereur ne put dissimuler son chagrin : il le témoigna d'abord par paroles, & ensuite par des effets de sa colere. Dès le 21 de mai, au sortir d'une cérémonie de Religion, qui est propre des *Mant cheoux*, il arrêta tous les Princes & les Grands qui y avoient assisté, & leur dit : les enfans de *Sourniamà* sont infideles à leur Roi, & manquent de respect pour leurs ancêtres : ce sont des brouillons & des insensés qu'on ne doit pas laisser vivre. Ce qu'il dit ce jour-là, il le répéta le 28 du même mois dans un écrit adressé à tous les Grands de l'Empire & que la gazette a publié. Il composa cet écrit à l'occasion de la premiere audience qu'il donna à l'Ambassadeur de Portugal. « Il » est assez plaisant, dit-il, que le jour » même de la naissance de *Foë*, j'aie vu » aux pieds de mon Trône un Ambassa» deur d'Europe ». Il se met ensuite à dogmatiser ; & s'érigeant en Juge souverain de toutes les Religions, il se moque de la secte de *Foë*, & prétend réfuter certains points du christianisme. Il retombe ensuite sur les fils de *Sournia-*

ma, qu'il accable d'injures, & qu'il traite d'inſenſés pour s'être faits chrétiens. « Le » comble de leur folie, ajoute l'Empe- » reur, eſt de dire qu'ils ſont prêts à » verſer tout leur ſang pour une telle » cauſe ». C'eſt ainſi que, ſans le vouloir, ce Prince fait le plus magnifique éloge de ceux dont il prétend cenſurer la conduite. Les Juges ne doutoient pas que dès qu'ils auroient rapporté cette affaire, les Princes ne fuſſent exécutés à mort le même jour. C'eſt pourquoi, comme ils devoient la rapporter le 8 de juin, jour de la Très-ſainte Trinité, dès le matin, ils firent préparer ce qui étoit néceſſaire pour cette exécution ; on dreſſa les poteaux dans le *Tſaiche*, c'eſt-à-dire dans la place publique : les ſoldats avec leurs officiers furent poſtés dans la place & dans les rues où devoient paſſer les prétendus criminels. Tout ce fracas remua le peuple ; chacun s'arrêtoit & demandoit de quoi il s'agiſſoit ? les ſoldats répondoient qu'on alloit couper en piéces les fils de *Sounou*, parce qu'ils étoient chrétiens. L'égliſe des Peres Portugais étant ſur la rue où paſſent ceux qu'on conduit au ſupplice, ils furent informés des premiers de cette nouvelle par le bruit & le mouvement du peuple.

Deux de ces Peres en allerent auſſi-tôt faire part à M. l'Ambaſſadeur de Portugal, chez qui j'arrivai un moment après eux. Il nous répondit qu'il comptoit parmi les plus beaux jours de ſa vie, celui de s'être trouvé à Peking au triomphe de ces héros du chriſtianiſme.

M. le Comte Sava Ouladiſlaviſek, Plénipotentiaire de Sa Majeſté Czarienne en cette Cour, n'avoit d'autre regret en la quittant, que de ne pouvoir être le témoin de la fin glorieuſe de ces illuſtres Confeſſeurs de Jeſus-Chriſt. Il me pria inſtamment de l'en inſtruire, & il ajouta qu'il demanderoit ſans ceſſe au Seigneur leur perſévérance dans la foi. Plus de vingt catholiques qui étoient à la ſuite de cet Ambaſſadeur, faiſoient les mêmes vœux, & ne doutoient pas qu'après un ſi long exil & tant de peines ſouffertes pour la foi, ces Seigneurs ne conſommaſſent enfin leur ſacrifice par une mort précieuſe.

Le plus illuſtre de ces Meſſieurs étoit M. l'Abbé Cruſſala, Prêtre Dalmatien, hiſtoriographe de la Cour Ruſſienne; il ſe faiſoit ſans ceſſe raconter dans le plus grand détail l'hiſtoire de ces Princes, & toutes les circonſtances de leur perſécution, pour en faire part dans la ſuite aux catholiques de ſa nation.

Cependant les domeſtiques & les eſclaves de ces Seigneurs, hommes & femmes, ceux mêmes qui étoient encore infideles, accoururent & environnerent les portes de leurs priſons, pour leur rendre les derniers devoirs. Grand nombre de chrétiens ſe préparoient à voir ce qu'ils avoient ſouvent admiré en liſant la vie des anciens Martyrs: mais on fut trompé.

L'Empereur ne ratifia pas la Sentence: mais il donna des ordres au Gouverneur de Peking qui prouvent aſſez qu'on ne leur laiſſoit la vie que pour les faire ſouffrir plus long-temps.

Le Gouverneur ſeconda parfaitement les intentions de ſon maître: il fit préparer près d'une des portes ſeptentrionales de la ville deux priſons de ſix pieds de large ſur dix de profondeur, n'y laiſſant d'ouverture que la porte & une petite fenêtre à côté. Il fit élever une muraille à la hauteur du toît, où l'on plaça un tour, pour faire paſſer le boire & le manger. Tout étant prêt, il alla tirer les Princes Jean & François des premieres priſons où ils étoient, & les ayant fait monter ſur une méchante charrette, ſans leur dire où il les menoit, il les renferma dans ces ſombres

cachots pour y passer l'été brûlant de ce pays-ci : il prescrivit même ce qu'on leur donneroit chaque jour ; sçavoir qu'on leur apporteroit la troisieme partie de ce qu'un homme mange communément de riz, vingt deniers pour des herbes, & de l'eau à discrétion. Quarante soldats avec leurs Officiers furent mis en faction, pour garder jour & nuit les prisonniers (car leurs prisons sont isolées), & pour empêcher que personne n'en approchât. Il paroît bien qu'on ne vouloit pas leur laisser une longue vie.

Il y en a qui prétendent que l'Empereur avoit dit qu'ils ne seroient pas là huit jours sans changer de ton : mais j'ai peine à le croire. Ce Prince étoit trop bien instruit de leur inébranlable fermeté, pour se persuader que les plus mauvais traitemens pussent affoiblir leur constance. Quoi qu'il en soit, les voilà ensevelis tous vivans, jusqu'à ce qu'il plaise au Seigneur de couronner une persévérance qui a été mise à de si rudes & de si longues épreuves.

La suite des actes que je n'ai pas voulu interrompre, m'a fait omettre plusieurs particularités édifiantes, que je ne dois pas vous laisser ignorer, non plus que

les lettres que je reçus de ces Seigneurs avant qu'ils partiſſent du *Fourdane*, pour être conduits priſonniers à Peking. Les moindres actions de ces généreux Confeſſeurs de Jeſus-Chriſt ont de quoi toucher & inſtruire.

Quand l'ordre fut arrivé au *Fourdane* de conduire à Peking les Princes priſonniers, comme ils étoient ſur le point de monter ſur leurs charrettes, la Princeſſe Cécile fit prier le Général de lui permettre de dire le dernier adieu au Prince Jean ſon époux. Cette permiſſion lui fut refuſée. Elle jugea que la nature lui donnoit ce droit; elle ſe mit en chemin, & s'étant préſentée à la porte de la priſon où étoit le Prince, elle entra ſans écouter ce que lui dirent les gardes, qui n'oſerent par reſpect uſer de violence pour l'arrêter.

Auſſi-tôt qu'elle apperçut ſon mari, elle ſe mit à genoux; & d'un air modeſte & tranquille, elle lui demanda quel ordre il lui laiſſoit: « gardez, dit le » Prince, les commandemens du Sei» gneur du ciel. Ayez ſoin de bien inſ» truire votre famille, & ne vous mettez » nullement en peine de ce qui me re» garde; je ne ſuis point à plaindre: » après ce peu de mots la Princeſſe ſe retira.

Ces Seigneurs étant arrivés le 27 de mai au fauxbourg de Peking, on les enferma dans une hôtellerie, dont on avoit fait sortir tout le monde, jusqu'au maître de la maison. Ce lieu devint inabordable : la porte étoit continuellement gardée par six soldats & un officier qui les commandoit. Il n'étoit permis qu'aux deux chartiers qui avoient amené les prisonniers, de sortir & d'aller acheter au dehors ce qui étoit nécessaire pour la nourriture de leurs chevaux ; encore avoit-on grand soin de les fouiller lorsqu'ils rentroient.

Quelques chrétiens, domestiques de ces deux Princes, étoient allés au-devant d'eux : mais ils ne purent les voir ni en chemin ni dans l'hôtellerie, où leurs maîtres étoient gardés avec une telle rigueur, qu'ils n'osoient en approcher. Ils se contentoient d'observer de loin ce qui se passoit ; & après avoir attendu long-temps, ils virent un des chartiers qui sortoit avec un sac sur l'épaule, & alloit acheter de la paille & des féves pour ses chevaux. Deux le suivirent dans la boutique où il devoit faire la provision. Ils prirent leur temps, & lui découvrirent franchement qu'ils appartenoient aux prisonniers. Le chartier de

ſon côté leur dit qu'il avoit amené le Prince François ; mais qu'il n'oſoit lui rien porter, parce qu'en rentrant dans le logis il ne manqueroit pas d'être viſité avec la derniere rigueur. « Il n'eſt pas » néceſſaire, lui dirent-ils, que tu lui » portes rien, il ſuffit que tu lui diſes » que nous ſommes ici. Mais parce que » tu aurois de la peine à retenir nos » noms, nous allons les écrire dans la » main dont tu tiens l'ouverture de ton » ſac : préſentes-les au Prince, c'eſt » tout ce que nous voulons ». Ils le menerent à un petit cabaret ; deux coups de vin & quelques centaines de deniers diſſiperent ſes craintes : il prit même la précaution de n'acheter que la moitié de ce qui lui étoit néceſſaire, afin d'avoir occaſion de ſortir une ſeconde fois, & d'apporter une réponſe qui lui vaudroit une nouvelle récompenſe.

Il ne fut pas long-temps ſans reparoître, non pas la tête nue, comme la premiere fois, mais avec un bonnet où il avoit caché une lettre du Prince François. C'étoit un mémoire que ce Seigneur avoit écrit en chemin ſur du papier de Corée, & qu'il avoit plié en forme de petites tablettes, pour être plus facilement remis à des domeſtiques dans une pareille occaſion.

Ce mémoire contenoit une instruction qui devoit diriger ses domestiques, soit qu'on le fît mourir au plutôt, soit qu'on le retînt long-temps en prison. Le voici tel que je l'ai traduit de l'original que je conserve précieusement.

« Dans le cas d'une longue prison, si » l'on me permet d'allumer du feu, » procurez-moi les petits meubles de » cuisine dont se servent les pauvres » pour cuire du riz, pour faire chauffer » de l'eau, &c. Si l'on ne me permet pas » d'allumer du feu, faites-moi apporter quelques petits pains, des herbes » salées & du thé; cela suffit pour les » jours ouvriers.

» Le dimanche vous me ferez donner » du thé au lait, & des petits pains farcis de viande (1).

» Les jours de fêtes ordinaires, des » gallettes de farine sans levain, & du » thé Tartare.

» Le jour de Noël, une livre de » viande & du thé Tartare.

» S'il y a des nouvelles favorables à

(1) Ce sont de petits pâtés de farine noire farcis avec de la chair de bœuf, le plus souvent de bêtes mortes de maladie, qu'on vend aux manœuvres & aux pauvres gens.

» la

» la Religion, envoyez-moi un paquet » de *Long-yuen*; (c'eſt un fruit qui eſt » doux & agréable au goût). Si elles » ſont mauvaiſes, vous m'envoyerez » un paquet de Nymphea *Lientſe*; (c'eſt » un fruit amer & inſipide). Si l'on me » permet de changer d'habits aux quatre » ſaiſons, il faut les faire faire de toile » groſſiere pour l'été, & pour l'hiver » de groſſes peaux de moutons & de » chevres.

» Tâchez, autant que vous le pourrez, » d'envoyer chaque année quelques » ſecours au *Fourdane*.

» En cas qu'on me faſſe mourir pour » la Religion, il ne faudra pas rejoindre » ma tête à mon corps, ni le changer » d'habit, mais le laiſſer avec ceux dont » il ſe trouvera pour lors revêtu; qu'on » le mette dans un cercueil des plus » communs, & qui ne coûte tout au » plus que deux ou trois taëls; qu'on le » tranſporte ſans fracas à *Yang-fang-* » *tien*, hors de l'enceinte de la ſépulture » de mes ancêtres du côté de l'orient, » & qu'on l'enterre ſimplement & ſans » orner le tombeau, juſqu'à ce que la » mémoire de mon pere ſoit rétablie. » Si cela arrive, vous pourrez alors » faire quelque ornement à ma ſépul-

» ture. Si les Peres souhaitent qu'on dis-
» pose autrement de mon corps, faites
» ce qu'ils vous ordonneront.

» En cas que vous n'ayez pas de quoi
» fournir à ces dépenses, je prie *Hiu*,
» *Tchang*, *Tong*, *Hong*; (ce sont quatre
» anciens domestiques de son pere),
» d'avoir pitié de moi. Commencez par
» donner 500 deniers à ce chartier. Je
» n'ai rien apporté du *Fourdane* ».

Le Prince avoit mis à la fin de ce mémoire sept points noirs traversés de deux lignes paralleles. Personne n'a pu comprendre ce qu'il vouloit dire; c'est une énigme qui suppose des connoissances que nous n'avons pas.

Le jour qu'on interrogea à Peking le Prince Jean, un Mandarin du tribunal des crimes, qui avoit assisté à l'interrogatoire, en fut si touché, que le soir même il alla frapper à la porte d'un Mandarin chrétien de ses amis, nommé Laurent *Tchao*, pour le prier de lui donner des livres de la Religion chrétienne, disant qu'il vouloit les lire cette nuit-là même.

Laurent surpris de cet empressement, dans un homme qui jusqu'alors avoit eu tant d'éloignement du christianisme, lui en demanda la cause. « J'ai assisté, ré-

» pondit-il, à l'interrogatoire de *Sourghien* (1) : je n'ai jamais vu de criminel parler avec tant de fermeté & de » conſtance. Les autres, à la vue de » leurs Juges, pâliſſent & ſont ſaiſis de » frayeur : à peine peuvent-ils dire » deux paroles de ſuite : ils tombent » ſouvent par terre de crainte & de » foibleſſe. Celui-ci a paru avec un air » modeſte à la vérité, mais tranquille » & même gai. Il a ſubi les interrogatoires ſans ſe troubler, ſans s'étonner : » il a ſoutenu les diſputes, les reproches, les invectives, d'un ton de » converſation : inébranlable ſur la Religion, lors même qu'on lui déclaroit » que l'ordre de l'Empereur étoit qu'il » y renonçât ; paroiſſant inſenſible à la » vue des ſupplices & de la mort, dont » ſa réſiſtance doit être ſuivie. Où puiſez-vous, vous autres chrétiens, tant » de généroſité ? Sont-ce vos livres » qui vous l'inſpirent ? Votre Religion » a-t-elle la force de diſſiper toute » crainte ? » Son ami lui dit ſur le champ ce qu'il y avoit de meilleur dans les circonſtances, & lui promit de lui donner le lendemain des livres.

(1) Le Prince Jean.

De ſi beaux commencemens auront-ils une ſuite heureuſe ? Je n'ai pas encore ouï dire que ce Mandarin ait demandé le baptême : il eſt vrai qu'il faut du temps pour l'inſtruire. Des exemples ſemblables à ceux dont nous avons été témoins, auroient été autrefois en Europe une ſource féconde qui eut produit une multitude de chrétiens. On peut dire auſſi qu'un pareil procès n'y eût pas duré ſi long-temps, & qu'on auroit déja vu nos invincibles Néophytes ſur des échafauds : le génie Chinois eſt plus tempéré, & par-là moins diſpoſé à prendre une réſolution qui demande de la vigueur.

Pour ce qui eſt des chrétiens, cette perſécution a eu parmi eux l'effet qu'elle a communément, ſelon les différentes diſpoſitions de chacun : les uns plus timides ont appréhendé qu'elle ne s'étendît juſqu'à eux : les autres, & en grand nombre, beaucoup plus généreux, n'ont témoigné aucune crainte : pluſieurs, & même ceux qui étoient nouvellement baptiſés, ont fait paroître un courage qui conſoloit infiniment les Miſſionnaires. Il y en a eu qui alloient juſqu'à ſouhaiter ardemment de ſe trouver aux priſes avec les ennemis de Jeſus-Chriſt.

Un grand nombre de Catéchumenes ont allégué le danger préſent, pour obtenir au plutôt la grace du baptême. Quelques autres ont pris delà occaſion de s'éloigner pour un temps. Des Princes de la maiſon Impériale, d'une autre branche que ceux qu'on perſécute, qui avoient reçu beaucoup d'inſtructions, & qui paroiſſoient très-bien diſpoſés, ſe ſont arrêtés tout-à-coup. Ils veulent ſans doute attendre que cette tempête ſoit paſſée. Dieu veuille qu'ils n'attendent pas trop long-temps.

Le lendemain, jour que le Prince Jean eût ſubi l'interrogatoire, un ſoldat chrétien qui étoit en ſentinelle, fut chargé, par l'Officier de garde, de porter quelques petits pains au priſonnier. Le ſoldat étant entré dans ſa chambre, lui déclara qu'il étoit chrétien, & lui préſenta ſon chapelet. « Que vous êtes heureux, ré» pondit le prince ! Mais ſouvenez-vous » qu'il ne ſuffit pas de porter un ſi beau » nom, il faut encore en remplir les » devoirs. Il y a des difficultés à ſur» monter : mais comptez ſur la bonté » de Dieu, & priez-le avec confiance ». L'exhortation, au rapport du ſoldat, fut aſſez longue & pleine d'une onction qui l'avoit charmé. En le quittant, le

Prince lui dit qu'il avoit rompu ſes lunettes, ſans leſquelles il ne pouvoit lire, & qu'il le prioit d'avertir quelqu'un de ſes Domeſtiques de lui en procurer d'autres.

Le ſoldat s'acquitta de ſa commiſſion. Le domeſtique averti s'adreſſa à moi : & outre les lunettes, je lui remis encore quelqu'argent pour le lui faire tenir s'il étoit poſſible. L'Officier qui commandoit alors, ſe laiſſa toucher ; &, après avoir ouvert l'étui pour examiner s'il ne renfermoit point quelque billet, il le fit tenir au Prince. Il ne trouva pas même mauvais qu'on remît de l'argent à quelques-uns des gardes pour les beſoins des priſonniers.

Ce même domeſtique, en ſe retirant, examina les gardes du Prince François ; ils étoient tous Infideles. L'un d'eux, qu'il connoiſſoit, lui dit que l'état de ce Seigneur étoit digne de compaſſion ; qu'il ne vivoit que de riz clair & de quelques petits pains noirs ; qu'il étoit encore vêtu des habits de peaux qu'il portoit au mois de décembre, lorſqu'il fut arrêté au *Fourdane* : il eut recours à moi, & je lui donnai auſſi-tôt de quoi acheter un habit propre de la ſaiſon. Le ſoldat qui avoit donné l'avis : ſe char-

gea, tout Infidele qu'il étoit, de faire passer cet habit au Prince François, auquel il demanda un témoignage de sa fidélité, qu'il fit voir ensuite au domestique.

Cette légere condescendance dont on usoit, ne dura pas long-temps: les gardes furent changés, & l'on devint plus rigide que jamais à ne laisser approcher personne de leurs prisons. On publia que si quelqu'un de leurs domestiques venoit à paroître, il seroit arrêté à l'instant: on ne voulut plus même recevoir du dehors ce qui étoit nécessaire pour leur nourriture, de crainte que, par une charité mal entendue, & pour leur épargner la rigueur des supplices, on n'empoisonnât leurs mets.

Telle est la situation de ces Princes: leur courage & leur patience sont encore plus grands que l'animosité de leurs persécuteurs. Je ne puis mieux vous faire connoître leurs sentimens, qu'en vous rapportant les lettres qu'ils m'écrivirent avant que de partir du *Fourdane*. La premiere est du Prince Jean.

« Jean *Sou* offre cette lettre avec respect au Pere Parennin, pour s'informer de sa santé & de celle des autres Peres.

» Le Pere Suarez vous apprendra tout » ce qui nous eſt arrivé : je lui en fais » le détail. Nous autres pécheurs, nous » vous prions inſtamment de ne nous » pas oublier au ſaint ſacrifice de la » meſſe, & de demander au Seigneur » qu'il nous donne la grace de l'aimer » de tout notre cœur ; qu'il augmente » nos forces ſpirituelles pour ſoutenir » le poids de nos ſouffrances, & nous » corriger de nos défauts, afin que nous » puiſſions obtenir une ſainte mort.... » Je voudrois bien avoir le livre de la » conſolation dans les ſouffrances, & » les regles de votre Compagnie. Mon » fils Ignace eſt guéri en partie. Il y a » beaucoup de choſes ſur leſquelles il » raiſonne juſte. Ce n'eſt que quand il » s'agit de ceux qui ſont au-deſſus de » lui, qu'il extravague. Croyez-vous » que ſa maladie ſoit incurable, & qu'il » n'y ait nulle eſpérance de guériſon ? » Quand Pierre *Yang*, que vous nous » avez envoyé, retournera au *Fourdane*, » ne me refuſez pas la conſolation de » recevoir de vos lettres, & ſouvenez-» vous de m'envoyer des livres, & » tout ce qui eſt capable de nous entre-» tenir dans la piété ».

Le Prince François m'écrivit pareil-

lement ; & après la formule ordinaire, il me dit que la déciſion de leur affaire a été renvoyée à l'Empereur, & qu'il n'en a nulle inquiétude ; qu'il nous prie ſeulement de continuer pour eux nos prieres, & de demander à Dieu la grace de perſéverer juſqu'à la fin dans ſon ſervice. Il me parle enſuite des nouveaux chrétiens ; & il dit qu'ils ſe plaignent de ce qu'il ne leur a pas encore procuré des chapelets, des croix, des images, des reliques, &c. ; qu'il a cependant écrit pluſieurs fois ſur ce ſujet. Sur quoi il me prie inſtamment de le mettre en état de ſatisfaire leur piété, & ſurtout de ne pas manquer de lui envoyer deux exemplaires du gros recueil des prieres ; & parce que ſa charité pour le prochain le fait penſer à tout ce qui peut le ſoulager ; il me prie encore de lui envoyer quelques pierres quarrées des Indes, qu'on dit être propres à arrêter le vomiſſement, qui eſt fréquent dans une maladie populaire, dont on eſt affligé au *Fourdane*.

Je reçus en même-temps des lettres de trois des petits-fils du vieux Regulo. Ils m'écrivoient les uns en Tartare, & les autres en Chinois, & me faiſoient des demandes particulieres. Aucun d'eux

ne ſe plaint de la confiſcation générale de leurs biens, ni ne demande du ſecours, quoique pluſieurs manquent du pur néceſſaire : ils paroiſſent même appréhender qu'on ne ſoit plus touché qu'eux de leurs miſeres.

Le domeſtique dont je viens de parler, étant retourné au *Fourdane*, me rapporta la réponſe ſuivante que me faiſoit le Prince Jean.

« C'eſt par la grace de Dieu, & par » un bienfait ſingulier de ſa ſainte mere, » que nous nous ſoutenons dans cette » longue épreuve. La ſeule inquiétude » que nous ayons, c'eſt qu'étant auſſi » grands pécheurs & auſſi foibles que » nous le ſommes, il ne nous échappe » bien des fautes. L'aſſurance que vous » nous donnez de vos continuelles prie- » res pour nous, nous pénétre de la plus » vive reconnoiſſance ; nous vous en » rendons de très-humbles actions de » graces, en vous ſuppliant de nous » continuer cette faveur. Nous nous ſou- » viendrons toute notre vie des inſ- » tructions que vous avez eu la bonté » de nous envoyer : nous les avons re- » çues avec reſpect ; mais nous n'avons » pu goûter les éloges que vous nous » donnez : tout ce qu'il y a de bien en

» nous eſt dû à Dieu, à la protection
» de ſa ſainte mere, & aux ſoins que
» tous les Peres ont pris de nous inſ-
» truire : leur charité les porte à s'in-
» commoder eux-mêmes pour nous ſe-
» courir, & remédier au déſordre de
» nos affaires domeſtiques. Nous avons
» reçu ce ſecours, la honte ſur le viſage
» & la reconnoiſſance dans le cœur.
» François *Cou* en a pris cinquante
» taëls (1) ; on diſpoſera du reſte ſui-
» vant les divers beſoins. Les Peres ont
» un grand nombre de perſonnes à aſſiſ-
» ter ; & il ne falloit pas nous partager
» ſi libéralement.

» J'ai lu avec plaiſir l'abrégé des ac-
» tions de quelques ſaints pénitens que
» vous m'avez envoyé écrit en Tartare:
» Je voudrois qu'on en fît une traduc-
» tion en langue Chinoiſe : je ſouhai-
» terois auſſi que vous vouluſſiez pren-
» dre la peine d'écrire la vie de ſaint
» Louis, Roi de France, que vous
» m'avez racontée autrefois, & qui m'a
» extrêmement touché. Ces deux ou-
» vrages contribueroient beaucoup à la
» ſanctification de ceux qui les liroient.

(1) Le taël vaut à environ cinq livres de notre monnoie.

Vous ſerez également ſurpris & édifié, mon Révérend Pere, de l'uſage que le Prince François fit de ces cinquante taëls, dont il me parle dans ſa lettre. Il y avoit chez lui & chez ſes freres trois filles chrétiennes, qu'ils avoient achetées, & qui étoient leurs eſclaves. Du conſentement de leurs maîtres & de leurs maîtreſſes, elles avoient fait vœu de chaſteté perpétuelle. Le Prince François voyant que les Mandarins qui avoient confiſqué leurs biens, ne manqueroient pas de vendre ces jeunes eſclaves à ceux qui leur en donneroient le prix, jugea qu'il étoit plus important de leur donner de quoi ſe racheter, que de ſe pourvoir, lui & ſa famille, de riz & d'habits dont il manquoit. Il employa donc les cinquante taëls à une œuvre ſi charitable. C'eſt par ces éminentes vertus, que ces illuſtres confeſſeurs de Jeſus-Chriſt ſe diſpoſoient à recevoir la couronne de gloire.

Depuis le 10 de juin qu'ils furent plus étroitement reſerrés, leur vie a véritablement été une vie cachée en Jeſus-Chriſt qui étoit preſque le ſeul témoin de leurs ſouffrances. Ils ſont ſi ſévérement gardés que nous avons paſſé plus de deux mois ſans en apprendre de nou-

velle. Il arriva néanmoins qu'à la ſeconde ou troiſieme fois qu'on changea leur garde, il s'y trouva un ſoldat chrétien nommé Ignace *Cao*, que l'officier avoit chargé de porter à manger aux priſonniers. Toute la préparation de leur repas conſiſtoit en une poignée de riz qu'on faiſoit cuire, en quelques herbes ſalées, du thé & de l'eau.

Un jour qu'Ignace accompagné d'un infidele faiſoit paſſer ces mets par le tour, ayant apperçu par une fente le Prince Jean qui le voyoit auſſi, il fit le ſigne de la croix, pour lui faire connoître qu'il étoit chrétien. Le Prince ſourit pour lui marquer ſa joie, & lui demanda de quelle part on apportoit ces alimens. Ignace répondit que tout ſe faiſoit par l'ordre du Gouverneur de Péking. « N'y a-t-il aucun de mes domeſ-» tiques dans la rue, reprit le Prince » ? L'officier de garde qui entendit ces mots, s'avança vers le tour, écarta Ignace, & répondit lui-même que s'il paroiſſoit quelqu'un de ſes gens, il le livreroit au Gouverneur général. Le ſoldat infidele fut indigné de voir qu'un petit officier, qui avoit été autrefois à la porte du Prince en qualité de domeſtique, traitât ainſi ſon ancien maître; & il ne

put s'empêcher de lui en faire des reproches.

Un autre jour, à ce que me dit Ignace, le Prince Jéan ayant prié les gardes de faire passer à son frere, le Prince François, quelques habits de toile qu'il croyoit lui manquer durant les chaleurs, l'officier, à qui on en parla, en refusa durement la permission. Le même soldat ajouta que les prisonniers récitoient des prieres une grande partie du jour, & même bien avant dans la nuit; qu'ils les récitoient si haut qu'on les entendoit de la rue, qu'ils avoient attaché des images aux murs de leurs cachots, que les infideles prenoient pour des portraits d'Européens; que le Prince François au fort de l'été demanda un jour au soldat qui lui portoit à manger, si dehors il faisoit chaud; que le soldat ayant répondu que la chaleur étoit excessive: « Eh bien, » répliqua le prisonnier, je vous avertis » que l'air est ici fort frais, & que je » me porte à merveille. C'est parce que » je mets toute ma confiance en Dieu ».

La prison & les souffrances continuelles de ces illustres chrétiens, ne parurent pas une peine suffisante; l'Empereur résolut dans un moment de chagrin la perte entiere de la famille de *Sourniama*,

il falloit pour cela un prétexte : il fut bientôt trouvé : les prétextes ne manquent pas, quand on a en main le pouvoir & l'autorité. *Sourniama* avoit été, comme je l'ai dit dans ma premiere lettre, chef de banniere. C'eſt l'uſage à la Chine que ces chefs, de même que les grands Mandarins, offrent de temps en temps des mémoriaux ſur les affaires qui concernent leur charge. L'Empereur écrit ſa réponſe à la fin du mémorial, & quelquefois en caracteres rouges, & le fait rendre à celui qui l'a préſenté. Un Secrétaire y ajoute l'année, le mois, le jour que l'ordre a été porté, & ce papier ſe garde ſous la clef dans le Tribunal.

Au commencement de ſon regne, il y eut ordre de tirer des archives de chaque Tribunal & de porter au Palais tout ce que le feu Empereur *Canghi* avoit écrit en caracteres rouges.

Sur la fin de juillet l'Empereur ſe fit apporter quelques-uns de ces anciens mémoriaux, & tomba, par haſard ou autrement, ſur un de ceux qui avoit été préſenté par *Sourniama*. L'Empereur s'étant apperçu qu'à côté des caracteres rouges, écrits de la main de ſon pere, la date étoit en caracteres noirs. « Voyez,

» s'écria-t-il, l'insolence de *Sounou* : ne » vous avois-je pas bien dit que c'étoit » un scélérat ? Voyez le peu de respect » qu'il avoit pour mon pere ; il a osé » écrire dans ce mémorial des caracte- » res à côté de ceux de l'Empereur mon » pere ; encore n'est-ce qu'un pur grif- » fonnage : qu'on porte au plutôt ce » mémorial au Tribunal, & qu'on lui » fasse son procès ».

Le dix-septieme frere de l'Empereur étoit présent : soit qu'on lui eût fait sa leçon, ou qu'il parlât de lui-même, il dit que *Sourniama* étant mort il n'en falloit plus parler, mais que son crime devoit être rejetté sur ses enfans, & sur toute sa postérité masculine. « C'est » bien dit, reprit l'Empereur ; mais il » faut auparavant rappeller *Se-ke*, qui est » pareillement coupable, puisqu'ayant » succédé à *Sourniama*, il ne l'a pas » accusé ».

Sur cet ordre, tous les Regulos, tous les grands Mandarins d'armes & de lettres Tartares & Chinois s'assemblerent, & sans autre délibération, sur la seule parole de l'Empereur, sans même faire mention de *Se-ke*, ils condamnerent à mort tous les descendans de *Sourniama* jusqu'aux arrieres-petits-fils, comme

coupables du crime de rébellion, &c.

Ils préſenterent cette Sentence le 16 de la ſixieme lune, c'eſt-à-dire le 3 d'août par la voie ordinaire. L'Empereur l'ayant lue, les appella tous en ſa préſence, & leur fit un long diſcours, auquel ils ne s'attendoient pas, & qu'ils furent obligés d'écrire auſſitôt en Tartare. Le voici.

« Quoiqu'on ait ôté la ceinture jaune » à *Sou-nou*, dit l'Empereur, & qu'on » l'ait dégradé, il eſt toujours vrai qu'il » a été de la famille Impériale. Maintenant vous vous êtes aſſemblés, & » vous me priez d'éteindre toute ſa race » à cauſe du crime de rébellion. Suivant » votre rapport, il eſt donc juſte & » même néceſſaire que je les faſſe mourir » comme la loi l'ordonne. Cette affaire » cependant eſt de conſéquence: faites-y bien réflexion; ſi la juſtice ſe trouve » bleſſée dans cette exécution, le crime » vous ſera commun à vous & à moi. » Il ſe peut faire que quelques-uns ayent » ſigné cet Arrêt contre leurs véritables » ſentimens. C'eſt pour cela que je vous » ai fait tous venir en ma préſence, » pour vous interroger à la face du » ciel, de la terre, & des ancêtres, & » vous donner lieu de dire ce que vous » penſez. Que ſi quelqu'un cache dans

» ſon ame ſes véritables ſentimens, ſans
» vouloir les faire connoître, il ſera
» puni dans la ſuite avec la même ſé-
» vérité que *Sou-nou*, ou s'il n'eſt plus
» en état de recevoir le châtiment qu'il
» mérite, ſa poſtérité aura le même ſort
» que les fils & petits-fils de *Sou-nou*.
» Ainſi faites y de ſérieuſes attentions ».

L'Aſſemblée comprit bien que c'étoit là un artifice de l'Empereur, pour découvrir ſi les Princes avoient encore des amis. Tous répondirent que les fautes de *Sou-nou* étoient énormes, que ſa malice étoit parvenue au comble; & que ſes enfans méritoient le ſupplice dont on punit les rébelles.

Après cette réponſe, l'Empereur s'adreſſant en particulier à *Mandoho* & à *Tchabina*, leur demanda ce qu'ils penſoient. Ils répondirent tous deux que les deſcendans de *Sourniama* méritoient la mort. « Il paroît, reprit l'Empereur,
» qu'aujourd'hui *Mandoho* parle comme
» il penſe; mais pour ce qui eſt de
» *Tchabina*, il me ſemble que ſes vues ſe
» portent plus loin. Tous ceux qui ſont
» ici, en donnant leurs avis, n'ont ſuivi
» que ce que preſcrit la loi: *Tchabina* n'a
» égard qu'à ſes intérêts particuliers: il
» a toujours été fort attaché à *Sou-nou*;

» il étoit ſon ami intime, il craint de ſe
» voir mêlé dans ſes affaires; il ſouhaite
» l'extinction totale de ſa race, pour
» n'avoir plus de malheur à craindre;
» c'eſt ce que ſon air & ſa contenance
» font aſſez connoître: ce n'eſt pas d'au-
» jourd'hui qu'on voit les gens de parti
» s'accuſer réciproquement les uns les
» autres, auſſi-tôt que leurs ſecrets com-
» plots ſe découvrent; ç'a été de tout
» temps la conduite des ames viles ».

Enſuite l'Empereur ſe jettant ſur l'hiſtoire ancienne, étala ſon érudition ſur les diverſes révolutions & ſur les partis qui ſe ſont formés dans l'Empire, & il fit voir que ces entrepriſes ont toujours été funeſtes à leurs Chefs, voulant faire entendre qu'il s'agiſſoit ici d'un parti réel & véritable qu'il falloit diſſiper; après quoi il exhorta tous les Grands à concevoir l'horreur qu'ils devoient de la méchante conduite de *Mandoho* & de *Tchabina*, & il conclut enfin en ces termes.

« Que ce mémorial ſigné par tous les
» Regulos & par tous les Grands, ſoit
» remis au *San-fa-ſſe* (1); qu'on y déter-

(1) C'eſt un aſſemblage de trois Tribunaux,

» mine le genre de mort dont on doit » punir les descendans de *Sou-nou*, & » qu'on m'en fasse le rapport.

Deux jours après je vis un papier du tribunal des crimes, par lequel il demandoit aux Mandarins de la banniere de ces Princes, s'il y avoit d'autres descendans de *Sou-nou* que les trente-huit qui étoient marqués sur la liste. Il leur ordonnoit d'en faire une exacte recherche, & d'examiner aussi si ce qui concernoit leurs maisons, leurs terres & leurs domestiques, soit à Peking, soit au *Fourdane*, étoit enfin terminé. Les prétendus criminels étoient en grand nombre, & plusieurs fort éloignés, il falloit parler exactement sur chacun d'eux : c'est ce qui demanda un nouvel examen qui ne fut pas si-tôt fait.

Pendant qu'on faisoit ces recherches, les dames chrétiennes étoient au *Fourdane* dans une extrême inquiétude de ce qui se passoit à Peking. Elles attendoient de jour en jour la détermination de leur sort. Les Princes étoient aux fers : & les Princesses ainsi abandonnées se

---

de celui des Crimes, de celui des Censeurs, & de celui des Reviseurs. Tous ces Juges n'opinent aujourd'hui que du bonnet.

trouvoient dans la ſituation la plus triſte. On leur donnoit de temps-en-temps des nouvelles de Peking ; mais il étoit bien naturel que dans de pareilles circonſtances, elles ſouhaitaſſent d'être plus ſouvent informées de la maniere dont étoient traitées des perſonnes qui leur étoient ſi cheres.

La Princeſſe Cecile profitant des bons intervalles que la maladie laiſſoit à ſon fils Ignace, lui dicta deux lettres, l'une pour le Pere Suarez & l'autre pour moi. La difficulté étoit de faire partir ces lettres. Tous leurs anciens domeſtiques avoient été renvoyés à Peking ; on n'avoit laiſſé pour les ſervir que quelques gens qu'on devoit leur ôter au premier jour. On ne les laiſſoit point ſortir ſans garde, & toutes les avenues étoient exactement gardées.

Un bon vieillard, parent d'une des ſuivantes de la Princeſſe Cecile, ayant appris l'embarras où l'on étoit, ſe chargea de la commiſſion, & trouva le moyen d'entrer ; il quitta ſes habits & ſe couvrit de vieux haillons ; il prit ſur ſes épaules un fagot de bois, & ſe préſenta à la porte faiſant ſemblant d'entrer ſans en demander la permiſſion. Les ſoldats l'arrêterent ; mais lui ſans s'étonner,

& contrefaisant l'homme en colere, jetta par terre son fagot, & dit qu'il vouloit être payé de ses premiers fagots, & que son extrême pauvreté ne lui permettoit pas d'attendre plus long-temps ce qui lui étoit dû. A ce bruit l'Officier de garde s'avança, & après avoir écouté les raisons du vieillard, il jugea qu'il n'y avoit nul inconvénient à le laisser passer. On lui remit les deux lettres, qu'il eut la précaution de bien coudre dans ses habits déchirés. Il partit ensuite pour Peking, où il arriva le 8 d'août. Il m'apporta la lettre que m'écrivoit la Princesse Cecile, dont voici la traduction.

« Je vous écris pour vous prier d'avoir » soin de mon mari & de mon beau-» frere. Demandez à Dieu, par l'inter-» cession de sa sainte mere, qu'il les » soutienne par sa grace, & qu'il aug-» mente leur force & leur courage. Je » sçais que mon mari vous avoit de-» mandé avec beaucoup d'empresse-» ment du bois sacré de la croix de » Jesus-Christ, & qu'il espéroit de l'ob-» tenir. Si vous lui accordiez mainte-» nant ce qu'il a si ardemment souhaité, » ce seroit un double bienfait qui lui » inspireroit une nouvelle ferveur. Ce-» cile ose aussi vous prier de lui accor-» der la même grace.

» Je ne ſçais ſi l'un & l'autre ont eu
» occaſion de ſe confeſſer & de rece-
» voir la ſainte communion. Que s'eſt il
» paſſé depuis qu'ils ſont à Peking ? où
» en eſt leur affaire ? eſt-elle terminée ?
» de quelle maniere ſont-ils empriſon-
» nés & en quel endroit ? qui leur donne
» à manger ? ſe portent ils bien, ou plu-
» tôt vivent-ils encore ? Mon mari a
» une foible ſanté ; il eſt âgé de près de
» ſoixante ans ; il eſt chargé de neuf
» chaînes ; il eſt dépourvu de tout ſe-
» cours. Aura-t-il pu ſouffrir tant de
» maux ſans y ſuccomber ? C'eſt-là pour
» moi un ſujet continuel d'inquiétude &
» d'affliction. Je ne ſçais ſi en cela j'of-
» enſe Dieu.

» Il y a plus d'un an que je n'ai pu
» me confeſſer ; les affaires & les em-
» barras qui ſe ſont ſuccédés les uns aux
» autres, m'ont tellement dérangée,
» que ſans doute j'ai commis beaucoup
» de fautes. Il ne me reſte que des fem-
» mes & des enfans. De plus, on m'a
» choiſie pour préſider à l'aſſemblée des
» femmes ; c'eſt une autre ſource de
» péchés, je ne puis les raſſembler toutes
» à la chapelle pour les prieres, il en
» manque toujours quelques-unes que
» la crainte & les circonſtances préſentes

» retiennent à la maiſon; mais on ne » peut que ſe louer de la ferveur & de » l'aſſiduité du plus grand nombre.

» Si j'entreprenois d'écrire en détail » tous mes péchés, tant de paroles que » de penſée & d'omiſſion; je ne finirois » point; priez le Seigneur qu'il me les » pardonne.

» Je vous avois fait demander du bois » ſacré de la ſainte croix; faites-moi ce » plaiſir. Nous aurions beſoin de deux » exemplaires, l'un Tartare l'autre Chi- » nois, du recueil général de toutes les » prieres.

» Je vous prie encore une fois de m'ap- » prendre des nouvelles certaines de » l'état où ſe trouve mon mari: donnez- » moi, je vous en conjure, cette con- » ſolation ».

Elle écrit à-peu-près la même choſe au Pere Suarez, & elle lui recommande trois filles chrétiennes & eſclaves, qui doivent être conduites à Peking.

Lorſque la Princeſſe Cecile nous écrivoit ces lettres, ni elle ni les autres dames n'avoient pas encore de connoiſſances du dernier ordre de l'Empereur. On jugea à propos de leur envoyer un Miſſionnaire, qui, en leur apprenant ces triſtes nouvelles, les animât par ſa préſence

ſence & par la participation des ſacremens, s'il étoit poſſible. On ne pouvoit y envoyer un Européen, ſa phyſionomie l'auroit auſſi-tôt fait connoître. Mais il ſemble que la Providence eût conduit exprès à Peking le Pere Roſario, Jéſuite Chinois, qui a été long-temps compagnon & enſuite ſucceſſeur du feu Pere Provana, & qui retournoit dans ſa Miſſion de *Chenſi*. On propoſa à ce Pere d'aller au *Fourdane :* il accepta volontiers cette commiſſion, & il s'en acquitta avec zèle & avec ſageſſe. Le voyage étoit pénible, & dans les circonſtances très-dangereux; mais beaucoup moins pour un Chinois que pour un Européen. Il partit le jour de l'Aſſomption de la ſainte Vierge, accompagné d'un fervent chrétien, avec quelques ſecours d'argent que nous lui avions fourni, pour ſoulager du moins les pauvres femmes chrétiennes, qui ſouffroient davantage.

Le douzieme août nous apprîmes qu'on avoit ôté au Prince Louis le domeſtique qui le ſervoit dans la priſon. C'étoit un fort mauvais augure, & pluſieurs appréhendoient qu'on n'eût pris le deſſein de le faire mourir ſans témoin.

Ce domeſtique vint auſſi-tôt me voir ;

c'eſt un jeune homme âgé de vingt ans, nommé *Chouang-ting* qui eſt encore infidele ; voici ce qu'il me rapporta. « Le » 23 de la ſixieme lune, c'eſt-à-dire, » le 10 d'août, nous entendîmes ouvrir » bruſquement la porte de la priſon, & » nous jugeâmes qu'il s'agiſſoit de quelque événement extraordinaire. Nous » vîmes entrer le fils du troiſieme frere » de l'Empereur, qui s'adreſſant à mon » maître lui dit : l'Empereur ordonne » qu'on faſſe ſortir ce valet. Mon maître » ſe mit à genoux & répondit : qu'il » ſorte, à la bonne heure.

» Le Regulo, ſans rien dire autre » choſe, me fit plier mon paquet, & » m'ordonna de retourner chez mon » pere. Il ſortit en même temps lui-» même, & fit refermer la porte comme » auparavant. Mon maître a quarante-» neuf ans ; il eſt tout décharné, quoi-» qu'il paroiſſe avoir encore aſſez de » vigueur. Il prie cinq fois le jour ; on » ne lui a laiſſé aucun livre, mais il ſçait » une infinité de prieres par cœur : il » porte toujours ſur lui le reliquaire du » bois de la croix que vous lui envoyâtes » au *Fourdane* ; il a des médailles & » pluſieurs chapelets ; il n'a d'autre amu-» ſement que celui d'examiner le travail

» des gueſpes & des araignées ; il me
» faiſoit remarquer un jour comment
» Dieu avoit inſtruit ces animaux à faire
» des ouvrages où l'induſtrie des hommes
» ne pourra jamais parvenir : il m'expli-
» quoit la doctrine chrétienne, & il
» m'apprenoit les prieres.

» Je ſouhaite fort d'être chrétien ;
» mais mon pere & mes deux freres ſont
» infideles : on ne ſçait pas encore à
» quel maître nous ſerons livrés, ni
» quelle liberté on nous laiſſera ». C'eſt tout ce que je pus tirer de ce jeune homme, qui eſt naturellement mélancolique & taciturne.

Le jour de l'Aſſomption, Paul *Ma*, valet du Prince Joſeph, accourut de grand matin à notre égliſe, & vint nous dire en pleurant, que Dieu venoit d'appeller à lui ſon bon maître, qu'il étoit mort d'un flux de ſang ; que les gardes aſſuroient que depuis trois jours il ne venoit plus recevoir au tour ce qu'on lui portoit à manger, & que le 14 au matin ils l'avoient vu couché à la porte de ſon cachot demi-nud, & ſans mouvement, qu'un officier en alla auſſi-tôt donner avis au troiſieme frere de l'Empereur. Heureux moment, qui délivra le Confeſſeur de Jeſus-Chriſt des mortels

ennuis d'une ſi malheureuſe vie, & qui le fit entrer dans la joie de ſon Seigneur ! le tranchant d'une épée lui auroit ſans doute épargné bien de cruelles langueurs; mais plus ſes ſouffrances ont été longues & dures, plus ſa couronne eſt brillante.

Je fis auſſi-tôt ſçavoir cette nouvelle à nos Peres de Peking, & tous enſemble nous remerçiâmes Dieu d'avoir terminé les combats & les ſouffrances de ſon ſerviteur, ne doutant point qu'il ne devienne dans le Ciel le protecteur de la Miſſion & de ſa patrie.

Dès le commencement du mois de mai il confeſſa le ſaint nom de Jeſus-Chriſt pour la cinquieme fois au milieu des Tribunaux, & en préſence de tous les Grands de l'Empire : il ſe préparoit à ſceller de ſon ſang les vérités de la foi ; & ſes vœux euſſent été exaucés, ſi l'Empereur eût ratifié la ſentence qui avoit été portée contre lui.

Le troiſieme Regulo avertit l'Empereur de cette mort, & l'ordre fut donné aux Mandarins d'aller viſiter le corps. Un Chef de bannière avec le Gouverneur de Peking, à la tête d'une troupe de ſoldats, faiſoient écarter la foule avant l'ouverture de la priſon. Quarante archers couroient çà & là, pour arrêter

les domeſtiques de la maiſon de *Sourniama* qui oſeroient paroître.

Il y en avoit un grand nombre : Paul *Ma*, François *Tcheou* & quelques autres auroient été pris, ſi les archers qui les apperçurent, n'euſſent mieux aimé les diſſiper que de les arrêter : & ſi dans cette vue ils n'euſſent crié, *où ſont les domeſtiques de Sourniama ? De quel côté ont-ils fui ?* Il n'en fallut pas davantage pour les faire évader au plus vîte. Le 17 du même mois, les mêmes Mandarins firent mettre le corps du Prince Joſeph dans un méchant cercueil, ſans lui ôter ſes chaînes, & le firent porter par quatre hommes : une troupe de ſoldats marchoit devant, & une autre ſuivoit qui écartoit le peuple. On fit fermer les boutiques du fauxbourg de la porte occidentale par où ils ſortirent ; & l'on ſuivit le grand chemin pendant une demie lieue juſqu'à un endroit nommé *SSe-ly-yuen*, où ce chemin eſt coupé par un autre auſſi grand qui va du nord au ſud. Là ils s'arrêterent, & poſerent le cercueil ſur deux bancs. Ils mirent enſuite le feu ſous le cercueil pour brûler le corps. Quand tout fut à peu près conſumé, ils briſerent les reſtes, les jetterent dans la boue ; & pour les

y enfoncer, firent paſſer pardeſſus les charettes & les mulets qu'on avoit arrêtés pendant l'exécution.

Les chaînes furent retirées du feu, & rapportées ſur une charrette au tribunal des crimes. Le Gouverneur de Peking ordonna aux ſoldats Chinois, qui veillent à la garde des chemins, de faire ſouvent la ronde en cet endroit, & de ne permettre à perſonne de s'y arrêter. On eſpere bien avec le temps, ou tromper la vigilance des gardes, ou les gagner par argent.

Un de nos Catéchiſtes y fut envoyé, & s'arrêta à un petit cabaret, qui eſt dans ce chemin croiſé. Il demanda à l'hôte d'où venoit ce fracas, & ce que ſignifioit cette multitude de gens qui retournoit à la Ville ? » C'eſt, répondit-il, » qu'on vient de brûler un chrétien : » on aſſure que ce ne ſera pas le ſeul ». D'autres chrétiens qui ſuivoient de loin cette populace, entendoient les uns qui diſoient : » des Princes ſe faire chré- » tiens ! avoient-ils perdu l'eſprit ? Et » d'autres qui répondoient : deux mots » auroient tiré celui-ci d'affaire, & il » a été aſſez fol pour ne vouloir pas les » dire ; ſans doute que les gens qui ſont » long-temps renfermés, deviennent

» ſtupides & s'ennuyent de vivre ». C'eſt ainſi que raiſonnoient les infidelles qui ont de la peine à comprendre qu'on ne puiſſe pas diſſimuler ſa religion, lorſqu'il s'agit de la vie.

L'exemple de ces illuſtres Confeſſeurs de Jeſus-Chriſt n'a pas été ſtérile. Un chrétien baptiſé récemment, n'a pas rougi non plus qu'eux, de confeſſer ſa foi en préſence même de l'Empereur. Son hiſtoire vous édifiera. Un jeune Bachelier, nommé *Van*, du diſtrict de la ville de *Fon-yang* dans la province du *Kiang-nan*, s'étant fait Médecin, quitta ſon pays, & alla à *Gehol* pour y exercer ſa profeſſion. Il y trouva un autre Médecin de ſa province qui étoit Chrétien. Celui-ci tacha de gagner le nouveau venu à Jeſus-Chriſt, & il me l'amena pour l'inſtruire : il n'avoit jamais entendu parler de la Religion chrétienne, & il n'avoit l'eſprit rempli que des connoiſſances propres de ſon état : peu à peu il ouvrit les yeux à la lumiere, ou plutôt Dieu lui toucha le cœur, & il reçut le ſaint baptême & le nom de Mathieu.

Quand il fut de retour à Peking, il tâcha de s'introduire en qualité d'aſſocié dans le tribunal des Médecins, afin de

pouvoir servir dans l'armée qu'on avoit envoyée en Tartarie contre *Tse-van-raptan* à 600 lieues d'ici. Mathieu s'y comporta bien : le grand Général à qui je l'avois recommandé, fut satisfait de ses services, & loua le zele avec lequel il traitoit les malades. Après avoir achevé son temps, on le renvoya avec une bonne récompense, & il rentra dans le même tribunal en qualité de Mandarin.

Au mois de mars dernier, il vaqua dans ce tribunal une charge considérable. L'Empereur ordonna aux Présidens de lui présenter quatre sujets propres à la remplir. Mathieu fut du nombre des proposés : il se flattoit d'être préféré aux autres, parce qu'il étoit connu de l'Empereur, & qu'il avoit eu l'honneur de paroître en sa présence. Aussi-tôt qu'ils se furent mis tous quatre à genoux, l'Empereur s'adressant à Mathieu, l'interrogea sur son âge, sur son pays, & sur ses services. Mathieu qui est bien fait de sa personne, & qui a le talent de la parole, répondit avec une grande présence d'esprit. Mais l'Empereur changeant tout à coup de ton, & prenant un air sévere : » J'ai appris, lui dit-il, » que tu es chrétien ; cela est-il vrai ? » Mathieu répondit sans hésiter qu'il

» étoit chrétien. Tu as perdu l'eſprit, » reprit l'Empereur, tu ne ſçais ce que » tu fais. Cette loi eſt ſainte, dit Ma- » thieu : elle nous enſeigne la fidélité, » l'obéiſſance, & la pratique de toutes » les vertus ». L'Empereur jetta quelque temps un regard fixe ſur Mathieu, comme s'il eût eu encore quelque queſtion à lui faire ; puis, ſans rien dire davantage, il les congédia tous quatre.

Au ſortir de là, les Eunuques de la préſence qui étoient amis de Mathieu, lui firent de grands reproches, en lui diſant que la tête lui avoit tourné, & qu'il venoit de perdre ſa fortune. » Si » je ne paſſe aucun jour, répondit le » Médecin, ſans vous preſſer d'embraſſer » le chriſtianiſme, comment aurois-je » pu déguiſer mes ſentimens, & nier » à l'Empereur que je ſuis chrétien » ?

Le lendemain Mathieu ne laiſſa pas d'aller au tribunal, quoiqu'il s'attendît à être exclus du poſte auquel il aſpiroit : mais il fut agréablement ſurpris, lorſqu'en en entrant dans la ſalle, le Préſident vint le féliciter, & lui dire que l'Empereur l'avoit nommé, & qu'il pourroit prendre poſſeſſion de ſa charge quand il lui plairoit. » Ne vous l'avois- » je pas bien dit, répondit le Médecin,

» que le Seigneur du Ciel me protége-
» roit, & vous ne voulez pas me croire,
» lorſque je vous exhorte à embraſſer
» ſa loi »?

On dira peut-être qu'il n'y a rien en cela d'extraordinaire, & que ce chrétien n'a fait que ſon devoir : je l'avoue, mais c'eſt juſtement en quoi conſiſte la difficulté. L'enfer n'eſt rempli que de gens qui n'ont pas fait leur devoir, & le Ciel n'eſt plein que de ceux qui ont ſatisfait à leurs obligations. Il faudroit ſçavoir combien un Chinois eſt petit, lorſqu'il ſe trouve à genoux en préſence de l'Empereur, pour connoître ce qu'il y a d'héroïque dans l'action de ce généreux Néophyte.

J'ai parlé plus haut des deux Mandarins *Sunjou* & *Tang-pao-tchou*, qui, en confiſquant les biens de *Sourniama*, accuſerent le Prince Joſeph & ſes quatre domeſtiques d'être chrétiens. Dans la crainte qu'ils eurent d'être obligés de conſtruire à leurs frais les cazernes des ſoldats, ils avoient fait les recherches les plus rigoureuſes des biens appartenans aux Princes, & les avoient ſaiſis avec violence, ſans nulle compaſſion de l'extrême miſere où ces Seigneurs étoient réduits : mais leurs meſures ſu-

rent déconcertées d'une maniere, qui apprêta à rire à toute la Ville.

Dans le rapport qu'ils firent à l'Empereur, ils aſſurerent que tous les biens qui reſtoient de ces Princes, en y comprenant leurs terres, leurs maiſons & leurs meubles, avoient été eſtimés par les experts vingt-van de taëls (c'eſt un million deux cens mille livres) les ſeules terres labourables valoient cette ſomme & au-delà. L'Empereur qui en étoit inſtruit, diſſimula, & leur donna ordre de partir inceſſamment pour faire commencer les bâtimens. Après leur départ, il changea les hôtels de ces Princes en autant de priſons, pour renfermer les criminels des huit Bannieres. Pour ce qui eſt des terres, il les réunit à ſon domaine, de maniere que la plus groſſe partie des frais pour la conſtruction de ces cazernes, retombera ſur les deux Mandarins; car ils ne retireront gueres que ce qui proviendra de la vente des meubles. *Sunjou* ne ſurvécut pas longtemps à cette diſgrace. Il mourut peu de temps après le Prince Joſeph, & il aura trouvé dans l'autre monde pour Juge, celui dont il s'étoit fait l'accuſateur en celui-ci.

Le 6 de ſeptembre, nous apprîmes

que le *Sam-fa-ffe* avoit présenté sa délibération à l'Empereur. Elle portoit que tous les descendans de *Sourniama*, au nombre de 39, seroient décapités ; que leurs femmes & leurs filles seroient mises au nombre des esclaves, qu'on occupe aux plus vils emplois au-dedans & au-dehors du palais.

L'Empereur répondit que tous méritoient la mort. Cependant il fut détourné de ratifier la sentence de ce tribunal, par la crainte que l'effusion de tant de sang ne donnât atteinte à sa réputation. Nous n'avons pas vu par écrit l'ordre qu'il porta alors : mais on en peut juger par ce qui s'est passé depuis.

Le 8 de septembre, un chrétien qui retournoit dans sa maison au sortir de notre église, rencontra en chemin les deux Princes Jean & François qu'on avoit tirés de leurs prisons, pour les transférer dans celle où le Prince Joseph est mort. Ils étoient chacun sur une charrette & chargés de neuf chaînes.

Le troisieme Regulo qui n'avoit pas prévu qu'on lui envoyeroit ces prisonniers, avoit rétabli la prison dans son premier état, & y avoit logé une bande de ses comédiens. Il fallut les faire sortir

à l'inſtant, & travailler toute la nuit à conſtruire deux priſons, & à élever des murs devant les fenêtres. Ainſi les deux priſonniers paſſerent la nuit dans la cour, gardés par des ſoldats.

Le lendemain le troiſieme Regulo, le Préſident du tribunal des Regulos, & deux Comtes du ſang royal, ſe tranſporterent dans la priſon, & firent venir le Prince Louis de la priſon voiſine où il étoit renfermé. Deux hommes le ſoutenoient, parce qu'il ne pouvoit porter le poids de ſes chaînes. Il fut bien ſurpris de voir deux de ſes freres, & quatre autres Princes de ſa connoiſſance.

Ces quatre Envoyés de l'Empereur déclarerent aux priſonniers, que, quoiqu'ils méritaſſent la mort, Sa Majeſté vouloit bien leur accorder la vie, & qu'elle ſe contentoit de les punir par une priſon perpétuelle.

On remena enſuite le Prince Louis dans ſa priſon, & les deux autres attendirent que la leur fût prête : après quoi on les y enferma ſans leur ôter leurs chaînes : ils y ſont encore plus reſſerrés que dans la premiere. Ainſi la prétendue clémence de l'Empereur ne ſervira qu'à prolonger les ſouffrances de ces héros chrétiens, & à rendre leur

martyre plus lent & plus difficile à supporter.

Ce fut le même jour que le Pere Rosario revint à Peking sur les cinq heures du soir. Il nous rapporta qu'à son arrivée au *Fourdane*, il avoit trouvé les barrieres qui environnoient les maisons des Princes si exactement gardées, qu'il perdit toute espérance d'en voir aucun; que tout ce qu'il put faire, fut de parler à un de leurs domestiques, ami des gardes, par lequel il fit avertir toute cette famille de ce qui se passoit à Peking; que les Princes reçurent avec joie la nouvelle de leur mort prochaine, dont ils voyoient bien le véritable motif; que les Princesses portoient envie à leurs maris, à leurs freres & à leurs enfans; mais que ce qui les chagrinoit extrêmement, c'étoit la vue de l'avenir, & la crainte d'être livrées à des infideles, d'être données pour esclaves à des Mongoux, & de se voir dans un danger continuel de perdre leur honneur; que les meres auroient souhaité de voir plutôt leurs filles condamnées à la mort, & que les filles auroient préféré mille fois la mort à une vie si misérable; qu'accablées de tristesse & de douleur, elles imaginerent un expédient que de con-

cort elles lui firent proposer. « Nous » sçavons bien, disoient-elles que la loi » de Dieu nous défend d'attenter à nos » vies dont il est le maître : mais ne nous » seroit-il pas permis de nous estropier, » de nous mutiler, de nous couper le » nez, les oreilles, pour sauver notre » pudeur ».

Cette occasion fit découvrir parmi ces dames & leurs suivantes une vertu toute nouvelle à la Chine. Outre plusieurs filles qui avoient fait vœu de chasteté, il se trouva des femmes, qui, du consentement de leurs maris, avoient fait celui de continence perpétuelle. Elles crurent alors devoir en avertir le Missionnaire. Thérese en particulier, veuve du Prince Joseph, mort tout récemment dans les fers à Peking, lui envoya dire que quand le Prince son époux revint de la guerre pour prendre le deuil du vieux Prince *Sourniama* son pere, tous deux s'étoient mis à genoux devant l'image de la sainte Vierge, & d'un consentement réciproque, avoient promis à Dieu une perpétuelle continence. Il est à remarquer que le Prince n'avoit alors que trente ans, & étoit sans postérité. La Princesse ajoutoit qu'ayant eu le bonheur d'être l'épouse d'un confesseur de Jesus-Christ,

elle étoit prête à tout souffrir, plutôt que d'être engagée à aucun autre mortel. Le Pere répondit avec sagesse à leurs questions, leur donna les instructions convenables, les affermit & les consola le mieux qu'il put, & ne différa pas à sortir de la forteresse, parce que les chrétiens l'avertirent qu'il n'étoit pas sûr pour lui d'y rester davantage.

Peu de jours après que le Missionnaire fut parti du *Fourdane*, le Général des troupes reçut ordre de la Cour de renvoyer à Peking tous les domestiques de la famille de *Sourniama*, pour être donnés à divers autres Princes : ils étoient au nombre de cent quatre-vingt-quatorze, presque tous chrétiens. Cet ordre qui arriva le second jour de septembre, ne surprit pas ces dames. Elles s'y attendoient : mais faisant réflexion que parmi leurs esclaves il y avoit sept ou huit jeunes filles chrétiennes, qui, changeant de maîtres, seroient infailliblement données en mariage à des infideles, avec lesquels elles courroient risque de se pervertir ; ces illustres dames les firent marier au plutôt avec de jeunes chrétiens du nombre de leurs domestiques. A l'égard de celles qui avoient fait vœu de chasteté, elles les renvoyerent aux conseils

& à la direction des Miſſionnaires. Le Général fit enchaîner toute cette troupe, de peur que quelqu'un d'eux ne ſe ſauvât en chemin ; on les mit ſur quarante charrettes, & ils furent eſcortés par cent ſoldats & ſix officiers.

Ce fut le 19 du même mois qu'ils arriverent à Peking. Après avoir été diſtribués à leurs nouveaux maîtres, ils ne manquerent pas de venir à nos égliſes pour participer aux divins myſteres, & nous apprendre ce qui venoit de ſe paſſer au *Fourdane*. Ils nous rapporterent que les Princes ſont toujours dans les fers, & que les Princeſſes n'ont plus perſonne à leur ſervice ; qu'auſſi-tôt après que les domeſtiques furent ſortis des caſernes, on ferma la barriere, & qu'on y laiſſa la même garde ; que le ſecond ou le troiſieme jour après leur départ ils avoient appris que le Gouverneur leur avoit envoyé cinq jeunes enfans de dix ou douze ans, pour leur porter de l'eau, & leur acheter les choſes néceſſaires à la vie, ſans ſe mettre en peine ſi elles avoient de quoi les acheter. Voilà des épreuves bien rudes, & une conduite bien éloignée de nos idées d'Europe. Il faut en changer abſolument, quand on eſt en ce pays-ci, & l'on n'y eſt pas

long-temps sans apprendre à estimer beaucoup le bonheur qu'il y a, même pour ce monde, d'être né & de vivre dans un empire chrétien.

C'étoit le 4e ou le 5e de septembre que toutes ces choses se passoient au *Fourdane*. Alors le Général ne pouvoit pas sçavoir ce qui n'arriva ici que le 9 du même mois. C'est pourquoi cet Officier ne doutoit point que les Princesses ne dussent bientôt éprouver le même sort que leurs esclaves, & il regardoit les enfans qu'elles portoient entre leurs bras, comme des victimes destinées à une mort prochaine.

Quand on fait réflexion à ce que cette illustre famille a souffert depuis quatre ans, il est difficile d'imaginer une plus rude épreuve, ni qui ait été soutenue avec une générosité plus chrétienne. Des Princesses du sang royal, qui avoient toujours vécu dans l'éclat & l'abondance, se voir tomber comme par degrés dans la plus affreuse indigence; n'avoir plus ni maris qui les soutiennent, ni parens qui les secourent, ni amis qui les consolent; n'avoir devant les yeux que des fils enchaînés, destinés à la mort, & de jeunes demoiselles plus malheureuses encore, & dont le sort étoit plus acca-

blant que la mort même; ſçavoir qu'un Miſſionnaire eſt venu de ſi loin pour elles, & ne pouvoir l'entretenir, ni participer aux ſacremens, ſeule conſolation qu'elles pouvoient recevoir dans le triſte état où elles ſe trouvoient; éprouver tous ces malheurs, ſans néanmoins que ce déluge de maux ait été capable d'ébranler la foi de ces nouvelles chrétiennes, ni même d'arracher de leur bouche un ſeul mot de plainte; ne m'avouerez-vous pas, mon Révérend Pere, qu'il y a dans cette fermeté quelque choſe d'auſſi admirable & d'auſſi héroïque, que ce que nous liſons de la conſtance des héros chrétiens des premiers ſiecles de l'égliſe?

Voilà ce que nous avons pu apprendre des glorieux combats de nos illuſtres Néophytes. L'Empereur n'avoit jamais cru devoir trouver en eux tant de courage & de fermeté. Après avoir arrêté le cours de la prédication de l'évangile dans tout ſon Empire, il vouloit enlever à la religion chrétienne l'honneur qu'elle avoit de compter tant de Princes parmi ſes enfans; mais jamais le chriſtianiſme n'a reçu plus d'honneur à la Chine que par le moyen dont on s'eſt ſervi pour l'y déshonorer.

Ce qui eſt ſurprenant, & qu'on doit attribuer à une providence particuliere de Dieu, c'eſt que l'Empereur, en déchirant les Ouailles, n'inquiete point les Paſteurs, & les laiſſe tranquilles au milieu de ſa capitale; qu'il leur donne quelquefois audience, & les honore de préſens. Au commencement de cette année, qui eſt un temps de réjouiſſance, où l'Empereur fait des largeſſes aux grands & aux gens de ſa Maiſon, il nous fit tous appeller au palais, & nous admit en ſa préſence au nombre de vingt, c'eſt-à-dire, autant que les deux côtés de la ſalle où il étoit ſur ſon trône en pouvoient contenir. Il s'entretint ſur différens ſujets; il parla de la religion, quoique fort ſuperficiellement; il nous fit même un honneur que l'Empereur *Cang-hi*, tout protecteur des Européens qu'il étoit ne leur a jamais fait. Durant ſon repas il nous fit ſervir par les premiers Eunuques, des tables couvertes de toutes ſortes de mets, queſtionnant tantôt l'un, tantôt l'autre; & avant que de nous retirer, il nous fit donner à chacun deux peaux de Zibeline, & deux bourſes fort propres, telles que les Chinois les portent à la ceinture. Il nous fit enſuite accompagner au ſortir des ap-

partemens intérieurs par des Eunuques chargés de corbeilles remplies de très-beaux fruits; & cela à la vue de tout ce qu'il y avoit de Princes & de Mandarins au palais.

Il n'y a perſonne de nous à qui il ne vint alors cette penſée: ah! moins de graces aux Miſſionnaires, & plus de juſtice à la religion qu'ils prêchent. C'eſt à Dieu qui tient entre ſes mains le cœur des Rois, de changer celui d'*Yong-tching*. Durant le cours de l'année, nous allons de temps en temps nous informer en cérémonie de ſa ſanté. Notre placet ne manque point de lui être porté. Quelquefois il fait venir les Peres qui l'ont préſenté; il leur parle avec bonté, & ne les congédie point ſans quelque petit préſent.

C'eſt de ces ſortes d'occaſions que nous tâchons de profiter pour parler au Monarque en faveur du chriſtianiſme. Souvent nous les avons fait naître lorſqu'elles ne ſe préſentoient pas; ſouvent nous avons ſupplié, inſiſté & préſenté des mémoriaux forts & preſſans pour la défenſe de la religion, & capables de le perſuader de ſon excellence & de ſa vérité; & en cela nous avons toujours plus conſulté notre confiance en la protection divi-

ne, que certaines regles de prudence, qui ſembloient demander plus de ménagemens. Triſte & étrange ſituation d'avoir affaire à un Prince infidele, puiſſant, abſolu, qui ſe croit habile, & qui veut avoir raiſon! Prince d'ailleurs que le reſpect & l'autorité deſpotique & abſolue, qu'il a dans ſon empire, empêche d'interrompre, quoi qu'il puiſſe dire, & qui n'attend pas qu'on lui réponde; qui, lorſqu'il ſe ſent preſſé, change de diſcours, ſans qu'il ſoit permis de l'y ramener; & qui enfin ne manque ni d'eſprit ni d'adreſſe pour éluder ce qu'on peut lui dire de plus convainquant. Un moment d'attention ſur les tempéramens qu'on eſt obligé de prendre en Europe avec des Princes chrétiens, tout religieux qu'ils ſont, peut donner quelque idée de l'extrême embarras où ſe trouvent les Miſſionnaires en préſence de l'Empereur de la Chine. Nous avons grand beſoin de vos prieres, & de celles de tant de perſonnes qui ont du zele pour la propagation de la foi. Je les demande inſtamment, & ſuis, &c.

LETTRE

Du Pere Parennin, Miſſionnaire de la Compagnie de Jeſus, au Pere Duhalde, de la même Compagnie.

A Peking, ce 15 ſeptembre 1728.

MON RÉVÉREND PERE,

La paix de N. S.

La derniere lettre que j'eus l'honneur de vous écrire le 26 ſeptembre de l'année 1727, vous informoit dans un grand détail de l'héroïque fermeté des Princes du ſang Impérial de la Chine, dont la foi n'a pu être ébranlée, ni par la dégradation de leur rang, ni par la confiſcation de tous leurs biens, ni par les rigueurs d'une dure priſon, ni par les menaces d'une mort infâme & cruelle. Peu de temps après ma lettre écrite, il me vint des nouvelles du Prince Jean *Lou;* elles m'apprenoient qu'il étoit mort le 16 de ſeptembre dans ſa priſon de *Tci-nan-fou*, capitale de la province de *Chantong*, qui étoit le lieu

de ſon banniſſement. Le Prince Jean *Sou*, qui étoit priſonnier à Peking, ſe trouvoit alors dangereuſement malade, & il mourut le 13 novembre. Je ne dois pas vous laiſſer ignorer les circonſtances d'une mort ſi glorieuſe, qui eſt le fruit d'une longue ſuite de mauvais traitemens, que ſon attachement au chriſtianiſme lui a procuré.

Depuis le 8 ſeptembre qu'on le transféra de ſa priſon dans celle où étoit mort le Prince Joſeph, ainſi que je vous le racontois dans mes dernieres lettres, on n'a pu rien apprendre de l'état où il ſe trouvoit. Nul domeſtique ne pouvoit approcher des priſons, les ſoldats même qui faiſoient la garde n'oſoient parler aux priſonniers, & il ne leur étoit permis que de répondre quand ils étoient appellés, ou de faire paſſer par le tour ce qu'on accordoit chaque jour pour leur ſubſiſtance.

Mais deux mois après, c'eſt-à-dire le 8 novembre, Paul *Sa* vint m'avertir que le Prince Jean étoit malade à l'extrémité, qu'il ne prenoit plus que du riz clair, & qu'il avoit beaucoup de peine à ſe traîner juſqu'au tour pour le recevoir. Le troiſieme Regulo, que l'Empereur avoit chargé de tout ce qui concernoit

ces

ces illuſtres priſonniers, ne fut pas plutôt informé du danger où étoit le Prince, qu'il ordonna à ſes gens d'ouvrir la priſon, & de porter au malade tout ce qu'il ſouhaiteroit. Le Prince répondit d'une voix mourante, que déſormais il n'avoit plus beſoin de rien, & qu'il ne penſoit plus qu'à ſe préparer à la mort.

Auſſi-tôt le Regulo fit appeller *Pou-tache*, (c'eſt le chef de banniere dont j'ai déja parlé) & il lui dit que *Sourghien*, (c'eſt le nom tartare du Prince Jean,) étant ſur le point de mourir dans un temps où l'on célébroit la naiſſance de l'Empereur, il n'étoit pas poſſible de prendre les ordres de Sa Majeſté; qu'il falloit attendre que la fête fût paſſée, & que cependant il croyoit qu'on devoit renfermer le corps dans un cercueil, & le dépoſer dans un lieu convenable.

« Qu'eſt-il beſoin d'attendre l'ordre » de l'Empereur, répondit bruſquement » *Pou-ta-che!* croyez-vous que *Sourghien* » doive être traité plus favorablement » que ſon frere, dont les cendres ont été » jettées dans la boue, & foulés aux » pieds? » Le Regulo plus humain, ne fut pas de cet avis.

Le 13 du même mois, on vint lui dire que le malade venoit d'expirer : il or-

donna qu'on mît ſon corps dans un cercueil, & qu'on le tranſportât dans un pagode hors la porte occidentale, où il ſeroit gardé par un officier & quelques ſoldats, juſqu'à ce qu'on pût être informé des volontés de l'Empereur ; cet ordre fut exécuté, & le corps du Prince fut mis dans un méchant cercueil avec ſes chaînes, qu'on ne lui ôta pas même après ſa mort.

Cependant on étoit au *Fourdane* dans une extrême inquiétude ; Marc *Ki* m'apporta alors une lettre de la Princeſſe Cécile, épouſe du Prince Jean : elle me mandoit que les Princeſſes & leurs enfans étoient de jour en jour plus reſſerrés ; que depuis le départ de ſon mari & de ſon beau-frere, leurs familles manquoient abſolument de toutes choſes, & qu'elle avoit bien de la peine à défendre de la faim & du froid ſes deux petits-fils, le Prince Thomas & le Prince Matthieu : « Je vous expoſe nos beſoins, ajoutoit-» t-elle, ſi ſans vous incommoder vous » pouvez nous procurer quelques légers » ſecours, à la bonne heure ; ſi vous ne » le pouvez pas, n'ayez nul égard à nos » ſouffrances ».

Elle écrivoit auſſi à-peu-près dans les mêmes termes au Pere Suarez : « ce qui

» m'inquiéte davantage, lui diſoit-elle,
» & ce que j'appréhende plus que la
» mort, c'eſt que nonobſtant la fidélité
» de nos Princes à obſerver les jeûnes
» preſcrits, & à réciter les prieres ac-
» coutumées, quelques-uns d'eux ne
» viennent à ſuccomber ſous le poids
» accablant de tant de diſgraces, ou que
» ſe repaiſſant d'une vaine eſpérance, il
» ne ſe flatte du retour des bontés de
» l'Empereur. On me preſſe de retirer
» de la chapelle les ſaintes images, de
» crainte que quelque ordre ſubit & im-
» prévu de la Cour ne les expoſe à la
» profanation des infideles; on veut
» même qu'on ceſſe de tenir les aſſem-
» blées ordinaires, & de faire les prieres
» en commun: la prudence, dit-on, de-
» mande que chacun les faſſe en ſon
» particulier, pour ne point fournir de
» prétexte à de nouvelles vexations. J'ai
» cru devoir me rendre à ces inſtances,
» mais ſi vous jugez que j'aie commis en
» cela quelque faute, j'en demande par-
» don à Dieu, & je vous prie de me
» donner là-deſſus les éclairciſſemens
» néceſſaires. Depuis le départ des chefs
» de famille, nous n'avons plus perſonne
» qui puiſſe nous guider, réſoudre nos
» doutes, & nous fixer au parti qu'il

» convient de prendre : je m'apperçois » même que la pauvreté extrême où » l'on ſe voit réduit, réfroidit la charité » dans pluſieurs, & altere un peu l'union » qui régnoit auparavant parmi nous ; il » y en a qui craignent que partageant » ce qui leur reſte avec les autres, ils » ne tombent bien-tôt eux-mêmes dans » le même état d'indigence. Ce que je » vous écris ici naïvement, ne doit pas » paſſer au-dehors, j'ai même quelque » ſcrupule de vous en faire part, j'en » aurois pareillement de vous le diſſi- » muler : je ne ſçais pas bien démêler ce » que je dois dire d'avec ce que je dois » taire. Quand on nous retira de *Sin-* » *pou-tſe*, mon mari fit démolir la cha- » pelle, pour la rebâtir dans le lieu où » nous ſommes maintenant : il ſe répand » un bruit ſourd qu'on nous fera bien- » tôt changer de demeure : que dois-je » faire de la chapelle ? j'attens ſur cela » votre réponſe ». Enfin elle finit ſa lettre en priant le Pere Suarez de lui donner des nouvelles du Prince Jean ſon mari, parce qu'elle ne peut compter ſur tout ce qu'elle apprend par d'autres voies.

Je fus chargé de faire une réponſe commune à cette Dame, & de lui apprendre la précieuſe mort de ſon mari.

Je confiai ma lettre à Marc *Ki*, avec une petite ſomme conforme à l'état de pauvreté où nous ſommes nous-mêmes, pour le ſoulagement de ceux dont les beſoins étoient les plus preſſans. Les aumônes venues de France par votre canal, mon Révérend Pere, quelques légeres qu'elles ſoient, ſeront d'un grand ſecours à cette nombreuſe & illuſtre famille dépouillée de ſes biens, & conſtamment perſécutée pour ſon attachement à la foi.

Le 13 de décembre, le Regulo fit appeller les domeſtiques du Prince nouvellement décédé, c'eſt-à-dire, ceux qui avoient été autrefois à ſon ſervice, & leur permit de tranſporter le corps de leur ancien maître à la ſépulture de ſes ancêtres, & de l'y enterrer auprès de celui de ſa femme (le Prince Jean avoit eu une premiere femme, qui étoit morte aſſez jeune, & il avoit épouſé enſuite la Princeſſe Cecile). Les domeſtiques étoient extrêmement pauvres depuis la confiſcation générale des biens de leurs maîtres : ils ne laiſſerent pas néanmoins de prendre des habits de deuil, & de diſpoſer toutes choſes pour les obſeques du Prince, qui furent finies au 29 du même mois.

L'enterrement se fait de deux manieres parmi les Tartares Mantcheoux : chez les uns, on enterre le corps avec le cercueil ; les autres brulent l'un & l'autre, ramassent les cendres, & les renferment dans une urne qu'ils mettent en terre, & ils élevent ensuite au-dessus un monument : c'est cette derniere maniere qui est en usage dans la famille du Prince Jean.

Sebastien *Ly* & François *Tcheou*, tous deux chrétiens, & anciens domestiques du Prince, avoient une extrême envie de voir le corps de leur maître, & de retirer les saintes reliques qu'il portoit toujours sur lui : ils prirent le temps le plus propre à ouvrir le cercueil sans être appercus ; mais leur pieuse curiosité leur coûta cher. Le garde de la sépulture, qui étoit infidele, se doutant de leur dessein, observoit attentivement leurs démarches ; & les ayant surpris, il fit grand bruit, & les menaça de les déférer aux Mandarins, & de les accuser d'avoir violé le cercueil, pour satisfaire à leur avarice, ce qui est à la Chine un crime digne de mort. Ils ne purent l'appaiser qu'à force d'argent, & avec promesse de remettre dans le cercueil ce qu'ils en avoient tiré : ils eurent néanmoins

l'adreſſe de ſe réſerver pluſieurs choſes à l'inſçu du garde ; après quoi on mit le feu au cercueil.

Parmi ceux qui ſe trouverent à cette cérémonie, il y eut des infideles qui vouloient que tout généralement fût réduit en cendres ſelon la coutume. Les chrétiens tâcherent de ſauver quelques oſſemens ; & comme la piété eſt induſtrieuſe, ils y réuſſirent. Ils ſe ſaiſirent auſſi des chaînes, qu'ils retirerent des cendres : mais ils trouverent de nouvelles oppoſitions de la part du garde. Sa raiſon étoit que les chaînes du Prince Joſeph ayant été portées au Tribunal, on ne manqueroit pas de lui demander celles du Prince Jean, dont, en qualité de garde de la ſépulture, il devoit répondre. Sébaſtien lui promit de les lui repréſenter, s'il étoit néceſſaire ; les autres chrétiens ſe firent ſa caution. On ne put rien gagner ſur cet eſprit intéreſſé ; & il ne ſe laiſſa enfin fléchir qu'à la promeſſe qu'on lui fit de lui donner une nouvelle ſomme d'argent, encore ſuivit-il les chrétiens qui emportoient ces chaînes, juſqu'au lieu où elles devoient être dépoſées.

Comme le chemin le plus court pour retourner à Peking, étoit de paſſer par

devant l'Eglise des Jésuites Portugais, ils les remirent au Pere Suarez, en présence du garde qui reçut alors l'argent dont on étoit convenu avec lui. Les chrétiens vinrent ensuite me trouver pour me rendre compte de ce qui s'étoit passé à l'ouverture du cercueil. Ils m'assurerent qu'ils n'avoient pas trouvé le moindre vestige de corruption ni de mauvaise odeur; qu'on eût dit que le Prince ne faisoit que d'expirer: ce qui ne pouvoit pas s'attribuer à la rigueur de la saison, puisque les mains & le col étoient souples & maniables, comme ils l'avoient éprouvé plusieurs fois en retirant les reliquaires; que son visage même n'avoit pas changé de couleur, & qu'il étoit seulement un peu couvert de la poussiere qui s'étoit insinuée par les fentes du cercueil; c'est-là tout ce que je pus apprendre au sujet de la mort & de la sépulture de ce Prince. Quoiqu'il soit déja assez connu par ce que j'en ai écrit les années précédentes, il le sera encore mieux par le caractere qu'en fait la Princesse Cécile son épouse, dans deux lettres qu'elle écrivit le 29 janvier de cette année. L'une s'adressoit à moi, & c'est ainsi qu'elle s'exprimoit.

« Marc *Ki*, me dit-elle, arriva ici le

» ſecond de la onzieme lune. La lettre
» qu'il me rendit de votre part m'appre-
» noit que je n'avois plus de mari. J'ai
» toujours préſent à l'eſprit les grands
» motifs de conſolation que vous me
» donnez au ſujet de cette perte, la plus
» grande que je pouvois faire. Mais enfin
» quand je fais réflexion à tous les bien-
» faits que j'ai reçu de lui; quand je con-
» ſidere combien d'années il m'a main-
» tenue dans la ſplendeur & l'abondance,
» dans quelle inquiétude il étoit de mon
» ſalut, quelles peines il s'eſt donné pour
» m'inſtruire des myſteres de la religion,
» & me diſpoſer au ſaint baptême; quand,
» dis-je, je penſe à tout cela, je me re-
» garde comme la plus malheureuſe de
» toutes les femmes, de n'avoir pu re-
» cueillir ſes derniers ſoupirs, & remplir
» à ſon égard les devoirs d'une tendre &
» fidele épouſe.

» La mort vient de terminer ſes mal-
» heurs, & le Dieu de miſéricorde,
» comme j'ai grand ſujet de le croire,
» l'a placé dans le lieu du repos : cette
» penſée me conſole; mais quand ſa per-
» ſonne & ſes aimables qualités ſe pré-
» ſentent à mon eſprit, ma douleur ſe
» renouvelle, & je vous avoue que j'ai
» bien de la peine à la ſupporter. Il n'eſt

» donc plus, ce Prince qui m'étoit uni
» par des liens si forts, & que j'aimois
» si tendrement? Mais qu'est devenu son
» corps? est-il toujours dans ce pagode
» où on l'a transporté? l'a-t-on enterré,
» & en quel endroit? je ne puis en être
» sûrement informée que par vous: en
» quelque lieu qu'on l'ait mis je vous le
» recommande: s'il a eu le même sort
» que son frere ne me le laissez pas igno-
» rer. Quoi qu'il en soit, je sçai que rien
» ne s'est fait que par la disposition de la
» Providence: pardonnez, je vous prie,
» cette inquiétude d'esprit à la vivacité
» de ma douleur.

» Vous dites dans votre lettre qu'une
» pareille mort est la fin de tous les maux,
» & le commencement de tous les biens,
» & c'est cela même qui me la fait sou-
» haiter. Lorsque je reçus le saint bap-
» tême, j'avois sans cesse les yeux sur
» Jesus-Christ attaché à la croix; les
» cinq plaies par où son sang coula jus-
» qu'à la mort pour nous délivrer de la
» servitude du péché, & nous donner
» le droit à l'héritage céleste, me péné-
» trerent de la plus vive reconnoissance:
» ce fut avec ces sentimens que je me
» vis régénérée dans les eaux salutaires;
» & depuis ce temps-là, fortifiée par la

» grace de Dieu, & par la protection de » ſa ſainte Mere, j'ai perſévéré juſqu'à » préſent dans la foi.

» Une autre réflexion me ſoutient encore, c'eſt le ſouvenir que j'ai du contentement & de la joie que mon mari » faiſoit paroître toutes les fois qu'il ſurvenoît une nouvelle diſgrace, ſur-tout » les trois dernieres années de ſa vie; » je fus autant ſurpriſe qu'édifiée de ſon » attention continuelle à n'agir que par » l'eſprit de Dieu: il n'entreprenoit rien, » il ne faiſoit rien qu'après avoir imploré » le ſecours du ciel: une grande pureté » de cœur & une profonde humilité animoient toutes ſes actions. Il eſt heureuſement au bout de ſa carriere, Dieu » l'a appellé de ce monde, & je vis encore, malheureuſe péchereſſe que je » ſuis. Il y a trois ans que je n'ai pu me » confeſſer, je crains tout de ma foibleſſe; ſi vous y joignez ce que j'ai à » ſouffrir de ceux-là même de qui je » devois attendre quelques ſecours, n'ai-je pas lieu d'appréhender que je n'oublie enfin les bienfaits de Dieu, que je » ne déshonore le nom & la mémoire » de mon époux, & que je ne tombe » dans des péchés griefs qui me conduiroient à une mort éternelle? c'eſt pour

» quoi je vous prie à genoux, & je vous » conjure les larmes aux yeux, de de- » mander à Dieu, par les mérites de ſa » paſſion, qu'il me retire au plutôt de ce » miſérable monde, j'eſpére que vous » m'accorderez cette grace, telle eſt ma » diſpoſition préſente, & il ſuffit que » vous la connoiſſiez.

» La lettre que vous m'avez écrite a » été lue publiquement, & l'aumône » que vous m'avez envoyée s'eſt diſtri- » buée ſelon vos intentions : il eſt très- » difficile de trouver quelqu'un qui puiſſe » vous porter nos lettres ; on nous garde » à vue, & l'on ne permet à qui que ce » ſoit de nous voir : c'eſt par la charité » & l'adreſſe d'un petit Officier de ban- » niere que le porteur de mes lettres a » eu entrée chez nous ; c'eſt un homme » ſûr, en qui vous pouvez prendre con- » fiance ».

L'autre lettre de la Princeſſe étoit adreſſée au Pere Suarez. Après les complimens ordinaires, elle lui parle ainſi. « J'ai lû votre lettte, comme ſi je » vous entretenois vous-même ; vous » m'apprenez que Dieu a recueilli mon » mari dans ſon ſein, & qu'il eſt enfin » délivré des miſeres de cette malheu- » reuſe vie. J'envie ſon bonheur : il

» ſouhaitoit depuis long-temps de ſcel-
» ler de ſon ſang les vérités de la Foi,
» & de mourir pour Jeſus-Chriſt. Dieu,
» par un bienfait ſingulier de ſa miſéri-
» corde, a rempli ſes deſirs & ſes eſpé-
» rances ; je le crois maintenant au
» nombre des Saints. Cette penſée ſi
» conſolante devroit me ſoutenir : je
» vous avoue néanmoins que je ſuis
» preſque accablée ſous le poids de ma
» douleur : je reſſens dans le cœur un
» chagrin & une amertume qu'il ne
» m'eſt pas aiſé de diſſiper, quoique
» ſans ceſſe je faſſe réflexion à la grace
» peu commune que Dieu lui a faite de
» l'attirer au Ciel par la voie du mar-
» tyre. C'eſt à vous après Dieu, mon
» Pere, c'eſt à votre charité, à votre
» zele & à votre amour pour le pro-
» chain, que lui, toute ſa famille &
» moi, ſommes redevables du bonheur
» que nous avons eu d'embraſſer la Foi.
» Ce ſont vos ſoins, vos conſeils, vos
» exhortations, qui ont ouvert le Ciel
» à mon époux : comment puis-je, dans
» l'éloignement où je ſuis, vous en
» témoigner ma juſte reconnoiſſance :
» c'eſt à genoux, & en frappant la terre
» du front, que je vous rends graces
» d'un ſi grand bienfait : car enfin c'eſt

» vous qui avez jetté dans ſon cœur les
» ſemences de tant de vertus, dont il
» reçoit maintenant la récompenſe : j'en
» ai été témoin, & elles ſont continuel-
» lement préſentes à mon eſprit.

» Vous ſçavez que dès l'enfance ſes
» inclinations le portoient à la vertu : à
» vingt ans il honoroit le ſouverain
» maître du Ciel, il aimoit le prochain,
» & faiſoit des œuvres de charité. En-
» viron à quarante ans il lut les livres
» qui traitent de la Religion chrétienne :
» il les goûta ; il ne pouvoit ſe laſſer de
» vous entretenir, & il recevoit vos
» inſtructions avec une avidité & une
» docilité que j'admirois : mais comme
» la grace du baptême lui fut alors dif-
» férée pour des raiſons qui vous ſont
» connues, vous ne ſçauriez vous ima-
» giner quelles furent ſes agitations &
» ſon inquiétude : il ſoupiroit jour &
» nuit, ſans pouvoir prendre aucun
» moment de repos. C'eſt de quoi j'ai
» été témoin. A peine eut-il reçu le
» ſaint baptême, qu'il me ſembla revêtu
» d'une force toute extraordinaire ; les
» continuelles diſgraces dont ſa vie fut
» traverſée, le combloient de la plus
» douce joie : il n'avoit point d'autre
» volonté que celle de Dieu, & tout

» ſon plaiſir étoit de s'y conformer. A » toutes les fêtes qu'on s'aſſembloit » pour faire les prieres en commun, il » nous faiſoit les exhortations les plus » pathétiques, pour faire entrer dans » nos cœurs les mêmes ſentimens dont » il étoit pénétré. Dans la maiſon, il » aſſembloit ſouvent ſes petits-fils, les » domeſtiques & les eſclaves : il leur » liſoit les livres ſaints ; il leur expli- » quoit l'hiſtoire de la création du » monde, l'Incarnation du Fils de Dieu, » les douleurs de ſa Paſſion, ſon Aſcen- » ſion glorieuſe dans le Ciel, & ſes » autres Myſteres ; la Vie de la ſainte » Vierge, celle des Saints, les huit Béa- » titudes, les Commandemens de Dieu, » & enfin il leur enſeignoit tout ce » qu'ils étoient obligés de croire & de » pratiquer. Au milieu des fers & dans » ſa priſon il vaquoit encore à ces fonc- » tions de zele.

» Lorſqu'on le retira d'ici pour le » conduire à Peking, il me laiſſa une » inſtruction par écrit avec cette ſuſ- » cription : *Jean Sou à ſa ſage épouſe. Vous êtes d'une ſanté foible*, me dit-il, *ayez ſoin de vous conſerver pour le bien de ma famille : ne laiſſez paſſer aucun jour ſans inſtruire mes enfans & mes domeſtiques*

de leurs obligations. Toutes nos actions doivent ſe faire, comme ſi nous étions devant le trône de Dieu même, c'eſt-à-dire, que nous ne devons en commencer aucune, qu'après nous être mis en ſa préſence : implorez ſouvent l'aſſiſtance divine, ſans laquelle nous ne pouvons rien : invoquez la très-ſainte Vierge, afin d'obtenir par ſon interceſſion les graces néceſſaires pour perſévérer dans l'exacte obſervation des Commandemens de Dieu : auſſi tôt que vous vous appercevez qu'il y a du mal à faire une choſe, omettez-la ſur le champ ; ſi vous avez le malheur de tomber dans quelques fautes, qu'elles ſoient ſuivies d'un prompt repentir. Veillez ſans ceſſe ſur vous-même, & corrigez-vous de vos défauts. La pureté de cœur & l'humilité ſont deux vertus eſſentielles : Jeſus-Chriſt & ſa ſainte Mere nous en ont donné de grands exemples ; efforcez-vous de les imiter. S'il ſurvient quelque affaire difficile, prenez conſeil de votre belle-ſœur l'aînée, & vivez l'une & l'autre dans une parfaite intelligence. Il ne faut pas croire que les choſes réuſſiſſent toujours au gré de vos deſirs : abandonnez-vous à la conduite de Dieu, ce qu'il ordonnera ſera toujours ce qu'il y a de meilleur ; faites ſouvent des actes de foi, d'eſpérance & de charité : ces trois vertus ſont néceſſaires en

tout temps mais ſur-tout à l'heure de la mort. » Dans cet endroit mon mari me re-» commande de répéter ſans ceſſe ce » qu'il me marque à ſes enfans, à ſes » petits-fils & à ſes domeſtiques; puis il adreſſe ce qui ſuit à ſa bru: *Vous êtes valétudinaire; ne faites rien ſans conſulter votre mere; obéiſſez-lui; reſpectez-la; vivez dans une union parfaite avec toute la famille; appliquez-vous à diminuer le nombre de vos défauts; fixez-vous dans la pratique de la vertu, & perſéverez-y juſqu'au moment qu'il plaira à Dieu de vous retirer de ce monde.*

Enſuite m'adreſſant la parole: *Pour ce qui regarde la maladie de mon fils*, pourſuit-il, *n'en prenez point d'inquiétude, ſoumettez-vous aux volontés du Seigneur, & attendez tout de ſa miſéricorde: ayez grand ſoin de bien inſtruire des vérités chrétiennes tous nos enfans & leur poſtérité, afin que le chriſtianiſme ſe perpétue dans notre famille. Demandez ſans ceſſe à Dieu cette grace par l'interceſſion de ſa ſainte Mere, dont vous ne devez jamais abandonner le culte; c'eſt ce que je ne puis aſſez vous recommander. Pour ce qui eſt de moi, je reconnois que je ſuis un grand pécheur, la foibleſſe même, & dénué de toute vertu: cependant Dieu me comble de*

graces, & il n'y a point de jour que je ne reſſente des effets de ſa protection : que j'ai mal répondu aux deſſeins de miſéricorde qu'il a eu ſur moi ! car enfin je ſens que je tiens encore au monde & à la chair, & que je fais deshonneur à ſa ſainte loi. J'en ai la plus vive douleur, & toute ma reſſource eſt dans ſa bonté infinie, à laquelle je m'abandonne ſans réſerve avec un cœur véritablement contrit. Ne vous inquiétez point de ma ſituation préſente, & ne penſez point à vous informer dans la ſuite de ce qui regarde ma perſonne : nous ſommes entre les mains de Dieu, abandonnons-nous à ſon amour & à la protection de ſa ſainte Mere, cela ſuffit. Recevez cette lettre, ſage épouſe, & obſervez bien ce qu'elle contient. Fait l'an cinquieme de Yong-tching, le vingtieme de la troiſieme lune intercalaire, c'eſt-à dire le 10 de mai 1726. » Tel eſt le teſtament que le Prince » Jean a laiſſé à la pécheresſe Cécile » ſon épouſe. Il y a encore quelques » articles que j'ai omis, parce que le » temps me preſſe, & que j'écris bien » avant dans la nuit. Je lis & relis ſans » ceſſe cette lettre, que je regarde » comme une marque certaine & de » ſon amitié & de ſa vertu. Depuis le » moment qu'on l'arrêta ici, je n'ai pas

» ceſſé de jeûner tous les jours, à la ré-
» ſerve du dimanche, pour demander à
» Dieu qu'il lui donnât la force de ſe
» ſoutenir au milieu de tant de tribu-
» lations. Je continue encore ce jeûne,
» pour le prier d'augmenter ſa gloire
» dans le Ciel. Fais-je bien en cela? Je
» vous prie de m'inſtruire. Il y a trois
» ans que je n'ai pu me confeſſer; je
» ſuis foible, & mes afflictions s'ac-
» croiſſent de jour en jour. Je perds un
» époux que j'aimois plus que moi-
» même : j'ai un fils dont l'eſprit eſt
» affoibli, des petits-fils qui ſont encore
» jeunes; je manque de tout & je n'ai
» nulle reſſource : je crains bien de ſuc-
» comber à tant de diſgraces; j'ai grand
» beſoin du ſecours de vos prieres : in-
» tercédez donc pour moi, je vous
» prie, auprès de Dieu, afin qu'il me
» pardonne mes péchés, & qu'il me
» donne la force de ſupporter avec pa-
» tience tant de diverſes tribulations,
» ou qu'il me retire au plutôt de ce
» monde.

» Oſerois-je vous demander encore
» s'il m'eſt permis de donner à mon
» mari le nom de Saint? Ses ſouffrances
» & ſa mort ſont l'effet de ſon zele à
» défendre la Religion, & de ſa conſ-

» tance à y perſévérer : n'eſt-ce pas là
» un vrai martyre ? J'apprends que trois
» jours avant que de mourir, il ne pou-
» voit plus prendre de nourriture, &
» que cependant il faiſoit ſes prieres à
» genoux ; que foible comme il étoit,
» & qu'après une priſon de ſept mois,
» il ait pu, la mort ſur les levres, ſe
» proſterner ainſi devant le Seigneur ;
» c'eſt ce qui me comble de joie & de
» conſolation. Je remercie Dieu de
» nous avoir donné un ſi parfait modele
» d'une ſainte mort ».

Le reſte de ſa lettre ne contient que des demandes particulieres, qu'il eſt inutile de rapporter. Elle m'écrivit encore une petite lettre que je reçus au commencement de mai de la même année, où elle dit que les Mandarins les ont tous fait ſortir de l'endroit où ils étoient, pour les renfermer dans un autre beaucoup plus étroit, ſous prétexte qu'il ſera plus aiſé de veiller à leur ſûreté, & d'empêcher que pendant la nuit on ne leur faſſe quelque inſulte.

« Nous voilà, dit-elle, au nombre de
» ſoixante-trois perſonnes reſſerrées
» dans dix-huit *Kien* ; (un *Kien* n'a
» que dix pieds de largeur ſur douze
» de profondeur). C'eſt vainement que

» nous avons repréſenté aux Manda-
» rins, qu'un ſi petit eſpace ne ſuffiſoit
» pas pour loger tant de monde : ils
» nous ont répondu que nous pouvions
» bâtir dans la cour à nos dépens de
» petites maiſons de terre, ou faire
» tranſporter celles que nous avions
» ajoutées aux caſernes dont on nous
» retiroit : mais n'ayant pas de quoi
» vivre, comment aurions-nous le
» moyen de bâtir ? Nous demandâmes
» enſuite, que du moins on nous don-
» nât la même quantité de riz qu'on ac-
» corde dans tout l'Empire aux priſon-
» niers. La réponſe des Mandarins fut
» que cela paſſoit leurs pouvoirs, &
» qu'il ne leur étoit pas permis de por-
» ter nos repréſentations au Général ;
» parce que leurs ordres ſe bornoient à
» nous faire changer de logement. Au
» milieu de tant de maux, ce qui m'af-
» flige le plus, c'eſt que par ce change-
» ment de demeure, la chapelle ſe
» trouve hors de notre enceinte. Priez
» le Seigneur qu'il me ſoutienne de ſa
» main toute-puiſſante, qu'il augmente
» mes forces, & qu'il me pardonne
» mes péchés. Le 19e de la 3e lune ».

Voilà, mon Révérend Pere, à quel excès de miſere cette grande famille eſt

réduite. Rien ne me touche tant que de n'être pas en état de procurer à tant de généreux confesseurs de Jesus-Christ, les secours nécessaires dans le délaissement général où ils sont, sans support, sans amis, sans ressource, & vous pouvez juger quelle a été ma joie, lorsque j'ai reçu la petite aumône que vous m'avez envoyée, pour soulager leur extrême indigence.

Pour ce qui est du Prince Louis & du Prince François, ils sont toujours ici renfermés dans deux prisons séparées, sous la garde du troisieme Regulo. On est assez exact à leur fournir chaque jour les alimens nécessaires; mais on n'a pas la même attention pour leurs vêtemens. Le Prince François ayant demandé des habits doublés de peaux, pour se défendre du froid extrême de la saison, nous songeâmes aussi-tôt à les lui procurer, & François *Tcheou* fut chargé de les lui remettre. Il se présenta à la porte de la prison, mais l'Officier de garde le chassa durement, & lui défendit de reparoître. Le zélé domestique ne se rebuta point; il attendit que ce cruel Officier eût descendu la garde & fût relevé par un autre. Celui-ci fut plus doux & plus humain; il loua *Tcheou* de l'affection qu'il

conservoit pour son ancien maître ; il prit les habits & les fit passer par le tour, en nommant au prisonnier le domestique qui les lui avoit apportés. Peu après il vint le retrouver : « votre maître, lui » dit-il, est très-sensible à votre atten- » tion ; il n'a rien a vous donner ; mais » il m'a chargé de vous dire, que s'il » pouvoit détacher une des trois chaînes » qu'il a au col, il vous en feroit vo- » lontiers présent. L'Officier avoit pris cela pour un bon mot du prisonnier, comme s'il eût voulu faire entendre que tant de disgraces ne lui avoient point abbattu l'esprit ni le courage. Le domestique ne le prit pas de même, & il jugea que son maître lui souhaittoit le même bonheur qu'il avoit d'être enchaîné pour Jesus-Christ.

Il paroît que le Prince Louis n'a fait jusqu'ici aucune demande ; il a même refusé un petit présent de diverses sortes de fruits que son ancien Maître d'hôtel lui apportoit. L'Officier voulant les faire passer dans la prison, il le pria, en le remerciant de son honnêteté, de dire au domestique qu'il feroit bien d'aller servir son nouveau maître ; & de ne plus revenir ! « si l'Empereur, ajouta-t-il, » venoit à découvrir ce que votre bon-

» té vous a inſpiré de faire en ma fa-
» veur, vous en ſouffririez, & moi
» auſſi ».

A l'égard des autres Princes relégués dans les diverſes Provinces, le Prince Paul eſt le ſeul dont nous ayons entendu parler. Le Pere Dacruz, Jéſuite Chinois, nous en a donné, par une lettre qu'il nous a écrite, des nouvelles très-conſolantes; il mande qu'outre les gardes qui ſont aux premieres portes, les Mandarins ont poſté deux ſoldats immédiatement devant la priſon, afin de lui ôter toute communication avec les perſonnes de dehors; que l'un de ces ſoldats, également touché & de la patience de ſon priſonnier, & de ſes entretiens ſur les vérités chrétiennes, avoit pris la réſolution d'embraſſer la foi, dût-il lui en coûter la vie; qu'il a reçu le baptême, & a eu l'adreſſe d'introduire deux fois dans la priſon le Miſſionnaire Chinois; ſçavoir, le 21 de novembre de l'année paſſée, & le 17 du mois ſuivant. C'eſt par le moyen de ce Néophyte, que le Prince Paul a eu la conſolation de ſe confeſſer & de recevoir notre Seigneur. Ce fut par le même Miſſionnaire qu'il apprit la glorieuſe mort des deux Princes ſes freres, & qu'il écrivit à ce ſujet une lettre

lettre très-touchante & pleine des plus beaux ſentimens à ſon fils unique le Prince Michel, qui eſt priſonnier au *Fourdane*. Comme ce Miſſionnaire eſt parti pour aller viſiter les diverſes chrétientés de la province de *Fokien*, il n'y a gueres d'apparence que nous recevions de long-temps aucune nouvelle de cet illuſtre priſonnier.

Le 15 d'août de cette même année, le Prince Gabriel, fils du quatrieme Prince Jean *Ho*, dépêcha un chrétien du *Fourdane*, pour nous donner avis que la Princeſſe ſa mere venoit de mourir dans ſa priſon, & que peu de jours auparavant, une autre dame, nommée Agnès *Tchao*, étoit morte de même, ſans avoir pu obtenir la permiſſion de faire venir un Médecin, ce qui eſt néanmoins permis dans l'Empire à tous les priſonniers qui ne ſont point condamnés à la mort. Il n'eſt pas ſurprenant que parmi tant de perſonnes renfermées dans un eſpace ſi étroit, & manquant preſque de tout ce qui eſt néceſſaire à la vie, il y en ait eu déja deux qui aient fini leurs jours dans un âge ſi peu avancé. Il eſt difficile que les Princes réſiſtent encore long-temps; ils ſont logés fort à l'étroit, ils couchent ſur la terre, ils n'ont pour toute

nourriture qu'un peu de riz & des herbes salées ; & sous un climat très-froid, à peine ont-ils chacun une couverture pour s'échauffer.

Comme je finissois ma lettre, j'en ai reçu encore une de la Princesse Cécile ; elle me marque qu'elle a dessein de mettre sur le papier tout ce qu'elle sçait des vertus du Prince son époux ; qu'elle a même commencé ce petit ouvrage, auquel il lui faudra employer beaucoup de temps, parce qu'elle a bien de la peine à écrire ; c'est la seule raison qu'elle apporte pour excuser sa lenteur ; mais j'en sçais une autre plus réelle, c'est qu'elle a cédé sa petite chambre aux malades, & qu'elle s'est retirée dans un coin de la cour, où elle couche sous des nattes.

Voilà, mon Révérend Pere, un précis de tout ce que j'ai pu apprendre cette année de la situation de cette illustre famille, dont l'attachement à la foi, & l'inébranlable constance au milieu de la plus vive persécution, ne peuvent manquer d'édifier tous ceux qui ont le cœur véritablement chrétien. Je la recommande à vos saints sacrifices, & suis, avec beaucoup de respect, &c.

LETTRE

Du Pere Parennin, Miſſionnaire de la Compagnie de Jeſus, au Pere Duhalde, de la même Compagnie.

A Peking, ce 15 octobre 1734.

MON RÉVÉREND PERE,

La paix de N. S.

Dans toutes les lettres que vous me faites l'honneur de m'écrire, vous me demandez quelle eſt la ſituation préſente de cette illuſtre famille Tartare, qui gémit depuis tant d'années dans les fers, & dont la foi ne s'eſt jamais démentie au milieu des plus longues & des plus rudes épreuves. Vous auriez voulu ſçavoir s'il ne s'étoit pas fait quelque changement à leur fortune, mais juſqu'ici je n'ai rien eu de poſitif à vous apprendre : ce ne fut que l'année derniere qu'il y eut ordre de la Cour de faire revenir au *Fourdane* ceux de ces Princes qui avoient été exilés dans diverſes provinces, où on les

avoit enfermés dans d'étroites prisons. Cet adoucissement donna lieu de croire qu'on accorderoit quelque grace à ceux qui étoient restés prisonniers au *Fourdane*. C'est ce qui arriva effectivement dans le temps qu'on osoit moins l'espérer, & que tout leur paroissoit le plus contraire. Voici l'occasion que Dieu a fait naître pour le soulagement de ces généreux Confesseurs de son saint nom.

Il y a environ deux ans que l'Empereur envoya son premier Ministre en Tartarie, pour y faire la revue des nouvelles troupes destinées à renforcer l'armée qui étoit aux mains avec le Prince *Tchong-Kar*, fils & successeur de *Tse-Vang-raptan*, Roi des Eluths. Ce Ministre à son retour passa par le *Fourdane*, justement dans le temps que le Général qui y commandoit redoubloit sa vigilance, ou plutôt sa cruauté, pour resserrer plus que jamais les prisonniers. Les Mandarins qu'il chargea de ce soin exécuterent durement ses ordres ; ils changerent les soldats de la garde, ils chasserent ceux qui étoient chrétiens, ils interdirent aux prisonniers toute communication avec ceux de dehors, visitant exactement tout ce qu'on leur portoit pour leur repas, afin d'examiner si l'on n'y auroit pas caché quelque billet ou quelque lettre.

Les Princesses qu'on avoit placées dans un quartier séparé, n'étoient pas plus libres; leurs gardes en refuserent l'entrée, même à ceux qui leur portoient de l'eau, & ne voulant pas prendre la peine de leur en porter eux-mêmes, ils aimoient mieux ouvrir la barriere, & permettre à deux de ces dames de sortir de l'enceinte, & d'en aller tirer dans un puits qui étoit voisin.

Le Ministre dont je viens de parler, passant par-là comme par hazard, fut témoin du triste état où étoient réduites des personnes d'un rang si élevé. Ce spectacle le toucha, & il crut que l'indécence avec laquelle on traitoit ces Princesses, rejailliſſoit sur la famille Impériale.

Lorsqu'il fut de retour à Peking, & qu'il eut rendu compte à l'Empereur de la commission dont il avoit été chargé, il l'entretint des indignes traitemens dont on usoit à leur égard. Mais comment s'y prit-il, & quels termes employa-t-il? c'est ce que nous ignorons; ce que nous sçavons de certain, c'est qu'il parla en leur faveur, & que deux jours après son arrivée, il y eut ordre de renvoyer au *Fourdane* les Princes exilés dans les provinces. Cet ordre fut

donné au *Ping-pou*, c'eſt-à-dire au Tribunal des troupes, qui ne ſe preſſa pas de l'exécuter.

Le neuvieme Prince, encore infidele, étoit priſonnier à *Tai yuen fou*, capitale de la province de *Chan ſi*: Ses hauteurs avoient forcé les Mandarins à le traiter plus durement qu'ils n'auroient fait s'il eût été plus modeſte dans ſa diſgrace. Il ſe ſouvenoit trop qu'il étoit né Prince du ſang, & il affectoit des airs trop fiers & trop impérieux avec des gens de qui il dépendoit, & qu'il ne ceſſoit pas de regarder comme ſes eſclaves.

Lorſque l'ordre fut arrivé de le renvoyer à ſon premier poſte, les Mandarins le tirerent de ſon cachot, lui ôterent ſes chaînes, lui permirent de ſe faire raſer, l'équiperent aſſez mal, & le firent conduire par une petite eſcorte juſqu'au *Fourdane*, d'où il étoit plus près que ſes freres. Il y arriva le 30 de la ſixieme lune de l'année derniere. Le Général qui eſt en faveur à la Cour, bien qu'il ſoit de la même famille impériale, ſe trouva embarraſſé, parce que l'Empereur n'avoit pas expliqué nettement ſes intentions. Dans la crainte qu'il eut d'être diſgracié lui-même, s'il traitoit

trop favorablement le Prince ſon parent, il ordonna qu'on l'enfermât dans la même priſon où étoit ſon fils & ſes neveux.

Cet ordre fit entrer le neuvieme Prince dans une eſpéce de fureur, il ne fut plus maître de lui-même, & prenant ce ton de fierté qui lui étoit naturel: « L'Empereur mon maître & le vôtre, lui » dit-il, vient, par un bienfait ſingulier, » de me délivrer de mes chaînes, avez-» vous ordre de me les rendre? Si » vous avez cet ordre, montrez-le moi; » ſi nous ne l'avez pas, je ſuis auſſi libre » que vous ». Il lui échappa quelques autres paroles indiſcrettes, qui ne pouvoient partir que d'une tête troublée par ſa paſſion.

Le triſte état de ce Prince, loin d'aigrir le Général, émut ſa compaſſion, mais il craignoit toujours d'outrepaſſer ſes pouvoirs. Le parti qu'il prit, fut de le garder dans ſon Tribunal. Ce traitement, quoique plus modéré, parut encore trop dur à cet infortuné Prince, qui n'étant point ſoutenu, comme les Chrétiens, par les motifs ſurnaturels que la religion inſpire, tomba bientôt dans une mélancolie noire, qui dégénéra peu après en une vraie manie. Le Général le fit lier & garrotter comme un fol. Ce

fut-là un surcroît d'affliction pour le Prince Paul *Tou* son fils qui est chrétien. Ce jeune homme est si édifiant par sa douceur, par sa modestie, & par sa patience, que ses gardes, tout infideles qu'ils sont, lui ont donné le surnom de saint. Les Princes ses cousins, qui demeurent avec lui dans la même prison, rendent le même témoignage à sa vertu.

Le quatrieme Prince nommé Jean *Ho*, qui étoit exilé à *Caifong fou*, capitale de la province de *Ho nan*, arriva au *Fourdane* le 21 de la septieme lune. Les Mandarins de *Cai fong* l'avoient équipé assez proprement. Ils avoient tâché de lui adoucir les rigueurs & les amertumes de sa prison, en permettant presque tous les jours à des gens de considération d'y entrer par une porte dérobée pour lui tenir compagnie. Ils respectoient encore dans ce Prince disgracié ses qualités aimables, & l'emploi distingué qu'il exerçoit à l'armée lorsqu'on l'arrêta. Cet emploi répond à-peu-près à celui de nos Lieutenans Généraux. Les mêmes raisons porterent sans doute le Général à le recevoir avec amitié. Il le mit dans un logement séparé, jusqu'à l'arrivée des quatre Princes exilés.

Le Général faisoit semblant d'ignorer

que des six Princes qu'on attendoit, il n'en restoit plus que quatre, & que deux avoient déja passé à une meilleure vie, sçavoir le second Prince nommé Jean *Lou*, qu'on avoit exilé à *Tsi nan fou*, capitale de la province de *Chan tong*; & le dixieme nommé Paul *Chou* qui étoit relégué à *Nan King*. Il n'y en avoit donc plus que deux qui devoient retourner au *Fourdane*, sçavoir Stanislas *Mou*, qui étoit le dernier de tous (1) & l'héritier de sa famille, qu'on avoit exilé à *Sou tcheou* dans la province de *Kiang nan*; & le Prince fils aîné du Prince Xavier, qui mourut saintement en arrivant au *Fourdane*. Il étoit relégué à *Han tcheou*, capitale de la province de *Tche Kiang*. Des raisons d'intérêt l'empêchèrent de suivre l'exemple de son pere, & d'embrasser la foi. Il s'est imaginé que dans un changement de regne, il obtiendra la place qu'occupoit son grand pere, & cette chimérique espérance dont il se flatte encore le retient dans l'infidélité.

Ces deux Princes en revenant de leur

(1) Selon la coutume des *Mantchéoux*, le dernier ou celui de la famille qui se trouve encore à la maison lorsque le pere meurt sans qu'il ait eu son partage, hérite de tous les biens qui restent.

exil, passerent presque aux portes de Péking, dont l'enceinte leur fut interdite. Ils furent reçus au *Fourdane* à-peu-près de la même maniere que le quatrieme Prince.

Ceux de cette famille qui y ont toujours restés prisonniers, crurent toucher enfin au moment où l'on alloit rendre leur captivité plus douce; mais ils furent bien étonnés, lorsqu'ils apprirent que le Général vouloit paroître ignorer la mort des deux Princes qui manquoient. A la vérité, on ne la lui avoit pas fait savoir par une voie authentique, & pour en être informé juridiquement il écrivit au Tribunal des Troupes qui est à Péking. Au bout d'un mois il reçut réponse: on lui mandoit simplement que l'un étoit mort à *Tsi nan fou*, & l'autre à *Nan King*.

Nouvel embarras pour le Général, qui s'attendoit à recevoir des instructions, sur la maniere dont il devoit traiter ces Princes, qui étoient confiés à sa garde. Ne sçachant quel parti prendre pour se mettre à couvert de tout reproche, il crut que le plus sûr pour lui étoit de s'adresser une seconde fois au même Tribunal, & de lui demander comment il devoit se conduire, tant avec les quatre

Princes revenus de leur exil, qu'avec leurs enfans, leurs neveux, leurs femmes & leurs filles qui étoient détenus encore en priſon.

Après bien des délais, la réponſe du Tribunal fut que cette affaire n'étoit pas de ſon reſſort, que le Général, de même que le Tribunal, avoit le droit d'adreſſer des mémoriaux à l'Empereur; qu'il pouvoit employer cette voie de la maniere qu'il lui plairoit, & quand il le jugeroit à propos.

S'il ſe fut agi d'une affaire agréable à l'Empereur, on ſe ſeroit diſputé l'honneur de lui en faire le rapport; mais celle-ci étant d'une autre nature, on ſe la renvoyoit de part & d'autre. Dans le fonds c'étoit le devoir du Général, & après bien des réflexions il ſe détermina enfin à envoyer ſon mémorial à l'Empereur. On ne ſçait en quels termes il étoit conçu; mais voici quelle fut la réponſe qu'il reçut le vingt-quatrieme de la troiſieme lune, qui étoit la troiſieme fête de Pâques de cette année; « Diſpoſez de ces gens-là de la maniere » que vous jugerez la plus convenable; » falloit-il pour ſi peu de choſe avoir » recours à moi »?

Cette réponſe équivoque abandonnoit

ces Princes à la discrétion du Général; & c'est ce qui lui causoit une nouvelle inquiétude. Il craignoit également d'être trop sévere ou trop indulgent. Dieu voulut qu'il prît le parti que lui suggéra la compassion, & qui d'ailleurs pouvoit lui faire le plus d'honneur dans le public, & dans l'esprit des Princes sortis tous de la même tige, qui sont en grand nombre à Péking. Il commença par ôter les chaînes aux Princes, & il leur permit de se faire raser, ce qui est pour des Tartares une consolation presque aussi grande que celle de se voir délivrés de leurs fers. Les dames eurent permission de sortir de leur enceinte, pour aller voir, les unes, leurs époux, les autres, leurs fils, leurs filles, leurs peres; vous devez juger que dans cette premiere entrevue, & après une séparation de tant d'années, il se répandit bien des larmes. Ces illustres Confesseurs de Jesus-Christ rendirent à Dieu tous ensemble des actions de graces pour cette premiere faveur, qui devoit ce semble être suivie de quelques autres. Ils auroient bien voulu terminer une si belle journée par un petit repas de conjouissance, mais leur pauvreté ne le leur permit pas, & ils se retirerent chacun dans son premier

poste, jusqu'à ce qu'on leur assignât un logement.

Il est peu important de vous rapporter quel fut l'arrangement que suivit le Général pour placer toutes ces familles ; mais l'intérêt que vous prenez depuis tant d'années à leurs souffrances, me fait croire que vous ne serez pas fâché d'apprendre jusqu'aux moindres circonstances qui les regardent.

La garnison du *Fourdane*, comme vous sçavez, n'est qu'un détachement des troupes des huit bannieres qui sont à Péking ; ce détachement est logé dans des casernes hors de la ville. Le Général jugea qu'au lieu de placer toutes ces familles ensemble dans quelque grande maison de la ville, ce qui eût été incommode & gênant pour elles, il valoit mieux les distribuer dans chacun des détachemens qui porte le nom de la banniere dont il est sorti. Voici comme il les distribua.

Il mit la Princesse Théreſe, veuve du feu Prince Xavier, avec son fils aîné, la femme de son fils & leurs enfans, sous la banniere blanche. Le puîné Pierre I. fut mis avec sa famille sous la banniere jaune.

La seconde famille, composée de neuf

perſonnes, fut miſe ſous la banniere blanche, bordée de rouge.

La troiſieme & la dixieme famille, au nombre de ſept perſonnes, ſous la banniere rouge.

La huitieme & la neuvieme famille, de neuf perſonnes, ſous la banniere rouge, bordée de blanc.

La ſeptieme famille de dix perſonnes, ſous la banniere bleue.

La quatrieme & la ſixieme famille de huit perſonnes, ſous la banniere bleue, bordée de rouge.

La 5, 11, 12 & 13e familles qui ne comprenoient que dix perſonnes, furent miſes ſous la banniere jaune, bordée de rouge. Mais le Général n'ayant pu trouver de place dans les cazernes pour ces quatre dernieres familles, il leur aſſigna dans la Ville une maiſon qui avoit été adjugée au fiſc, & qui étoit beaucoup plus commode que les cazernes.

Voilà, mon Révérend Pere, ſoixante-douze Princes ou Princeſſes du Sang Impérial, qui n'ont pas même un ſeul domeſtique pour les ſervir. Trop heureux encore, ſi on leur fourniſſoit ce qui eſt abſolument néceſſaire pour leur nourriture & pour leurs vêtemens. Le

Général leur fait diſtribuer tous les mois une certaine quantité de riz ; mais elle ne ſuffit pas pour leur ſubſiſtance. Il fait eſpérer à ceux qui ſont en âge de porter les armes, de leur procurer des places de ſoldats quand il y en aura de vacantes. Mais cette eſpérance qu'il leur donne ne remédie pas aux beſoins préſens.

Ces Seigneurs eurent ſoin de nous informer du triſte état où ils ſe trouvoient : nous avons tâché de les aſſiſter, non pas ſelon l'étendue de nos déſirs, mais à proportion de nos facultés, & des légers ſecours qui nous ſont venus d'Europe. Je les appelle légers, eu égard au nombre de tant de Princes & de Princeſſes, dont les ſouffrances & les beſoins demandoient des ſecours bien plus abondans.

Peu de temps après qu'on eut élargi les priſonniers, la dame Urſule *Ly* fut attaquée d'un flux de ſang qui l'emporta en peu de jours, ſans qu'elle ait pu faire venir aucun Médecin, faute d'avoir de quoi payer ſon honoraire. La Princeſſe Catherine *Na* me fit ſçavoir cette perte en me demandant pour la défunte les ſuffrages de tous les Miſſionnaires, & les prieres des Chrétiens. Elle marquoit

que cette Princeſſe leur avoit donné pendant ſa maladie les plus grands exemples de piété, de patience, de confiance en Dieu, & de réſignation à ſa divine volonté; qu'elle faiſoit preſque à tout moment des actes de contrition & d'amour de Dieu, & qu'enfin elle avoit rendu le dernier ſoupir en prononçant les ſaints noms de Jeſus & de Marie.

La converſion de cette dame eſt un des traits les plus marqués de la divine Providence. Elle avoit épouſé le cinquieme fils du Regulo *Sourniama*, chef de l'illuſtre famille Tartare, exilée au *Fourdane*. Son mari mourut aſſez jeune, & ſans enfans, dans un temps où il n'y avoit encore aucun chrétien dans ſa famille. Cette Princeſſe demeura veuve dans la fleur de ſa jeuneſſe. Elle n'eut pas plutôt achevé le temps de ſon deuil, qu'elle fut fortement ſollicitée de contracter un nouveau mariage. Elle refuſa conſtamment tous les partis qui s'offrirent, & déclara à ſes parens que ſa réſolution étoit priſe de paſſer le reſte de ſes jours dans la maiſon de ſon époux, où elle ne vouloit s'occuper que de ſa douleur. En effet, elle ne ſortoit preſque jamais de ſa maiſon, & s'étoit interdite toute communication avec ſes parens.

à la réſerve de certains jours, auxquels la coutume de l'Empire & la bienſéance ne permettent pas de ſe diſpenſer des devoirs ordinaires.

Lorſque le Regulo, ſon beaupere & toute la famille furent condamnés à l'exil, elle ne fut point compriſe dans cette diſgrace commune, parce qu'elle ne tenoit plus à cette famille que par un aſſez foible lien, & elle en auroit été tout-à-fait détachée, ſi elle fût entrée dans une autre famille par une ſeconde alliance. Elle reſta donc tranquille dans ſa ſolitude. Mais le Regulo ayant eu quelques démêlés avec ſon neveu, celui-ci alla déférer cette Princeſſe, à laquelle on n'avoit pas penſé. Il y eut ordre auſſitôt de la faire partir pour l'exil, & cet ordre fut donné à ſon propre accuſateur, qui ſe chargea avec plaiſir d'une ſi odieuſe commiſſion, & l'exécuta dès le lendemain avec dureté & ſans nul ménagement.

Ce que cette Princeſſe regarda alors comme une diſgrace, fut la ſource de ſon bonheur. Elle ne fut pas plutôt arrivée au *Fourdane*, qu'on la logea fort à l'étroit avec ſes belles-ſœurs & ſes nieces, qui étoient chrétiennes. Les grands exemples de piété qu'elle eut continuel-

lement devant les yeux, & les exhortations touchantes qu'on lui fit à propos, la toucherent de telle sorte, qu'elle demanda instamment le baptême. Cette grace lui fut accordée, aussi-tôt qu'elle fut suffisamment instruite des vérités de la Religion.

Au reste le Général ne traita pas cette Princesse après sa mort, de même qu'il avoit traité ceux & celles qui avoient fini leurs jours dans la prison. Il s'étoit contenté de les faire enterrer dans le sable sur le bord de la riviere, & sans aucune cérémonie. Pour ce qui est de celle-ci, il ordonna aux bannieres de fournir aux frais des funérailles. Tous ceux de la famille prirent le deuil, & après avoir gardé quelques jours le corps dans un cercueil, ils réciterent les prieres de l'église, & l'accompagnerent hors de la ville à *Sin-pou-tse*, qu'ils ont maintenant choisi pour le lieu de leur sépulture, jusqu'à ce qu'un heureux changement les rétablisse dans leur premier état. *Sin-pou-tse* est un petit hameau que ces Princes bâtirent quand on les chassa du *Fourdane*. C'est le seul morceau de terre qui leur reste en propre, & qu'on ne pensa pas à confisquer.

La douzieme Princesse, nommée Thé-

reſe *Hou*, digne épouſe du Prince Joſeph *Ourtchen*, me mandoit il y a peu de jours, que le grand avantage qu'elle tirera du peu de liberté qu'on vient de lui accorder, ſera d'approcher du ſacrement de la pénitence, & de recevoir le corps de Notre Seigneur, ne doutant point que quelque Miſſionnaire ne vienne inceſſamment les viſiter. Elle ignore l'état de contrainte où nous ſommes; car il n'eſt pas poſſible à un Miſſionnaire Européen de ſortir hors de Peking. Nous eſpérons cependant leur envoyer bientôt un Pere Chinois qui paſſera par le *Fourdane* en qualité de Médecin ou de Marchand: mais il faut attendre qu'il ſoit de retour en cette ville. Ces Princes ne ſont pas d'ailleurs tellement libres, qu'on ne veille continuellement ſur leur conduite, & c'eſt ce qui durera apparemment juſqu'à ce qu'ils ayent obtenu de l'emploi.

Telle eſt, mon Révérend Pere, la ſituation préſente de cette illuſtre famille, dont je vous ai ſi ſouvent entretenu depuis onze ou douze ans, & dont l'on ne ſçauroit trop louer la foi & la conſtance au milieu de tant de diſgraces & d'afflictions. Au même temps qu'on apportoit ce léger adouciſſement à leurs

maux, nous étions à Peking dans d'étranges inquiétudes. En voici le sujet.

Nous apprîmes que deux Missionnaires de l'ordre de Saint Dominique venoient d'être arrêtés dans la province de *Fo-Kien* : l'un qui s'y étoit caché depuis environ deux ans, & l'autre qui ne faisoit que d'y arriver de Manille. Interrogés l'un & l'autre par le *Tsong-tou* sur le lieu d'où ils étoient partis pour venir dans sa province, le premier dit qu'il étoit venu de Canton, & sur le champ le *Tsong-tou* le fit conduire par des gardes à Macao. Le second ayant répondu qu'il venoit de Manille, y fut renvoyé.

Le *Tsong-tou* traita assez humainement ces deux Missionnaires, ce qu'on attribue à la crainte qu'il eut que les habitans de Manille n'usassent de représailles à l'égard des Chinois qui fréquentent leurs ports ; mais il fit éclater toute sa sévérité contre les chrétiens Chinois qui avoient favorisé l'entrée des Missionnaires dans la province, ou qui les avoient cachés dans leurs maisons. La prison, les chaînes, les amendes pécuniaires, les coups de bâton, le bannissement, furent les peines qu'il décerna pour quelqu'un d'eux. S'il s'en fût tenu

là, l'affaire ſe terminoit ſans bruit, & la Cour n'en auroit pas été informée : mais comme il condamna à être étranglé un Licencié chrétien, dont la maiſon ſervoit de retraite aux deux Miſſionnaires ; & qu'une ſentence de mort ne peut s'exécuter ſans un ordre exprès de l'Empereur, il fut obligé d'envoyer la ſentence avec la ſuite de ſes procédures au tribunal ſouverain des crimes, afin qu'après l'avoir revue & confirmée, le tribunal la préſentât à l'Empereur pour la ratifier, ou pour donner tel ordre qu'il jugeroit à propos. Toutes les ſentences de mort doivent être confirmées par l'Empereur : quelquefois il augmente la peine ; le plus ſouvent il la diminue : mais d'ordinaire il laiſſe la ſentence telle qu'elle eſt, parce qu'il n'arrive gueres qu'elle ne ſoit conforme aux loix de l'Empire.

Ce gros paquet du *Tſong-tou* arriva à Peking le ſeptieme de la cinquieme lune. Auſſi-tôt que nous en fûmes informés, la crainte fut commune, & les avis différens. Pluſieurs croyoient que la ſentence du *Tſong-tou* ſeroit ſimplement confirmée par le tribunal ſans aucune addition, comme c'eſt aſſez la coutume lorſqu'il y procede de bonne foi. Il

ajoutoient qu'il étoit dangereux, dans les triſtes conjonctures où nous nous trouvions, de paroître nous intéreſſer à cette affaire; que ce ſeroit attirer ſur tous, tant que nous ſommes, une tempête qu'il ne ſeroit pas aiſé d'appaiſer, & que le ſouverain tribunal en étant déja ſaiſi, il ſeroit tout-à-fait inutile de recourir à la clémence de l'Empereur. Je convenois aſſez de ce dernier article; mais mon avis étoit qu'on ne devoit pas abandonner une pareille affaire aux *Chou-pan* du tribunal, c'eſt-à-dire à ceux qui ſont chargés de dreſſer la minute des réponſes que fait le tribunal; car ce ſont de vraies harpies qui ont cent moyens d'embrouiller une affaire, pour s'enrichir aux dépens des malheureux. Je crus donc qu'il falloit ſe ſervir de quelque entremetteur habile, qui trouvât le moyen de gagner ces gens-là à peu de frais, & mon ſentiment fut ſuivi.

Il étoit temps de négocier avec ces ames vénales: on trouva qu'ils avoient déja dreſſé leur minute avec une malignité capable de mettre la Miſſion dans le plus grand danger où elle ait encore été. Les trois Préſidens n'auroient pas même balancé à la ſigner, de peur de

paroître favoriser les Européens, dans une affaire positivement contraire aux volontés & aux ordres de l'Empereur.

Ils avoient inséré dans leur minute, que puisque le *Tson-tou* de la province de *Fo-kien*, avoit découvert des Européens cachés dans leur province, il étoit naturel de croire qu'il y en avoit pareillement de cachés dans toutes les autres; (& en effet il y en avoit plusieurs) & qu'il falloit ordonner les recherches les plus exactes, généralement dans toutes les provinces de l'Empire. Cela seul étoit capable de nous perdre, & eut donné lieu à l'Empereur, de mettre en exécution les menaces qu'il nous fit, dans l'audience que nous eûmes le dix-huitieme jour de mars de l'année derniere.

Les entremetteurs que nous avions chargés de traiter avec ces gens-là, dissimulerent adroitement ce danger, & ne firent paroître aucun empressement, surtout quand ils apperçurent que pour réformer la minute, ils demandoient une somme considérable. Ils insinuerent habilement dans l'entretien, que les Européens de la Cour ne prenoient point d'intérêt à ce qui étoit arrivé dans une Province si éloignée; que cette affaire ne les regardoit en nulle maniere, parce

qu'il n'y avoit aucun des leurs qui y fût impliqué. Mais il n'en eſt pas de même de nous, ajouterent-ils; des liaiſons de parenté & d'amitié nous obligent d'y prendre part. Vous ſçavez que nous ne ſommes pas en état de pouſſer notre reconnoiſſance auſſi loin que nous le ſouhaiterions; mais ſi vous voulez bien avoir égard à la médiocrité de notre fortune, nous nous en ſouviendrons en temps & lieu, & où eſt-ce qu'on ne ſe retrouve pas? Après quoi, ſans rien répondre de poſitif ſur les quinze cens livres qu'on demandoit pour réformer la minute, ils les menerent ſe raffraîchir dans le cabaret voiſin. Là les *Chou-pan* ſe rendirent plus traitables qu'au tribunal, & feignant de ne rien vouloir pour eux-mêmes, ils ſe contenterent d'une ſomme aſſez modique, uniquement, diſoient-ils, pour adoucir leurs camarades; puis d'eux-mêmes ils propoſerent deux voies d'accommodement.

La premiere, dirent-ils, c'eſt de renvoyer cette ſentence d'où elle eſt venue, & d'ordonner au *Tſon-tou* de faire ſçavoir à la Cour, par quelle raiſon il a renvoyé ſans châtiment les plus criminels (les deux Miſſionnaires Européens) & a condamné à la mort un homme bien moins

moins coupable qu'eux ; on inſinuera dans cet ordre qu'on le ſoupçonne de s'être laiſſé corrompre par l'argent de ces étrangers. En même temps, ajouterent-ils, il faudra avoir ici, & dans la province de *Fo-kien*, des gens capables d'accuſer le *Tſong-tou*, & de ſoutenir leurs accuſations. Alors on pourroit le jetter dans de terribles embarras, & lui ſuſciter bien des affaires.

La ſeconde voie plus courte & moins éclatante, eſt de dreſſer une nouvelle minute, où ſans rien ajouter à la ſentence que le *Tſong-tou* a prononcé, on diſe que cette affaire n'a pas beſoin d'autre délibération, & que la ſentence doit être exécutée ſelon ſa forme & teneur ; car, ajouterent-ils, comme il a jugé ſelon les loix, auxquelles le tribunal eſt également ſoumis, il n'eſt pas poſſible de diminuer les peines qu'il a décernées ; il n'y a que l'Empereur qui puiſſe accorder la grace à un coupable qu'on a condamné à mort. Mais en quoi nous pouvons le ſervir, c'eſt en ménageant tellement les choſes, que la réponſe du tribunal confirmée par l'Empereur, ne puiſſe arriver dans la province de *Fo-kien* aſſez à temps pour être exécutée dans l'automne prochain. Cette ſaiſon

étant écoulée, l'exécution ſera néceſſairement remiſe à l'automne ſuivant, & pendant ce temps-là il peut arriver une amniſtie générale, ou bien l'on pourra trouver quelque moyen de faire commuer la peine de mort en celle de l'exil.

Les entremetteurs accepterent ce ſecond moyen, & dépoſerent en main tierce deux cens livres que nous leur avions données ſous main, & dont ces petits Officiers du tribunal ſe contenterent. Moyennant quoi ils promirent de faire paſſer une minute qui n'intéreſſeroit que ceux qui étoient déja condamnés, & auxquels on ne pouvoit rendre aucun ſervice.

En effet, ils la dreſſerent aſſez favorable, & la montrerent au premier Préſident Chinois nommé *Tchang-tchao*. Ce Préſident refuſa de la ſigner, & donna ordre qu'on commençât par lui apporter les anciennes accuſations faites contre les Chrétiens par *Moan-pao*, en l'année 1724, & les ordres que l'Empereur avoit donnés à cette occaſion. Cette réponſe tendoit à remuer de nouveau une affaire fâcheuſe, & c'eſt ce qu'il étoit très-important d'éviter.

Les *Chou-pan* ne répondirent qu'en termes généraux ſur ces accuſations,

ſans cependant les montrer, & ils promirent de réformer leur minute, à laquelle ils ne changerent que les expreſſions, y laiſſant toujours le même ſens. Ils y ajouterent ſeulement, qu'il falloit donner ordre au *Tſong-tou* de la province de *Fo-kien*, de punir la négligence des Mandarins de *Hia-men* ou *Emouy*, port de mer de cette province, pour y avoir laiſſé débarquer deux Européens venus de Manille. Le Préſident Chinois n'étant pas encore ſatisfait de cette nouvelle minute, les *Chou-pan* choiſirent un jour qu'il étoit abſent pour la faire ſigner au Préſident Tartare, moyennant quoi il n'oſa plus chicanner, de crainte de ſe brouiller avec le Tartare qui tient le premier rang dans le tribunal, & donne preſque toujours le mouvement à tout ce qui s'y détermine.

Ainſi le ſeptieme de la ſeptieme lune, c'eſt-à-dire, le 5 août de l'année 1734, l'affaire fut portée à l'Empereur, & voici ce qu'il prononça : « Que le Lettré » ſoit étranglé en automne ; du reſte que » la ſentence s'exécute ſelon ſa forme » & teneur ». L'Empereur n'ayant point ajouté qu'on ſe preſsât d'envoyer l'ordre, les *Chou-pan* eurent le pouvoir de différer le départ de la dépêche juſqu'à une

vingtaine de jours, & c'eſt ce qu'ils firent; au moyen de quoi la ſentence qui condamne à mort le Lettré, ne s'exécutera pas cette année. On verra ce qui ſe pourra faire d'ici à l'automne prochain pour lui ſauver la vie.

A peine cette affaire étoit-elle terminée, qu'il en arriva une autre également fâcheuſe à trois journées d'ici, dans deux villes du troiſieme ordre qui ſont du reſſort de *Pao-ting-fou*. La premiere de ces villes ſe nomme *Cao-yang*, & la ſeconde *Gin-kieou*, où nos Peres Portugais ont d'anciennes Miſſions. La perſécution commença il y a quelques mois par la malignité d'un infidele, qui dreſſa un piége à un bon Néophyte de la campagne, pour avoir un prétexte de l'accuſer aux tribunaux. Il lui propoſa de contribuer à la conſtruction d'un petit pagode qu'il vouloit élever dans ſon village, ou du moins de lui vendre du bois de chauffage qu'il avoit, pour faire cuire les briques, les tuiles, & les autres matériaux néceſſaires pour bâtir cet édifice.

Sur le refus que fit le Néophyte, il dreſſa une accuſation remplie de calomnies contre la Religion, & alla la préſenter au Gouverneur de *Cao-yang*,

qu'il ſçavoit être ennemi déclaré des Chrétiens. Celui-ci, ſans autre examen, envoya ſaiſir l'accuſé, l'enchaîna, & on enleva de ſa maiſon les livres, les croix, les images, les chapelets, & les autres ſymboles de la piété chrétienne, qui furent regardés du Mandarin comme la conviction des crimes dont le Néophyte étoit accuſé. Dans l'interrogatoire il lui fit pluſieurs queſtions captieuſes, il lui demanda, entre autres choſes, comment il avoit oſé embraſſer une ſecte fauſſe & reprouvée de l'Empereur? qui l'avoit baptiſé? quels étoient ſes complices, &c. Toutes ces queſtions étoient accompagnées de ſoufflets & de beaucoup d'autres mauvais traitemens.

Le Néophyte, ſans ſe troubler de tant d'outrages, répondit ſimplement, que la loi qu'il ſuivoit étoit très-ſainte, & que tous ceux qui la profeſſoient comme lui, s'en faiſoient honneur. Cette réponſe, toute modeſte qu'elle étoit, ne ſervit qu'à aigrir davantage le Gouverneur, qui fit arrêter ſur-le-champ pluſieurs autres Chrétiens, & qui informa auſſi-tôt les grands Mandarins de la Province de l'heureuſe découverte qu'il venoit de faire.

Cet éclat nous jetta dans de cruelles

inquiétudes : nous mîmes en mouvement tous nos amis, & ce ne fut pas sans faire des dépenses assez considérables ; les Chrétiens qui sont le plus à leur aise en firent encore de plus grandes, sans qu'on ait pu adoucir le Gouverneur en faveur des prisonniers. Il n'y en eut que quelques-uns, accablés de maladie ou de vieillesse, qu'il fit élargir sous caution, parce que s'ils fussent morts dans la prison avant l'interrogatoire juridique & le jugement définitif, il se seroit attiré une fâcheuse affaire. Comme cette persécution n'est pas encore éteinte, & que j'en ignore bien des circonstances, ce ne sera que l'année prochaine que je pourrai vous en informer plus en détail.

Vous jugez assez, mon Révérend Pere, quelle est la contrainte où nous vivons, & combien nous devons être attentifs à ne donner aucune prise aux ennemis du nom Chrétien. Depuis le mois de mars nous avons été long-temps sans oser gueres sortir de la maison, que pour aller au palais, & aux autres endroits où le service de l'Empereur demandoit notre présence. Lorsqu'il falloit administrer les sacremens aux moribonds, nous autres Européens, nous

n'allions que dans les lieux où il n'y avoit point à craindre que nous fuſſions ſurpris ; mais à l'égard des autres endroits où il n'étoit pas prudent que des Européens paruſſent, on y envoyoit le Pere Matthieu *Lo*, ou le Pere Julien *Tchin*, tous deux Jéſuites Chinois. Les dimanches & les fêtes les Chrétiens n'ont pas diſcontinué de venir à l'égliſe : la ſeule précaution que nous prenions, étoit de ne pas les laiſſer ſortir en foule. Enfin, nonobſtant tous ces mouvemens & ces troubles qui ſe ſont ſuccédés les uns aux autres, nous n'avons pas été tout-à-fait dans l'inaction. On n'a pas ceſſé de cultiver les Miſſions dont les Jéſuites François ſont chargés, ſoit ici, ſoit à la campagne : depuis la onzieme lune juſqu'à la huitieme de cette année, on compte onze cens cinquante-ſept adultes ou enfans qu'on a baptiſés : le nombre des communions ſe monte à ſix mille deux cens. C'eſt à la vérité peu de choſe en comparaiſon des fruits que l'on recueilleroit ſi cette Miſſion étoit plus paiſible.

La Providence vient de nous ménager un aſyle dans des montagnes inacceſſibles de la province de *Hou-quang*, où les Miſſionnaires & un grand nombre de

Chrétiens ſeront à l'abri de la perſécution préſente : voici ce qui a donné lieu à ce nouvel établiſſement.

Lorſque la perſécution qui s'étoit élevée dans la Province de *Fo Kien* s'étendit par toute la Chine, & qu'on obligea les Miſſionnaires de ſortir des différentes Provinces, & de ſe retirer à canton, je fis ſçavoir au Révérend Pere Hervieu notre Supérieur qui ſe vit forcé de quitter la Province de *Hon quang*, que j'envoyerois de temps en temps d'anciens Chrétiens reſpectables par leur vertu & par leur capacité, pour viſiter ces Chrétientés, & examiner ſi les Catéchiſtes qu'il y laiſſoit, rempliſſoient exactement leurs devoirs. La premiere viſite que je fis faire, produiſit un autre bon effet : elle rendit les Catéchiſtes très-attentifs à leurs obligations, & fut d'une grande conſolation pour les nouveaux fideles : les chefs de différentes Chrétientés m'écrivirent pour me marquer leur reconnoiſſance de ce ſecours, qui leur étoit venu ſi à propos de la Capitale.

Quelque temps après le Chef de la Chrétienté de *Siang Yang*, cherchant à ſe dérober aux recherches rigoureuſes qui ſe faiſoient par l'ordre des Mandarins, prit la réſolution de ſe retirer dans

des montagnes qui ſont au nord de cette grande Province, à ſept lieues de *Couſching*, ville du troiſieme ordre, où l'on entretient une garniſon. Il ſçavoit qu'il y avoit là des terres qu'on n'a point cultivées depuis un ſiecle, que les propriétaires n'y habitoient pas, & qu'ils étoient diſpoſés à s'en défaire à bon compte. Il y acheta une petite vallée qui ne lui coûta que ſoixante écus Romains, & ayant fait défricher une partie de ces terres, il les diſtribua à de pauvres familles Chrétiennes.

C'eſt ce qui me fit naître la penſée d'y faire un petit établiſſement qui pût ſervir de retraite aux Chrétiens de la Province & aux Miſſionnaires qui y viendroient ſecrétement exercer leurs fonctions. Je chargeai de cette commiſſion un Bachelier Chrétien, homme habile & expérimenté dans les affaires. Trois mois furent à peine écoulés, qu'il m'apporta le contrat fait en ſon nom en bonne forme, & ſcellé des ſceaux du Mandarin du lieu. On lui avoit vendu une vallée formée par deux montagnes, laquelle aboutit à celle que le Chef des Chrétiens avoit déja achetée. Ces montagnes ſe nomment *Mou pan chan*, c'eſt-à-dire, montagne du plat de bois, parce

qu'elles ſont bordées d'arbriſſeaux, & que leur ſommet reſſemble à un plat.

Pour arriver à ces montagnes, il faut traverſer des torrens qui ne peuvent ſouffrir ni ponts ni barques. Après avoir paſſé ces torrens, il s'agit de grimper ces montagnes fort eſcarpées, au travers des broſſailles dont elles ſont couvertes, depuis la racine juſqu'au ſommet. Quand on y eſt parvenu, on trouve un pays fort étendu, rempli de beaux arbres, & dont les terres ſont ſi graſſes, que de plus de quatre ou cinq ans il ne ſera pas néceſſaire d'y mettre du fumier.

Cette affaire fut à peine terminée, que des Infideles qui avoient un riche Bachelier à leur tête, ſe repentirent de s'être laiſſés prévenir dans l'achat de ces montagnes. Ils réſolurent d'en faire un crime au Bachelier chrétien, allerent l'accuſer aux Mandarins dont ces montagnes dépendent. Comme on avoit prévu cette accuſation, on prit de ſi bonnes meſures, que les accuſateurs furent déboutés de leur demande, & la poſſeſſion de ces terres confirmée aux Chrétiens qui les avoient achetées.

Malheureuſement le Bachelier chrétien qui n'étoit pas accoutumé à faire à pied de ſi fréquens & de ſi rudes

voyages, fut attaqué d'une pleureſie, dont il mourut regretté univerſellement de tous les fideles.

Pour ſuppléer à cette perte qui m'affligea beaucoup, je continuai d'y envoyer d'anciens Catéchiſtes en qualité de Viſiteurs, qui firent la diſtribution des terres, qui dreſſerent des réglemens, & qui établirent des Chefs pour les faire obſerver.

En l'année 1729, un grand Mandarin du palais préſenta au mois de ſeptembre un mémoire à l'Empereur, par lequel il lui repréſentoit qu'il y avoit un trop grand nombre d'Européens à Péking, que pluſieurs étoient inutiles, & ne s'occupoient qu'à ſurprendre les Chinois, pour leur faire embraſſer la loi chrétienne; qu'il y en avoit dans les provinces qui ſe cachoient chez leurs Diſciples; que pluſieurs égliſes n'avoient pas encore été converties en des uſages utiles au public, &c.

Sur ces remontrances, l'Empereur appella un de ſes Miniſtres, & s'étant fait apporter les réglemens qu'il avoit faits, au ſujet de l'accuſation intentée contre les Européens par le *Tſong tou* de *Fo kien*, il donna de nouveaux ordres ſi ſecrets, qu'il ne nous fut pas poſſible d'en rien découvrir. Tout

ce que nous pûmes faire, fut d'avertir au plutôt les Missionnaires qui étoient dans les provinces, de se tenir bien cachés, ou de se retirer sur leurs barques. Les recherches se firent dans la province de *Hou quang*, avec tant d'exactitude, que le Pere le Couteux qui y demeuroit depuis quelques années, fut obligé de se retirer à Canton.

Lorsque cet orage fut passé, ce Pere sollicita fortement les Supérieurs de le renvoyer dans la province, mais ils lui trouverent la santé si affoiblie par l'âge & par les fatigues, qu'ils ne jugerent pas à propos de se rendre à ses instances. Ils nommerent le Pere Labbe pour le remplacer, en lui permettant seulement de conduire son successeur dans la province, de l'installer dans les Chrétientés, & de revenir aussi-tôt à Canton pour s'y rétablir, s'il étoit possible. Ce Pere étoit mûr pour le Ciel: deux jours après qu'il eut quitté le Pere Labbe, il tomba malade, & eut la consolation de mourir au milieu de ses chers Néophytes.

Ainsi le Pere Labbe est le premier Européen qui ait pénétré dans ces affreuses montagnes, que le Révérend Pere Hervieu appelloit les Sevennes de la Chine. Il en prit possession au mois

d'octobre de l'année 1731. Il y retourna au mois d'août de l'année 1732, & le ſecond mars de cette année, je reçois de lui une lettre qu'il m'a envoyée par un exprès, où il me fait un détail bien conſolant des bénédictions que Dieu répand ſur ce nouvel établiſſement. Il avoit diviſé ſes montagnes en huit différens quartiers, qui ont chacun leur Catéchiſte. Dans la viſite qu'il en a fait, il a eu la conſolation d'adminiſtrer les ſacremens à un grand nombre de Chrétiens, & y a fait bâtir une maiſon pour le Miſſionnaire, qui ſervira d'école pendant ſon abſence. Dans les endroits où il n'y a que des Chrétiens, on ne permet à aucun Infidele de s'établir; & s'il s'en trouve ailleurs, il eſpere, avec la grace du Seigneur de les convertir à la foi; ainſi toute cette contrée ne ſera habitée que par les adorateurs du vrai Dieu: il m'ajoute qu'en ſortant de ces montagnes il y a laiſſé ſix cens chrétiens, que ce nombre augmentera beaucoup dans la ſuite, & que pour cette raiſon il a écrit au Révérend Pere Supérieur Général, pour le prier de lui envoyer le Pere *Kao*, Jéſuite Chinois. Ce Pere qui n'a guères que trente ans, a l'eſprit excellent, & eſt encore plus eſti-

mable par ſa piété, par ſa prudence & par ſa modeſtie. Dieu veuille nous procurer parmi les Chinois pluſieurs ſujets ſemblables : je ne vois point d'autre moyen de ſoutenir cette Miſſion, tandis que l'Empereur régnant ſera ſur le trône. Ces deux Peres s'aideront réciproquement l'un l'autre ; le Pere Labbe paſſera la plus grande partie de l'année dans ces montagnes, & le Pere *Kao* viſitera toutes les chrétientés de la province ſans aucun riſque. Je recommande cette Miſſion chancelante à vos ſaints ſacrifices, & ſuis avec bien du reſpect, &c.

LETTRE

Du Pere Parennin, Miſſionnaire de la Compagnie de Jeſus, au Pere Duhalde, de la même Compagnie.

A Peking, ce 22 octobre 1736.

MON RÉVÉREND PERE,

La paix de Notre Seigneur.

Vous apprîtes par ma derniere lettre, que l'Empereur avoit enfin procuré plus de liberté aux Princes chrétiens qui ont été ſi long-temps priſonniers au *Fourdane;* qu'il les y avoit laiſſés ſans emploi, & que toute la grace que le Général leur faiſoit eſpérer, c'eſt que quand il y auroit quelques places de ſoldat vacantes, il les donneroit à ceux qui ſont en état de porter les armes.

Dès que ces généreux chrétiens ſe virent un peu plus libres, leur premier ſoin fut de nous écrire : ils gémiſſoient ſur les conjonctures préſentes, qui ne nous permettent pas de ſortir de Peking,

& ils nous prioient de leur envoyer du moins le Pere Louis *Fan* (1), Jésuite Chinois, pour leur administrer les sacremens, & leur apporter quelques secours, autant que nos facultés pourroient nous le permettre ; car, disoient-ils, « nous sommes sortis de prison à demi » vêtus, & nous nous trouvons sans » aucune ressource. Nous avons beau » solliciter le Général des troupes de » cette contrée, de demander à l'Empereur ce qu'il veut faire de nous, il » remet cette affaire de jour en jour ; & » par ses délais continuels, il fait assez » paroître qu'il n'est pas trop bien disposé à notre égard. Après tout, ce » qui presse le plus, c'est la présence » d'un Prêtre, dont nous avons un extrême besoin. De combien de péchés » ne sommes-nous pas peut-être coupables aux yeux de Dieu, pour n'avoir » pas sçu mettre à profit les ennuis, les » rigueurs & les souffrances d'une si » longue prison ! »

Toutes les lettres que ces illustres

(1) C'est le même qui avoit suivi feu le Pere Provana en Europe, qui fit à Turin & à Rome ses études, après quoi il revint Prêtre à la Chine avec le Pere Provana, qui mourut en chemin.

exilés nous écrivirent, étoient conçues à peu près dans les mêmes termes, & ils marquoient tous le même empreſſement de ſe purifier par le ſacrement de la pénitence, & de recevoir Notre Seigneur : mais parce qu'ils s'imaginerent que de ſimples lettres ne ſuffiroient pas pour vaincre les difficultés qu'on auroit peut-être à les ſatisfaire, ils eurent recours à Marc *Ki*, ce bon vieillard qui leur a rendu tant de ſervices dans leur exil, & dont j'ai ſi ſouvent parlé dans les premieres lettres, où je vous ai entretenu de ces généreux confeſſeurs de Jeſus-Chriſt, & ils le prierent d'aller à Peking pour preſſer l'exécution de ce qu'ils demandoient, & de leur rendre encore ce dernier ſervice.

Marc *Ki* s'excuſa d'abord ſur ſon grand âge & ſur ſa foibleſſe ; mais enfin ne pouvant réſiſter à leurs inſtantes prieres, il partit avec très-peu d'argent pour ſon voyage, parce qu'il eſt très-pauvre, & que ceux qui l'envoyoient étoient encore plus pauvres que lui. Il arriva ici quelques jours avant les fêtes de Noël : après nous avoir rendu compte de ſa commiſſion, il ſe confeſſa & communia pour ſe diſpoſer à une ſainte mort, qu'il jugeoit n'être pas fort éloignée.

Les Peres Portugais, que je consultai, conclurent avec moi qu'il falloit renvoyer Marc *Ki*, & lui remettre pour ces Princes toutes les aumônes que nous avions, tant celles qui nous sont venues de France, que celles que nous avions pu ramasser d'ailleurs. Nous eûmes aussi moins de difficulté à leur envoyer le P. Louis *Fan*, parce que le nouvel Empereur, qui depuis trois mois étoit monté sur le trône, avoit un beau naturel, & nous donnoit lieu de croire qu'il seroit plus favorable à la religion & aux Européens, que l'Empereur *Yong-tching* son pere.

Ce Missionnaire partit avec un domestique peu de jours après l'Epiphanie; il essuya un très-mauvais temps pendant son voyage, & comme il n'est pas d'une complexion robuste, à peine fut-il arrivé au *Fourdane*, qu'il tomba malade. Il se logea fort à l'étroit chez Marc *Ki*, dans les casernes mêmes des soldats, où il étoit très-difficile de le secourir. Les Princes chrétiens nouvellement sortis de prison, n'étoient pas logés plus au large dans les maisons de louage qu'ils habitoient dans la ville. Il n'y avoit que le Prince Michel *Chou*, fils du Prince Paul, mort dans les prisons de Nanking, qui

fut logé aſſez commodément avec les petits-fils du troiſieme Prince Jean, & leur mere Agnès : ils firent tranſporter le Miſſionnaire dans leur maiſon, où rien ne lui manqua que de bons remedes. La foibleſſe de ſon tempérament, joint à ſa maladie, le retint au lit près de deux mois, ſans pouvoir adminiſtrer les ſacremens, qu'à ceux des deux familles chez leſquelles il logeoit, encore fallut-il pour cela profiter des intervalles où il ſe trouvoit moins mal. A peine fut-il un peu rétabli, qu'il ſe livra tout entier à ſes fonctions; mais il ne les pouvoit remplir qu'avec de grandes précautions & lentement.

Il en reſtoit encore quelques-uns, dont il n'avoit pu contenter la dévotion, lorſque des lettres venues coup ſur coup de Peking, apprirent la perſécution qui venoit de s'y élever contre la loi chrétienne. On mandoit que dans toutes les bannieres, on recherchoit avec une extrême ſévérité ceux des Mantcheoux ou des Chinois qui étoient chrétiens, qu'on les rouoit de coups pour les faire renoncer à leur religion, & que les mêmes ordres viendroient bientôt pour le *Fourdane*. La prudence demandoit que le Pere *Fan* quittât ſur le

champ le *Fourdane*, & qu'il retournât à Peking, & en effet c'étoit ſon deſſein; mais les Princes accoutumés depuis long-temps aux plus rudes épreuves, s'y oppoſerent, & le retinrent encore quelque temps, afin qu'il continuât ſes fonctions. Il eut pour eux cette déférence, juſqu'à ce qu'un des premiers Mandarins du *Fourdane*, proche parent du prince Michel, chez qui logeoit le P. *Fan*, alla voir ce Prince, & le preſſa de renvoyer au plutôt ce Chinois ſans aveu. » Au » lieu de vous en prier, lui dit-il, je » pourrois en donner l'ordre; un ſeul » mot de ma part ſuffiroit pour le chaſ» ſer honteuſement; mais je ne veux » pas vous faire cet affront; vous ſça» vez ce qui ſe paſſe actuellement à la » Cour; vous dites que vous ne crai» gnez rien, je le crois; car vous n'avez » plus rien à perdre; mais moi je crains » pour mon emploi, pour ma famille, » & encore pour vous-même, qui vous » expoſez imprudemment à rentrer dans » la priſon dont vous ne faites que de » ſortir.

Ce diſcours du Mandarin n'effraya nullement le Prince Michel, & il eut bien de la peine à ſe rendre aux raiſons du Pere *Fan*, qui appuyoient celles du

Mandarin. Ce Miſſionnaire craignant de nouvelles oppoſitions de la part des autres Princes, partit ſans leur dire adieu, & arriva à Peking extrêmement fatigué. Je l'allai voir auſſi-tôt. Je vous épargnerai le détail de tout ce qu'il me dit de la foi, de la conſtance & de la ferveur de ces nouveaux fideles. Il faudroit vous répéter ce que je vous ai déja mandé dans pluſieurs de mes lettres.

Je ne puis cependant omettre un trait aſſez extraordinaire de zele d'un Prince, qui eſt le ſeul de ſa famille qui n'ait pas encore été baptiſé. Ce Prince eſt le fils aîné du Prince François Xavier *Sou*, & ſe nomme *Kajounga*. Le Pere *Fan* m'a rapporté qu'il le vit auſſi empreſſé, que l'eût pu être le plus fervent chrétien, pour procurer à ſa mere, à ſa femme, & à ſes enfans le bonheur de participer aux ſacremens; il fit préparer lui-même un endroit décent & commode pour y célébrer le ſaint ſacrifice de la Meſſe; il invita à y venir ceux qui étoient intimidés par les recherches qu'on leur faiſoit craindre, & il leur releva le courage, en les aſſurant que s'il s'agiſſoit de répondre au Mandarin, il en prendroit ſur lui tous les riſques. » Hé quoi? » ajoutoit-il, tant de Princes de notre

» famille ſont morts ſi généreuſement » pour la défenſe de la ſainte loi, ne » ſont-ce pas autant d'exemples à ſuivre ? N'allez pas croire que je ne parle » d'un ton ſi ferme, que parce que n'étant pas encore baptiſé, j'aurai une » excuſe toute prête : d'autres motifs » ne m'ont point encore permis de recevoir le baptême, & aſſurez-vous » que s'il y a quelque danger, on ne me » verra jamais reculer.

Le Pere *Fan*, avant que de partir du Fourdane, eut la conſolation de baptiſer la ſeizieme & derniere fille du Regulo *Sourniama*. C'eſt celle-là même dont je vous parlois dans ma lettre du 24 août 1726. Je vous marquois alors qu'après avoir fait répudier cette Princeſſe, on l'envoya à ſes parens exilés au *Fourdane*, & qu'étant prête d'y arriver, elle rencontra quelques-uns de ſes freres, qu'on conduiſoit enchaînés aux priſons de Peking ; d'où ils devoient être diſperſés dans les provinces du midi, & y être enfermés pour le reſte de leurs jours.

Cette dame étoit bien éloignée de penſer qu'elle embraſſeroit un jour cette religion, à laquelle elle attribuoit la ruine de ſa famille, & le malheureux état où elle ſe voyoit réduite. Loin de

prêter l'oreille aux exhortations des autres Princeſſes, elle blâmoit leur entêtement, & regardoit leur attachement à la loi chrétienne, comme la cauſe de ſa diſgrace particuliere, & de tous les maux qu'elle alloit ſouffrir le reſte de ſa vie.

Cependant, peu à peu elle ſe ſentit touchée de la patience & de la tranquillité qu'elle remarquoit dans ſes freres & dans ſes belles-ſœurs; elle étoit étonnée qu'il ne leur échappât pas, comme à elle, la moindre plainte, quoique leurs ſouffrances fuſſent beaucoup au-deſſus des ſiennes; car elle avoit eu la permiſſion d'emporter ſon argent, ſes bijoux & ſes habits; d'ailleurs, ſon mari qui étoit au déſeſpoir de ce que pendant ſon abſence on l'avoit répudiée & reléguée au *Fourdane*, lui envoyoit de temps en temps quelques ſecours, quand il le pouvoit faire par une voie ſûre, & ſans trop riſquer ſa fortune. Mais il fut bientôt hors d'état de les lui continuer, comme je le dirai dans la ſuite. Elle ſe trouva donc en peu de temps dans le même état d'indigence que ſes freres, & au lieu de recourir à Dieu, qui lui ménageoit cette diſgrace pour ſon ſalut, elle s'abandonnoit à de continuelles

plaintes, ſans que les exemples de patience qu'elle avoit ſans ceſſe devant les yeux, puſſent faire taire ſes murmures.

Elle ne ſe rendit plus traitable qu'à l'arrivée de ſes freres qu'on avoit mis en liberté dans les provinces du ſud, & qu'on avoit renvoyés au *Fourdane*. Staniſlas *Mou* étoit de ce nombre; & comme elle l'aimoit tendrement, non-ſeulement elle accepta volontiers l'offre qu'il lui fit de loger enſemble, mais encore elle l'écoutoit avec plaiſir, lorſqu'il expliquoit la loi de Dieu, & l'obligation qu'ont tous les hommes de l'embraſſer & de l'obſerver. Souvent il lui propoſoit l'exemple de ſes freres Jean, Joſeph, Paul, François, &c. » Vous ſçavez, lui diſoit-il, que le premier paſſoit pour le plus ſage & le plus » éclairé de notre famille, il a pourtant mieux aimé mourir dans un cachot, chargé de chaînes, & accablé » de miſeres, que de témoigner par aucun ſigne, qu'il chancelât dans une » religion, qu'il n'avoit pas embraſſée » à l'aveugle, mais qu'il regardoit » comme l'unique voie d'aller au ciel, » & d'éviter une éternité de ſupplices. » Craignez-vous de vous tromper en » ſuivant ſon exemple & celui de ſes

» freres,

» freres, qui ont ſouffert comme lui
» pour la même cauſe, & qui jouiſſent
» avec lui dans le ciel du même bon-
» heur, où ſans doute ils prient Dieu
» de vous éclairer?

Cette dame ſe ſentoit de plus en plus ébranlée par les raiſons & par les exemples qu'on lui propoſoit, mais rien ne la toucha davantage que l'exemple de Staniſlas, à qui elle pouvoit appliquer une partie de ce qu'il venoit de dire du Prince Jean. Elle ne pouvoit revenir de la ſurpriſe où elle étoit, de lui voir des ſentimens ſi différens de ceux qu'il avoit, avant que d'avoir reçu le baptême; de ne lui entendre parler des chaînes qu'il avoit portées, des rigueurs de ſa priſon & de ſon exil, que comme d'une grace ſinguliere que Dieu lui avoit faite de le punir ſi légerement en cette vie, pour lui épargner dans l'autre de bien plus terribles peines dues à ſes péchés. Elle le voyoit d'ailleurs doux, tranquille, humble & modeſte, ne laiſſant échapper aucune plainte, quoiqu'après avoir eu autrefois toutes les commodités de la vie, il fût réduit à n'avoir pas même le néceſſaire.

Tout cela joint aux exemples & aux exhortations de ſes belles-ſœurs, lui

ouvrit enfin les yeux, ou plutôt Dieu s'en servit pour éclairer son esprit & toucher son cœur. Elle se mit à lire les livres propres à l'instruire des vérités chrétiennes, à apprendre les prieres, à garder les jeûnes & les abstinences aux jours marqués, enfin à imiter son frere, & à observer la loi chrétienne aussi exactement que si elle l'eût déja embrassée; de sorte qu'à l'arrivée du Pere Louis *Fan*, elle étoit parfaitement instruite & disposée à recevoir le baptême qu'il lui conféra, en lui donnant le nom de Rosalie.

(1) Nos lettres de l'année derniere vous apprirent la mort de l'Empereur *Yong-tching*, laquelle arriva le 7 d'octobre, peu avant le départ de nos vaisseaux qui retournoient en Europe. L'avénement de son fils *Kien long* au trône étoit tout récent, & nous ne pûmes vous mander autre chose, si ce n'est que ce Prince étoit d'un caractere doux & bienfaisant, & qu'il avoit déja donné

(1) Nous avons placé de suite toutes les lettres qui rendoient compte de la situation des Princes de la famille Impériale, persécutés pour la religion; c'est ce qui fait qu'on n'a point encore vu celles qui apprennent la mort de l'Empereur *Yong-tching*.

des marques publiques de sa bonté & de sa clémence envers les Peuples, & sur-tout envers les Princes de sa famille. Les ordres qu'il donna au Tribunal des Princes, marquoient que les fils du huitieme & du neuvieme Regulos ses oncles qui étoient en prison, ne devoient pas être punis pour les fautes de leurs peres; qu'il falloit les rétablir dans leur premier état, & faire pareillement la recherche des autres Princes du sang, dégradés & exilés depuis long temps en divers lieux, parce que si l'on négligeoit cette affaire, il arriveroit dans la suite que par des alliances peu sortables à leur condition, leurs descendans seroient confondus avec le peuple, & qu'ainsi il manqueroit quelques branches à la généalogie du fondateur de sa dynastie, ce qui est d'une grande conséquence. Il fallut du temps pour faire cette recherche, où les Princes du *Fourdane* n'entrerent que par cette occasion, sans qu'on eût fait d'eux aucune mention particuliere.

Dans ce temps-là, le dixieme & le quatorzieme fils de l'Empereur *Cang-hi* étoient encore en prison; le premier, dans la ville; & le second, à la campagne. Ce dernier, lorsque *Cang-hi* mou-

rut, étoit dans le fond de la Tartarie; où il commandoit l'armée chinoise contre *Tchon-Kar*. Comme il étoit d'un mérite distingué, & que son fils, âgé de dix-huit ans, nommé *Poki*, étoit tendrement aimé de l'Empereur à cause de ses belles qualités, on ne doutoit point que ce Prince ne le nommât pour son successeur au trône; mais la mort ayant surpris l'Empereur plutôt qu'il ne croyoit, & dans la crainte que s'il nommoit ce quatorzieme fils qui étoit fort éloigné de Peking, il n'arrivât du trouble dans l'Empire, pendant le temps qu'il viendroit de si loin prendre possession du trône, il jetta les yeux sur *Yong-tching* son quatrieme fils, frere de pere & de mere du quatorzieme. Leur mere vivoit encore, & aimoit beaucoup plus celui-ci, qu'*Yong-tching* qui venoit d'être nommé. C'est ce qui contribua beaucoup à accélérer la perte du quatorzieme Prince, & de son fils *Poki*.

Dès que le nouvel Empereur fut sur le trône, il dépêcha en Tartarie courrier sur courrier au nom de l'Empereur défunt, comme s'il eût été encore en vie, pour lui ordonner de remettre les sceaux à celui qu'il lui nommoit, & de revenir au plutôt à Peking avec peu de

suite; pour délibérer sur une affaire de la derniere importance. Le Prince obéit sur le champ, & n'apprit de quoi il s'agissoit qu'à trois journées de la Cour. Il n'étoit plus temps de reculer : il arriva donc, & trouva son frere sur le trône, qui l'envoya garder la sépulture de leur pere, où l'on se contenta d'observer de près ses démarches, parce que sa mere vivoit encore ; mais elle ne fut pas plutôt morte, ce qui arriva peu de temps après, qu'on le fit revenir à Peking, & ensuite on l'envoya à *Tchang-chun-yuen*, où il fut enfermé plus étroitement, sans nulle communication au dehors, pas même avec son fils *Poki*, qu'on mit dans une prison séparée. On changea plusieurs fois celui-ci de prison, & enfin il fut mis entre les mains de son frere aîné, qui étoit de même pere que lui, mais d'une mere différente. Ce Prince, aussi mauvais frere qu'il avoit été mauvais fils, le renferma dans un coin de son palais, où il ne lui fournissoit que bien modiquement, & encore à regret, ce qui étoit nécessaire à sa subsistance.

C'est à ce *Poki* que l'Empereur régnant a rendu d'abord la liberté d'une façon assez singuliere. L'année derniere au mois de décembre, l'Empereur lui

envoya un grand de sa Cour, qui se fit ouvrir la porte de la prison, & ne dit au Prisonnier que ces mots : « L'Empereur demande quel est celui qui vous » retient ici : sortez ». Et après ce peu de paroles, il se retira, laissant la porte ouverte.

Quelques jours auparavant, l'Empereur avoit ordonné au Régulo, frere de *Poki*, d'aller au Tribunal des Princes pour y recevoir ses ordres. Ce Prince à qui la conscience faisoit de justes reproches, ne s'y rendit qu'en tremblant. Le Président l'ayant fait mettre à genoux, lui fit entendre la lecture d'un ordre bien humiliant & bien désagréable pour lui. C'étoit un long détail de ses fautes, & sur-tout de celles qu'il avoit commises contre le respect & l'obéissance filiale.

Au regard de *Poki*, il fut admis en la présence de l'Empereur ; il dit peu de paroles, & ne s'expliqua que par ses larmes. L'Empereur, pour le consoler, le fit Régulo à la place de son frere, qui fut encore mieux traité qu'il ne méritoit ; car on se contenta de le faire passer avec sa femme, ses enfans, & quelques eunuques, dans un jardin qu'il avoit fait faire à côté de son palais pour

s'y divertir, & qui eſt devenu aujourd'hui une vraie priſon, par la défenſe qu'on lui a faite d'en ſortir. Le 17 janvier de cette année, l'Empereur fit appeller le Préſident des Regulos : c'eſt le douzieme fils de *Cang-hi*. Sa Majeſté lui donna ſes ordres, dont on ne put avoir aucune connoiſſance ; mais au ſortir du palais, on le vit partir avec tout ſon équipage de Regulo, pour ſe rendre à *Tchang-tchun-yuen*, où l'on diſoit qu'étoit enfermé le quatorzieme fils de *Cang-hi*, dont on ne parloit plus, & que pluſieurs croyoient n'être plus en vie. Il fallut ouvrir bien des portes pour parvenir juſqu'au priſonnier, qui ignoroit encore la mort de ſon frere, & l'élévation de ſon neveu ſur le trône, parce que les murailles de ſa priſon étoient ſi épaiſſes, qu'il ne pouvoit rien entendre, ni de ce qui ſe paſſoit, ni de ce qui ſe diſoit au-dehors.

Je vous laiſſe à juger, mon Révérend Pere, quelle fut la joie & la ſurpriſe de ce Prince, lorſqu'ayant été comme enſeveli depuis plus de douze ans, on le tira de l'horreur de ſes ténebres. Les paſſans s'arrêterent à l'endroit où ils virent l'équipage du Regulo, qui étoit entré dans la priſon. On eut bientôt dé-

couvert de quoi il s'agiſſoit, & chacun voulut être témoin de la délivrance de ce Prince infortuné. La nouvelle s'en répandit auſſi-tôt à *Peking*, & comme le Palais de ce quatorzieme Prince eſt aſſez près de la porte par laquelle on y entre, les peuples y accoururent en foule ; &, pour témoigner leur joie, ils le reçurent à genoux, frappant la terre du front, & tenant des *hiang* (1) à la main.

Le Prince, qui ne s'attendoit pas à ces honneurs, & qui craignoit même qu'ils ne lui fuſſent préjudiciables, paſſa au plus vîte, faiſant ſigne à tout le monde de ſe lever. Il étoit accompagné du Regulo, de ſon fils *Poki* & d'un autre Seigneur, qui avoient eu ordre de l'aller recevoir. Il arriva ainſi comme en triomphe à ſon palais, où toute ſa maiſon l'attendoit. Auſſi-tôt qu'il y fut entré, le Regulo lui parla quelque temps en particulier. Tout ce qu'on a découvert de cet entretien, eſt qu'il lui fut dit de ſe remettre peu-à-peu, ſans ſortir ſitôt de ſon palais, & de laiſſer à ſon fils le ſoin d'aller remercier l'Empereur.

(1) Ce ſont des baguettes de parfums qu'on allume par un bout, & qui ſe conſument peu à peu.

Le même jour, un autre Prince eut ordre d'aller mettre en liberté le dixieme fils de *Cang-hi*, & de le conduire, non pas à ſon Palais, qu'on avoit détruit depuis long-temps, mais dans une maiſon particuliere, où logeoit le ſeul fils qui lui reſtoit, l'aîné étant mort en priſon. Cela ſe fit avec moins d'éclat; mais on lui donna les mêmes ordres qu'au quatorzieme Prince ſon frere. Quand ces nouvelles furent publiques, tout *Peking* applaudit au bon naturel & à l'humanité de l'Empereur, chacun l'exaltoit à ſa maniere; &, pendant pluſieurs jours, les éloges qu'on faiſoit de la bonté de ſon cœur, furent la matiere de tous les entretiens.

Pour ce qui eſt de nous autres, mon Révérend Pere, nous ne fûmes ni indifférens, ni inſenſibles à la grace qu'on venoit de faire à ces Princes, qui nous avoient toujours protégés, & dont en mon particulier j'avois beaucoup à me louer, parce que j'avois eu plus d'occaſion que d'autres de les voir & de les entretenir. Tant de bienfaits que nous voyions répandre ſur toute ſorte de perſonnes, excepté ſur les Bonzes & les *Taoſsëe*, dont il manifeſtoit les déſordres, nous firent eſpérer que nous pour-

rions obtenir de ce nouveau maître, quelque grace en faveur de notre sainte Religion, que son pere avoit si fort persécutée, en faisant sortir des provinces les Missionnaires pour les reléguer à Canton, & quelques années après à Macao.

Deux difficultés se présenterent d'abord à l'esprit : la premiere, que le nouvel Empereur ne commenceroit pas son régne par révoquer les ordres qu'avoit donnés son pere, ni par les expliquer d'une maniere qui les rendît inutiles. La seconde étoit que nous n'avions nul moyen de parler nous-mêmes à l'Empereur, & que nous ne voyions personne qui osât prendre sur lui de présenter de notre part un mémorial, où il s'agissoit d'une affaire si délicate, & qui intéressoit les ordres du feu Empereur. Enfin, je proposai à nos Peres d'avoir recours au premier Ministre *Ma-tsi*, qui a eu toujours de l'affection pour les Européens en général, & pour moi en particulier, qui suis en commerce de lettres & en liaison d'amitié avec lui depuis trente-six ans. Mon dessein fut approuvé. Je priai le premier Officier de ce Ministre de pressentir son Maître sur notre affaire, que je lui expliquai dans

un grand détail, afin qu'au cas qu'il fût diſpoſé à y entrer, j'allaſſe en perſonne ſolliciter ſa protection, & recevoir ſes ordres.

Dès le lendemain, le Miniſtre m'envoya dire de dreſſer promptement un mémorial, pour demander le rétabliſſement de la Religion & des Miſſionnaires; que rien n'étoit plus raiſonnable; & qu'il n'y avoit point, dans tout l'Empire, de plus honnêtes gens que les Européens. Cette nouvelle nous remplit de joie & d'eſpérance. Je travaillai auſſitôt au Mémorial; & il n'étoit pas encore fini, que le Miniſtre nous l'envoya demander, en nous faiſant dire qu'il falloit ſe preſſer, & que ſon deſſein étoit de le faire préſenter par le douzieme Regulo, Préſident du Tribunal des Princes, & du Tribunal des Rits; mais que pendant le temps qu'on traiteroit cette affaire, nous ne devions point paroître chez-lui, afin qu'elle demeurât ſecrete.

Ce douzieme Regulo eſt gendre du Miniſtre, pour lequel il a des égards particuliers. L'Empereur ſe dit également ſon gendre, quoiqu'il n'ait épouſé que ſa niece, fille de ſon frere: mais parce que ce frere mourut de bonne heure, laiſſant ſa fille au berceau; le

Miniſtre *Ma-tſi* ſon oncle prit ſoin de l'élever chez lui, comme ſi ç'eût été ſa propre fille, & il étoit regardé comme ſon pere. C'eſt elle qui a été choiſie préférablement à tant d'autres, pour être l'épouſe légitime de l'Empereur régnant, dont elle a eu déja un fils âgé de huit ans, & qui ſera ſans doute le Prince héritier.

Quand notre Mémorial fut en état, je l'envoyai au Miniſtre, qui le fit paſſer au Regulo par un de ſes eunuques. Ce Prince le lut, le trouva bien fait, & ne fit changer que deux ou trois caracteres qui lui paroiſſoient trop forts contre *Mouan-pao*, lequel étoit autrefois *Tſong-tou* de la Province de *Fokien*, & qui, par ſon accuſation calomnieuſe, fit chaſſer les Miſſionnaires des Provinces. Le Prince étoit au fait de cette affaire, car il étoit Préſident du Tribunal des Rits, auquel l'accuſation de *Mouan* fut renvoyée. Il ne put alors nous ſervir, parce qu'il ſçut que l'accuſation venoit de plus haut, & qu'elle avoit été faite par un ordre ſecret; mais à préſent, ſous un nouveau regne, il peut nous rendre ſervice ſans aucun riſque. Quoiqu'il en ſoit, il ſe chargea de notre Mémorial, ſans nous avertir du jour qu'il

le préſenteroit. Il ne le ſçavoit peut-être pas lui-même, car il vouloit bien prendre ſon temps. Malheureuſement pour nous, il le prit mal : le jour qu'il alla au Palais pour le préſenter, il rencontra le ſeizieme Regulo ſon frere, qui eſt le premier des quatre Gouverneurs ou Régens (1) de l'Empire; il lui fit part de ſon deſſein; il lui montra même notre Mémorial, parce qu'il le croyoit ſon ami; mais il fut bien ſurpris de voir que ce Prince s'oppoſa fortement à la démarche qu'il vouloit faire en notre faveur.

Nous ne pûmes rien découvrir de leur entretien; mais le 8 d'avril dernier, le douzieme Regulo nous renvoya notre Mémorial par le même domeſtique du vieux Miniſtre, avec ce peu de paroles : c'eſt au ſeizieme Regulo qu'il faut vous » adreſſer; votre affaire me ſera enſuite » renvoyée, & je vous rendrai ſervice. Je demandai en particulier à ce domeſtique ſi le Prince ne s'étoit pas expliqué plus en détail; « car enfin, lui dis-je, ce

(1) Quoique les Régens ne ſoient que pour le temps de la minorité du Prince, l'Empereur en a nommé quatre en montant ſur le trône, ſur ce qu'il ſe croyoit encore trop jeune pour gouverner lui ſeul, mais il ne leur laiſſe d'autorité qu'autant qu'il lui plaît.

» que vous nous dites de ſa part a aſſez
» l'air d'une défaite ; au reſte, s'il y
» avoit du riſque pour lui dans une pa-
» reille démarche, nous n'aurions garde
» de l'y expoſer, & nous attendrions en
» patience un temps plus favorable ». Il nous répondit qu'il ne ſçavoit rien davantage. « Il eſt vrai, ajouta-t-il, que ce
» matin, la Princeſſe ſon épouſe m'a
» fait appeller, & m'a ordonné de vous
» dire, qu'une perſonne puiſſante s'y
» oppoſoit ; je n'ai pas oſé lui en deman-
» der le nom, & peut-être n'auroit-elle
» pas voulu me le dire.

Je vous laiſſe à penſer, mon Révérend Pere, combien nous fûmes affligés de voir nos eſpérances évanouies de ce côté là. Cependant, pas un de nous ne fut d'avis de recourir au ſeizieme Regulo ; ce n'eſt pas qu'on crût qu'il nous fut contraire ; car il nous témoignoit de l'amitié dans l'occaſion ; & ſi l'on ne s'adreſſa pas d'abord à lui, c'eſt que nous étions bien informés qu'il n'aimoit pas à entrer dans d'autres affaires que dans celles qui le regardoient immédiatement, & qu'il ne pouvoit pas ſe diſpenſer de rapporter à l'Empereur. Il n'eut pas manqué de nous répondre, ce qui étoit vrai, qu'il n'étoit pas chargé de nos affaires particulieres.

Ce même jour, j'allai sur le soir remercier le vieux Ministre, des marques qu'il nous avoit données de son affection. Il est certain que s'il n'eût tenu qu'à lui, notre affaire eût été bientôt terminée. Mais quoiqu'il ait le nom de premier Ministre, son âge de 85 ans ne lui permet plus d'aller au Palais que pour s'informer de temps en temps de la santé de l'Empereur, ni de se mêler des affaires publiques, quoiqu'il en seroit très-capable, si les forces de son corps répondoient à celles de son esprit. Ce bon vieillard me dit qu'il falloit trouver quelque voie de parler à l'Empereur même.

Cette tentative ayant été inutile, nous crûmes que l'heure des miséricordes du Seigneur n'étoit pas encore venue; qu'il falloit nous tenir en repos pendant quelque temps, & ajouter de nouvelles prieres & d'autres bonnes œuvres, aux messes votives qu'on disoit tous les jours dans nos trois Églises, depuis le 18 mars de l'année 1733, que l'Empereur fut sur le point de nous renvoyer tous en Europe.

Le 22 d'avril, un Chrétien nommé Joseph *Ouang*, petit Officier du magasin des porcelaines dans le Palais, m'envoya

avertir de grand matin, qu'on lui avoit dit la veille au soir, qu'une accusation contre les chrétiens avoit été présentée à l'Empereur, mais qu'il n'en sçavoit pas davantage. Nous prîmes d'abord cette nouvelle pour un de ces faux bruits qui se répandoient pour lors, & nous étions persuadés, que si l'Empereur ne nous faisoit pas positivement du bien, il étoit d'un caractere à ne nous faire aucun mal. Cependant nous envoyâmes des personnes intelligentes s'en informer adroitement au tribunal intérieur, où vont tous les mémoriaux, dont on y tient registre, aussi-bien que des réponses qu'on y fait & des ordres de l'Empereur: ils ne purent rien découvrir, non plus qu'au tribunal des Rits, où sont renvoyées toutes les accusations. C'est qu'effectivement, contre tout usage, on n'en sçavoit encore rien dans ces deux Tribunaux; mais nous ne fûmes pas longtemps dans le doute. Les Chrétiens vinrent de tous côtés nous apporter des copies de l'accusation, de la sentence des Régens de l'Empire, & de la ratification de l'Empereur par ces deux caracteres *y y*, c'est-à-dire, je consens à la délibération.

Celui qui s'est porté pour accusateur,

Le nomme *Tcha-ſſe-hai* : c'eſt un aſſez petit Mandarin, d'un Tribunal nommé *Tong-ching-ſſeë*, qui avoit été condamné à l'exil par l'Empereur défunt, & qui a été enſuite compris dans l'amniſtie que fit publier ſon ſucceſſeur. Au retour de ſon exil, il invita ſa ſœur à venir manger chez lui, & à aſſiſter à une cérémonie. Cette dame qui eſt chrétienne, & mariée à un Mandarin chrétien, craignant que cette cérémonie ne fût ſuperſtitieuſe, s'excuſa de cette invitation. C'eſt ce qui acheva de brouiller ces deux familles, qui n'étoient pas déja trop bien d'accord enſemble.

D'autres diſent que ſon accuſation étoit déja faite long-temps avant qu'il fût envoyé en exil ; que même il l'avoit fait paſſer à l'Empereur *Yong-tching* ; que ce Prince l'ayant lue, la rejetta, en diſant qu'il s'embarraſſoit peu que les gens de bannieres ſe fiſſent chrétiens ou non ; que d'ailleurs il avoit déja donné ſes ordres ſur cette affaire.

Le fond de l'accuſation de *Tcha-ſſe-hai* n'étoit qu'une répétition des mêmes calomnies, que d'autres avoient avancées avant lui. Ce qu'il y avoit de particulier, c'eſt qu'il inſiſtoit fortement pour que les Mantcheoux & les Chinois qui ſont

sous les bannieres (1), n'eussent pas la liberté de se faire chrétiens. « Car, » disoit-il, c'est par le peuple que la » séduction a commencée ; les uns ont » été abusés par des paroles artificieuses, » les autres par des vues d'intérêt ; & » ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que » les Mantcheoux se sont laissés entraî- » ner peu à peu par l'exemple du peuple

(1) Il y a huit bannieres de Tartares Mantcheoux, huit autres de Tartares Mongous, & huit de Chinois tartarisés. Les troupes de la maison Impériale & des Princes, qui sont très-nombreuses, sont sous les trois premieres bannieres, & sont un corps séparé des autres. Ces bannieres ont chacune leur étendard particulier, désigné par les couleurs jaunes, blanches, rouges & bleues. Quatre ont chacune une de ces couleurs, les quatre autres ont ces mêmes couleurs bordées. Les bannieres jaunes, blanches & bleues sont bordées d'une bande rouge de quatre à cinq pouces ; la banniere rouge est bordée d'une bande blanche. Chaque banniere a son quartier dans la ville Tartare, & sa justice particuliere indépendante de celle du peuple. Cette justice a quatre tribunaux subordonnés les uns aux autres. Chaque banniere est divisée en *Tchalan*, & chaque *Tchalan* en *Nirou*. Les *Tchalan* ont plus ou moins de *Nirou*, & les *Nirou* plus ou moins de soldats. On peut dire en général que les *Nirou* sont l'un portant l'autre de cent cavaliers effectifs.

» & par les mêmes motifs. Si l'on n'ar-
» rête de bonne heure ce déſordre
» par des punitions exemplaires, on
» verra bien-tôt notre Religion & nos
» anciennes coutumes renverſées & dé-
» truites ; & quoique les Chinois ne
» ſoient pas de la même origine que
» nous, Votre Majeſté n'en fait nulle
» diſtinction, & elle les traite avec la
» même bonté. Il faut donc que la même
» défenſe ſoit faite aux uns & aux
» autres, & qu'on puniſſe également
» ceux qui embraſſeront cette Religion
» étrangere. En uſant de cette ſévérité,
» nos loix ſeront obſervées, & il n'y
» aura nulle ſuite funeſte à craindre
» pour l'Empire ».

Ce *Pen* ou mémorial fut préſenté aux Régens de l'Empire, dont le ſeizieme Regulo eſt le chef. Au lieu de le rejetter comme il auroit dû faire, s'il eût été bien intentionné, ou qu'il ſe fût ſouvenu des bontés que l'Empereur *Cang-hi* ſon pere avoit eu pour nous, il le reçut, & le préſenta à l'Empereur, qui lui ordonna d'en délibérer avec les autres Régens. La délibération fut bientôt faite, ou, pour mieux dire, elle étoit déja prête ; car ils ne firent que tranſcrire l'accuſation de *Mouan-pao*, & la ſen-

tence qui l'avoit suivie ; d'où ils concluoient qu'il falloit ordonner aux chefs des bannieres d'examiner ceux qui s'étoient fait chrétiens, de les exhorter à abjurer leur Religion, & de les punir sévérement s'ils refusoient de le faire ; que pour les Européens qu'on laissoit à Peking, parce qu'ils étoient habiles dans les sciences, & sur-tout dans les mathématiques, le Tribunal des Rits auroit ordre de leur défendre d'attirer les gens des bannieres & le peuple à leur Religion.

Cette délibération fut faite avec beaucoup de précipitation, pour ne pas nous laisser le temps de prévenir la sentence ; elle fut présentée le 24 avril, ratifiée le même jour, & le 26 du même mois, on l'envoya au bureau des bannieres pour être exécutée, puis au Tribunal des Rits & à celui des Censeurs qui gouvernent le peuple. Dès le lendemain de la publication de cet Arrêt, les chrétiens vinrent en grand nombre à nos Eglises pour se confesser & se disposer à soutenir la persécution.

Elle commença ce jour-là même. Les Mandarins n'eurent pas plutôt reçu le *Tchi* impérial, qu'ils se mirent en mouvement, non pas tous à la vérité, mais

ceux-là principalement qui étoient prévenus contre notre ſainte Religion, ou qui étoient les plus dévoués au ſeizieme Regulo. S'étant informés quels étoient les chrétiens de leur *Nirou* ou compagnie, ils les citerent à leurs Tribunaux, & là, ils leur déclarerent le *Tchi* ou la volonté de l'Empereur, qui leur ordonnoit d'abjurer la Religion chrétienne, ſous peine d'être punis très-ſévérement.

Tous nos chrétiens, à la réſerve d'un très-petit nombre, qui furent intimidés par l'appareil des ſupplices, donnerent des marques d'une intrépidité, & d'une conſtance héroïque au milieu des plus cruels tourmens: les Infideles en furent étrangement ſurpris, & la Religion bien plus reſpectée. On avoit beau leur enſanglanter le viſage à force de ſoufflets, les étendre par terre, & les aſſommer à coups de fouets & de bâtons, ils répondoient conſtamment qu'ils vouloient vivre & mourir chrétiens. Les Juges ſe laſſant de les tourmenter inutilement, les preſſoient de diſſimuler, au moins pour un temps, leur Religion, & de ſe comporter à l'extérieur comme s'ils avoient renoncé à cette loi étrangere. « Ne vous ſuffit-il pas, leur diſoient-ils, » de la conſerver dans le cœur? par ce

» moyen-là, vous obéirez à l'Empereur, » sans préjudicier à votre créance. Les chrétiens répondoient qu'ils étoient très-soumis aux ordres de l'Empereur, qu'il ne leur défendoit pas d'honorer le souverain maître du ciel & de la terre ; que la Religion chrétienne n'est pas une loi étrangere, & que tous les hommes devroient l'embrasser ; que la mort soufferte pour leur foi étoit l'objet de leurs desirs ; qu'en vain les exhortoit-on à la dissimuler ; que la loi chrétienne défendoit le mensonge dans les choses les plus légeres, qu'à plus forte raison ils ne pouvoient ni dissimuler, ni user d'équivoques dans une affaire si importante.

Je voudrois pouvoir vous rapporter en détail tous les traits de fermeté & de constance qui illustrerent nos chrétiens, mais je tomberois dans des redites ennuyeuses qui fatigueroient votre patience. Je me bornerai à deux ou trois de ces généreux Confesseurs de Jesus-Christ, qui vous feront juger de tous les autres.

Le premier se nomme Laurent *Tcheou* : il s'est distingué dans cette persécution par sa fermeté à défendre sa foi, & par son zèle à encourager les chrétiens, & à soutenir les foibles ; aussi est-il parfaitement instruit de nos saintes vérités. Il

n'a que vingt-six ans, & il a si bien ménagé les bonnes graces de son pere & de sa mere, qu'il a obtenu leur consentement, pour ne point prendre d'engagement dans le mariage, & pour se consacrer entiérement à Dieu. Etant allé dans la chambre de son département, où plusieurs s'étoient assemblés pour des affaires particulieres, l'un d'eux lui adressant la parole: « Maintenant, lui dit-il, que » l'Empereur vous ordonne de renoncer » à la Religion chrétienne, à quoi vous » déterminerez-vous? Si vous refusez d'o- » béir, vous vous susciterez de terribles » affaires; au lieu qu'un mot que vous » direz, suffira pour contenter les Man- » darins, & vous n'en conserverez pas » moins votre religion au fond du cœur. » Croyez-moi, c'est l'unique parti que » vous ayez à prendre.

» Il y a long-temps, répondit Laurent *Tcheou*, que je ressens les effets » de votre bon cœur pour moi; mais » si vous connoissiez la Religion chré- » tienne, & si vous aviez eu le bonheur » de l'embrasser, vous tiendriez un lan- » gage bien différent. Personne ne con- » noît mieux que les chrétiens l'obliga- » tion où l'on est d'obéir à son Prince, » parce qu'ils sçavent que son autorité

» vient du Dieu que nous adorons, &
» que tranſgreſſer ſes ordres, c'eſt tranſ-
» greſſer les ordres de Dieu même. Vous
» avez vu les ordres de l'Empereur:
» dit-il qu'il ne faut pas honorer le *Tien*
» *tchu*? lui-même l'adore. Cet ordre,
» comme vous le ſçavez auſſi-bien que
» moi, a été donné à l'occaſion d'un
» placet du Mandarin *Tha-ſſe-hai*, qui
» accuſe fauſſement la Religion chré-
» tienne de ne pas honorer ſes ancêtres,
» de ne point faire les cérémonies ac-
» coutumées à ſon pere & à ſa mere;
» à quoi les Régens de l'Empire ont
» ajouté la calomnie de *Mouan pao*,
» qui autrefois nous accuſa fauſſement
» de nous aſſembler pêle-mêle, hommes
» & femmes, dans l'égliſe. L'Empereur
» n'a pu s'empêcher de condamner de
» pareils déſordres, & d'obliger ceux
» qui en ſont coupables de changer de
» conduite. Tout ce que la Religion
» chrétienne ordonne, ſe réduit prin-
» cipalement à deux articles; à honorer
» Dieu ſur toutes choſes, & à aimer le
» prochain comme ſoi-même. Le pre-
» mier article de cet amour du prochain
» eſt d'honorer ſon pere & ſa mere
» vivans & morts, & je doute fort que
» ceux qui ne ſont pas chrétiens, por-

» tent

» tent cet amour auſſi loin que nous.
» Ce qu'on a eu l'audace d'avancer,
» que les hommes & les femmes s'aſ-
» sembloient pêle-mêle dans nos égliſes,
» eſt une calomnie avérée, puiſqu'il n'eſt
» jamais permis aux femmes d'entrer
» même dans l'égliſe où les hommes ont
» accoutumé de s'aſſembler.

» Cela étant ainſi, dirent ceux qui
» l'écoutoient avec une grande atten-
» tion, *Tcha-ſſe-hai* a eu grand tort de
» préſenter ſon accuſation contre la loi
» chrétienne. Très-certainement, ré-
» pondit Laurent *Tcheou*. Vous m'exhor-
» tiez d'abord à donner du moins quel-
» ques apparences extérieures de chan-
» gement. Je vous le demande, en quoi
» puis-je changer ? Eſt-ce en diſant qu'il
» ne faut plus honorer le maître du ciel
» & de la terre ? Un chrétien aimeroit
» mieux mourir mille fois que d'en avoir
» la penſée. Vous me diſiez encore que
» j'allois m'attirer de terribles affaires :
» elles ſeroient terribles, je l'avoue,
» ſi je n'étois pas chrétien ; mais je ne
» les crains point, & la tranquillité où
» je ſuis, j'en ſuis redevable au bonheur
» que j'ai d'être chrétien. C'eſt auſſi ce
» qui prouve que la Religion chrétienne
» eſt la ſeule véritable, que tout l'uni-

» vers devroit ſuivre ; car je vous de-
» mande à mon tour, ſi une puiſſance
» ſupérieure vous ordonnoit de changer
» de Religion, ſous peine de perdre
» votre ſolde, qui de vous n'y renon-
» ceroit pas pour conſerver un petit
» revenu dont il entretient ſa famille ?
» Mais ſi l'on vous menaçoit de cruels
» ſupplices, ſi l'on faiſoit une recherche
» exacte de ceux qui ont embraſſé la
» Religion, que chacun de vous pro-
» feſſe, pour les punir rigoureuſement,
» auriez-vous le cœur tranquille ? Mar-
» que certaine que votre Religion n'eſt
» pas véritable. Vous ſçavez qu'on re-
» cherche les chrétiens ; en avez-vous
» vu quelqu'un qui n'ait pas avoué qu'il
» l'étoit ? Vous ſçavez également les
» terribles menaces qu'on nous fait,
» nous voyez-vous pour cela moins
» tranquilles ? Eſt-ce que nous ne ſommes
» pas compoſés de chair & d'os comme
» les autres hommes ? Les bêtes même
» craignent leur deſtruction : pourquoi
» donc ſommes-nous contens au milieu
» des menaces & des tourmens ? C'eſt
» que nous avons le bonheur de pro-
» feſſer la ſeule véritable Religion ; c'eſt
» que le Dieu que nous ſervons, témoin
» de ce que nous ſouffrons pour ſon
» nom, récompenſera notre fidélité par

» une félicité ſans bornes & ſans fin.
» Nul homme n'eſt immortel ; je ſuppoſe
» que vous parveniez juſqu'à l'âge de
» cent ans, il faudra enfin mourir, &
» paroître devant ce maître ſouverain,
» & juge de tous les hommes ; alors dix
» mille repentirs de ne l'avoir pas ſervi,
» viendront trop tard. C'eſt par un effet
» de votre amitié pour moi que vous
» m'exhortez à changer, & moi c'eſt
» par le même principe que je vous
» parle comme je fais. Je prie ce grand
» maître que nous ſervons de vous en
» faire connoître l'importance ». Ce petit diſcours fut écouté dans un très-grand ſilence.

Le 25 mai, Laurent *Tcheou* fut appellé par le Mandarin, qui le preſſa d'abjurer ſa Religion, & qui employa toutes ſortes de moyens pour y réuſſir, prieres, ſollicitations, careſſes, menaces. Toutes ces démarches ayant été inutiles, le Mandarin outré d'une réſiſtance à laquelle il ne s'attendoit pas, ordonna à ſes gens de ne pas épargner le Néophyte. Quatre ſoldats s'approcherent de lui pour le prendre & le coucher par terre. « Je
» ſuis chrétien, dit le Néophyte, &
» je n'aſpire qu'au bonheur de ſouffrir
» pour Jeſus-Chriſt, dites-moi où vous

» voulez que je me mette », & il se coucha tranquillement au lieu qu'on lui marqua. Le Mandarin ayant ordonné que deux hommes lui tinssent la tête & les pieds. « Il n'est pas nécessaire, répondit-» il, ne craignez pas que je remue, un » chrétien est trop heureux de souffrir » pour sa foi ». Deux soldats, armés de fouets, lui déchargerent plusieurs coups sur le corps de toutes leurs forces, sans qu'il poussât le moindre soupir. Deux autres soldats releverent les premiers, & dans l'intervalle Laurent dit au Mandarin : « Le plaisir que je témoigne sous » tant de coups redoublés est un témoi-» gnage que je rends à la vérité de ma » Religion. Je mourrai volontiers pour » sa défense. Vous pensez à mourir pour » votre Religion, lui dit le Mandarin, » & moi je pense à exécuter les ordres » de l'Empereur » : puis il fit signe aux soldats de continuer à le battre : ils n'eurent pas donné six à sept coups que les fouets se rompirent ; on les renoua, & deux nouveaux soldats recommencerent à le frapper. Enfin, le Mandarin plus las de tourmenter le Néophyte, que le Néophyte ne l'étoit de souffrir, se retira de la salle, & le laissa en repos. Alors on avertit Laurent que s'il persistoit dans

sa désobéissance, on préparoit de gros bâtons, dont on devoit le frapper. « Fussent-ils de fer, répondit Laurent, dût-on me mettre en pieces, on n'obtiendra jamais de moi ce qu'on demande; » le plus ardent de mes desirs est de » donner ma vie pour la défense de ma » foi ».

La mere de Laurent qui avoit appris la fermeté invincible de son fils, l'attendoit avec impatience à la porte de sa maison. Dès qu'il parut, elle sauta de joie à son col: « Allons, mon cher fils, » lui dit-elle, allons remercier Dieu » des graces qu'il vous a faites ». Et s'étant mis ensemble à genoux devant leur oratoire, ils y demeurerent longtemps prosternés. Après quoi elle se fit raconter en détail tout ce qui s'étoit passé.

Le lendemain 26 mai, une autre mere ne parla pas avec moins de générosité à son fils nommé Paul *Yang*, qui n'a que dix-neuf à vingt ans. Apprenant l'ordre qu'on lui donnoit de venir répondre au Mandarin, cette fervente Chrétienne le tira à l'écart, & jettant sur lui les regards les plus tendres: « Je sçai, mon fils, lui » dit-elle, que vous avez la crainte de » Dieu, ainsi j'espére que vous vous

» comporterez en fidele & zélé Chré-
» tien. Je suis votre mere, je vous aime
» tendrement, vous devez m'obéir; je
» me croirois la plus heureuse mere du
» monde, & je vous regarderois comme
» le fils le plus obéissant, si l'on m'ap-
» portoit l'agréable nouvelle que vous
» avez heureusement fini vos jours dans
» les tourmens pour la défense de notre
» sainte Religion. Mais sçachez aussi que
» si vous vous comportez en lâche &
» infidele Chrétien, je ne vous recon-
» nois plus pour mon fils, & ne pen-
» sez plus à reparoître devant moi, ni
» à rentrer dans ma maison tant que je
» vivrai. Ne craignez point, ma chere
» mere, répondit ce généreux fils, quel-
» que foible & quelque jeune que je
» sois, j'ai une si grande confiance dans
» les mérites de Jesus-Christ & dans
» l'intercession de sa sainte mere, que
» j'espere, avec le secours de vos prie-
» res, soutenir jusqu'au bout tous les
» tourmens qu'on me fera souffrir ». Il partit à l'instant, & comparut au tribunal avec Luc *Ouang*, plus âgé que lui, & également ferme dans sa foi. Ils reçurent, par l'ordre du Mandarin, plus de quatre cens coups de fouets. Dans le pitoyable état où ils étoient & presque

ſans mouvement, on les tranſporta dans leur maiſon, d'où on les retira au bout de douze jours, pour les jetter dans une priſon, où ils furent détenus juſqu'au mois de juin, ſans que le Mandarin ait pu obtenir d'eux d'autre déclaration, ſinon qu'ils étoient chrétiens, & qu'ils ne ceſſeroient jamais d'être chrétiens.

Le feu de la perſécution qui duroit depuis du temps dans les bannieres des Chinois tartariſés, commençoit un peu à ſe rallentir, lorſqu'il s'alluma dans les troupes de la maiſon Impériale, dont le Prince *Yun-lo* eſt le chef principal. Celui par qui il commença plus vivement, fut Pierre *Tchang*, fils de Thomas *Tchang*, Mandarin de la porte du quatorzieme Prince, fils de l'Empereur *Cang-hi*. Ce Thomas mourut il y a environ trois mois en vrai prédeſtiné. Pierre ſon fils eſt un très-fervent chrétien, qui dans ces triſtes conjonctures a fait éclater ſon zèle en parcourant les maiſons des fideles, afin de les encourager à ſouffrir conſtamment pour leur foi.

Ce zélé Néophyte étant allé au palais de ſon Prince, y trouva ſon Mandarin, qui lui demanda s'il avoit connoiſſance de l'ordre Impérial, qui condamnoit la Religion chrétienne. « J'en ai oui parler,

» répondit Pierre *Tchang*, mais s'il y a » en effet un pareil ordre, on ne manquera pas de le publier. Il eſt tout » publié, dit le Mandarin, allez le demander au *Posko* (c'eſt une eſpece de » Sergent»). Le Néophyte alla le trouver, & il apprit de lui l'accuſation de *Tcha-ſſe-hai*, la délibération des Régens & l'ordre de l'Empereur. « A ce que je » vois, dit Pierre *Tchang*, tout ſe réduit à condamner une Religion dans » laquelle les hommes & les femmes » s'aſſemblent en un même lieu, dans » laquelle on n'honore point ſon pere » & ſa mere après leur mort, on ne » témoigne ni reconnoiſſance ni reſpect » à ſes ancêtres, on ne leur fait point » les cérémonies accoutumées; or tout » cela ne nous regarde point ».

Deux jours après le Mandarin envoya deux *Posko* ou Sergens dans la maiſon de Pierre *Tchang*, pour lui ordonner de ſa part de déclarer, par un écrit ſigné de ſa main, qu'il obéiſſoit aux ordres de l'Empereur, qu'il n'auroit plus chez lui d'oratoire, qu'il n'iroit plus à l'égliſe, & qu'enfin il renonçoit à la Religion chrétiene.

« Je vois bien, dit Pierre *Tchang*, ce » qui tient au cœur de notre Mandarin;

» il appréhende que ſes ſupérieurs ne
» s'en prennent à lui de mon ferme
» attachement à la loi chrétienne ; mais
» dites-lui de ma part, qu'il n'a qu'à
» me déférer à leurs tribunaux comme
» étant chrétien depuis plus de vingt
» ans, & marquer dans ſon accuſation,
» que je ſuis ſi fortement attaché à cette
» loi, que ſes exhortations les plus preſ-
» ſantes, & ſes menaces mêmes n'ont
» pu rien gagner ſur moi : par-là il ſe
» tirera de l'embarras où il me paroît
» être. Si quelqu'un devoit craindre,
» ce ſeroit moi ſans doute : or, je vous
» déclare que je ne crains rien, parce
» que la Religion chrétienne n'enſeigne
» rien que de très-ſaint & de très-con-
» forme à la raiſon. Je tâche d'en ob-
» ſerver les commandemens, je rends
» à mes parens, ſoit qu'ils ſoient vivans,
» ſoit qu'ils ſoient morts, tous les de-
» voirs preſcrits par les loix, j'honore
» & je reſpecte ceux qui ſont au-deſſus
» de moi, je vis dans la plus grande
» union avec mes voiſins, j'aime mon
» prochain comme moi-même, & je
» n'ai jamais fait tort à perſonne. Si vous
» ne m'en croyez pas, informez-vous
» en de ma famille, elle eſt fort éten-
» due, il n'y a que ceux de ma bran-

» che & moi qui ſoyions chrétiens ;
» tous les autres ne le ſont pas ; deman-
» dez-leur ſi nous manquons d'honorer
» nos peres & nos meres, ou d'aſſiſter
» aux juſtes cérémonies de nos ancêtres ;
» s'ils ont jamais appris que nous ayions
» fait des aſſemblées d'hommes & de
» femmes dans le même lieu. Conſultez
» nos voiſins, ils ſont témoins de notre
» conduite. Il y a plus de trente ans que
» que je ſers le Prince, examinez les
» regiſtres, & voyez ſi j'ai jamais man-
» qué à mon devoir ».

Après cet entretien, on fut quelque temps ſans l'inquietter, lorſqu'enfin ſon Mandarin, chez qui il ſe trouva, lui ayant fait de nouvelles ſommations, & ayant reçu les mêmes réponſes : « Si
» vous n'obéiſſez pas aux ordres de
» l'Empereur, lui dit-il, je ſerai contraint
» de vous faire cruellement châtier.
» Faites, lui répondit le Néophyte, vous
» me procurerez un vrai bonheur,
» & plus grand que vous ne penſez ».
Le Mandarin offenſé de cette réponſe, ordonna qu'on le menât hors de la ſalle, & qu'on le fît coucher par terre. Le généreux chrétien ſe coucha lui-même à l'endroit qu'on lui déſigna. Alors le Mandarin lui demanda, s'il renonçoit

ou non à la Religion chrétienne, & ſur ſa réponſe qu'il n'y renonceroit jamais, il lui fit donner d'abord trente à quarante coups de fouet. Comme il les recevoit ſans jetter le moindre cri, le Mandarin s'en prit aux exécuteurs, il les chargea d'injures, & après bien des menaces, il fit donner aux Néophytes près de cent coups. Enſuite il fit relever les exécuteurs par d'autres, & demanda de nouveau au patient s'il vouloit changer ou non. « Il eſt inutile, répondit-il, de me » le demander davantage, vous n'aurez » de moi d'autre réponſe que celle que je » vous ai déja faite ; je ne renonce point » & je ne renoncerai jamais à ma reli- » gion, je reſpecte & reſpecterai tou- » jours les ordres de l'Empereur ». Le Mandarin plus irrité que jamais, continua à le faire battre, & fit relever juſqu'à trois fois par d'autres ceux qui le frappoient. Comme ce généreux Néophyte ne pouſſoit pas le moindre ſoupir : « Je crois, dit le Mandarin, qu'il contre- » fait le mort ». A ces mots Pierre *Tchang* tourna doucement la tête, & la tourna du côté du Mandarin. Celui-ci prit ce mouvement pour une inſulte : « Je vois bien, s'écria-t-il, que les fouets » ne ſuffiſent pas, qu'on apporte les

» bâtons dont on ſe ſert pour punir le » peuple ».

Quand on eut apporté les bâtons, le Mandarin demanda à Pierre *Tchang*, s'il perſiſtoit dans les mêmes ſentimens. « Je vous ai déja répondu, dit-il, que » cette demande étoit inutile, je ſuis » chrétien, & je le ſerai juſqu'à la » mort ». Sur quoi le Mandarin le fit battre avec ces bâtons, huit hommes qui ſe relévérent les uns les autres, lui donnérent plus de deux cens coups, qu'il ſouffrit avec une égale fermeté; ce qui fit dire au Mandarin, qu'il falloit que les chrétiens euſſent l'art de ſe rendre inſenſibles aux coups. C'eſt ainſi que finit ce combat. Comme cet illuſtre confeſſeur de Jeſus-Chriſt ne pouvoit ſe remuer, le Mandarin ordonna à ſes gens de le prendre, & de le porter dans la chambre des regiſtres.

Lorſqu'il y entra, il trouva un grand nombre de ſes parens infideles qui le placerent ſur une eſtrade, où ils l'étendirent de la maniere la moins incommode. Dans l'épuiſement où il étoit, il demanda une taſſe de thé, & pendant qu'il la prenoit, ſes parens ne ceſſerent de l'exhorter à contenter ſon Mandarin, ou du moins à diſſimuler ſes ſentimens,

Pierre *Tchang* leur fit un petit diſcours, pour les inſtruire des vérités de la Religion, autant que ſes forces le lui permettoient, & il le finit en leur diſant: « Ne regarderiez-vous pas comme un » traître & un perfide, tout *Mantcheou*, » & tout Chinois qui renonceroit ſeulement de bouche à l'Empereur? Et c'eſt » le conſeil que vous me donnez à » l'égard du ſouverain maître du ciel & » de la terre? Y penſez-vous?

En même temps vinrent pluſieurs Eunuques de ſes Princes, & deux entr'autres nommés *Tchang fou* & *Sanyuen*, dont l'un eſt Eunuque de la préſence du quatorzieme Prince, & l'autre l'eſt de la préſence du fils de ce Prince, qui eſt auſſi Regulo. Le zélé chrétien les ayant apperçus, ouvrit d'abord l'entretien, afin de ne pas leur laiſſer le temps de lui donner de mauvais conſeils. » Vous ſçavez, leur dit-il, ce que » j'étois autrefois, & ce que je ſuis » maintenant. Je veux vous rappeller à » ce ſujet un trait d'audace & d'inſolence, qui m'échappa avant que d'être » chrétien, & dont vous fûtes témoins. » Vous n'avez pas oublié qu'un chef des » Eunuques s'aviſa de me dire un mot » qui me déplut, & que je pris pour

» une injure. Alors, ſans aucun reſpect,
» ni pour ſa perſonne, ni pour ſon em-
» ploi, ni pour le lieu où j'étois, je
» me jettai ſur lui, je le battis violem-
» ment, & je continuai de le battre
» juſqu'à la porte du Prince, accablant
» d'injures & de malédictions ceux qui
» vouloient m'arrêter, & les Eunuques
» même qui oſerent paroître. Voilà ce
» que j'étois avant que d'être chrétien.
» Depuis que je le ſuis, avez-vous vu
» rien de ſemblable? Vous m'avez dit
» pluſieurs fois vous-mêmes que vous
» ne me reconnoiſſiez plus, & que j'é-
» tois un tout autre homme: étois-je
» capable d'un pareil changement? Il
» n'y a que la Religion chrétienne qui
» ait pu l'opérer, & c'eſt la preuve ſen-
» ſible qu'elle eſt la ſeule véritable; &
» l'on voudroit que j'y renonçaſſe?
» Cela ſe peut-il? » Ces Eunuques l'ayant ainſi oui parler, ſe contenterent de lui dire pluſieurs paroles obligeantes ſur le pitoyable état où ils le voyoient, & pas un n'oſant lui rien dire contre la Religion, ils ſe retirerent.

A peine furent-ils ſortis, que Pierre *Tchang* vit arriver ſa tante, âgée de près de 70 ans. « Hé! quoi, mon neveu, lui
» dit-elle, quel crime avez-vous donc

» commis, pour qu'on vous ait traité
» d'une maniere ſi cruelle, vous qui
» avez plus de cinquante ans, & contre
» lequel on n'a jamais formé la moindre
» plainte ? Soyez tranquille, ma tante,
» lui répondit-il, je n'ai commis aucun
» crime, & ſi vous me voyez en cet
» état, c'eſt parce que je ſuis chrétien,
» & que je ne veux pas ceſſer de l'être.
» Je vois bien, répondit-elle, que la
» Religion chrétienne vous a renverſé
» l'eſprit : ſçachez que ſi vous vous
» obſtinez à ne vouloir pas y renon-
» cer, vous me verrez mourir ici à vos
» yeux. J'en ſerois fâché, lui répondit
» *Tchang*, mais lié comme je ſuis & tout
» briſé de coups, on ne pourra pas
» m'imputer votre mort. Eſt-ce que
» vous croyez que s'il n'étoit pas d'une
» importance infinie pour moi de per-
» ſévérer dans ma Religion, j'aurois
» voulu m'expoſer à tant de ſouffrances ?
» Mais il s'agit d'être infidele au ſou-
» verain maître de l'univers, & de pré-
» cipiter mon ame dans des ſupplices
» éternels ; & croyez-vous que je le
» puiſſe ? Je vous l'ai dit ſouvent, &
» vous n'avez jamais voulu m'écouter :
» vous approchez de 70 ans, combien
» de temps vous reſte-t-il à vivre ?

» Peut-être encore moins que nous ne » croyons. Alors vous connoîtrez la » vérité de tout ce que je vous dis: » mais ne sera-ce pas trop tard ? Il » ne s'agit pas de cela, lui dit-elle, il » s'agit de vous tirer de la peine où » vous êtes. C'est pourquoi je vais » trouver le Mandarin, pour lui dire » que vous avez changé. Vous pouvez » dire ce que vous voudrez, répondit » *Tchang*, je ne suis pas le maître de » vos volontés ni de vos paroles. Tout » ce que je puis dire, c'est que je suis » chrétien, que je le serai jusqu'à la » mort, & que j'en ferai profession de- » vant tout l'Univers ». Ces paroles fermerent la bouche à sa tante, & elle se retira.

Enfin on lui permit de retourner dans sa maison. Ses parens infideles le mirent sur une charrette & l'y accompagnerent, dans l'espérance que par le moyen de sa femme ils obtiendroient son changement: mais ils se tromperent. Il est vrai qu'elle ne put retenir ses larmes à la vue du triste état où étoit son mari: mais quand on lui parla de se joindre à ses parens infideles pour le pervertir, cette généreuse dame essuyant ses pleurs & changeant de ton: « je vois bien, dit-

» elle, que vous ne me connoiſſez pas : » avez-vous donc oublié ce qui m'a » porté à entrer dans votre famille ? La » mienne qui étoit chrétienne ne me » vouloit donner qu'à un chrétien, & » ſi elle eût voulu le contraire, je n'y » aurois jamais conſenti. J'ai toujours » regardé comme un grand bonheur de » pouvoir donner notre vie pour le » ſouverain maître du ciel & de la terre. » Que ſçai-je ſi cet heureux jour n'eſt » pas venu ? Je me ſuis ſouvent repré- » ſenté mon mari dans l'état où je le » vois pour la défenſe de ſa foi, & je » le trouvois heureux de ſouffrir pour » une ſi bonne cauſe. Les larmes que » vous m'avez vu répandre au premier » abord, ont échappé à ma tendreſſe » naturelle ; mais je ne puis m'empêcher » de le féliciter d'avoir été jugé digne » de participer aux ſouffrances de notre » divin Rédempteur : hé ! que ne puis-je » y participer comme lui ! » Cette ré- ponſe les étonna ſi fort, qu'aucun d'eux n'oſa y répliquer.

Ses mêmes parens revinrent peu après, envoyés par le Mandarin, pour lui dire de ſa part que s'il perſiſtoit dans ſon opiniâtreté, il devoit s'attendre à un châtiment encore plus dur & plus long

que celui qu'il avoit ſouffert. « Je ne » crains point ſes menaces, répondit le » confeſſeur de Jeſus-Chriſt. Il n'a pas » le pouvoir de m'ôter la vie. Hé! plût » à Dieu qu'il l'eût, je ſerois au comble » de mes deſirs. Tout ſon pouvoir ſe » réduit à me faire exiler en Tartarie, » ou à me faire donner pour eſclave à » quelqu'un des fermiers du Prince. Hé » quoi! dirent ſes parens, ne ſeroit-ce » pas pour vous la plus triſte & la plus » dure condition? Vous ne ſçavez pas, » répliqua le Néophyte, ce que c'eſt » que d'être chrétien: ce que vous nom- » mez peines, ſouffrances, tourmens, » ce ſont pour lui des délices, lorſqu'il » les endure pour le nom de Jeſus-Chriſt. » Que voulez-vous donc, lui deman- » derent-ils, que nous répondions au » Mandarin? Dites-lui, répondit le » Néophyte, qu'étant mon ſupérieur, » il peut me condamner à toutes les » peines qu'il lui plaira; mais que s'il » eſpere obtenir de moi que je renonce » à ma Religion, il l'eſpere vainement ». Ils allerent en effet porter cette réponſe au Mandarin.

A la vue d'une ſi grande fermeté, ce perſécuteur de la Religion ne ſçavoit plus quel parti prendre. Il en parloit con-

tinuellement ; & à l'entendre on eût dit que c'étoit l'affaire la plus importante qu'il eût jamais traitée. Enfin il ſe détermina à préſenter une ſupplique au fils du quatorzieme Prince, où il diſoit que *Tchang-ouen* (*Pierre Tchang*) étoit un eſprit orgueilleux, qui ſe mocquoit des ordres qu'on lui donnoit, & qui manquoit de reſpect pour ceux de l'Empereur ; qu'il méritoit d'être ſévérement puni, & qu'il falloit ou l'envoyer garder les chevaux en Tartarie, ou le donner pour eſclave à quelqu'un des métayers du Prince. Le Prince répondit que *Tchang-ouen* ne méritoit pas un ſi dur châtiment ; mais qu'il ſuffiſoit de le dépouiller de ſon emploi, ce qui fut exécuté. Pierre *Tchang* en reçut l'ordre avec joie, & rendit graces à notre Seigneur de ce que cette deſtitution lui donnoit tout le loiſir de vacquer librement à tous les exercices de ſa Religion.

Telle a été la conſtance de nos chrétiens, dont on nous rendoit chaque jour un compte fidele : je n'ai pu être également inſtruit de ce qu'ont ſouffert ceux des égliſes Portugaiſes. Mais parmi ce grand nombre de Fideles qui fréquentent notre égliſe Françoiſe, il n'y en a eu que

cinq ou six qui ayent chancelé dans leur foi. Neuf ou dix autres furent d'abord intimidés, & on leur avoit arraché un écrit où quelques-uns disoient qu'ils ne suivroient plus la Religion chrétienne; & où d'autres promettoient de ne plus réciter les prieres, & de ne plus fréquenter l'église; mais ensuite rentrant en eux mêmes, & honteux de leur foiblesse, ils réparerent leur faute par une rétractation authentique, qu'ils remirent à leurs Mandarins, dont voici la teneur.

« Nous, cavaliers de tel *Niroa*, offrons avec respect cet écrit à notre » Mandarin, pour lui dire clairement, » que dans l'attestation que nous lui » présentâmes le cinquieme de cette » quatrieme lune, nous avons commis » un énorme péché, les uns disant qu'ils » ne suivroient pas la loi chrétienne, » les autres qu'ils ne réciteroient point » de prieres & ne fréquenteroient plus » les églises. Nous reconnoissons sincérement que nous avons griévement » péché, & nous protestons que nous » faisons véritablement profession de la » Religion chrétienne: nous vous prions » donc, en qualité de notre Mandarin » immédiat, de nous déférer comme

» chrétiens à nos Mandarins ſupé-
» rieurs ».

Nous fûmes vivement frappés, mon Révérend Pere, d'une perſécution ſi vive; mais nous n'en fûmes pas entiérement abattus: nous ſçavions qu'on ne pouvoit l'attribuer qu'au ſeizieme Prince; que l'Empereur ayant été tenu très-reſſerré par ſon pere, n'étoit point au fait de ce qui concerne les Européens, & qu'il ne ſçavoit d'eux autre choſe, ſinon qu'ils étoient à Peking; qu'à la vérité, nos chrétiens avoient beaucoup ſouffert; mais que, grace à Dieu, ils avoient été très-fermes dans leur foi; que la Religion en avoit reçu un nouvel éclat, & que, peut-être même, Dieu n'avoit permis tout ce fracas, que pour la faire mieux connoître.

Après avoir délibéré enſemble, nous conclûmes qu'il falloit avoir recours à l'Empereur: mais comment parvenir juſqu'à ce Prince, auprès duquel nous ne pouvions avoir aucun accès, les voies ordinaires nous étant fermées? Nous crûmes pouvoir, dans des conjonctures ſi preſſantes, nous ſervir d'une autre voie, bien qu'elle fût extraordinaire, & contraire aux uſages du palais: c'étoit de faire préſenter notre mémorial par le

Frere Castiglione. L'Empereur l'occupoit à la peinture dans une chambre voisine de son appartement, où souvent il venoit le voir peindre.

Nous dressâmes au plutôt notre mémorial, auquel nous joignîmes un exemplaire de l'édit publié la 31e année de l'Empereur *Cang-hi*, qui permet le libre exercice de la Religion dans tout l'Empire. Cet édit est fort connu en Europe; mais l'Empereur régnant n'en a jamais entendu parler. Le mémorial fut prêt pour le second jour du mois de mai, & dès le lendemain le Frere Castiglione eut occasion de le présenter. L'Empereur vint à son ordinaire s'asseoir auprès de lui pour le voir peindre. Le Frere quitta son pinceau, & prenant tout à coup un air triste & interdit, il se mit à genoux, où après avoir dit quelques paroles entrecoupées de soupirs sur la condamnation de notre sainte Loi, il tira de son sein notre mémorial enveloppé de soie jaune. Les eunuques de la présence trembloient de la hardiesse de ce Frere; car il leur avoit caché son dessein. L'Empereur l'écouta pourtant tranquillement, & lui dit avec bonté: « Je n'ai pas condamné votre » Religion, j'ai défendu simplement aux » gens de bannieres de l'embrasser. En

même temps il fit ſigne aux eunuques de recevoir le mémorial, & ſe tournant du côté du Frere Caſtiglione, il lui ajouta, « je le lirai, ſoyez tranquille, & conti-» nuez de peindre.»

Quand nous apprîmes le ſuccès de notre mémorial, nous fûmes bien conſolés, jugeant que, par la lecture qu'en feroit l'Empereur, il ſe mettroit au fait de ce qui regarde notre ſainte Religion. On y expoſoit les accuſations calomnieuſes qu'elle avoit ſouffertes, les ſoins & l'attention avec leſquels on l'avoit tant de fois examinée, & ſur-tout ce qui arriva à la 31e année de l'Empereur *Cang-hi*, où cette Religion ayant été examinée de nouveau, fut approuvée par le tribunal des Rits, par les Miniſtres & autres Grands de l'Empire. Cependant, nous voyons bien que l'Empereur, ſoit qu'il eût été ſurpris, ſoit qu'il n'eût pas fait les réflexions néceſſaires ſur l'accuſation de *Tchea-ſſe-hai*, & ſur la délibération de ſes Miniſtres, ne reviendroit que très-difficilement de la réſolution qu'il avoit priſe.

Le 12 au matin, nous reçûmes avis que ce jour-là même le tribunal des cenſeurs avoit fait imprimer la condamnation de la Religion, & qu'il alloit

faire afficher ſes placards aux portes de la ville. On m'en apporta une copie, où il étoit marqué que, ſi parmi les ſoldats, & parmi le peuple, quelqu'un étoit convaincu d'avoir embraſſé la Religion chrétienne, il ſeroit arrêté & livré à la juſtice, pour être ſévérement puni.

Le 13 du même mois, nous reçûmes un billet d'un grand ſeigneur de la cour, nommé *Hay-ouang*, qui nous ordonnoit de nous rendre le lendemain au palais. Nous y allâmes dès le matin. Il vint auſſi-tôt à nous, tenant à la main notre mémorial, & nous dit : » L'Empereur » ne fera pas mettre ce mémorial en » délibération : il ne convient pas que » les Mantcheoux & ceux des bannieres » embraſſent votre loi : on ne la défend » pas, on ne dit pas qu'elle eſt fauſſe » ou mauvaiſe, & on vous en laiſſe le » libre exercice. Nous entendîmes cet » ordre à genoux, auquel je répondis, » qu'on défendoit également au peuple » & aux gens des bannieres d'être chré- » tiens. Y a-t-il quelqu'un parmi le peu- » ple, dit ce Seigneur, qu'on ait in- » quiété ? Je ne ſçai pas encore, lui » répondis-je, mais on ne tardera pas » à le faire, comme il eſt aiſé de le » voir par cette copie de l'ordre que

» le

» le tribunal des cenſeurs a fait afficher. » Il la prit, & après l'avoir lue, puiſ- » que cela eſt ſorti, dit-il, quel moyen » de le faire revenir ? Il falloit prendre » les devants, & prévenir la concluſion » de cette affaire : Hé ! le moyen, lui » répliquai-je, après les ſoins qu'on a » pris de nous en dérober la connoiſ- » ſance ? Mais, Seigneur, continuai-je, » puiſque la Loi chrétienne n'eſt pas » défendue pour le peuple, obligez-nous » de faire publier cette déclaration de » l'Empereur. Comme il ne fit à cela » aucune réponſe, j'ajoutai que les » Mantcheoux & ceux des Bannieres » qui avoient embraſſé la religion de- » puis l'année 31e de *Cang-hi* qu'elle » fut approuvée, ne devoient pas être » recherchés, & que néanmoins les » Mandarins ſubalternes les tourmen- » toient de la maniere la plus cruelle, » pour les y faire renoncer. » Les au- tres Peres qui ſe trouverent avec moi, lui dirent auſſi des choſes très-preſſantes, mais ce Seigneur n'étoit pas venu pour nous écouter, & encore moins pour reporter nos paroles à l'Empereur ; & comme il ne cherchoit » qu'à ſe défaire » de nous, en voilà aſſez pour aujour- » d'hui, nous dit-il, s'il arrive quelque

» nouvel incident, vous pourrez par-
» ler. Hé ! à qui parler ? lui répondis-
» je, toutes les portes nous ſont fer-
» mées, & c'eſt ce qui nous a obligés
» contre l'uſage de faire préſenter notre
» placet à l'Empereur par le Frere Caſ-
» tiglione. S'il arrive que nous ſoyons
» obligés dans la ſuite d'avoir recours
» à Sa Majeſté, à qui nous adreſſerons-
» nous ? voulez-vous bien que ce ſoit
» à vous ? Cela ſe pourra, répondit-il,
» & en même-temps il ſe retira ».

Quand le bruit ſe fut répandu, qu'un Grand de la Cour nous avoit parlé de la part de l'Empereur, bien qu'on ne ſçût pas quel ordre il nous avoit donné, quelques-uns des Mandarins uſerent de modération envers les chrétiens, d'autres continuerent encore quelque-temps leurs vexations; mais enfin la perſécution fut aſſoupie, après avoir duré environ deux mois : elle n'eſt pas pour cela éteinte; car on a toujours lieu de craindre qu'elle ne ſe réveille, & c'eſt ce qui dépend de la fantaiſie des Mandarins, à moins que l'Empereur ne révoque l'ordre qui lui a été ſurpris; auſſi le tribunal des rits alla-t-il ſon chemin, puiſque le 18 du même mois, il envoya afficher le même ordre à nos trois égliſes.

Je vous ai déja parlé de l'ordre que l'Empereur avoit donné au tribunal des Princes, de faire la recherche de ceux de la famille Impériale, qui avoient été dégradés & exilés. Comme on voyoit ce tribunal fort occupé de cette recherche, l'on ne doutoit pas que le deſſein de l'Empereur ne fût de les rétablir dans leur premiere ſplendeur, ſur-tout ſes couſins germains, fils du 8e, 9e & 10e Princes, fils de *Canghi*, & de leur rendre la ceinture jaune : c'eſt une marque d'honneur, qui ne s'accorde qu'aux deſcendans du fondateur de la dynaſtie & de ſes freres, qui lui aiderent à conquérir l'Empire. C'eſt parmi eux qu'on choiſit les Regulos. Ceux qui étoient anciennement de la même famille, & qui portent auſſi le nom de *Kioro*, mais qui ne deſcendent, ni du fondateur de la dynaſtie, ni de ſes freres, ſont diſtingués par une ceinture rouge ; ils peuvent être faits Mandarins, mais non pas Regulos.

Quand l'Empereur donna cet ordre, un cenſeur de l'Empire lui repréſenta qu'il ne convenoit pas que des gens dégradés, & mis au rang du peuple, fuſſent tout-à-coup rétablis ; que Sa Majeſté devoit premierement leur faire

porter la ceinture rouge, & que dans la ſuite, s'ils ſe comportoient bien, il pourroit leur rendre la ceinture jaune; & même, ſi elle les en jugeoit dignes, les faire Comtes ou Regulos. Ce cenſeur appuyoit ſa remontrance de pluſieurs raiſons & de divers exemples.

L'Empereur trouva que le cenſeur avoit fait ſon devoir: c'eſt pourquoi le 27 de la troiſieme lune, ayant vu la liſte des exilés, parmi leſquels étoient les fils & petits-fils de *Sounou* (1), il leur accorda la ceinture rouge, & ordonna qu'on écrivît leurs noms dans le regiſtre de la famille Impériale, après ceux qui portoient la ceinture jaune; qu'on y ajoutât les fautes pour leſquelles, eux & leurs peres avoient été punis, & qu'on les laiſſât toujours dans le même endroit & dans la dépendance du même Général.

Cet ordre étoit conforme à la délibération du Tribunal des Princes; & il eſt à remarquer qu'en cette occaſion, ce Tribunal n'a fait aucune mention de la religion des Princes deſcendans de *Sounou*, quoiqu'il vît tout le fracas qu'on

(1) Chef de la famille des Princes exilés au Fourdane.

faiſoit actuellement à Peking, pour obliger les chrétiens des bannieres de renoncer à la loi de Dieu. C'eſt peut-être, parce qu'il n'avoit pas reçu d'ordre ſur cela, ou qu'il craignoit de renouveller une ancienne querelle, qui mettroit obſtacle à la grace de l'Empereur, ou bien pour d'autres raiſons que j'ignore.

Quand on en apporta la nouvelle au *Fourdane*, quelques-uns de ces Princes la reçurent aſſez froidement. » On nous » donne des ceintures rouges, dirent-» ils, mais nous donne-t-on de quoi » en ſoutenir le rang? Nous n'avons ni » maiſons, ni terres; une ceinture de » ſoie rouge s'accorde-t-elle avec cette » toile groſſiere dont nous ſommes vê-» tus? Ne valoit-il pas mieux nous laiſſer » ſimples cavaliers, comme nous étions » la plupart ».

Effectivement ceux de ces Princes, qui n'ont point à Peking de parens riches du côté de leurs épouſes, ſont fort à plaindre. L'Empereur ne donne rien à ceux qui ſont au-deſſous de 20 ans; & à ceux qui ont atteint cet âge, il ne donne par mois pour leur entretien que trois taëls, & du riz à proportion, ce qui ne fait en tout que 45 livres monnoie de France. Il ne leur reſte donc que l'eſ-

pérance de devenir Mandarins, ou d'être rappellés à Peking, où ils trouveroient pour le corps & pour l'ame plus de secours qu'au *Fourdane*.

Je n'ai plus, mon Révérend Pere, qu'à vous faire part de la maniere dont la seizieme fille de *Sounou*, nommée Rosalie à son baptême, a été rappellée de son exil. Son mari fort riche, & Mandarin du troisieme ordre, étoit absent, quand on la renvoya à ses parens. Peu de temps après, il fut accusé par un de ses esclaves sur plusieurs articles, & entr'autres sur ce qu'il étoit encore en commerce de lettres avec la fille de *Sounou* qu'on avoit répudiée. L'Empereur ne fit pas beaucoup de cas de cette accusation, & dit qu'il lui pardonnoit en considération de son pere, qui avoit été tué depuis peu à la tête de l'armée. Ce jeune homme bouillant & vindicatif, peu de jours après qu'il fut de retour dans sa maison, fit expirer l'esclave sous le bâton. L'Empereur en fut instruit, & indigné d'une action si cruelle, qui avoit suivi de si près la grace qu'il lui avoit faite, il le dépouilla de ses biens & de ses Mandarinats héréditaires, qu'il donna à son frere cadet, & le fit mettre à la

cangue (1) pour le reste de ses jours à une porte de la ville. Plusieurs croyoient que la honte, jointe à ce qu'il souffroit jour & nuit, lui feroit prendre la résolution de se tuer lui-même. C'est le parti que prennent ordinairement les plus lâches. Pour lui qui ne manquoit pas de courage, il souffrit plus de trois ans ce supplice. Il en fut délivré à l'amnistie générale qu'accorda le nouvel Empereur, sans cependant rentrer en possession de ses biens & de ses dignités.

Lorsqu'après sa délivrance, il apprit que l'Empereur désapprouvoit les séparations violentes du mari & de la femme, il demanda la sienne par une requête qu'il présenta au tribunal des troupes, pour être offerte à l'Empereur. Heureusement un des Présidens étoit chrétien. (C'est le Prince Joseph, d'une autre branche que le Prince exilé, & qu'on n'avoit point inquiété pour sa religion). Ce Président en ayant conféré avec ses collégues, tous prononcerent qu'il n'étoit pas nécessaire d'en parler à l'Empereur; qu'ils sçavoient ses intentions,

(1) Espece de carcan composé de deux ais fort pesans, & échancrés vers le milieu de leur union, où est inséré le col du coupable.

& qu'ils lui donneroient une patente avec les ſceaux du tribunal, au moyen de laquelle on lui remettroit ſon épouſe. Cependant lorſqu'il fut arrivé au *Fourdane*, avec des litieres & des femmes de chambre pour ſervir ſa femme, le Général, nonobſtant la patente du tribunal auquel il eſt ſoumis, s'oppoſa à ſon retour. Ce Général raiſonnoit juſte, ſelon l'uſage ordinaire de ce pays-ci, car ſi ſes parens euſſent été infideles, ils ne l'euſſent pas certainement rendue, à cauſe de l'affront fait à leur famille; ils l'euſſent plutôt mariée à un autre. Mais ceux-ci qui étoient de fervens Chrétiens, conſentirent volontiers à ſon départ, & firent à leur beau-frere le meilleur accueil qu'ils purent dans l'état où ils ſe trouvoient. Le Prince Staniſlas ſe diſtingua parmi les autres.

Quand cette dame fut arrivée à deux journées de Péking, elle y trouva le frere de ſon mari, & quelqu'autres de ſes parens qui n'avoient pu avec bienſéance ſe diſpenſer d'aller au-devant d'elle, & de la régaler juſqu'à la capitale, où néanmoins elle ne voulut point entrer. Elle s'arrêta dans une petite maiſon de campagne avec ſon mari, où elle eſt encore pour des raiſons de famille qu'on ignore.

Parmi ceux qui allerent la féliciter de ſon retour, ſe trouva un eunuque qui ſervoit autrefois le Prince Xavier *Sou :* c'eſt un excellent chrétien qui ſe nomme Paul *Ly*. Après lui avoir témoigné combien elle étoit ſenſible à l'attachement qu'il conſervoit pour ſes anciens maîtres, elle lui apprit la triſte ſituation de ſa famille au *Fourdane*, l'hiſtoire de ſa converſion, & la grace que Dieu lui avoit faite de recevoir le ſaint baptême avant ſon départ. « Auſſi-tôt, ajouta-t-elle, que mon mari apprit que » j'étois chrétienne, il me dit qu'avant » que de faire cette démarche, je devois bien l'en informer; que mes » réponſes lui faiſoient aſſez connoître » qu'inutilement il entreprendroit de me » faire changer; qu'il n'ignoroit pas que » ceux qui s'étoient faits chrétiens, ne » reculoient jamais. Il déſignoit par-là » les Princes ſes freres : mais du moins, » ajouta-t-il, la grace que je vous demande, eſt de ne pas faire connoître » à nos domeſtiques que vous ſoyez » chrétienne; priez en votre particulier » tant qu'il vous plaira, mais aſſurez-» moi que vous ne ſortirez pas au-» dehors ».

Cette dame me fit dire par ce même

eunuque d'être tranquille sur sa fermeté dans la foi; qu'elle espéroit, avec la grace de Dieu, d'y persévérer jusqu'à la mort; que la seule chose qui lui faisoit de la peine, c'est qu'elle ne pourroit ni entendre la messe, ni participer aux sacremens, qu'au retour de ses freres & de ses belles-sœurs. Elle n'en dit pas la raison, parce qu'elle nous est assez connue : c'est qu'en ce pays-ci les personnes de qualité ne sortent jamais que pour visiter leurs parens les plus proches, ou pour aller à la sépulture de leurs ancêtres. Or, elle n'a actuellement à Péking que deux sœurs mariées à deux Seigneurs infideles. Elles allerent l'une & l'autre lui rendre visite dans sa retraite à la campagne, & lui offrir un logement dans leurs hôtels, mais elle s'en excusa sous différens prétextes; la vraie raison étoit qu'elle regardoit comme très-dangereux le commerce avec des familles infidelles. C'est ainsi que m'en parla l'eunuque Paul. Il m'ajouta qu'en prenant congé de cette dame, elle lui enjoignit plusieurs fois de nous prier, tous tant que nous sommes, de nous souvenir d'elle au saint sacrifice de la messe, & de demander à Dieu qu'il daigne éclairer son mari, & lui toucher le cœur, pour

le faire entrer dans la voie du salut. Je recommande également à vos prieres cette Mission si fort persécutée, & suis avec bien du respect dans l'union de vos saints sacrifices, &c. (1)

LETTRE

Du Pere Contancin, Missionnaire de la Compagnie de Jesus, au Pere Etienne Souciet, de la même Compagnie.

A Canton, ce 2 décembre 1725.

MON RÉVÉREND PERE,

La Paix de Notre Seigneur.

Dans le triste état où vous sçavez que cette Mission est réduite, vous ne vous attendez pas sans doute que je vous mande rien de bien consolant : c'est pourquoi, sans entrer dans le détail de

(1) Ici finit l'histoire de ces Princes du sang Impérial persécutés pour la religion. On trouvera à la fin de ce volume les motifs du Prince Jean pour embrasser la Religion chrétienne, & une notice sur les ouvrages composés ou traduits en Chinois par différens Missionnaires Jésuites.

nos souffrances, que vous ne pouvez ignorer, je ne vous entretiendrai que du nouvel Empereur, qui depuis trois ans occupe le trône. Tout aliéné qu'il paroît être de la Religion chrétienne, on ne peut s'empêcher de louer les qualités qui le rendent digne de l'Empire, & qui en si peu de temps lui ont attiré le respect & l'amour de ses peuples. Quelques traits que je vais vous rapporter, vous le feront suffisamment connoître.

Ce Prince est infatigable dans le travail ; il pense nuit & jour à établir la forme d'un sage gouvernement, & à procurer le bonheur de ses sujets. On ne peut mieux lui faire sa cour, que de lui proposer quelque dessein qui tende à l'utilité publique, & au soulagement des peuples : il y entre avec plaisir, & l'exécute sans nul égard à la dépense.

Deux villes de la province de *Nanking*, *Sou-tcheou* & *Song-kiang*, gémissoient sous le poids du tribut qu'on exigeoit d'elles chaque année. On représenta à l'Empereur que ces villes étoient trop chargées, & qu'il étoit à propos de les soulager. Aussi-tôt il diminua d'un million cinq cens mille livres le tribut annuel que *Sou-tcheou* doit payer, & de sept cens cinquante mille

livres celui de la ville de *Song-kiang*. Il accorda la même grace à la ville de *Nan-tchang*, capitale de *Kiang-ſi*.

Une grande ſéchereſſe déſola, l'année derniere, la province du *Tche-kiang*. En pluſieurs endroits, la récolte fut très-légere. L'Empereur fit diſtribuer cent quatre-vingt-ſeize mille boiſſeaux de riz. La centieme partie d'un boiſſeau eſt pour un jour la nourriture ordinaire d'un homme.

Cette année, au contraire, les pluies ont été trop abondantes; elles ont inondé la Province de Peking & les environs; le prix des vivres eſt devenu exceſſif. Le premier ſoin de l'Empereur a été de ſoulager les pauvres familles de ſoldats qui ſont à la Cour: il leur a fait diſtribuer 450,000 liv. Egalement attentif aux beſoins du peuple, il a écrit de ſa propre main & du pinceau rouge, un avertiſſement dans lequel il parle ainſi aux grands de l'Empire.

« Cet été les pluies ont été extraordinaires: les provinces de *Peking*, de » *Cantong* & de *Honan* en ont été inondées. Je ſuis très-ſenſible à l'affliction » de mon peuple: je le porte dans mon » cœur; j'y penſe jour & nuit. Comment pourrois-je goûter un ſommeil » tranquille, ſçachant que mon peuple

» souffre ? Ceux qui faisoient un petit
» commerce pour gagner leur vie, se
» trouvent sans fonds : d'autres qui
» avoient une maison, l'ont vu renver-
» sée par les pluies, & n'ont plus où se
» retirer. Sur-tout à présent que l'au-
» tomne approche, je fais réflexion que
» les grains ayant été ensevelis sous les
» eaux, il n'y aura point de moisson à
» recueillir : c'est ce qui renouvelle &
» augmente ma douleur. Il faut secourir
» au plutôt tant de pauvres affligés.
» Vous, grands de l'Empire, choisissez
» des Officiers fideles, attentifs, capa-
» bles de seconder mes intentions, &
» qui préferent le bien public à leurs
» propres intérêts. Qu'ils parcourent ces
» trois provinces pour y porter les effets
» de ma compassion ; qu'ils pénetrent
» jusques dans les endroits les plus obs-
» curs & les plus reculés, pour y dé-
» couvrir le pauvre, afin qu'aucun de
» ces malheureux n'échappe à leurs
» recherches & à mes bienfaits. Je sçais
» qu'il se commet des injustices dans
» ces sortes de distributions ; mais j'y
» veillerai : veillez-y aussi. Je charge les
» *Tsong-tou* & les Vicerois des pro-
» vinces d'y donner tous leurs soins :
» je punirai sévérement les coupables :
» qu'on m'informe exactement. Regar-

» dez donc ces affligés comme vos en-
» fans, ou comme vos petits neveux;
» ſoyez équitables & vigilans dans la
» diſtribution de mes bienfaits; uſez-en
» comme vous feriez, ſi vous aviez à
» partager votre propre bien. Il ſuffit de
» vous dire que vous me ferez plaiſir,
» & que votre conduite ſera conforme
» à mes intentions. Qu'on reſpecte cet
» ordre ».

Cette inſtruction impériale fut inſérée dans la gazette publique, & répandue dans l'Empire, afin que les Mandarins & le peuple même fuſſent informés des intentions de Sa Majeſté. Ce qui rend la gazette de la Chine très-utile pour le gouvernement, c'eſt qu'au lieu de la remplir, comme on fait en certaines contrées de l'Europe, d'inutilités, & ſouvent de médiſances & de calomnies, on n'y met que ce qui a rapport à l'Empereur: &, comme le gouvernement Chinois eſt parfaitement monarchique, & que toutes les affaires tant ſoit peu conſidérables de l'Empire lui ſont rapportées, cette gazette ne contient rien qui ne puiſſe beaucoup ſervir à diriger les Mandarins dans l'exercice de leur charge, & à inſtruire les lettrés & le peuple.

On y lit, par exemple, le nom des

Mandarins qui ont été deſtitués de leurs emplois, & pour quelle raiſon : l'un, parce qu'il a été négligent à exiger le tribut impérial, ou qu'il l'a diſſipé : l'autre, parce qu'il eſt, ou trop indulgent, ou trop ſévere dans ſes châtimens. celui-ci, à cauſe de ſes concuſſions ; celui-là, parce qu'il a peu de talent pour bien gouverner. Si quelqu'un des Mandarins a été élevé à quelque charge conſidérable, ou s'il a été abaiſſé, ou bien ſi on l'a privé, pour quelque faute, de la penſion annuelle qu'il devoit recevoir de l'Empereur, la gazette en fait auſſi-tôt mention.

Elle parle auſſi de toutes les affaires criminelles qui vont à punir de mort le coupable. Il eſt à obſerver qu'à la réſerve de certains cas extraordinaires, qui ſont marqués dans le corps des loix Chinoiſes, nul Mandarin, nul Tribunal ſupérieur ne peut prononcer définitivement un Arrêt de mort. Tous les jugemens de crimes dignes de mort doivent être examinés, décidés & ſouſcrits par l'Empereur. Les Mandarins envoyent en Cour l'inſtruction du procès, & leur déciſion, marquant l'article de la loi qui les a déterminés à prononcer de la ſorte : par exemple, un tel eſt coupable de tel crime ; la loi porte qu'on étranglera

ceux qui en ſeront convaincus : ainſi je condamne un tel à être étranglé. Ces informations étant arrivées à la Cour, le Tribunal ſupérieur des affaires criminelles examine le fait, les circonſtances & la déciſion. Si le fait n'eſt pas clairement expoſé, ou que le Tribunal ait beſoin de nouvelles informations, il préſente un mémorial à l'Empereur, qui contient l'expoſé du crime & la déciſion du Mandarin inférieur ; & il ajoute : « Pour juger ſainement, il paroît qu'il » faut être encore inſtruit de telle cir- » conſtance, ainſi nous opinons à ren- » voyer l'affaire à tel Mandarin, afin » qu'il nous donne les éclairciſſemens » que nous ſouhaitons ». L'Empereur ordonne ce qui lui plaît, mais ſa clémence le porte toujours à renvoyer l'affaire ; afin que quand il s'agit de la vie d'un homme, on ne décide point légérement & ſans avoir les preuves les plus convaincantes. Lorſque le Tribunal ſupérieur a reçu les informations qu'il demandoit, il préſente de nouveau ſa délibération à l'Empereur. Alors l'Empereur ſouſcrit à la délibération du Tribunal, ou bien il diminue la rigueur du châtiment ; quelquefois même il renvoye le Mémorial en écrivant ces paroles de ſa main : « Que le Tribunal

» délibere encore sur cette affaire, & » me fasse son rapport ». Vous seriez surpris, mon Révérend Pere, si vous étiez témoin de l'attention scrupuleuse qu'on apporte à la Chine, quand il s'agit de condamner un homme à la mort. Tout cela est marqué dans la gazette.

On y voit encore le nom des Officiers qui remplacent les Mandarins cassés de leurs emplois, leur nom, leur pays, les accusations portées contre les Mandarins, & la réponse de l'Empereur; les calamités arrivées dans telle ou telle province, & les secours donnés par les Mandarins du lieu, ou par l'ordre de l'Empereur; l'extrait des dépenses faites pour la subsistance des soldats, pour les besoins du peuple, pour les ouvrages publics, & pour les bienfaits du Prince; les remontrances que les grands de l'Empire ou les Tribunaux supérieurs prennent la liberté de faire à Sa Majesté sur sa propre conduite ou sur ses décisions. On y marque le jour que l'Empereur a labouré la terre, afin de réveiller dans l'esprit des peuples, l'amour du travail & l'application à la culture des campagnes : le jour qu'il doit assembler à Peking tous les grands de la Cour & tous les premiers Mandarins des Tribunaux,

pour leur faire l'instruction dont le sujet est toujours tiré des livres canoniques : car, disent les Chinois, il est Empereur pour gouverner, Pontife pour sacrifier, & Maître pour enseigner. On y apprend les loix ou les coutumes nouvelles qu'on établit. On y lit les louanges que l'Empereur a données à un Mandarin, ou les réprimandes qu'il lui a faites : « par exemple, tel Mandarin n'est pas » d'une réputation saine ; s'il ne se cor- » rige, je le punirai ». Enfin, comme je l'ai déja dit, la gazette Chinoise se fait de telle sorte, qu'elle est très-utile pour apprendre aux Mandarins la maniere de bien gouverner les peuples. Aussi la lisent-ils exactement ; la plupart même mettent par écrit des observations sur les choses qui peuvent diriger leur conduite. Pardonnez-moi, mon Révérend Pere, cette digression sur la gazette Chinoise ; j'ai cru qu'elle ne vous seroit pas désagréable. Je reviens à l'Empereur.

Ayant été informé par un Viceroi de province, que la sécheresse menaçoit son gouvernement d'une stérilité générale, il s'enferma dans son Palais ; il jeûna ; il pria, jusqu'à ce qu'il eût appris que la pluie y étoit tombée en abondance :

après quoi il porta un édit, où témoignant combien il étoit touché des miseres de son peuple, il ordonna à tous les grands Mandarins de l'informer avec soin des calamités dont les peuples de leur district seroient affligés : puis il conclut par ces paroles. « Il y a entre le » *Tien* (1) & l'homme une correspon» dance de fautes & de punitions, de » prieres & de bienfaits ; remplissez vos » devoirs ; évitez les fautes ; car c'est » à cause de nos péchés que le *Tien* nous » punit. Quand le *Tien* envoye quelque » calamité, soyons attentifs sur nous» mêmes, mortifions-nous, corrigeons» nous, prions : c'est en priant & en » nous corrigeant que nous fléchissons » le *Tien*. Si je porte cet ordre, ce n'est » pas que je me croye capable de tou» cher le *Tien*, mais c'est pour vous » mieux persuader qu'il y a, comme je » viens de le dire, entre le *Tien* & » l'homme, une correspondance de » fautes & de punitions, de prieres & » de bienfaits ».

Cette année le fleuve *Hoang-ho* a inondé les campagnes, & causé de grands ravages : les Mandarins supérieurs ne

(1) Le ciel.

manquerent pas, ſelon la coutume d'attribuer la cauſe de ce malheur à la négligence des Mandarins ſubalternes, & de les déférer à l'Empereur. « Ne jettez » point cette faute ſur les Mandarins, » répondit l'Empereur: c'eſt moi qui ſuis » coupable. Ces calamités affligent mon » peuple, parce que je manque des vertus que je devrois avoir. Penſons ſeulement à nous corriger de nos défauts; » & à remédier à l'inondation. A l'égard » des Mandarins que vous accuſez, je » leur pardonne; & je n'accuſe que moi » de mon peu de vertu ».

Sur la fin de la ſixieme lune qui répondoit cette année au mois de juillet, les chaleurs ont été exceſſives à Peking. L'Empereur fit alors attention à tant de malheureux détenus dans les priſons, ou condamnés à porter la cangue (1) dans les carrefours. Sur quoi il fit venir les qua-

(1) La cangue eſt compoſée de deux aſſez grands morceaux de bois échancrés, pour y inſérer le col du coupable. Ce fardeau eſt poſé ſur ſes épaules, & eſt plus ou moins peſant, ſelon que la faute eſt plus ou moins grieve. Il y a des cangues qui peſent juſqu'à deux cens livres; les ordinaires peſent cinquante à ſoixante livres: elles ſont ſouvent de trois pieds en quarré, & d'un bois épais de cinq ou ſix pouces.

tre Mandarins du premier ordre, auxquels il ordonna ce qui ſuit : « Les chaleurs ſont » inſupportables : ceux qui ſont renfermés » dans les priſons, ou qui portent la cangue, doivent beaucoup ſouffrir : il » faut les ſoulager : je ne parle pas de » ceux qui ſont dans les cachots, & qu'on » a condamnés à être punis de mort dans » l'automne : ils ne méritent point de » grace, & il ne convient point de les » élargir : je parle de ceux qui ſont détenus pour dettes, ou pour des différends qui demandent une longue diſcuſſion. Demain joignez-vous à tel » Préſident, & de concert avec lui, » voyez ce qui peut ſe faire pour adoucir la peine de ces malheureux ». Le lendemain l'ordre de l'Empereur fut exécuté : on donna la liberté aux criminels qui trouverent une caution, ſur laquelle on pût s'aſſurer qu'ils ſeroient repréſentés à la fin des chaleurs. On fit la même grace à la même condition à ceux qui portoient la cangue. A l'égard de ceux qui ne purent trouver de caution, on les délivra de leurs fers, & on les laiſſa libres dans toute l'étendue de la priſon qui eſt fort ſpacieuſe. Les Mandarins furent approuvés de l'Empereur; & ce trait fit connoître au peuple que

l'attention & la clémence de ce Prince s'étendoit généralement à tous ſes ſujets, & qu'il n'y en avoit point de ſi miſérable, pour qui il n'eût une tendreſſe de pere.

Depuis le peu de temps qu'il eſt ſur le trône, il a fait pluſieurs autres Réglemens qui prouvent ſa vigilance & ſon application à bien gouverner ſes peuples. Je me contenterai de vous en rapporter quelques-uns.

Pour exciter les laboureurs au travail & leur inſpirer l'amour d'une vie réguliere, il a ordonné aux Gouverneurs de toutes les villes de l'informer, chaque année, de celui qui, parmi ceux de cette profeſſion, ſe ſera le plus diſtingué dans leur diſtrict par ſon application à la culture des terres, par l'intégrité de ſa réputation, par le ſoin d'entretenir l'union dans ſa famille, & la paix avec ſes voiſins; enfin par ſon économie & ſon éloignement de toute dépenſe inutile. Sur le rapport qui lui ſera fait par le Gouverneur Sa Majeſté élevera le ſage & actif laboureur au dégré de Mandarin du huitieme ordre, & lui envoyera des Patentes de Mandarin honoraire. Cette diſtinction lui donnera droit de porter l'habit de Mandarin, de viſiter le Gouverneur de la ville, de s'aſſeoir en ſa préſence

& de prendre du thé avec lui. Il ſera reſpecté le reſte de ſes jours, & après ſa mort on lui fera des obſeques convenables à ſon dégré, & ſon titre d'honneur ſera écrit dans la ſalle des ancêtres. Quelle joie pour ce vénérable vieillard & pour toute ſa famille ! outre l'émulation qu'une pareille récompenſe excitera parmi les laboureurs, l'Empereur donne encore un nouveau luſtre à une profeſſion ſi néceſſaire à l'Etat, & qui de tous temps a été eſtimée dans l'Empire.

Il a fait un autre Réglement pour engager les femmes veuves à garder la continence, & les femmes mariées à demeurer fidelles à leurs maris. « La beauté du » Gouvernement, dit l'Empereur, dépend ſur-tout de la régularité des femmes ; elles doivent s'appliquer à remplir leurs devoirs, & à vivre dans la » retenue qui convient à leur ſexe. Lorſqu'une femme encore jeune a perdu » ſon mari, ſi elle demeure dans ſon état » de veuve ſans paſſer à un ſecond mariage, & qu'elle vive au moins vingt » ans dans la continence avant ſa mort ; » ou ſi une autre preſſée, forcée même, » a réſiſté juſqu'à donner ſa vie, plutôt » que de commettre le crime, j'ordonne » à ceux de ſa famille, de quelque con-

» dition

» dition qu'ils ſoient ; d'en informer le
» Mandarin du lieu, qui vérifiera le fait
» & m'en inſtruira, afin que, ſuivant
» mes ordres, on tire du treſor Impérial
» l'argent néceſſaire, pour ériger dans
» ſa patrie un arc de triomphe en ſon
» honneur, ſur lequel on gravera ſon
» éloge ».

Il y a deux mois que pour mieux entretenir & augmenter, s'il étoit poſſible, la piété des enfans envers leurs parens, car c'eſt un point capital dans l'Empire, il donna ordre à tous les Vicerois des provinces, de s'informer exactement quels ſont les Bacheliers de leur Gouvernement, qui ont le plus excellé dans l'obſervation d'un devoir ſi eſſentiel, & d'envoyer leurs noms à la Cour, afin que pour cette ſeule raiſon Sa Majeſté leur accorde le dégré de *Kien-ſeng*, qui eſt plus élevé que celui de Bachelier, & avec lequel ils peuvent devenir Mandarins, celui de ſimple Bachelier ne ſuffiſant pas pour être élevé aux charges. Il ne leur accorde pas le dégré de Licencié, de peur d'avilir ou de dégrader les belles lettres ; cet honneur ne ſe donnant qu'au mérite reconnu par les épreuves des examens publics.

Par un autre réglement qu'a fait l'Em-

pereur, il ſemble vouloir porter cette piété filiale, au plus haut point où elle puiſſe monter. Comme les Mandarins, ſelon le dégré où ils ont été élevés, ont un titre particulier qui les diſtingue, & ſous lequel ils doivent être honorés après leur mort; l'Empereur permet aux enfans Mandarins de renoncer à ce titre, & de le tranſporter à leur pere, & par conſéquent à la mere qui participe au titre honorable de ſon mari. « C'eſt, dit » l'Empereur, renoncer à ſoi-même en » faveur de ſon pere & de ſa mere: c'eſt » ſe priver d'un honneur qui ſubſiſteroit » même après la mort, afin qu'il ſoit » rendu au pere. Rien n'eſt plus juſte, » parce qu'enfin le fils eſt bien moins » redevable à lui-même de ſon mérite » qu'à ceux dont il a reçu la vie & l'édu- » cation. » Ce ſentiment des Chinois paroîtra ſingulier, mais il n'en eſt que plus digne d'éloge.

Dans le deſſein qu'a l'Empereur de bien connoître tous les Mandarins de l'Empire: il a fait auſſi à leur ſujet de nouveaux réglemens. 1°. Il a ordonné à tous les grands Mandarins d'examiner ſoigneuſement quels ſont les Officiers de leur diſtrict, qui ont le plus de talens pour bien gouverner les peuples, & d'en-

voyer leurs noms à la Cour. 2°. Il a ordonné qu'on lui envoyât pareillement les noms des Mandarins inférieurs, qui ſont capables d'exercer les charges du premier ordre, afin que ſans paſſer par les dégrés ordinaires, ils puiſſent être élevés tout à coup aux emplois les plus conſidérables. 3°. On a coutume tous les trois ans de faire l'examen de tous les Mandarins de l'Empire, ſans en excepter un ſeul. Le Viceroi de chaque province en délibere avec les quatre Officiers Généraux qui réſident à la capitale, & renvoie à la Cour ſes notes ſur chaque Mandarin. Il marque, par exemple, que tel Mandarin, de tel dégré, de telle ville eſt trop ſévere, qu'il eſt avide d'argent, & qu'il vexe le peuple; ou bien, qu'il eſt trop âgé, qu'il a peu d'application aux fonctions de ſa charge; ou bien qu'il eſt bruſque, ſujet à ſe mettre en colere, & peu aimé du peuple. Suivant ces notes adreſſées au premier Tribunal de Peking, la Cour caſſe, abaiſſe, & punit un grand nombre de Mandarins. Au contraire ceux qui n'ont point de notes mauvaiſes, ou qui ſont loués comme gens extraordinaires & au-deſſus du commun, *Tcho-y*, on les éleve auſſi-tôt à de plus grands Mandarinats. Il ſemble que ces connoiſ-

sances devoient suffire ; le nouvel Empereur veut quelque chose de plus. Il ordonne aux Mandarins supérieurs de chaque province de distinguer en trois classes tous les Mandarins de leur district. La premiere doit être de ceux qui ont des manieres polies & engageantes, qui ne cherchent point à s'enrichir, qui sont habiles dans les Lettres, qui possedent les coutumes & les loix de l'Empire, qui sont peu avancés en âge, & qui ont de la force & de la santé. La seconde doit contenir ceux qui ont les mêmes talens, mais qui sont d'une santé foible, ou d'un âge avancé. Enfin la troisieme doit être de ceux qui ont un corps sain & robuste, mais dont les talens sont médiocres. « Cette liste me fera mieux connoître, » dit l'Empereur, les Mandarins, lesquels » dans l'examen général qui se fait tous » les trois ans, mériteront des éloges ou » des réprimandes. La gloire qui en re- » viendra aux uns, & la honte dont les » autres seront couverts, les piquera » d'une louable émulation. J'examinerai » moi-même cette liste, ajoute l'Empe- » reur ; ainsi j'ordonne aux Mandarins, » sous peine d'être sévérement punis, » d'agir avec une extrême équité, sans » partialité, & sans acception de per- » sonnes. »

J'ai parlé plus haut de la grace que l'Empereur a fait aux villes de *Soutcheou* & de *Song-kiang*, en leur remettant pour toujours une partie du tribut annuel qu'elles doivent payer. Cette bonté du Prince causa une grande joie parmi le peuple. Le *Tsong-tou* (1) crut faire sa cour à l'Empereur, en lui apprenant qu'elle avoit été la joie des peuples : il lui envoya un mémorial, où après avoir fait l'éloge de Sa Majesté, il disoit entr'autres choses que le peuple, pour marquer sa reconnoissance, faisoit réciter des prieres dans les temples des Idoles pour la conservation d'une vie si précieuse à l'Etat, qu'on y représentoit des comédies; & que pour perpétuer le souvenir d'un bienfait si signalé, on alloit élever un édifice public, & y placer un monument de pierre, ou l'on graveroit une inscription propre à éterniser la mémoire de ce bienfait. L'Empereur écrivit de sa propre main au *Tsong-tou* la réponse suivante.

» Ce que vous me mandez est tout-à-
» fait contraire à mes intentions. Quand
» j'ai accordé cette grace, je n'ai eu

(1) Mandarin au-dessus du Viceroi, qui a la surintendance de deux provinces.

» d'autre vue que de procurer le bonheur
» de mon peuple, & non pas de m'attirer
» un vain honneur. Ces comédies & ces
» prieres ſont ſuperflues, & ne peuvent
» m'être d'aucune utilité. Après que j'ai
» envoyé des inſtructions dans tout l'Em-
» pire, pour exhorter les peuples à l'é-
» conomie & à la frugalité, comment
» oſez-vous permettre ces folles dé-
» penſes? Défendez-les au plutôt. Il eſt
» même à craindre que les Officiers
» ſubalternes, ſous prétexte d'avoir de
» quoi fournir à ces divertiſſemens, ne
» tirent des contributions, & ne s'en-
» graiſſent de la ſubſtance du pauvre
» peuple. Veillez-y. Pour ce qui eſt de
» l'édifice & du monument de pierre, je
» défends auſſi qu'on les éleve: car, en-
» core une fois, quand j'accorde des
» graces, je ne prétends pas me faire une
» vaine réputation. Tout ce que je ſou-
» haite, c'eſt que parmi ce grand peu-
» ple, il n'y ait perſonne qui n'obſerve
» les coutumes, qui ne rempliſſe ſes
» devoirs, & qui ne vive tranquille.
» Voilà ce qui peut me faire plaiſir. C'eſt
» pourquoi auſſi-tôt que vous aurez reçu
» cet ordre, défendez ces prieres & ces
» comédies, empêchez qu'on n'éleve
» l'édifice & le monument de pierre, &

» donnez vous-même par un écrit une » inſtruction publique, qui ſoit affichée » aux carrefours, par laquelle vous ex- » hortiez le peuple à obſerver les cou- » tumes, à remplir ſes obligations, & à » vivre dans une parfaite union. Alors je » m'eſtimerai heureux ».

L'attention de ce Prince s'étend juſqu'aux criminels. Voici ce qu'il a ordonné, par rapport à ces malheureux. « Deux » choſes, dit l'Empereur, doivent me » rendre très-attentif, quand il s'agit » de condamner quelqu'un à la mort. » Premiérement, l'eſtime que nous de- » vons faire de la vie de l'homme. Se- » condement, la tendreſſe & la compaſ- » ſion que je dois avoir pour mon peu- » ple. Ainſi, que dans la ſuite on ne » puniſſe perſonne du ſupplice de mort, » que ſon procès ne m'ait été préſenté » trois fois ».

Lorſque le crime eſt fort énorme, l'Empereur, en ſouſcrivant à la mort du criminel, ajoute : « Auſſi-tôt qu'on aura » reçu cet ordre, qu'on l'exécute ſans » aucun délai ». Pour ce qui eſt des crimes dignes de mort, qui n'ont rien d'extraordinaire, l'Empereur écrit au bas de la Sentence : « qu'on retienne le » criminel en priſon, & qu'on l'exécute

» au temps de l'automne ». Il y a un jour fixé dans l'automne pour exécuter tous les criminels. Voici la conduite que le ſouverain tribunal des crimes a tenu cette année.

Quelque temps avant le jour déterminé, il a fait tranſcrire dans un livre toutes les informations qui, pendant le cours de l'année, lui ont été envoyées des juſtices ſubalternes; on y a joint le jugement qu'a porté cette juſtice, & celui du tribunal de la Cour. Ce tribunal s'eſt enſuite aſſemblé, & a lu, revu, corrigé, ajouté, retranché ce qu'il a jugé à propos. Après quoi il en a fait tirer deux copies au net : l'une qu'il a préſentée à l'Empereur, afin que ce Prince puiſſe la lire & l'examiner en particulier : l'autre qu'il a gardée pour la lire en préſence de tous les principaux Officiers des tribunaux ſouverains, & la réformer ſelon leurs avis. Ainſi, comme vous voyez, on accorde à l'homme le plus vil & le plus miſérable, ce qu'on n'accorde en Europe, comme un grand privilege, qu'aux perſonnes les plus diſtinguées, je veux dire le droit de n'être jugé & condamné que par toutes les chambres du Parlement aſſemblées en corps.

On fait encore plus à la Chine : cette ſeconde copie ayant été ainſi examinée & corrigée, on la préſente à l'Empereur, puis l'on en tire quatre-vingt-dix-huit copies en langue Tartare, & quatre-vingt-dix-ſept en langue Chinoiſe. Toutes ces copies ſe remettent entre les mains de Sa Majeſté, qui les donne encore à examiner aux plus habiles Officiers, ſoit Tartares, ſoit Chinois qui ſe trouvent à Péking. Cette attention de l'Empereur, lorſqu'il s'agit d'ôter la vie à un homme, eſt une autre preuve de ſa tendreſſe pour ſes ſujets.

Enfin, ce nouveau Monarque a ſi fort à cœur le bien de l'Empire, qu'il a donné un avertiſſement écrit du pinceau rouge, par lequel il exhorte tous les Mandarins qui, ſelon leur dignité, ont droit de préſenter des mémoriaux, de bien réfléchir ſur ce qui peut contribuer au bon gouvernement, & de lui communiquer leurs lumieres par écrit. Il ajoute qu'au cas que leurs réflexions doivent être ſecrettes, ils peuvent envoyer ou préſenter leur mémorial cacheté, & il promet qu'alors il ne le rendra point public, ou bien qu'il effacera le nom de l'auteur.

Vous voyez par tous ces traits, mon

Révérend Pere, quelle eſt l'application de ce Prince. Sa continuelle étude eſt d'apprendre à bien gouverner ſes peuples, & à procurer leur bonheur. Dieu veuille lui inſpirer des ſentimens plus favorables à notre ſainte religion, afin que les paſteurs, arrachés par ſes ordres à leur cher troupeau, puiſſent quelque jour y être réunis. C'eſt une grace que je vous prie de demander dans vos ſaints ſacrifices, en l'union deſquels je ſuis avec reſpect.

LETTRE

Du Pere d'Entrecolles, Miſſionnaire de la Compagnie de Jeſus, au Pere Duhalde, de la même Compagnie.

A Peking, ce 26 Juillet 1726.

MON RÉVÉREND PERE,

La paix de Notre Seigneur.

Dans le déplorable état où ſe trouve la chrétienté de la Chine, nous avons encore cette légere conſolation, que les Miſſionnaires ſont ſoufferts à Péking, où,

nonobſtant le peu de liberté qu'ils ont d'exercer les fonctions de leur miniſtere, leur préſence ne laiſſe pas d'être très-utile au troupeau que Jeſus-Chriſt leur a confié. Vous en jugerez par le détail que je vais vous faire de pluſieurs particularités édifiantes qui m'ont véritablement touché, & qui feront ſans doute la même impreſſion ſur votre cœur.

Je ne vous entretiendrai point des exemples héroïques de force & de vertu que donne depuis pluſieurs années une nombreuſe famille de Princes du ſang impérial; je laiſſe au Pere Parennin le ſoin de vous en informer, comme il l'a déja fait par pluſieurs de ſes lettres; je me bornerai à ce que j'ai vu de plus ſingulier, parmi les Chrétiens qui ſont ſous ma conduite.

Il n'y a point d'année qu'on ne vous faſſe part du grand nombre d'enfans ou expoſés ou moribonds, qui ont été régénérés dans les eaux du baptême. Nous en comptons pendant celle-ci plus de ſix cens, on en compte beaucoup plus dans chacune des deux égliſes Portugaiſes, parce que leur diſtrict eſt d'une bien plus grande étendue que le nôtre. N'y eût-il que ce ſeul bien à faire, ne ſerions-nous pas bien dédommgés

de tout ce que nous éprouvons de peines & de contradictions? Je visite de temps en temps les tombeaux de nos chrétiens, sur-tout le quartier destiné à la sépulture des enfans morts avant l'âge de raison: & là, me représentant cette multitude innombrable d'ames innocentes qui sont à la suite de l'Agneau, j'implore leur secours, & je les prie d'intercéder auprès du Seigneur pour le salut de leurs proches & de leurs compatriotes, qui court de si grands risques dans ces jours de tribulation. Je regarde tous ces petits prédestinés comme des troupes de réserve, toujours prêtes à fortifier du haut du ciel ceux de leurs freres, dont la constance a de si rudes assauts à soutenir, pour s'affermir dans la foi.

C'est principalement dans cette vue, que j'exhorte sans cesse nos Néophytes à baptiser les jeunes enfans, qui se trouvent dans le danger évident d'une mort prochaine. Outre les Catéchistes entretenus par les aumônes qui nous viennent d'Europe pour une œuvre si sainte, je consacre volontiers une partie de l'argent qui m'est destiné, à aider les chrétiens dont je connois le zele, afin qu'ils ne plaignent point le temps qu'ils emploient à une fonction si charitable.

A l'égard des autres qui n'ont pas beſoin d'un pareil ſecours, je leur fais ſentir l'obligation où ils ſont d'épier les occaſions qui ſe préſentent, d'aſſurer par le baptême le ſalut de ces enfans moribonds. Je vois chaque jour que mes exhortations ne ſont pas vaines. Un de ceux-ci vint me trouver, il y a quelques jours, pénétré de la plus vive douleur: il avoit découvert que l'enfant d'un de ſes voiſins, qui eſt infidele, ne pouvoit échapper à la violence de ſon mal, & il comptoit de le baptiſer ſecrétement le lendemain matin. Ayant appris qu'il étoit mort pendant la nuit, il parut inconſolable; & dépoſant dans mon ſein le vif repentir qu'il avoit de ne s'être pas preſſé davantage, il ſe reprochoit cette prétendue négligence, comme une des fautes les plus griéves qu'il eût pu commettre.

Une chrétienne, que ſa condition rend ſujette à des corvées journalieres dans la maiſon d'un Regulo, où il y a quantité d'eſclaves, a conféré cette année le baptême à treize enfans moribonds: un de ſes artifices eſt de porter toujours ſur elle du coton bien imbibé d'eau, & de répandre furtivement quelques gouttes de cette eau ſalutaire ſur

la tête des enfans qui sont prêts d'expirer. Le plaisir qu'elle ressent en me comptant le nombre de ses pieuses conquêtes, égale celui que j'ai de l'entendre.

Il ne se passe aucun mois qu'un Médecin habile à traiter les maladies des enfans, ne m'apporte la liste de ceux auxquels il a ouvert la porte du Ciel par le baptême. C'est ce qui m'a donné l'idée d'enseigner à nos chrétiens, hommes & femmes, des remedes aisés pour la petite vérole, afin qu'ayant par ce moyen un libre accès dans les maisons des infideles, ils puissent procurer le même bonheur aux enfans dont la vie est désespérée.

Comme je suis persuadé que rien n'est impossible à une foi vive, je suis porté à croire qu'il y a quelque chose d'extraordinaire & de sur-humain, dans ce qui est arrivé à un de nos Catéchistes plein de religion & de piété.

« J'entrai il y a quelque temps, me disoit-» il, chez un chrétien de ma connoissance, je trouvai toute la famille éplo-» rée de la perte qu'elle venoit de faire » d'un enfant qui lui étoit cher; mais ce » qui l'affligeoit le plus, c'est que cet en-» fant étoit mort sans recevoir le bapte-» tême; après quelques mots de consola-

» tion, j'exhortai ces bonnes gens à se
» mettre avec moi en prieres. A peine
» avions-nous élevé les mains vers le
» Ciel, qu'on s'apperçut que l'enfant
» respiroit; je me leve à l'instant, je le
» baptise, & il est maintenant plein de
» vie. Après l'avoir écouté attentive-
» ment, il se peut faire, lui dis-je, &
» il est même vraisemblable que cet en-
» fant ne fût pas mort. On m'assura qu'il
» étoit mort, me répondit-il, & je le
» crus aisément; car ayant tâté moi-
» même son corps, je le trouvai tout
» froid. L'humble naïveté du Catéchiste
» est toute la preuve que j'aie de la
» vérité du fait ».

Je vous ai parlé autrefois d'un temple d'idoles, où l'on apporte de divers endroits les enfans exposés, pour les transporter ensuite à l'hôpital, ou, s'ils viennent à mourir, dans le lieu destiné à leur sépulture. Un chrétien du voisinage que nous entretenons exprès, a changé ce temple consacré au démon, en une piscine vivifiante pour ces enfans abandonnés. Il a fallu pour cela gagner le Bonze, chef du pagode, & on y a réussi en achetant la liberté d'y entrer par une somme d'argent qu'on lui donne tous les mois. Mais il semble que le démon,

jaloux du salut de tant de petits innocens, ait voulu nous fermer à jamais l'entrée de ce lieu. Le Bonze a été exclus avec affront de son poste, & comme nous sommes dans un temps où regne la défiance, nous craignîmes pendant quelques jours, que le contre-coup de sa disgrace ne tombât sur le zélé Néophyte, & ensuite sur la Religion & sur ceux qui la prêchent. Nos craintes se sont dissipées, & la bonne œuvre continue moyennant une somme plus forte que l'on donne chaque mois aux nouveaux maîtres de ce pagode.

Un nouveau chrétien dont j'admire l'innocence & la ferveur, me fournit un trait de zèle que je dois placer ici; mais pour en être aussi frappé que je le suis, il faudroit être bien au fait des usages de la Chine. Ce Néophyte, aussi-tôt après son baptême, ne songea plus qu'à travailler à la conversion de sa mere & de sa femme; il trouvoit dans celle-ci assez de docilité, mais il n'en étoit pas de même de sa mere; son obstination dans l'infidélité étoit si grande, que le moindre entretien sur la loi de Dieu la transportoit de fureur. En vain le Néophyte lui eut-il demandé son agrément pour faire baptiser son fils; elle avoit

déclaré pluſieurs fois, & dans les termes les plus durs, qu'elle ne le ſouffriroit jamais : d'ailleurs, il ne lui étoit pas poſſible d'introduire un Catéchiſte dans ſa maiſon à l'inſçu de ſa mere. Je lui conſeillai, dans l'embarras où il ſe trouvoit, de baptiſer lui-même ſon fils, mais c'eſt à quoi il avoit peine à ſe réſoudre. Enfin dans un jour de réjouiſſance publique, il obtint la permiſſion de prendre ſon fils entre ſes bras pour le récréer hors de la maiſon : auſſi-tôt il vole vers l'égliſe, & me l'apporte comme en triomphe. Il ne ceſſa de pleurer de joie durant toute la cérémonie du baptême que je lui conférai. La foi du Néophyte, & l'innocence de cet enfant nouvellement baptiſé, obtiendront de Dieu, à ce que j'eſpere, des graces de converſion pour le reſte de ſa famille.

Ce trait de zèle me rappelle le ſouvenir d'un autre qui eſt aſſez récent. Un vieux ſoldat plein de foi, prit tout-à-coup la réſolution de faire un tour dans ſon pays, pour tâcher de gagner à Jeſus-Chriſt quelques-uns de ſes compatriotes, ou du moins pour réparer les ſcandales qu'il avoit donnés autrefois. En y arrivant il apprit que la maiſon d'un de ſes concitoyens étoit infeſtée des démons;

que ces malins esprits brisoient les meubles, & que souvent ils lançoient des pierres contre ceux qui se présentoient à l'endroit où se faisoit le vacarme. On avoit eu recours aux *Taossée* (ce sont des Prêtres d'idoles qui prétendent avoir de l'empire sur les démons). Les efforts qu'ils firent pour conjurer le malin esprit, furent inutiles; mais leurs peines n'en furent pas moins bien récompensées, c'est tout ce qu'ils souhaitoient.

Le bon soldat crut que Dieu lui offroit une occasion de manifester sa gloire. Il appelle le chef de cette maison affligée; il l'entretient des vérités de la Religion; il lui fait sentir que cette tyrannie des démons sur les corps, n'est qu'une foible image de celle qu'ils exercent sur les ames des idolâtres, & il lui promet, que s'il embrasse le Christianisme, le caractere qui lui sera imprimé par le baptême, écartera pour toujours ces funestes ennemis de son repos.

Celui-ci touché des paroles du soldat, eut toute l'ardeur imaginable pour se faire instruire, & demanda avec empressement le baptême pour lui & pour toute sa famille. Le soldat se contenta pour-lors de baptiser le plus jeune des

enfans, puis adreſſant la parole au chef de la maiſon : « Votre fils, lui dit-il, eſt » maintenant enfant de Dieu ; cette qua- » lité le rend redoutable à toutes les » puiſſances infernales ; ſi elles s'aviſent » de vous inquiéter encore, ce que j'ai » peine à croire, prenez cet enfant, & » conduiſez-le hardiment & ſans crainte » dans le lieu où elles renouvelleront » leurs inſultes ». Dès ce moment le démon n'eut plus de pouvoir dans cette maiſon déſolée, & tout y devint tranquille. A quelques jours de-là toute cette famille reçut le baptême, & le ſoldat chrétien s'en retournant à ſon poſte, paſſa par Peking, pour m'informer du ſuccès dont Dieu avoit béni ſa Miſſion.

Quelque temps s'étant écoulé, le ſoldat alla revoir cette famille, qu'il regardoit comme ſa conquête, à deſſein de la fortifier de plus en plus dans la foi ; mais il fut bien ſurpris de la trouver replongée dans ſa premiere affliction : le chef de la maiſon n'ayant pu réſiſter aux inſtances de ſes voiſins infideles, qui le preſſoient de contribuer à certaines fêtes ſuperſtitieuſes, paya ſa cote-part, ſans pourtant renoncer à la foi. Au même inſtant le fort-armé

rentra en poſſeſſion de ſa premiere demeure, & y porta la déſolation, comme il avoit fait auparavant. On voit des faux zélés, dit ſaint Jerôme, qui, loin des épreuves, & dans une vie douce & tranquille, ſe promettent tout de leur fermeté dans la foi; mais qui en même temps ſont inexorables, s'ils apprennent qu'au milieu de la gentilité de foibles Néophytes ayent chancelé dans des ſentiers très-difficiles, & qui n'ont plus pour eux que des reproches amers & de dures invectives. Notre zélé ſoldat tint une conduite bien différente; il fit ſentir à ſon compatriote toute l'énormité de ſa faute; mais il le fit avec une douceur propre à le ramener au devoir, & non pas avec cette dureté qui conduit très-ſouvent au deſeſpoir: il l'aſſura que s'il avoit un vif repentir de ſa lâcheté, & qu'il promettoit de ne plus contribuer à ces ſortes de ſuperſtitions, la bonté infinie de Dieu le délivreroit une ſeconde fois des inſultes du démon; prévoyant enſuite les perſécutions que ce nouveau fidele auroit à ſouffrir de la part des idolâtres: « Ils ſont la plupart » vos amis, lui dit-il, expoſez-leur » ingénument le triſte état où le démon » avoit réduit votre famille: repréſen-

» tez-leur que vous n'avez pu chaſſer
» de votre maiſon ce cruel perſécuteur,
» qu'en embraſſant la loi chrétienne, &
» que tous les autres moyens dont vous
» vous étiez ſervi, n'avoient fait qu'irri-
» ter ſa fureur ; faites-leur comprendre
» qu'il n'y a que le Dieu qu'adorent les
» chrétiens, qui puiſſe enchaîner le
» malin eſprit & l'empêcher de nuire,
» & que votre malheureuſe complai-
» ſance à contribuer au culte des idoles,
» lui a rendu le pouvoir de vous tour-
» menter, qu'il avoit perdu par votre
» attachement à la loi chrétienne : ce
» diſcours les attendrira ſans doute, &
» peut-être feront-ils attention à l'em-
» pire que leur infidélité donne au dé-
» mon ſur eux-mêmes ; mais quoi qu'il
» vous en doive coûter, ſongez qu'il
» faut ſauver votre ame, & qu'on ne
» peut être diſciple de Jeſus-Chriſt lorſ-
» qu'on coopere au moindre acte de
» ſuperſtition ». On ne peut pas dire encore ce qui arrivera dans la ſuite : ſous le regne du feu Empereur *Canghi*, notre protecteur déclaré, les infideles n'auroient jamais oſé forcer les chrétiens à ces criminelles contributions ; ce temps heureux n'eſt plus, il a expiré avec ce Monarque, & les juſtes plaintes

qu'on pourroit faire, ne ſerviroient qu'à allumer davantage la perſécution préſente.

Je ne dois pas omettre les nouvelles marques de zèle que d'autres ſoldats Tartares ou tartariſés, ont donné pour leur propre ſalut, & pour celui du prochain. Ils ſont partie d'un corps de cinq mille hommes de troupes, qu'on envoie avec leurs familles, pour former des colonies ſur les frontieres dans la Province de *Chenſi*. Pendant leur ſéjour à Peking ils ont approché pluſieurs fois des ſacremens, les hommes dans notre égliſe, & les femmes dans des maiſons particulieres, tantôt en un quartier & tantôt dans un autre. C'étoit un ſpectacle bien touchant pour moi de voir, & avec quelle importunité ils me demandoient des reliquaires, des médailles, des images, & des chapelets ; & quel étoit leur empreſſement à ſe fournir d'eau bénite, qu'ils emportoient dans des vaſes bien fermés : ils étoient charmés d'apprendre le ſecret que je leur enſeignois de la perpétuer. Généralement parlant nos Néophytes ont une grande confiance dans l'eau bénite : cette dévotion ſi autoriſée s'entretient parmi eux, par les guériſons ſouvent miraculeuſes qu'elle

produit, & dont Dieu récompenſe la ſimplicité de leur foi.

Il y avoit dans ce détachement de troupes un *Mantcheou*, dont l'emploi eſt d'être Canonnier. Tout pauvre qu'il étoit, il avoit amaſſé de ſes épargnes un taël d'argent, & il l'avoit employé à faire peindre à l'huile une image du Sauveur: il me l'apporta décemment enveloppée dans de la ſoie, afin de la bénir.

Comme je ſçavois qu'il y a un grand nombre de Mahométans très-riches dans le lieu qu'on a fixé pour la demeure de ces troupes, je crus devoir précautionner nos Néophytes contre les ſollicitations que je craignois de la part de ces Sectaires, qui ſe diſent les vrais adorateurs de Dieu: quoique pourtant ils ne ſongent gueres à parler de leur fauſſe religion, ils ſçavent l'étendre par d'autres voies que par celle de la perſuaſion: » Que nous dites-vous-là, mon Pere, » me répondirent-ils! après avoir quitté » la religion de nos peres, pour em- » braſſer le chriſtianiſme, ſerions-nous » capables d'y renoncer pour ſuivre une » ſecte infâme ». Ils ſe ſervoient de ce terme, parce qu'en effet le Mahométiſme eſt fort décrié à la Chine. Ils me preſſerent enſuite de leur donner

des crucifix de cuivre : j'en fis la distribution ; ils les reçurent à genoux & les baisant amoureusement. Leur tendre dévotion envers Jesus-Christ, attaché à la croix pour le salut des hommes, étoit une preuve bien sensible de leur éloignement du Mahométisme.

Ce fut alors qu'une chrétienne *Mantcheou* me parla en des termes qui m'attendrirent jusqu'aux larmes : » Ah ! mon » Pere, s'écria-t-elle, en quel malheu» reux climat nous envoye-t-on ? L'éloi» gnement où nous serons de nos Pas» teurs, va nous priver de tout secours » spirituel : nous ne pourrons plus ni » assister au saint sacrifice de la messe, ni » confesser nos péchés, ni participer à » la divine eucharistie. Voici une pensée » qui m'est venue : ne puis-je pas à la fin » de chaque mois, me mettant à genoux » aux pieds du crucifix, faire une hum» ble confession des péchés que j'aurai » malheureusement commis ce mois-là, » & m'imposer ensuite une pénitence ? » Cette pratique est excellente, lui » répondis-je, & béniſſant au fond de » l'ame le maître intérieur qui l'instrui» soit, vous pouvez encore, lui ajoutai» je, en vous tournant du côté de » Peking, vers l'heure où vous sçavez

» que

» que nous célébrons les ſaints myſ-
» teres, communier en eſprit; il ſuffit
» pour cela d'élever votre cœur à
» Dieu, & de lui témoigner l'ardent
» deſir que vous avez de le recevoir ».
Je lui rafraîchis enſuite la mémoire de tout ce qu'on lui avoit dit autrefois, des fruits admirables qu'on retire de la communion ſpirituelle.

Ce qui m'édifia encore extrêmement, ce fut l'exactitude avec laquelle ces bons Néophytes me donnoient par écrit les noms de leurs enfans, afin de les offrir à Dieu dans mes prieres, & au ſaint ſacrifice de la meſſe. Le jour même de leur départ, on m'apporta celui d'une petite fille, nommée Agnès, que l'un d'eux avoit oublié par mégarde. Après leur avoir recommandé de vivre enſemble dans une parfaite union, de ſe ſecourir réciproquement les uns les autres, & de chercher tous les moyens de procurer le ſalut du prochain, il me fallut répondre à une infinité de queſtions qu'ils me firent ſur le baptême, & ſur la maniere de l'adminiſtrer, ſoit aux enfans des infideles prêts d'expirer, ſoit aux adultes qui, après s'être ſuffiſamment inſtruits de la doctrine chrétienne, ſouhaiteroient de le recevoir.

Un jeune *Mantcheou*, âgé de 20 ans, & qui ne fut baptisé que l'année derniere, me parla avec une ingénuité charmante ; il s'appelle Jean-Baptiste : en lui donnant une image de son saint Patron : » Dieu s'est servi de vous, lui dis-je, » pour convertir à la foi votre pere, » votre mere, vos freres, vos sœurs, & » récemment tous vos domestiques : vous » allez maintenant à *Ning-hia*, où vous » vous trouverez au milieu des infideles : » soyez à leur égard un Jean-Baptiste, & » imitez bien le zele de ce S. précurseur. » Sçavez-vous donner le baptême » ? Il me répondit en m'expliquant la maniere dont il l'avoit administré depuis peu de jours à l'enfant d'un infidele, qui mourut un moment après l'avoir reçu ; comme il s'apperçut de la joie secrete que je ressentois, de voir qu'il fut si bien instruit, son zele en devint plus animé. » Dès le lendemain, il revint me » trouver transporté de joie ; il m'est » arrivé ce matin un grand bonheur, » me dit-il ; en passant par un quartier » peu fréquenté, j'ai trouvé un petit » enfant exposé, j'ai couru au plus » vîte à un ruisseau qui n'étoit pas loin, » j'y ai trempé le pan de ma robe, l'en- » fant respiroit encore, & j'ai eu le

» temps de verſer ſur lui l'eau ſalutaire » du baptême ». J'ai lieu de croire que ce jeune Néophyte fera à *Ning-hia* les fonctions d'un zélé Catéchiſte. Je lui ai diſtribué pluſieurs remédes pour diverſes maladies, qui lui donnant entrée dans les maiſons, lui faciliteront les moyens d'ouvrir le ciel à un grand nombre d'enfans moribonds.

En parlant des Néophytes que la providence éloigne de nous, je ne dois pas oublier ceux qui nous environnent, ou qui viennent de pays aſſez reculés, pour participer aux ſacremens; car, comme vous ſçavez, la liberté de viſiter les chrétientés hors de Peking, nous eſt abſolument interdite. Celui qui eſt à la tête d'une de ces chrétientés, laquelle eſt placée au-delà d'une des gorges de la grande muraille, vint me trouver aux dernieres fêtes de Pâques : le P. Parennin l'avoit baptiſé autrefois dans un de ces voyages de Tartarie, qu'il faiſoit à la ſuite de l'Empereur : tout groſſier qu'eſt ce vieux Néophyte, continuellement occupé de la culture des terres qui appartiennent à un *Mantcheou*; il a eu & a encore le zèle d'un Apôtre : c'eſt par ſes ſoins que ſes freres, ſes alliés, & tous les habitans de ſon village,

au nombre de plus de cent personnes, ont embrassé le christianisme, à la réserve de deux, dont il n'a pu encore vaincre la résistance. Ils ont élevé une petite église, partie de l'argent que nous leur avons fourni, partie de leurs épargnes : cette église, placée à l'écart, n'a point été sujette aux recherches, & ils s'y assemblent librement. Néanmoins cette heureuse tranquillité fut sur le point d'être troublée par la malignité des *Lamas*, qui sont les prêtres des idoles qu'on révère en cette contrée ; c'est ce qu'il me raconta lui-même à la fin de sa confession. La sagesse de son zele sauva cette chrétienté naissante de l'orage qui la menaçoit. » Je reçus tout-à-coup, » me dit-il, un ordre de comparoître » devant le Mandarin d'armes, qui gou- » verne ce pays. Dès que je parus en » sa présence, il prit un air sévere, & » me dit d'un ton menaçant, j'apprends » que tu introduis dans mon gouverne- » ment le *tien-tchu-Kiao*, c'est-à-dire le » christianisme : Es-tu sage, & ne vois-tu » pas à quels malheurs tu t'exposes ? » J'avois porté avec moi, m'ajouta-t-il, » quelques-unes des curiosités, que vous » m'aviez données à Peking, je lui en fis » présent ; & m'appercevant à son vi-

» ſage que ſon eſprit ſe radouciſſoit ,
» Seigneur, lui répondis-je , votre reli-
» gion du *Fo* a un pays immenſe où
» elle domine ; au contraire, notre reli-
» gion du *Tien-tchu* eſt renfermée dans
» un ſi petit eſpace , qu'elle ne mérite
» nullement votre attention. A ces mots
» le Mandarin qui avoit agréé mon pré-
» ſent, ne pût s'empêcher de ſourire ;
» il me renvoya en paix , & depuis ce
» moment-là , la penſée même ne lui
» eſt pas venue de nous inquiéter ».
C'eſt ainſi qu'à l'égard des gens ſimples, mais remplis de foi , ſe vérifie cet oracle de Jeſus-Chriſt. *Quand vous ſerez menez aux Gouverneurs & aux Rois à cauſe de moi , ne ſongez point , ni comme vous parlerez , ni ce que vous direz ; car ce que vous aurez à dire , vous ſera ſuggéré à l'heure même.*

Un Catéchiſte , l'un de ceux que nous envoyons à trente lieues aux environs de cette Capitale , viſiter les chrétiens répandus en divers endroits , pour les affermir dans la foi, & gagner les infideles à Jeſus-Chriſt ; ce Catéchiſte , dis-je , vint vers la Fête-Dieu , me rendre compte de l'état de ces diverſes chrétientés : il étoit accompagné de pluſieurs Néophytes , qui ſouhaitoient d'ap-

procher des sacremens : dans le long entretien qu'il eut avec moi, il me raconta un fait qui, par sa singularité, mérite de vous être rapporté. » En par-
» courant, me dit-il, les montagnes qui
» sont à une journée d'ici vers le nord,
» où il y a plusieurs familles chrétiennes
» dispersées de côté & d'autre, j'avois
» souvent sollicité une femme âgée de
» plus de 80 ans de se faire chrétienne :
» elle paroissoit être ébranlée ; cepen-
» dant elle ne me donnoit que des
» espérances stériles, & elle reculoit
» toujours le moment de sa conversion :
» ses résistances, sa surdité qui étoit
» extrême, le commerce qu'elle avoit
» nécessairement avec les infideles, dont
» elle étoit environnée, la longueur du
» chemin qu'il falloit faire pour l'aller
» voir, tout cela me rebutoit, quoique
» néanmoins une voix intérieure me
» pressoit sans cesse de ne la pas aban-
» donner, & de lui continuer mes
» soins. Je m'y sentis porté un jour plus
» fortement qu'à l'ordinaire : je me
» transportai chez elle, & élevant la
» voix à cause de son infirmité, je lui
» représentai le plus vivement qu'il me
» fut possible, le risque qu'elle couroit
» de son salut, si dans le grand âge où

» elle étoit, elle différoit encore ſa » converſion. Il n'eſt pas néceſſaire, » me répondit-elle, de crier à pleine » tête, comme vous faites; je vous » entends ſans nulle peine; au moment » que vous êtes entré, ma ſurdité s'eſt » diſſipée : c'eſt tout de bon que je » veux être chrétienne, & dès mainte- » nant : vous ſçavez que je ſuis très- » inſtruite, ne me refuſez pas le bap- » tême, & accordez-le moi à ce mo- » ment même que je vous le demande » avec toute l'inſtance dont je ſuis ca- » pable. Je fus frappé de voir avec » quelle facilité elle répondit à toutes » mes queſtions, quoique je lui parlaſſe » d'un ton de voix aſſez bas, & je ne » fis nulle difficulté de lui accorder à » l'inſtant la grace qu'elle deſiroit avec » tant d'ardeur. Quelques jours après, » comme je viſitois d'autres familles » chrétiennes, j'appris que le lende- » main de mon départ elle étoit morte » dans des ſentimens pleins de piété » & de religion ». Il me ſemble, mon Révérend Pere, que c'eſt là un de ces miracles de la grace, qui ont fait dire à l'Apôtre S. Paul : *Ce n'eſt point là l'ouvrage de celui qui veut, ni de celui qui court, mais de Dieu qui fait miſéricorde.*

Voici un autre effet de la providence de Dieu sur ses élus. Un de nos chrétiens d'une patience souvent éprouvée, tout aveugle qu'il est depuis plusieurs années, donne tous les jours des preuves de son zèle, par le soin qu'on lui voit prendre à éclairer les infideles des lumieres de la foi. Il entreprit de convertir un de ses voisins qui étoit dangereusement malade : il avoit déja passé plusieurs jours à l'instruire, & il en étoit favorablement écouté : enfin le malade se sentant plus accablé par la violence du mal, demanda au plutôt le baptême. Notre zélé chrétien, après lui avoir fait diverses questions pour le disposer à ce sacrement, s'apperçut tout-à-coup que le malade cessoit de lui répondre ; il conçut qu'il venoit de perdre l'usage de la parole ; & s'étant assûré, en lui tâtant le poul, qu'il respiroit encore, il le baptisa ; le malade ne survêcut que peu d'instans à son baptême.

A cette occasion, ce fervent chrétien me fit plusieurs questions sur la conduite qu'on doit tenir selon les diverses occurences ; il me demanda entr'autres choses, si dans le doute qu'un malade fût encore vivant, il pouvoit lui administrer le baptême : » il se peut faire, me

» diſoit-il, que quelque catéchumene » étant malade à l'extrémité, m'envoie » chercher; ſi en arrivant chez lui, je » trouve qu'il ait perdu la parole, & » qu'il ſoit privé de tout ſentiment; que » dois-je faire? Puis-je le baptiſer?

Un autre chrétien extrêmement pauvre, mais aimant ſa pauvreté, & étant du nombre de ceux qui, ſelon l'Apôtre ſaint Jacques, ſont véritablement riches dans la foi, n'a gueres d'autre aliment que la priere & les œuvres continuelles de charité qu'il pratique. Quoiqu'il ſoit preſque aveugle, & qu'il ne diſcerne les objets qu'autant qu'il eſt néceſſaire pour ſe conduire; ſon zéle le met dans un mouvement continuel, & il ſeroit difficile de compter le nombre d'enfans expoſés ou moribonds, auxquels il a conféré le baptême: la pluie, la neige, & les incommodités des plus rudes ſaiſons, ſont pour lui de legers obſtacles; il a le talent de découvrir dans les lieux les plus reculés, & même juſques dans les maſures éloignées d'une demi-lieue de Peking, les chrétiens qui ſont malades; il y en a peu qui échappent à ſa vigilance & à l'exactitude avec laquelle il vient m'en informer, pour aller leur adminiſtrer les derniers ſacremens. Sa

candeur jointe à une naïveté admirable & à une humilité profonde, me font aiſément ajouter foi à ce qu'il m'a rapporté de certaines graces extraordinaires dont Dieu l'a favoriſé. » Il n'y a pas » long-temps me diſoit-il avec cette » ingénuité que je lui connois, que » dans une de mes courſes, je me vis » environné, & comme pénétré d'une » très-vive lumiere : je me crus tranſ- » porté dans le ciel, tant ce ſpectacle » me raviſſoit en admiration ? Un Ange » rayonnant de gloire, m'apparut me » diſant qu'il ſe nommoit Raphaël, & » me promit de venir me recevoir au » moment de ma mort ; mais il ajouta » que cet heureux moment étoit encore » éloigné ; & comme il finiſſoit ces pa- » roles, cet éclat qui m'éblouiſſoit, » diſparut tout-à-coup. » Il m'a pareillement raconté qu'il avoit reçu une ſemblable faveur en deux occaſions différentes ; l'une en aſſiſtant au ſaint ſacrifice de la Meſſe, & l'autre en conférant le baptême à un jeune enfant. Lorſqu'il m'entretenoit de la ſorte, je me diſois à moi-même : » voilà véritablement un » de ces pauvres de cœur & d'affec- » tion, dont Jeſus-Chriſt a parlé, lorſ- » qu'il a dit que le royaume du ciel leur

» appartient; il leur donne quelquefois,
» dès cette vie même, un goût anticipé
» du bonheur, qu'il a promis à ceux
» qui ſont contens de leur indigence,
» & qui dédaignent les biens périſſables
» de la terre.

Quoique nous ſoyons très-gênés dans les fonctions de notre miniſtere, & qu'il ne ſoit pas permis aux Chinois de fréquenter nos égliſes, nous avons néanmoins trouvé le ſecret de les y aſſembler, ſans qu'on puiſſe ſoupçonner qu'ils y viennent pour vacquer aux exercices de la religion. Le frere Rouſſet s'eſt fait une grande réputation par ſon zéle, par ſon habileté, & par le ſuccès dont Dieu bénit les remedes qu'il donne pour les diverſes maladies : tant de gens ont éprouvé la bonté de ſes remedes, qu'on ne le nomme plus que le Médecin charitable : les infideles mêmes ne le connoiſſent que ſous ce nom, & la plupart s'adreſſent à lui avec une entiere confiance : le matin & l'après-midi à certaines heures, ſa chambre eſt aſſiégée d'une foule de Chinois, & il eſt ſaintement occupé ou à panſer des plaies, ou à diſtribuer des remedes. Sous ce prétexte les chrétiens entrent dans notre maiſon ſans rien craindre. La ſeule pré-

caution qu'on prend, consiste à faire le Service divin à voix basse, & à renvoyer les fideles, non plus en foule comme autrefois, mais les uns après les autres, de crainte qu'un éclat indiscret n'acheve de ruiner tout-à-fait une Mission que nous avons vue si florissante

On ne peut pas trouver le même prétexte pour assembler les dames chrétiennes dans leur église particuliere ; comme on m'a chargé de leur conduite, je leur administre les sacremens en différens quartiers où elles se rendent en petit nombre. Quelques innocens remedes que je donne, me font regarder des voisins comme un Médecin qui visite les malades. La vie retirée de ces dames & toujours occupées, ou du travail, ou des soins domestiques, les entretient dans une innocence de mœurs, qui leur ôte d'ordinaire les frayeurs de la mort. J'ai souvent admiré la paix inaltérable dont elles jouissent aux approches du dernier moment de leur vie, le détachement où elles sont de toutes les choses de la terre, leur parfaite résignation aux volontés de Dieu, la ferme confiance qu'elles ont dans les mérites de Jesus-Christ & en la protection de la très-sainte Vierge, dont elles ont éprouvé

tant de fois les effets ſenſibles; enfin la douce eſpérance qu'elles ont d'entrer bientôt en poſſeſſion de l'héritage céleſte, auquel le baptême leur a donné un droit ſi légitime.

Il y en a parmi elles dont la foi eſt expoſée aux plus rudes épreuves, & dont la ferveur s'accroît par les continuelles perſécutions qu'elles ont à ſouffrir de leurs parens infideles. Une ſainte veuve, comme une autre Monique, ne ſe confeſſe jamais qu'elle ne verſe un torrent de larmes ſur le triſte état de ſon fils, dans la crainte où elle eſt, que les nouvelles dignités auxquelles on l'éleve de jour en jour, ne lui faſſent oublier ſes devoirs de chrétien. J'en ſçais pluſieurs qui ont converti les familles avec leſquelles elles ſe ſont alliées par le mariage: le ſeul exemple de leur vertu perſuade aux infideles la ſainteté, & par une ſuite néceſſaire, la vérité de la religion chrétienne. Il y a peu de jours que je portai le ſaint Viatique à une dame d'un rang diſtingué; ſa patience & ſa vertu ont fait tant d'impreſſion ſur l'eſprit de ſon mari infidele, qu'il a conſenti que ſes quatre enfans fuſſent régénérés dans les eaux du baptême: il y en a déja deux de baptiſés, & l'on inſtruit

actuellement les deux autres, dont le plus âgé n'a que douze ans ; le pere ſe diſpoſe auſſi à recevoir la même grace ; mais on n'eſt pas ſans appréhenſion, que la dignité de Mandarin à laquelle il eſt élevé, & les nouvelles eſpérances dont ſe flatte ſon ambition, n'étouffent les ſaints deſirs qui ne ſont que de naître en ſon cœur.

Une autre chrétienne, qui eſt eſclave dans une famille très-opulente, a été ſouvent ſollicitée par ſa maîtreſſe de renoncer à la foi, & de ſe marier à celui des domeſtiques de la maiſon qu'elle voudroit choiſir pour époux. La vertueuſe Néophyte a rejetté conſtamment cette offre, apportant pour raiſon, qu'elle n'aura jamais d'autre époux que Jeſus-Chriſt, & qu'elle lui a voué ſa virginité. La dame, toute infidele qu'elle eſt, a conçu une ſi haute eſtime de ſa vertu, qu'elle lui a donné une eſpece d'intendance dans ſa maiſon, & lui a confié le ſoin des jeunes filles eſclaves. Cette autorité dont elle eſt nouvellement revêtue, elle ne l'emploie qu'à élever ces enfans dans la connoiſſance des vérités chrétiennes, & à remplir leurs jeunes cœurs des ſentimens de la religion ; elle m'en amena deux il y a

peu de jours, que je trouvai parfaitement inſtruites, & à qui j'adminiſtrai le baptême.

Un trait aſſez ſingulier de la divine Providence pour la conſervation d'une dame chrétienne, a converti à la foi, & ſanctifié une nombreuſe famille. Une fievre maligne accompagnée de frénéſie, faiſoit tout craindre pour la vie de cette dame. A une certaine heure de la nuit, où on la veilloit avec moins d'exactitude, elle trouva un couteau ſous ſa main, & s'en donna pluſieurs coups dans le goſier. Le bruit qu'elle fit en tombant de ſon lit par terre, éveilla les domeſtiques, qui accoururent au plus vîte à la chambre de la malade; ils la trouverent baignée de ſueur & à demi-morte; mais ce qui les ſurprit étrangement, ce fut de voir les ſept profondes bleſſures qu'elle s'étoit faites à la gorge, ſans qu'il en ſortît une goutte de ſang: ces plaies furent aiſées à guérir & la fievre ceſſa. Le mari de cette dame fut tellement frappé d'un événement ſi extraordinaire, qu'il vint auſſi-tôt me prier de l'inſtruire lui & ſes enfans, & de leur accorder la grace du baptême. La piété & la ferveur regnent à préſent dans cette maiſon.

La conſtance de nos Héros chrétiens du ſang impérial, & les grands exemples de vertu que donnent les Princeſſes leurs épouſes dans le feu d'une perſécution ſi opiniâtre, opérent de merveilleux effets dans l'ame de nos Néophytes. Je connois deux demoiſelles Tartares, qui, touchées de ces exemples, vivent chez leur frere comme de véritables religieuſes. La priere, le travail des mains, les jeûnes, les macérations du corps & la pratique des plus auſtères vertus ſont leurs exercices ordinaires : elles aſſiſtent tous les jours en eſprit au ſaint ſacrifice de l'Autel, à l'heure qu'on a coutume de le célébrer dans notre égliſe, & ne pouvant pas participer auſſi ſouvent qu'elles voudroient à la ſainte Euchariſtie, elles y ſuppléent par la communion ſpirituelle, dont la pratique leur eſt familiere. Ces ſaintes filles ſe rendent en certains temps dans la maiſon d'une de leurs tantes chrétiennes où je me trouve, & où elles ont la conſolation de ſe confeſſer & de communier. Elles m'ont ſouvent demandé avec inſtance la permiſſion de ſe conſacrer à Dieu d'une maniere plus particuliere par le vœu de chaſteté. Leurs entretiens roulent preſque toujours ſur le bonheur

de verſer leur ſang pour Jeſus-Chriſt, & elles ne me quittent point qu'elles ne me conjurent de demander au Seigneur dans toutes mes prieres, qu'il leur accorde cette grace.

Un événement extraordinaire opéra, il y a peu de temps, la converſion d'une dame chrétienne, qui, s'étant mariée à l'âge de dix-ſept ans, renonça auſſi-tôt à la foi, & avoit perſévéré pendant quarante ans dans ſon apoſtaſie. Sa ſœur, apoſtate comme elle, ſe trouva à l'article de la mort, ſon lit étoit environné de tous ſes parens infideles; tout-à-coup elle pouſſa les plus hauts cris, conjurant ſans ceſſe ceux qui étoient auprès d'elle de lui faire venir un Miſſionnaire, parce qu'elle vouloit mourir dans la foi qu'elle avoit malheureuſement abandonnée: Ses prieres ayant été reçues avec aſſez d'indifférence, elle redoubla ſes cris, diſant qu'elle reſſentoit un feu qui la dévoroit à l'endroit de la tête & du front où elle avoit été arroſée des eaux ſalutaires du baptême, & en finiſſant ces paroles, elle expira. Les circonſtances effrayantes d'une mort ſi déplorable, opérérent à l'inſtant dans le cœur de ſa ſœur, qui en fut témoin, le changement dont je viens de parler. Je l'ai confeſſée pluſieurs

fois depuis sa conversion, & elle est maintenant un modele de vertu. Son mari & ses enfans se sentent fortement pressés d'embrasser le christianisme ; mais des raisons d'intérêt les retiennent encore dans l'infidélité.

Un jeune gradué nommé Laurent *Ouang*, fils d'un Mandarin de guerre assez considérable, a mis dans le cœur de sa nouvelle épouse de saintes dispositions au christianisme. Il espere de gagner bientôt sa propre mere, qui lui a déja promis de ne plus l'inquiéter sur la profession ouverte qu'il fait de sa foi. Il a baptisé un très-grand nombre d'enfans prêts de mourir dans le lieu où son pere est Mandarin. Il a aussi baptisé secrettement sa sœur, âgée de dix-huit ans, qui étoit dangereusement malade. Peu de jours après son baptême, elle fut réduite à l'extrémité ; sa mere voulut la veiller pendant la nuit, mais Laurent s'y opposa, en lui faisant entendre que cette fatigue altéreroit sa santé, & qu'il prendroit ce soin-là lui-même. Son dessein étoit de pouvoir, avec plus de liberté, aider sa sœur à mourir saintement ; &, en effet, il lui suggéra tous les actes de religion qui disposent à une mort précieuse devant Dieu. Cette jeune Néophyte se

trouvant beaucoup plus mal, ne ceſſa, juſqu'au dernier ſoupir, d'invoquer les ſaints noms de Jeſus & de Marie, en qui elle avoit mis toute ſa confiance. Le lendemain, ſa mere étant informée de cette mort, ſe plaignit amérement de ce qu'on l'avoit empêchée de recueillir les derniers ſoupirs d'une fille, pour qui elle avoit une extrême tendreſſe. Je comprends, ajouta-t-elle, ce que ſignifie le ſonge que j'ai eu pendant cette nuit. J'ai vu une dame vénérable qui conduiſoit ma fille par la main, & lui ayant demandé pourquoi elle m'enlevoit ce cher enfant, c'eſt, m'a-t-elle répondu, pour la rendre éternellement heureuſe. A ces mots, Laurent ne fit nulle difficulté de déclarer à ſa mere que ſa ſœur avoit été baptiſée, & qu'elle étoit morte dans des ſentimens pleins de religion. Quoiqu'il en ſoit de cette apparition, vraie ou prétendue, outre que la dame en a été extrêmement touchée, elle a fait une ſi forte impreſſion ſur le frere cadet de Laurent, âgé de vingt-deux ans, qu'il m'eſt venu trouver pour me demander le baptême. Il eſt à préſumer que cette famille diſtinguée par ſes emplois, ſera bien-tôt toute chrétienne.

Je ne finirois point, mon Révérend

Pere, ſi j'entreprenois de vous rapporter une infinité d'autres traits ſemblables de la piété, de l'innocence, du zèle & de la ferveur de nos chrétiens : il ſemble que leur vertu ſe fortifie & ſe ranime par les perſécutions. Je les recommande à vos ſaints Sacrifices, en l'union deſquels je ſuis avec beaucoup de reſpect, &c.

Motifs du Prince Jean pour embraſſer la Religion chrétienne.

PRÉFACE.

Le Ciel ne m'a point donné de talens, mon eſprit eſt fort borné ; cependant dès mon enfance j'ai aimé à m'inſtruire, c'eſt pourquoi je me ſuis appliqué à connoître à fond les deux ſectes des *Hochang* (1) & des *Tao-ſſe* (2), cette étude m'a occupé pluſieurs années. Au commencement j'y ai trouvé quelque choſe de bon, mais dans la ſuite leur doctrine m'a paru deſtituée de toute vraiſemblance. Ne voulant pas m'en rapporter à

(1) Premiere ſecte de Fo des Indes.

(2) Deuxieme ſecte particuliere, qui a pour auteur un nommé *Li-lao-kiun*.

mes propres lumieres, je me ſuis mis à conſulter les livres des Lettrés, & j'y ai employé bien des années. J'ai tiré peu de profit de cette lecture, parce que je n'ai point rencontré de maître habile qui pût me guider; quelques connoiſſances aſſez ſuperficielles ont été tout le fruit de mes longues recherches, elles n'ont pu me conduire à bien pénétrer le vrai ſens de ces livres. Toutes les fois que je tombois ſur les articles qui regardent l'origine du monde, la vie & la mort des hommes, je peſois fortement dans mon eſprit leurs diſſertations, comme par exemple ce qui eſt dit dans le *Tatchuen* de l'*Y-king*. *Le ciel & la terre exiſtent, après eux viennent toutes les productions de la nature, & puis l'homme & la femme, je vois tout cela :* mais ce ciel & cette terre, me diſois-je à moi-même, par qui exiſtent-ils ? On lit dans le même livre ces paroles : *l'air ſubtil produit les êtres ; l'ame eſt ſujette au changement.* Mais cette ame que devient-elle ? ces réflexions ne faiſoient qu'augmenter mes doutes, & me jetter dans un labyrinthe de perplexités.

Un jour que j'allois me promener, c'étoit la 46e année (1) de l'Empereur

(1) 1707,

Cang-hi, je rencontrai par hasard dans un temple d'idoles un livre intitulé : *Traité de l'ame ;* frappé de la nouveauté de ce titre, je l'achetai, & retournai à ma maison. Je n'eus rien de plus empressé que de le lire ; quelque attention que j'y donnasse, je sentis que je ne pouvois pénétrer le fond de doctrine qui y étoit renfermé, que le but de ce livre étoit bien différent des autres livres que j'avois lus jusqu'alors. Je m'apperçus qu'il avoit été imprimé dans l'église du Dieu du ciel : j'ignorois parfaitement alors quelle espece de gens demeuroient dans cette église, & ce qu'ils y faisoient. Piqué par la curiosité, j'envoyai un de mes domestiques y demander des livres, l'on m'envoya celui qui traite de la connoissance du vrai Dieu, celui des sept victoires, & quelques autres de cette nature. Leur lecture me plut fort, je pris goût à leur méthode d'expliquer la création du ciel & de la terre, la nature & la fin de l'homme, les suites de la mort, la spiritualité & l'immortalité de notre ame, la génération & la conservation de tous les êtres ; tout y étoit traité si clairement, qu'on ne pouvoit former aucun doute : un point cependant m'arrêtoit, avec quelques

autres trop élevés au-dessus des sens, c'étoit le mystere de l'Incarnation & de la Rédemption ; mon esprit se refusoit à leur créance, je passai ainsi quelques années sans quitter tout-à-fait la lecture de ces ouvrages, & sans m'y livrer avec ardeur. Enfin vers l'été de la 50e année (1) de l'Empereur *Cang-hi*, je tombai malade, je guéris, & durant ma convalescence, n'ayant rien qui pût me distraire, je me mis à réfléchir sur la Religion chrétienne ; sur son parfait rapport en tous ses points, sur son extrême importance ; je pris le parti d'aller visiter les Missionnaires ; de raisonner avec leurs Catéchistes, & de tirer d'eux des lumieres sur les points qui me faisoient de la peine. Ces visites & ces disputes durerent trois ans, après lesquels je me réveillai comme d'un songe, mes doutes se dissiperent, & peu à peu la lumiere commença à m'éclairer.

Je continuai à lire les livres de la religion qui traitent des récompenses & des châtimens éternels ; mon cœur se trouvoit alors partagé entre l'amour & la joie, la crainte & l'effroi : mon parti fut même pris d'embrasser la Religion chré-

(1) 1713.

tienne, une réflexion qui me ſurvint m'en détourna. La doctrine qu'elle renferme, diſois-je, eſt parfaitement vraie & bonne, je ne puis me le diſſimuler, après tant d'examens que j'en ai fait: on n'y trouve aucune contradiction. Mais pourquoi vient-elle d'un pays étranger? pourquoi la Chine n'en a-t-elle pas entendu parler? Il eſt vrai que pluſieurs lettrés de la dynaſtie des *Ming* en ont publié de grands éloges dans leurs écrits, mais ne ſe ſeroient-ils point laiſſé éblouir par l'amour du merveilleux? de plus reconnoître ce Jeſus incarné dont parle cette loi, pour le ſouverain maître du ciel & le pere du genre humain, comme la créance de cet article eſt de la derniere conſéquence, dois-je m'en rapporter à moi-même, & prendre légérement ma derniere réſolution? agir autrement ne ſeroit-ce pas me tromper moi-même, & me mettre dans le cas d'en tromper beaucoup d'autres: c'eſt pourquoi je redoublai mon application à m'inſtruire; à la lecture je joignis d'inſtantes prieres au Dieu du ciel, pour qu'il daignât m'éclairer & ſeconder mes efforts. Si dans mes profondes méditations & l'examen des livres, je trouvois quelque paſſage plus difficile à entendre, j'allois

j'allois conſulter les Miſſionnaires, je les interrogeois, je diſputois avec eux: pluſieurs années s'écoulerent de cette ſorte.

Depuis la premiere connoiſſance que j'ai eu de la Religion chrétienne juſqu'à cette année, qui eſt la 56e de l'Empereur *Cang-hi*, je compte dix années & au-delà. Je remercie de toute mon ame le Pere des miſéricordes, non-ſeulement de ne m'avoir pas rejetté, moi grand pécheur, mais d'avoir encore daigné m'éclairer intérieurement, & conduit par ſa grace à connoître la vraie Religion. J'ai enfin compris que tous les Peuples de l'univers ont un cœur ſemblable, & une même raiſon pour guide, qu'un même ciel les couvre, & qu'ils doivent tous honorer un même Dieu créateur du monde.

J'ai auſſi reconnu que les lettrés de la dynaſtie des *Ming*, qui ont embraſſé la Religion chrétienne, étoient gens fort éclairés, qui ne ſe ſont rendus qu'à la vérité connue; ces grands hommes n'ont point été guidés par le goût de la nouveauté, ni des choſes extraordinaires.

Enfin Dieu m'a encore fait cette derniere grace de croire en Jeſus-Chriſt, Sauveur & Rédempteur des hommes, de le reconnoître pour le vrai Dieu, Créateur de l'univers. A ce doux ſou-

venir mon cœur éclate en ſentimens de la plus vive reconnoiſſance, en cantiques de louanges & d'admiration envers un Dieu ſi miſéricordieux.

Ceci eſt écrit du commencement de la onzieme lune; vers le milieu de cette lune où tombe le ſolſtice d'hiver, ayant été viſiter le chrétien *Lieou* Joſeph; je lui fis part de mon deſſein de mettre ſur le papier les motifs que j'avois eu d'embraſſer la loi chrétienne; il l'approuva fort: c'eſt ce qui m'a déterminé à le faire, en les réduiſant en cinq articles. Par-là je m'affermirai dans ma foi, & je ſerai peut-être cauſe que d'autres l'embraſſeront.

Premier motif & premiere preuve.

J'ai bien examiné nos livres, & j'ai remarqué que *Yao-chun*, *Ya-tang*, *Ouen-vou*, *Kong-tze*, *Mong-tze*, tous ces ſages philoſophes & ces anciens Empereurs n'honoroient & ne ſervoient que le ſuprême Monarque du ciel, qu'ils regardoient ce culte comme la premiere & plus eſſentielle affaire, comme la baſe de leur gouvernement. Quand l'Empereur *Yao*, fort âgé, inſtitua ſon ſucceſſeur nommé *Chun*, il lui adreſſa ces pa-

roles : « c'eſt à vous de recevoir avec » reſpect les années de regne que le ciel » vous deſtine, d'en uſer avec modé- » ration, & de conformer toutes vos » actions aux regles invariables de l'é- » quité ». L'Empereur *Chun* aſſembla un jour les quatre Mandarins ſupérieurs, Miniſtres d'état, les neuf Mandarins ſubalternes chargés de veiller en général à l'obſervation des loix & aux douze Mandarins inférieurs prépoſés au gouvernement des villes, & du peuple en particulier : « Reſpectez l'autorité que je » vous ai donnée, elle vient du Ciel, & » quand vous m'obéiſſez en l'employant » avec ſageſſe, c'eſt au Ciel à qui vous » obéiſſez ». L'Empereur *Ya-yal*, ſucceſſeur de *Choun*, ſe diſoit à lui-même : le Maître du ciel m'a confié le gouvernement de l'Etat, je dois obéir à ſes ordres, & les exécuter en uſant bien de mon autorité. L'Empereur *Tang* diſoit : Je dois rendre compte à l'Être ſuprême de toute ma conduite, je n'oſe m'écarter en rien du droit chemin. Le Roi *Ouen-ouang* parloit en ces termes : Comment puis-je me diſpenſer de veiller ſans ceſſe ſur toutes mes actions, puiſque le Souverain du ciel que je ſers eſt ſi clairvoyant. Le Prince *Ou-ouang* s'exprimoit

ainſi. Etant établi par l'Empereur du ciel pour gouverner les peuples, comment oſerois-je m'écarter de mes devoirs en la moindre choſe ? Le Philoſophe Confucius dit: les cérémonies qu'on pratique pour honorer la terre doivent ſe rapporter toutes au culte du Maître du ciel. *Mongoze*, autre Philoſophe célebre, dit: Veillez ſur votre cœur, veillez ſur votre eſprit, parce que vous ſervez le ſouverain Monarque du ciel. Enfin il paroît que tous ces Princes & ces Philoſophes n'avoient en tout d'autre but & d'autre fin que de faire reſpecter & honorer le Seigneur ſuprême. Tous les ſages de ces premiers ſiecles ont enſeigné la même doctrine, ils l'ont conſervée très-pure & ſans mélange de fauſſeté.

Ce fut durant la dynaſtie du *Tchin*, qu'un Empereur ayant fait brûler les livres & mettre à mort les Lettrés, cet incendie & ce ravage furent la ruine de la littérature & de la ſaine doctrine. On vit alors les ſuperſtitions & le menſonge s'accréditer de tous côtés, la vraie lumiere s'éclipſer, on perdit de vue les bonnes & ſolides maximes; ce malheur ſubſiſta, non pas des jours & des années, mais dura très long-temps.

Enfin vers la fin de la dynaſtie des *Ming*, pluſieurs ſçavans d'Europe ſont venus prêcher la Religion chrétienne, ils ont compoſé des livres. Ce ſont eux qui les premiers ont donné une vraie & juſte idée du ſuprême Empereur du ciel, dont il eſt tant parlé dans les livres claſſiques, en nous éclairant ſur ſa nature. C'eſt, prouvent-ils, cet Être infini qui n'a point eu de commencement, qui eſt par lui-même & ne reçoit point d'ailleurs ſon exiſtence, dont la toute-puiſſance & la ſageſſe ſont infinies, qui renferme en ſoi l'aſſemblage de toutes les perfections ſans bornes & ſans meſure, qui eſt un dans ſon eſſence, unique en ſa grandeur, ſouverainement heureux, plein de gloire & de majeſté; c'eſt lui qui eſt le créateur des hommes & de l'univers; ſa parole féconde a tout tiré du néant, il récompenſe la vertu & punit le vice, chacun ſera traité ſans diſtinction ſelon ſes œuvres, il eſt ſouverainement juſte & ſouverainement éclairé, rien ne lui échappe, il eſt le Roi & le Pere commun à qui tous les hommes de tous les ſiecles, de tous les pays doivent leurs hommages & leur culte. Si on veut faire maintenant le parallele de ce que nous enſeignent ainſi ces ſçavans étrangers,

avec la doctrine de nos anciens ſages & philoſophes, nous y trouverons une grande reſſemblance; de même que cette doctrine comparée avec les rêveries & les menſonges de nos ſectaires modernes, en eſt auſſi éloignée que le ciel & la terre le ſont entr'eux.

Ainſi donc il eſt évident que cet Être ſuprême a créé toutes choſes pour l'uſage de l'homme, le ciel pour nous couvrir, le ſoleil, la lune & les étoiles pour nous éclairer, les différentes ſemences de la terre pour nous nourrir; de plus, il a doué l'homme d'une ame intelligente avec ſes trois puiſſances, la mémoire, l'entendement & la volonté, il l'a revêtu d'un corps avec tous ſes ſens & les facultés naturelles pour agir. Tous ces bienfaits viennent de cet Être ſuprême. Comment peut-on les oublier un ſeul inſtant de ſa vie? C'eſt ce Dieu que nos ſages de l'antiquité ont reconnu & adoré. Depuis plus de mille & quelques cents ans les ſuperſtitions & les fauſſes doctrines qui ont inondé l'Empire, ont obſcurci cette belle lumiere. A préſent qu'elle a reparu par la prédication de la Religion chrétienne, ſçavans & ignorans, grands & petits, tous ſont également inſtruits de nouveau,

& connoiſſent l'Être ſuprême pour le ſouverain Maître de toutes choſes, pour le Pere commun des hommes, pour celui en qui ils doivent mettre toute leur confiance, pour celui dont la doctrine peut ſeule les ſanctifier & les conduire au vrai bonheur. Voilà tout le réſultat de cette preuve, qui ſeule peut ſuffire. La Religion chrétienne nous procure la connoiſſance du vrai Dieu, elle nous apprend à lui rendre le culte qui lui eſt dû. Elle eſt donc la ſeule véritable.

Second motif, ſeconde preuve.

En contemplant le ciel & la terre & leur étendue, on ne peut s'empêcher de demander d'où ils ont tiré leur origine ; quand on examine les hommes dont le cœur eſt occupé de mille ſoins, & dont les conditions ſont ſi variées, on doit penſer qu'ils ont tous un but & une fin où ils tendent. C'eſt un principe dicté par la raiſon. Comment eſt-il arrivé que dans les ſiecles poſtérieurs à nos grands Empereurs & à nos anciens Philoſophes, les grands principes de la loi naturelle ayent été oubliés, & comme anéantis par les ſuperſtitions de

l'idolâtrie, au point de ne pouvoir plus rien trouver qui me ramenât à cette source primitive ? Ce n'eſt que depuis la prédication de l'Evangile que la vérité fondamentale recommence à paroître, comme on le voit dans ce premier verſet du Symbole. *Je crois en Dieu le Pere tout-puiſſant, créateur du ciel & de la terre.* Qui dit ciel, qui dit terre, ne prétend pas ſeulement dire que le ciel & la terre renferment toutes les autres créatures; mais on entend par-là que tout ce que Dieu a fait eſt achevé dans ſon genre, qu'il n'y a aucun défaut, que tous les ouvrages de la création ont la derniere perfection propre à leur eſpece : de plus, que tous ces ouvrages n'exiſtoient point auparavant, qu'ils ont tous été tirés du néant. Or qui eſt-ce qui a pu leur donner leur exiſtence, n'eſt-ce pas la toute-puiſſance admirable de Dieu qui l'a fait, & qui a pu le faire ? C'eſt ici une vérité ſublime & fondamentale de la Religion chrétienne. Quoique ce premier verſet du ſymbole ſuffiſe pour éclairer tout l'univers, & inſtruire les hommes & femmes, ſçavans & ignorans, il faut encore quelque choſe de plus pour ſuivre la vérité, & devenir homme de bien; il eſt néceſſaire que Dieu ré-

pande ſa lumiere ſur l'eſprit de l'homme, & lui touche le cœur pour parvenir à la connoiſſance eſſentielle des vérités & des enſeignemens de la Religion, & les lui faire pratiquer. Que ſi on parvient à cette connoiſſance, & qu'on n'y joigne pas la pratique, à quoi ſert d'entrer dans cette Religion? Or elle prêche & recommande l'obſervation des dix Commandemens. Le premier eſt celui-ci. *Vous adorerez le Seigneur votre Dieu, & vous ne ſervirez que lui.*

Comme Dieu eſt tout-puiſſant, qu'il eſt le Créateur du ciel, de la terre & de toutes choſes, il mérite ſeul le culte de l'adoration ſuprême. Que ſi quelqu'un veut transférer ce culte à un être créé, & lui faire rendre les honneurs dus à la Divinité, ne bleſſe-t-il pas la droite raiſon, & ne renverſe-t-il pas les premiers principes? En les ſuivant, au contraire, ne jouit-on pas d'une paix & d'un calme de conſcience admirable? N'eſt-ce pas ce qu'ont reconnu nos anciens Sages, en rendant leurs hommages au ſuprême Empereur du ciel, en le craignant, en lui adreſſant leur culte? Cette ſcience ſurpaſſe toute autre ſcience; toutes les perſonnes de l'un & de l'autre ſexe, éclairées & ignorantes, ſont

capables de la goûter & elle les engage à remplir tous leurs devoirs. Il eſt vrai que ſi Dieu n'avoit pas daigné promulguer la loi écrite, nous ſerions reſtés enveloppés dans nos ténebres. Maintenant les premiers mots du ſymbole ſuffiſent pour porter la lumiere dans tout l'univers, & le ſanctifier; à plus forte raiſon, quand on eſt inſtruit du profond myſtere de la Rédemption, des mérites infinis de Jeſus-Chriſt, des exemples admirables de vertu qu'il nous a laiſſé, de ſon détachement des richeſſes; de ſa patience inaltérable, de ſon amour infini pour Dieu, de ſa charité immenſe pour les hommes, de ſa bonté à pardonner les injures ſans en tirer vengeance, de ſa conduite irréprochable exempte de la plus légere atteinte des paſſions; quand on réfléchit ſur les trois ſources des vices, ſur les ſept péchés capitaux, ſur les moyens de les combattre, ſur les trois vertus théologales, ſur les quatre vertus cardinales, qu'on voit à découvert le vrai chemin de pratiquer excellemment la vertu, qu'on examine l'établiſſement des ſacremens, du baptême, de la pénitence, qui ſert comme de porte à la converſion & à une meilleure vie, & de barrieres aux grands déſordres,

pour les pécheurs obſtinés ; quand on conſidere les huit béatitudes qui ſont la ſource du vrai bonheur, les dix commandemens qui nous ſervent d'échelle pour monter au Ciel, tant de ſaints réglemens, tant d'excellens uſages, tant de ſages moyens ſi multipliés qu'on ne ſçauroit les compter ; peut-on n'être pas convaincu de la vérité d'une ſi ſainte religion ? c'eſt avec tous les ſecours ſpirituels qu'elle fournit qu'on réforme ſon intérieur, qu'on dompte ſes paſſions, qu'on s'efforce d'arriver à la ſainteté ; avec les mêmes ſecours on regle l'extérieur, un particulier eſt édifiant, un pere de famille gouverne bien ſa maiſon, un Souverain entretient le bon ordre dans ſes états ; tout eſt dans une tranquillité parfaite, chacun s'étudie à l'envi à exercer la vertu, & donne un ſpectacle raviſſant d'émulation. Certainement les docteurs d'Europe, quelque génie, quelque talent qu'ils euſſent, étoient toujours des hommes, s'ils n'avoient puiſé leur ſcience dans les vraies ſources & les principes admirables de la religion chrétienne, comment auroient-ils pu de leur propre fond imaginer des maximes ſi belles, établir des pratiques ſi efficaces pour le changement des mœurs, les faire

obſerver par-tout & dans tous les âges, ſans ſe démentir en aucun point. Il faut convenir que c'eſt-là une preuve invincible de la vérité de la religion chrétienne.

Troiſieme motif, troiſieme preuve.

L'homme ne peut perdre la vie qu'une fois; mais ſi en preuve de quelque vérité, il la ſacrifie volontiers, ce témoignage eſt le plus fort qu'il puiſſe donner. On lit dans le livre intitulé: *Témoignages de la religion chrétienne*, que pluſieurs ſçavans d'Europe, il y a près de deux ſiecles, abandonnerent leur patrie, leurs parens, leurs amis ſans eſpoir de retour, entreprirent un voyage ſur mer de neuf mille lieues, à travers mille dangers & mille périls de mort, qu'ils y employerent trois années, & cela uniquement pour venir prêcher ici la religion chrétienne. Or s'expoſer ainſi volontairement à la mort, en témoignage de la vérité de cette religion, c'eſt à quoi perſonne n'eſt capable de ſe réſoudre, à moins qu'il n'en ſoit bien perſuadé. Que ſi quelqu'un veut attribuer cette entrepriſe au deſir de ſe faire un nom, ou à celui d'amaſſer des richeſſes, il ne voit pas combien un

pareil deſſein eſt entiérement contraire à celui qui les anime uniquement, qui eſt d'acquérir pour eux-mêmes les biens éternels, & de les procurer aux autres. Si l'on fait encore réflexion que ces Miſſionnaires étoient la plupart gens de naiſſance, qu'en entrant dans un corps dévoué à la pratique de la plus ſublime vertu, ils renonçoient aux honneurs & aux richeſſes du ſiecle; qu'enſuite deſtinés à aller dans des Royaumes étrangers & des pays fort éloignés annoncer la religion chrétienne, ils ſe procuroient eux-mêmes, pour n'être à charge à perſonne, des ſommes d'argent proportionnées aux frais de ſi longs voyages par mer & par terre, & durant bien des années, on ne peut les accuſer du vain deſir des biens & des honneurs de la terre; mais on voit évidemment qu'ils ne cherchoient qu'à faire rendre à Dieu l'adoration ſuprême, qu'à exercer envers les hommes la plus tendre charité, en les inſtruiſant, en leur enſeignant à ſervir le pere commun, en leur montrant le chemin du bonheur éternel & le moyen d'éviter les ſupplices de l'autre vie. Voilà le but de leurs voyages; voilà la preuve de la vérité, de la ſainteté de la religion chrétienne, qui ne doit plus laiſſer aucun

doute. S'il n'en étoit pas ainſi, comment ſe perſuader que ces ſçavans euſſent affronté tant de périls, ſe fuſſent expoſés à tant de dangers évidens de mort, s'ils n'avoient pas été convaincus d'une éternité de peines ou de récompenſes, autrement ils auroient mérité de paſſer pour des impoſteurs devant Dieu & devant les hommes, ce qu'on ne doit pas ſuppoſer de gens idiots, à plus forte raiſon de perſonnes auſſi éclairées. D'ailleurs ſi parmi ces Miſſionnaires il s'en étoit trouvé par haſard un ou deux qui ſeulement ou dans un temps, ou dans un pays, euſſent ſouffert la mort en preuve de la vérité de la religion chrétienne, on pourroit les accuſer de ſimplicité, & les taxer d'eſprits foibles; mais nous ſçavons qu'il y a eu & qu'il y a des milliers de ces Prédicateurs de l'évangile répandus dans toutes les contrées de l'univers; dans notre Chine on y en a compté juſqu'à préſent plus de cent, tous gens éclairés & verſés dans les ſciences; le Royaume d'où ils ſont venus nous eſt connu, ainſi que leur nom, leur talent, l'année où ils ſont arrivés, celle où ils ſont morts, le lieu où ils ſont enterrés, les livres qu'ils ont compoſés, le détail en eſt marqué exactement dans un livre

composé à ce sujet. On voit que chacun de ces Missionnaires s'est appliqué dès ses jeunes ans à l'étude profonde de la religion, de la philosophie, de la morale, qu'ils s'y sont distingués & ont excellé dans toutes ces sciences. Le nombre des livres qui sont sortis de leurs plumes en notre langue monte à présent à plus de cent dix. Outre ceux qui traitent uniquement de la religion, il y en a qui expliquent la nature du ciel & des globes célestes, le cours des astres, d'autres parlent des météores & des différens phénomenes; certains donnent les regles d'un bon gouvernement particulier & public, ceux-ci s'attachent à donner des connoissances utiles sur le méchanisme des différens arts; enfin rien ne leur a échappé en tout genre de sciences, dont ils ne nous aient laissé des préceptes très-lumineux dans leurs ouvrages. Cependant ces hommes habiles faisoient peu de cas de ces talens, ils ne les regardoient que comme l'accessoire de leur but principal. Faire connoître l'excellence de la religion chrétienne, la faire aimer & pratiquer, voilà l'essentiel & la fin de toutes leurs veilles: maintenant je raisonne ainsi: si ces Missionnaires, sur des points de peu de

conſéquence, nous ont fourni des lumieres ſi pures & des preuves ſi convaincantes, ne convient-il pas de les écouter, lorſqu'en matiere importante de religion, ils établiſſent la vérité de la loi chrétienne ſur des principes auſſi ſolides & auſſi irréfragables. Ce qui me frappe encore, & doit achever de convaincre, c'eſt ce que racontent les annales de l'égliſe. Durant plus de dix-ſept ſiecles que nous comptons depuis que Dieu s'eſt incarné, on fait monter preſqu'à l'infini le nombre des martyrs. Ces généreux chrétiens ont tous répandu leur ſang pour atteſter la vérité de la foi qu'ils profeſſoient, rien n'a pu ébranler leur conſtance; leur foi leur a été plus chere que leur vie. Leur nombre prodigieux mérite notre admiration, elle ſera bien plus raviſſante, en liſant les vertus héroïques dont ils étoient doués. Or ſi leur eſprit n'avoit pas été parfaitement convaincu de la vérité de la foi qu'ils avoient embraſſée, ſi leur cœur n'avoit pas goûté ſes maximes, & ne les avoit pas rendus parfaits obſervateurs de ſes loix, comment auroient ils pu ſe dévouer à la mort? n'eſt-ce pas ce que nous avons ſous les yeux? tous ces reſpectables & ſçavans Miſſionnaires ne

prodiguent-ils pas leur vie en venant ici, & ne ſont-ils pas martyrs de volonté, ſi le fer ou le feu ne tranche pas le cours de leurs jours.

D'après ces réflexions, mes chers compatriotes, qui peut ne pas ſe rendre à la vérité, chercherons-nous des témoignages plus éclatans? Connoiſſons notre bonheur, ſervons avec fidélité le Maître ſuprême du ciel, pénétrons-nous de ſa grandeur & de ſes bontés, nous viendrons à le connoître tôt ou tard, & ſa connoiſſance ſera pour nous le principe de la véritable ſageſſe.

Quatrieme motif, quatrieme preuve.

Suivant le livre intitulé: *Relations curieuſes de l'Europe*, & cet autre, *Elément de géographie*, l'Europe eſt une des quatre parties du monde. Elle a pour confins à l'orient le Tanaïs, à l'occident l'Océan, au midi la mer Méditerranée, au ſeptentrion la mer Glaciale. Cette partie du monde contient plus de trente Royaumes; dans chacun d'eux, depuis les Souverains juſqu'au peuple, tous ſuivent la religion chretienne & une même doctrine, qui ne permet pas d'avoir pluſieurs femmes, d'où l'on peut con-

clure l'excellence & la sainteté de la religion chrétienne. Confucius dit quelque part, que pour porter un bon jugement des choses, il vaut mieux consulter les actions que les paroles. Si Dieu n'étoit pas l'auteur du christianisme, ses loix ne seroient pas si saintes & si admirables, ceux qui la pratiquent ne meneroient pas une conduite si irréprochable. Voyez l'Europe, depuis que la loi chrétienne y est établie, tous les états sont en bonne intelligence, & sont unis entr'eux comme membres d'un même corps; les chefs de la justice ne se laissent point séduire par l'appas de l'argent, ni des présens, & leurs subalternes n'usent point d'artifices pour tromper les plaideurs, le peuple s'empresse à payer les tributs, sans qu'il soit besoin d'user de violence; les mœurs sont si douces & si portées à la bienfaisance qu'on aime à faire du bien aux malheureux, qu'on soulage les indigens, qu'on a banni le barbare usage de vendre ses enfans; quelle est enfin la cause de la tranquillité dont jouissent ces différens Royaumes, & du bon ordre qui y regne, si ce n'est qu'on y observe exactement ce que prescrit la sainte loi, que chacun remplit les devoirs de son état. S'il y avoit quelque chose de défectueux,

quelque léger qu'il fût dans cette loi, les hommes ſont trop éclairés pour ne pas le remarquer, & lui donner une entiere croyance. Qui eſt-ce en effet qui, avec ſes doutes, voudroit s'aſtreindre à obſerver des préceptes ſi durs & ſi rigoureux, tel que celui qui défend la pluralité des femmes? Qui eſt-ce qui ſe détermineroit à renoncer aux honneurs & aux richeſſes, à ſe retirer dans les déſerts & y mener une vie auſtere; qui eſt-ce qui quitteroit ſa patrie, renonceroit à ſes proches & à ſes amis, expoſeroit ſa vie à travers tous les dangers d'une pénible navigation pour aller prêcher cette loi aux nations reculées, & devenir leurs peres dans la foi? A préſent dans toute l'étendue de l'Europe, qui renferme plus de mille lieues, depuis dix ſiecles & au-delà, ſçavans & ignorans, pauvres & riches, jeunes & vieux, hommes & femmes, tous ſuivent généralement la religion chrétienne, l'émulation eſt ſi grande qu'on la pratique à l'envi. Delà on peut conclure ſans aucun doute combien elle eſt véritable & ſolide, que ſi quelqu'un prétend que tout cela peut bien être vrai, mais qu'après tout on ne parle que ſur le témoignage

des oreilles, & non pas sur celui des yeux, qui est bien plus sûr, à cela je réponds, que pour certaines choses il est plus sûr de les voir que de les entendre, mais que pour celles dont j'ai parlé ci-dessus, entendre & voir c'est la même chose : & comment cela ? à examiner les sentimens de la nature & les principes de la raison, est-il des hommes qui voulussent se résoudre à quitter leur patrie, à se livrer aux plus pénibles fatigues du corps, aux risques de leur vie, pour venir tromper le monde par des livres faits à plaisir, pleins de contes fabuleux ? D'ailleurs n'avons-nous pas dans notre Empire des gens de réputation qui ont été eux-mêmes dans ces Royaumes chrétiens, qui y ont demeuré plusieurs années, qui ont appris leur langue, qui ont été témoins de la beauté de leurs mœurs & de la sagesse de leurs gouvernemens ? Revenus en Chine, & même à la Cour, ne sont-ce pas des personnes dont le témoignage des yeux est recevable ? Or qu'on les interroge, ne s'accorderont-ils pas avec tout ce que je viens de dire, sans me démentir en aucune façon ? Peut-il donc y avoir à présent là-dessus quelque doute raisonnable ?

Cinquieme motif, cinquieme preuve.

Il faut convenir que la religion du vrai Dieu renferme quantité de myſteres profonds & incompréhenſibles à l'eſprit humain ; mais auſſi tous ceux qui en ont entendu parler ont été extrêmement contens des preuves qu'on en apportoit. Une ſeule choſe les arrêtoit, c'eſt que nos anciens ſages & nos lettrés ne s'en étoient point expliqués dans leurs livres, & ne l'avoient point ſuivie ; auſſi ſe ſont-ils contentés de lire ces livres & de les admirer, ſans ſe mettre en peine d'aller plus avant, & attendant toujours que quelques perſonnes d'un ſçavoir éminent leur fiſſent comme toucher au doigt la vérité, afin de les déterminer à ſuivre cette religion ou la rejetter. Hé ! qui ne ſçait combien nous avons eu de grands hommes qui ont reconnu que cette religion eſt la véritable & la ſeule qui doive être embraſſée. Dans certain livre compoſé par notre docteur *Lieou-yng*, n'eſt-il pas prouvé comment ces grands hommes ont ſucceſſivement mis au jour avec beaucoup de clarté leurs penſées ſur cet article. Dès le commencement que cette

loi a été annoncée dans notre Empire ; le fameux miniſtre *Siu-Kouang-Ki* démontra la vérité de la doctrine qu'on prêchoit. Dans cet Univers, dit-il, il y a une ſouveraine raiſon, immuable, invariable ; tout ce bel ordre de choſes que nous voyons découle d'elle comme de ſon principe, c'eſt la premiere cauſe qui eſt au-deſſus de tout, & cette premiere cauſe c'eſt le Dieu du ciel. Ce peu de parole eſt énergique, & donne une idée claire de l'Etre ſuprême, telle que perſonne avant lui n'en avoit donné de pareille. Depuis, tous ceux qui ont écrit, & tous les lettrés ont puiſé dans cette ſource, & ſe ſont étudiés à l'envie de faire connoître la grandeur de Dieu & la ſublimité de ſes œuvres ; tout ce qu'ils en diſent eſt parfaitement conforme à la doctrine de nos anciens livres & à la tradition conſtante de nos ſages. Que diſent *Li-ngo-tſe*, *Li-tche-tſao* ? leurs écrits ne ſont autre choſe qu'un parfait énoncé de la loi chrétienne, & qu'un développement de ſon excellente morale. *Yang-hong-yven* & *Ting-Kiun*, s'accordent à publier que cette loi n'eſt point nouvelle, ni extraordinaire, qu'elle a une entiere reſſemblance avec ce que

Yao, *Chun*, *Tcheou-Kong*, *Kong-tzę*, nous ont enſeigné ; *Ouang-mo-tchong*, *Kiu-tche*, tiennent le même langage ; *Tcheou-Kong*, *Kong-tzę*, expliquent cette doctrine en expliquant la leur ; *Tching-hoën-fou*, *Leang-tſai*, diſent que cette doctrine s'appuie à merveille de celle de nos anciens ſages, qu'elle eſt le bonheur de tous les ſiecles & de tous les âges, ſans en avoir aucun mal à redouter. Les ſçavans d'Europe qui nous l'ont apportée, ſelon *Lieou-tſing-choui*, *Yuen-tchang*, doivent être regardés comme nos fideles citoyens à qui nous avons des obligations eſſentielles ; ſelon *Hiong-tan-che*, *Ming-yu*, la loi chrétienne s'accorde entiérement avec les enſeignemens de *Fo-hi*, *Ouen-ouang*, *Tcheou-cong*, *Cong-tzę*, & même elle renferme quelque choſe de plus parfait. A entendre *Lieu-lo*, *Quan-ming*, ils auroient été fâchés de n'avoir pas vécu de notre temps. *Tchang-tzę-houi*, *Ouai-Ku*, plaignent les gens qui s'amuſoient à voir des conteurs de fables, & à entendre débiter des maximes extravagantes qui ne ſont bonnes qu'à énerver l'ame & à fomenter les paſſions : cela, diſent-ils, eſt inſupportable ; mais quelle ſatisfaction, au contraire, quelle douce joie du cœur, quel

avantage pour les mœurs d'écouter & de fréquenter des hommes qui ne débitent que la vérité & une saine morale ; c'est le témoignage que rendent encore à la sainte loi *Foug-ko-tu*, *Yug-kin*, en assurant que chacun de ces articles portent l'empreinte du vrai, sans l'alliage de la moindre fausseté. *Ouang-yao-ki*, *Ping-yuen*, en lisant nos livres qui font voir la différence des plantes & des animaux d'avec les hommes en qui réside une ame intelligente & immortelle, dit que c'est-là précisément ce qu'enseigne *Mong-tze* dans son livre *Ki-hi*. Tous nos lettrés disent *Tching-ming*, *Fong-y*, qui ont écrit beaucoup sur le *li*, sur le *ki*, sur le *vou-kie*, le *tai-kie*, (systêmes des Philosophes) ressemblent à des personnes dont l'estomach est surchargé & incapable de digestion. *Hoang-kin-fang* dit que tous nos écrivains en parlant du ciel, l'ont fait si haut & si éloigné de nous, que les yeux & les oreilles n'y peuvent atteindre, au lieu que les lettrés Européens nous en rapprochent, en le comparant à un vêtement extérieur avec sa doublure qui en est inséparable. Le dehors & le dedans se touchent de près : *Ye-heang-kao* dit qu'il faut commencer par

par bien examiner & ſonder à fond la doctrine qu'on propoſe, qu'enſuite après en avoir reconnu la vérité, il s'agit d'en tirer ſon profit; il ajoute, que ſi on vouloit faire revivre les beaux enſeignemens des trois premieres dynaſties, il ne croit pas qu'on en pût venir à bout ſans le ſecours de la religion chrétienne. Le ſentiment de *Sun-hoa-yuen* eſt, que cette religion ſi ſainte eſt bien ſupérieure à tous les cultes anciens & nouveaux, que les forces humaines n'y peuvent pas atteindre, & que ſon établiſſement marque bien ſon auteur. Enfin *Chin-quang-yu* s'exprime ainſi: tous les écrits publiés en faveur du chriſtianiſme ſont ſi ſolides & ſi éloquens, qu'on ne trouve point de termes pour les louer, leurs auteurs éclairés & dont le nombre eſt très-grand, après avoir étudié les dogmes de la religion, en ont fait voir la ſolidité, & ont pris plaiſir à nous les développer. Les anciens & ceux qui les ont ſuivis ont tous parlé le même langage, de quelque nation qu'ils fuſſent, leur éloignement n'a point empêché qu'ils ne fuſſent d'accord. Que conclure de-là? que la religion chrétienne eſt très-véritable, qu'elle eſt ſeule la véritable, qu'il faut par conſéquent la ſuivre, s'étu-

dier à la connoître toujours davantage, & s'efforcer à mettre en pratique ſes ſaintes loix, pour obtenir un bonheur éternel.

NOTICE

Des ouvrages compoſés ou traduits en Chinois par les Miſſionnaires Jéſuites.

PARMI les Miſſionnaires de Chine ſucceſſeurs & freres de ſaint François-Xavier, on en compte pluſieurs dont les livres en faveur de la religion & des ſciences ont beaucoup contribué à la propagation de la foi.

Tels ſont entr'autres le Pere Matthieu Ricci, Italien: ſon ouvrage intitulé, *la vraie connoiſſance de la doctrine céleſte*, eſt regardé comme un chef-d'œuvre; certains Miſſionnaires d'un autre corps ont jugé qu'il n'avoit été compoſé qu'avec une aſſiſtance ſpéciale de Dieu, auſſi a-t-il été l'inſtrument de bien des converſions; il eſt auteur de pluſieurs autres ouvrages moraux & ſcientifiques.

Les Peres Lazare Catauro, Nicolas Longobardi, Didaque Pantoja, Alfonſe

Vaguoni, Emmanuel Diaz, Nicolas Trigault, Jules Aloni, Jean Terence, Adam Schall, Jacques Rho, Ignace Dacoſta, Louis Buglio, François Brancati, Martin Martini, Philippe Couplet, François de Rougemont, Ferdinand Verbieſt, André Lobelli, Emeric de Chavagnac, François-Xavier d'Entrecolles, Joſeph-Marie de Mailla, Dominique Parennin, & bien d'autres depuis plus de cent cinquante ans, n'ont ceſſé de mettre au jour différens livres d'inſtructions & de piété pour les Néophytes, ou de traduire ceux des langues étrangeres qui ont paru les plus propres à les affermir dans la foi & nourrir leur ferveur; tout ce qui eſt du reſſort des mathématiques & des ſciences abſtraites dont cette nation fait une eſtime proportionnée à ſes beſoins, a été également développé dans des ouvrages ſéparés.

L'Empereur régnant vient de faire publier une collection immenſe de tous les ouvrages eſtimés de la nation, & compoſés par des lettrés célébres ſur différentes matieres, depuis l'incendie des livres claſſiques des anciens ſages & philoſophes, le nombre en monte à 600000. On a inféré dans cet amas

prodigieux les trois livres de la religion chrétienne les mieux dissertés & les mieux écrits au jugement de tous les sçavans de la nation, & des Européens eux-mêmes.

Fin du vingtieme volume.

TABLE

Des Lettres contenues dans ce volume.

*LETTRE du Pere Parennin, Miſſionnaire de la Compagnie de Jeſus, au Pere ***, de la même Compagnie.* Page 5.
Et dans l'ancienne édition, Lettres édifiantes, tom. 18, pag. 33.
LETTRE du même. 65
Et dans l'ancienne édition, Lettres édifiantes, tome 18, pag. 248.
LETTRE du même. 107
Et dans l'ancienne édition, Lettres édifiantes, tom. 19, p. 1re.
LETTRE du même. 239
Et dans l'ancienne édition, Lettres édifiantes, tom. 20, p. 1re.
LETTRE du même. 267
Et dans l'ancienne édition, Lettres édifiantes, tome 22, pag. 44.
LETTRE du même. 303
Et dans l'ancienne édition, Lettres édifiantes, tom. 23, p. 1re.
LETTRE du Pere Contancin, Miſſionnaire de la Compagnie de Jeſus, au Pere

Etienne Souciet, de la même Compagnie. 371
Et dans l'ancienne édition, Lettres édifiantes, tom. 18, pag. 429.
LETTRE du Pere d'Entrecolles, Missionnaire de la Compagnie de Jesus, au Pere Duhalde, de la même Compagnie. 394
Et dans l'ancienne édition, Lettres édifiantes, tom. 20, pag. 46.
MOTIFS du Prince Jean pour embrasser la religion chrétienne. 428
Ce petit traité n'avoit point été imprimé.
NOTICE des livres composés ou traduits en Chinois par les Missionnaires. 458
Elle n'avoit point été imprimée.

Fin de la table du vingtieme volume.